Notes sur l’épître aux Romains

William Kelly

Notes de traduction :

1. Le terme « Gentil(s) » au sens de « non-Juif » a été généralement utilisé au lieu du terme plus habituel de « nation(s) » qui pourrait aussi, la plupart du temps, être utilisé.

2. D’une manière générale l’expression anglaise « glad tidings » a été traduite par l’expression « bonne nouvelle » au singulier

3. Dans les citations de l’Écriture, on a quelquefois souligné les parties que l’auteur traduit différemment de J.N. Darby.

[Préface 5](#_Toc362258870)

[Introduction (ou : Sommaire de l’épître) 5](#_Toc362258871)

[Romains 1 5](#_Toc362258872)

[Romains 2 6](#_Toc362258873)

[Romains 3 6](#_Toc362258874)

[Romains 4 8](#_Toc362258875)

[Romains 5 8](#_Toc362258876)

[Romains 6 8](#_Toc362258877)

[Romains 7 8](#_Toc362258878)

[Romains 8 9](#_Toc362258879)

[Romains 9 à 11 9](#_Toc362258880)

[Romains 9 9](#_Toc362258881)

[Romains 10 10](#_Toc362258882)

[Romains 11 10](#_Toc362258883)

[Romains 12 10](#_Toc362258884)

[Romains 13 10](#_Toc362258885)

[Romains 14 et 15 11](#_Toc362258886)

[Romains 14 11](#_Toc362258887)

[Romains 15 11](#_Toc362258888)

[Romains 16 11](#_Toc362258889)

[Chapitre 1 12](#_Toc362258890)

[Circonstances de l’épître 12](#_Toc362258891)

[Romains 1:1-7 12](#_Toc362258892)

[Romains 1:8-12 14](#_Toc362258893)

[Romains 1:13-16 16](#_Toc362258894)

[Romains 1:17 16](#_Toc362258895)

[Romains 1:18 20](#_Toc362258896)

[Romains 1:19-20 22](#_Toc362258897)

[Romains 1:21-23 23](#_Toc362258898)

[Romains 1:24-25 24](#_Toc362258899)

[Romains 1:26-32 25](#_Toc362258900)

[Chapitre 2 26](#_Toc362258901)

[Romains 2:1-4. 26](#_Toc362258902)

[Romains 2:5-8 27](#_Toc362258903)

[Romains 2:9-11 27](#_Toc362258904)

[Romains 2:12-16 28](#_Toc362258905)

[Romains 2:17-24 29](#_Toc362258906)

[Romains 2:25-29 30](#_Toc362258907)

[Chapitre 3 31](#_Toc362258908)

[Romains 3:1-8 31](#_Toc362258909)

[Romains 3:9-20 32](#_Toc362258910)

[Romains 3:21-22 33](#_Toc362258911)

[Romains 3:22-26 34](#_Toc362258912)

[Romains 3:27-31 34](#_Toc362258913)

[Chapitre 4 35](#_Toc362258914)

[Romains 4:1-5 35](#_Toc362258915)

[Romains 4:6-8 36](#_Toc362258916)

[Romains 4:9-12 36](#_Toc362258917)

[Romains 4:13-14 37](#_Toc362258918)

[Romains 4:15-18 37](#_Toc362258919)

[Romains 4:19-21 38](#_Toc362258920)

[Romains 4:22-25 38](#_Toc362258921)

[Chapitre 5 40](#_Toc362258922)

[Romains 5:1-11 40](#_Toc362258923)

[Romains 5:12-21 45](#_Toc362258924)

[Chapitre 6 53](#_Toc362258925)

[Romains 6:1-4 53](#_Toc362258926)

[Romains 6:5-7 55](#_Toc362258927)

[Romains 6:8-9 56](#_Toc362258928)

[Romains 6:10 56](#_Toc362258929)

[Romains 6:11 56](#_Toc362258930)

[Romains 6:12 57](#_Toc362258931)

[Romains 6:13-14 57](#_Toc362258932)

[Romains 6:15-17 59](#_Toc362258933)

[Romains 6:18 60](#_Toc362258934)

[Romains 6:19 61](#_Toc362258935)

[Romains 6:20-21 61](#_Toc362258936)

[Romains 6:22 62](#_Toc362258937)

[Romains 6:23 62](#_Toc362258938)

[Chapitre 7 62](#_Toc362258939)

[Romains 7:1-3 62](#_Toc362258940)

[Romains 7:4 63](#_Toc362258941)

[Romains 7:5-6 63](#_Toc362258942)

[Romains 7:7-13 64](#_Toc362258943)

[Romains 7:14-17 65](#_Toc362258944)

[Romains 7:18-20 66](#_Toc362258945)

[Romains 7:21-23 67](#_Toc362258946)

[Romains 7:24-25a 67](#_Toc362258947)

[Romains 7:25b 67](#_Toc362258948)

[Chapitre 8 68](#_Toc362258949)

[Rappel sur le ch. 7 68](#_Toc362258950)

[Romains 8:1 68](#_Toc362258951)

[Romains 8:2 69](#_Toc362258952)

[Romains 8:3-4 71](#_Toc362258953)

[Romains 8:5 73](#_Toc362258954)

[Romains 8:6-8 75](#_Toc362258955)

[Romains 8:9 76](#_Toc362258956)

[Romains 8:10 80](#_Toc362258957)

[Romains 8:11 81](#_Toc362258958)

[Romains 8:12-13 82](#_Toc362258959)

[Romains 8:14 82](#_Toc362258960)

[Romains 8:15 83](#_Toc362258961)

[Romains 8:16-17 83](#_Toc362258962)

[Romains 8:18 84](#_Toc362258963)

[Romains 8:19-21 85](#_Toc362258964)

[Romains 8:22-25 86](#_Toc362258965)

[Romains 8:26-27 87](#_Toc362258966)

[Romains 8:28-30 88](#_Toc362258967)

[Romains 8:31-39 90](#_Toc362258968)

[Sommaire des chapitres 9 à 11 93](#_Toc362258969)

[Chapitre 9 94](#_Toc362258970)

[Romains 9:1-3 94](#_Toc362258971)

[Romains 9:4-5 94](#_Toc362258972)

[Romains 9:6-13 98](#_Toc362258973)

[Romains 9:14-16 100](#_Toc362258974)

[Romains 9:17-18 102](#_Toc362258975)

[Romains 9:19-20 103](#_Toc362258976)

[Romains 9:21 104](#_Toc362258977)

[Romains 9:22-24 105](#_Toc362258978)

[Romains 9:25-26 et les citations d’Osée 1:10 et 2:23 106](#_Toc362258979)

[Romains 9:27-29 109](#_Toc362258980)

[Romains 9:30-31 110](#_Toc362258981)

[Romains 9:32-33 111](#_Toc362258982)

[Chapitre 10 112](#_Toc362258983)

[Romains 10:1 112](#_Toc362258984)

[Romains 10:2 112](#_Toc362258985)

[Romains 10:3 113](#_Toc362258986)

[Romains 10:4 113](#_Toc362258987)

[Romains 10:5-9 113](#_Toc362258988)

[Romains 10:10 115](#_Toc362258989)

[Romains 10:11-13 115](#_Toc362258990)

[Romains 10:14-15 116](#_Toc362258991)

[Romains 10:16-17 118](#_Toc362258992)

[Romains 10:18 118](#_Toc362258993)

[Romains 10:19-21 119](#_Toc362258994)

[Chapitre 11 119](#_Toc362258995)

[Romains 11:1-10 119](#_Toc362258996)

[Romains 11:11-15 122](#_Toc362258997)

[Romains 11:16-21 124](#_Toc362258998)

[Romains 11:22-24 125](#_Toc362258999)

[Romains 11:25-27 126](#_Toc362259000)

[Romains 11:28-29 128](#_Toc362259001)

[Romains 11:30-32 129](#_Toc362259002)

[Romains 11:33-36 130](#_Toc362259003)

[Chapitre 12 130](#_Toc362259004)

[Romains 12:1 130](#_Toc362259005)

[Romains 12:2 131](#_Toc362259006)

[Romains 12:3-8 132](#_Toc362259007)

[Romains 12:9 133](#_Toc362259008)

[Romains 12:10-13 134](#_Toc362259009)

[Romains 12:14-16c 135](#_Toc362259010)

[Romains 12:16d-21 135](#_Toc362259011)

[Chapitre 13 136](#_Toc362259012)

[Romains 13:1-7 136](#_Toc362259013)

[Romains 13:8-10 138](#_Toc362259014)

[Romains 13:11-14 138](#_Toc362259015)

[Chapitre 14 139](#_Toc362259016)

[Romains 14:1-12 139](#_Toc362259017)

[Romains 14:13 142](#_Toc362259018)

[Romains 14:14-17 142](#_Toc362259019)

[Romains 14:18-23 142](#_Toc362259020)

[Chapitre 15 143](#_Toc362259021)

[Romains 15:1-3 144](#_Toc362259022)

[Romains 15:4-7 144](#_Toc362259023)

[Romains 15:8-13 145](#_Toc362259024)

[Romains 15:14-17 146](#_Toc362259025)

[Romains 15:18-21 147](#_Toc362259026)

[Romains 15:30-32 148](#_Toc362259027)

[Chapitre 16 149](#_Toc362259028)

[Romains 16:1-2 149](#_Toc362259029)

[Romains 16:3-5 150](#_Toc362259030)

[Romains 16:6-15 150](#_Toc362259031)

[Romains 16:16 151](#_Toc362259032)

[Romains 16:17-20 151](#_Toc362259033)

[Romains 16:21-24 153](#_Toc362259034)

[Romains 16:25-27 154](#_Toc362259035)

# Préface

Celui qui écrit un livre, à moins d’être irréfléchi, professe par cet acte même qu’il a quelque chose de profitable à offrir au lecteur. Cela peut sembler impossible si l’on donne le moindre coup d’œil aux nombreux ouvrages déjà écrits sur l’épître aux Romains. Néanmoins, la richesse de la mine d’une part, et la fidélité de l’Esprit de Dieu d’autre part, font que je doute qu’un serviteur de Christ ait jamais creusé sérieusement cette grande communication de Dieu par l’apôtre Paul, sans en retirer des résultats précieux pour les autres. Par ce bref exposé, moi aussi je fais confiance au Seigneur pour qu’Il aide les âmes à comprendre ce qui ne périra jamais, afin qu’elles marchent plus librement et plus fermement dans Ses voies. On en sait assez, même si c’est peu, pour être certain qu’il reste beaucoup à recueillir pour ceux qui peuvent encore travailler avec foi jusqu’à la venue du Seigneur.

1er octobre 1873.

# Introduction (ou : Sommaire de l’épître)

Bien que cette épître aux Romains ne soit pas du plus haut niveau quant au caractère de la vérité, néanmoins elle expose de manière plus complète qu’aucune autre la bonne nouvelle de Dieu, et elle le fait avec une méthode et une profondeur qu’attestent non pas simplement le style de Paul, mais la sagesse du Saint Esprit qui inspira le grand apôtre des Gentils. Son Fils (1:3 — c’est ainsi que l’apôtre Le prêcha dès le début, Actes 9:20) est l’objet de foi, issu de la semence de David selon la chair, déterminé Fils de Dieu en puissance selon l’Esprit de sainteté par la résurrection des morts. Le lien avec l’Ancien Testament est ainsi maintenu, tandis que la voie est ouverte pour un nouvel ordre de choses, par la résurrection dans laquelle la culpabilité est ôtée, le péché est jugé, et la vie est manifestée comme victorieuse sur l’ennemi dans sa dernière forteresse de la mort, et dotée même d’un droit supérieur au jugement éternel de Dieu.

## Romains 1

Après s’être présenté de manière appropriée comme apôtre par appel à ceux qui étaient appelés à Rome, l’apôtre Paul témoigne de sa reconnaissance pour leur foi, et de son grand désir de les voir, malgré tous les empêchements jusqu’alors, en vue de leur encouragement mutuel. Il désirait du fruit là comme ailleurs, étant débiteur vis-à-vis de tous. Il n’avait pas honte de l’évangile (ou : bonne nouvelle) : il est la puissance de Dieu en salut à tout croyant, parce que la justice divine y est révélée par la foi pour la foi, comme le prophète le déclarait dans un temps sombre pour Israël. Ainsi, si le Fils est objet de foi, le croyant a part à la justice de Dieu (\*). Pour Dieu, l’homme n’avait pas de justice, et voilà que Dieu révèle la Sienne à l’homme ; il s’ensuit qu’il s’agit de croire. Car Sa colère est révélée du ciel contre toute impiété et toute injustice des hommes qui possèdent la vérité [tout en vivant] dans l’injustice : les uns adoptant toutes les variantes du paganisme ou de l’impiété, les autres étant spécialement les Juifs, auxquels on peut rajouter maintenant la chrétienté. Quel besoin profond que celui de l’homme pécheur, et combien grand est le danger où il se trouve !

 (\*) Si un Juif avait constamment obéi à la loi, cela aurait été une justice humaine, et il aurait été agréé en conséquence. Mais à la croix de Christ nous ne voyons pas simplement le Père glorifié dans l’obéissance, mais Dieu glorifié quant au péché, de sorte que maintenant Il est juste en faisant asseoir Christ à Sa droite, et (en accord avec cela) en nous justifiant en Lui et par Lui. Telle est la justice divine.

Jusqu’à la fin du chapitre 1, les Gentils sont convaincus d’impiété dans un tableau bref, mais épouvantable, confirmé que trop bien par tout ce qu’on connaît de l’antiquité ; ils sont montrés comme entièrement dépravés non seulement quant à leurs passions et leurs convoitises, mais encore plus par leur idolâtrie, qui sanctionne, et même provoque et même consacre leurs pires mauvaises choses. On observera donc que l’apôtre ne fait pas remonter la ruine au commencement du monde, mais seulement au déluge quand les hommes ont méconnu de manière inexcusable le témoignage de la création, et que, ayant connu Dieu, ils ne L’ont pas glorifié comme Dieu, mais, professant être sages, ils sont devenus fous, et ayant établi des idoles, ils ont été abandonnés par le seul vrai Dieu au-dessus d’eux, Celui qu’ils n’ont pas voulu servir, et livrés à l’esclavage de toutes les infamies en dessous d’eux.

## Romains 2

Le début du ch. 2 s’occupe des moralistes, ces gens, Juifs ou Gentils, qui dissertent sur le bien, mais sont la proie, comme les autres, des méchancetés qu’ils condamnent, méprisant les richesses de la bonté de Dieu, ayant oublié Son jugement, qui ne fait pas acception de personnes, à savoir que ceux qui pèchent sans loi périront aussi sans loi, et que ceux qui pèchent sous la loi seront jugés par elle au jour où Dieu jugera les secrets des hommes, selon l’évangile de l’apôtre, par Jésus Christ. Ici, dans le jugement, il nomme les « Juifs premièrement », puis les « Grecs », comme précédemment dans l’administration de l’évangile. Car le jugement tient compte de tout, y compris des privilèges supérieurs, chacun rendant compte selon la lumière qu’il a eue et recevant selon ses actes. Car le salut est selon la grâce, la récompense et le jugement selon les œuvres. Ainsi deux tests sont appliqués : d’où sont-ils tombés, et qu’est-ce que Dieu introduira à la venue de Christ et dans le royaume ? Et comme du côté de Dieu, la colère révélée du ciel était en contraste avec les jugements providentiels sur la terre, ainsi ici, du côté de l’homme, elle est en contraste avec le jugement des secrets des cœurs.

Les Juifs sont alors nettement et expressément mis en avant : avec plus de lumière, ils n’étaient pas meilleurs moralement, car le nom de Dieu était blasphémé à cause d’eux. Bien loin de les avoir protégés contre leurs inconséquences ignobles, la circoncision est au contraire devenue de l’incirconcision, tandis que l’incirconcision qui garde les exigences de la loi doit être comptée comme de la circoncision, et elle juge ceux qui, dans la lettre et la circoncision, transgressent la loi. Le péché se révèle comme le grand niveleur, alors que la justice ne manque pas d’élever haut. Un Juif qui transgresse est aussi mauvais, et même pire en fait, qu’un Gentil ; un Gentil qui pratique la justice n’est pas moins agréable qu’un Juif. Dieu veut de la réalité morale ; elle seule, où qu’elle se trouve, donne l’assurance d’être loué par Lui.

## Romains 3

Ceci soulève au ch. 3, la question de la supériorité des Juifs et de l’avantage de la circoncision. L’apôtre l’admet de toute manière, et d’abord dans le fait que les oracles de Dieu leur ont été confiés. Mais l’infidélité de l’homme n’empêche nullement la certitude que Dieu jugera le monde, et qu’Il le fera de manière juste. Les privilèges extérieurs n’impliquent ni n’assurent une condition meilleure, mais ils aggravent la responsabilité. Et le fait que ce que la loi ou l’Ancien Testament disent, ils le disent à ceux qui sont sous la loi (c’est-à-dire aux Juifs), cela les convainc entièrement de culpabilité ; car la loi déclare, en termes tout à fait clairs, qu’il n’y a pas de juste, personne qui ait de l’intelligence, personne qui fasse le bien ; tous s’égarent et il n’y a pas de crainte de Dieu devant leurs yeux. Ainsi le début de la discussion démontrait que les Gentils étaient complètement ruinés, et sa fin démontre la même chose pour les Juifs : il en résulte que toute bouche est fermée et que tout le monde sera sous le jugement. Quelle est la sentence de Dieu ? N’y a-t-il aucune miséricorde ? Il y a la justice de Dieu par le Christ Jésus, une justice qui justifie le croyant. Sans doute par des œuvres de loi, nulle chair ne sera justifiée, car par la loi est la connaissance du péché, ce qui est juste le contraire du pardon des péchés, et de la justice.

La loi donc ne peut pas venir au secours d’Israël, et encore moins d’un Gentil. Quelle est dès lors la ressource ? L’apôtre revient à la thèse précédant son raisonnement, et avec d’autant plus de preuve de sa nécessité urgente, il affirme que maintenant la justice de Dieu est manifestée en dehors de la loi. C’est une déclaration vraiment merveilleuse, qui fait la liaison de l’évangile avec l’Ancien Testament, où l’on a sa finalité universelle et son application effective conditionnée par la foi, tandis qu’il s’offre à tous sur la base de la ruine complète, et donc de la grâce pure. L’évangile proclame l’œuvre du Seigneur qui répond au propitiatoire avec le sang d’expiation du bouc tiré au sort pour l’Éternel, ce sang étant aspergé sur et devant le propitiatoire, de sorte qu’une base juste est posée à la fois pour justifier la patience de Dieu à l’égard des saints d’autrefois et de leurs péchés dans le passé, et pour montrer maintenant que Dieu est juste quand Il justifie celui qui croit en Jésus. Par la foi, la vanterie est donc exclue, et il est montré que Dieu est le Dieu qui justifie à la fois les Juifs et les Gentils, tandis que la loi elle-même est établie au lieu d’être annulée.

Rien ne nous empêche de comprendre δικαιοσυνη Θεου [la justice de Dieu] au sens usuel d’un attribut ou d’une qualité de Dieu, parce que c’est aussi δικαιοσυνη εκ πιστεως [la justice qui est sur le principe de la foi], car en effet la justice de Dieu est révélée dans l’évangile pour nous qui croyons, et c’est pourquoi nous ne pouvons en bénéficier sur aucun autre principe. Bien sûr elle est χωρις νομου « en dehors de la loi » [ou : sans loi ; Rom. 3:21], car en obéissant à la loi, on obtiendrait une justice de l’homme, non pas la justice de Dieu. Le δωρεα ou don gratuit de la justice (Rom. 5:17) est parfaitement compatible avec cela : la grâce de Dieu a été la source de ce don ; il n’était pas question d’œuvre ou d’aptitude de quelqu’un comme sous la loi. Ainsi Romains 10:3 et Philippiens 3:9 sont tous les deux en parfaite harmonie avec le fait que l’apôtre parle de justice divine, ou de ce que Dieu est conséquent avec Lui-même en justifiant le croyant par la rédemption qui est en Christ. Sans doute c’est une justice dont Il est l’auteur (comme Phil. 3:9 l’enseigne), et qu’Il approuve ; mais c’est rabaisser la question que de s’en tenir là. Car si un homme s’imaginait avoir obéi à la loi, cela aurait été une justice valable devant Dieu ; et l’homme aurait vécu au lieu de mourir. Mais cela n’aurait été ni la vie éternelle dans le Fils, ni la justice de Dieu, mais celle de l’homme. C’est pourquoi la définition de Luther, Calvin, de Bèze, Reiche, De Wette etc. n’est pas satisfaisante, et la version de Luther, qui en est une paraphrase expressive, est erronée. Une justice que Dieu pourrait donner ou approuver n’a pas besoin d’être Sa justice, alors que l’apôtre insiste lourdement pour la qualifier ainsi. Bien sûr il ne s’agit pas de justice divine de manière abstraite (ce qui est peut-être la difficulté sur laquelle heurtent inconsciemment la plupart de ceux qui approchent le sujet), mais il s’agit de Dieu juste en vertu de l’œuvre du Sauveur. Comment l’estime-t-Il, comment agit-Il selon elle à l’égard du croyant ? Infuser la justice divine n’a pas de sens juste, ou bien c’est confondre la justification et la vie ; quant à l’idée que la justice de Dieu signifie sa miséricorde, c’est éluder misérablement la question et affaiblir la grande vérité que la justification de celui qui croit en Jésus provient non seulement de Son amour, mais aussi de Sa justice.

On peut noter ici le fait remarquable que la majorité des commentateurs reconnaît, alors qu’ils reculent devant le sens clair de l’expression « la justice de Dieu » en Rom. 1:17 et même en Rom. 3:21-22 : ils avouent ouvertement que dans les versets 25 et 26, il s’agit bien de Sa justice, et non pas de la miséricorde de Dieu, ni de Son procédé de justification, ni de l’acte de justifier (qui s’exprime en grec par δικαιωσις), ni de la justice qui est acceptable pour Dieu. On accepte *ici* que ce soit le sens propre des termes, et ce que le contexte requiert. Ce n’est pas simplement que la justice paraissait compromise par le support des péchés du passé, et avait donc besoin d’être défendue [ou : justifiée], mais l’œuvre de Christ a tellement glorifié Dieu dans le jugement du péché, que ce n’était que justice de la part de Dieu de remettre les péchés, oui vraiment, et même de justifier celui qui est de la foi dans le Christ Jésus. Et ainsi on ne peut pas nier que l’apôtre ne fait qu’expliquer ce qu’il entend par δικαιοσυνη Θεου [la justice de Dieu] quand il ajoute que Dieu a présenté Christ comme propitiatoire afin qu’Il puisse être juste et qu’Il puisse justifier le croyant. S’il en est ainsi, à savoir que δικαιοσυνη Θεου [la justice de Dieu] ne peut que signifier la justice de Dieu (quand on l’explique à fond comme aux v. 25, 26), combien il est déraisonnable de donner à la même expression une force différente dans le même contexte (v. 21, 22 juste avant) ! Si on reconnaît cela, est-ce cohérent de mettre en doute son sens au ch. 1 v.17 ? Même Rom. 3:5 fait ressortir cela, car il est incontestable que, là, la phrase signifie que Dieu est conséquent avec Son caractère (c’est-à-dire Sa justice) en jugeant le monde qui rejette Christ, tandis que les autres passages montrent Sa justice quand Il justifie ceux qui croient en Son nom. Comparer aussi Matt. 6:33 et Jacques 1:20. Ailleurs (hormis 2 Cor. 5:21 qui est un cas spécial en ce qu’il utilise l’abstrait pour le concret, mais autrement ce verset renforce la même vérité) ces termes dans les épîtres de Paul signifient la justice de Dieu en ce qu’elle justifie ceux qui, se reposant par la foi sur Jésus et sur Son sang, sont acceptés dans toute la valeur de Son acceptation devant Dieu.

## Romains 4

Romains 4 utilise l’exemple d’Abraham pour confirmer le principe de la foi intervenant pour la justification, et cet exemple est appuyé par le témoignage de David au Psaume 32 ; le cas d’Abraham avait eu lieu avant la loi, et même avant la circoncision. Ainsi, si les Juifs soutenaient que l’héritage était par la loi ou les ordonnances, ils devaient rejeter celui qui l’avait par promesse, et par conséquent par la foi : s’ils étaient vraiment enfants d’Abraham, ils devaient tout recevoir de Dieu sur un terrain qui assure la promesse à toute la semence, les Gentils [nations] autant que les Juifs ; et ce, d’autant plus que, dans le cas d’Abraham comme dans celui de Sara, leurs corps étaient dans un état comme mort, et il était hors de question que *eux* accomplissent la promesse, — afin que ce soit à Dieu seul qu’on regarde comme celui qui est capable de faire revivre les morts ; c’est la même situation pour nous, chrétiens (4:23-25) : nous croyons non pas simplement en Jésus, mais en Celui qui a ressuscité d’entre les morts Jésus notre Seigneur, qui a été livré pour nos fautes et ressuscité pour notre justification.

## Romains 5

Les conséquences d’une telle justification par la foi sont énoncées dans la première moitié de Romains 5 : la paix avec Dieu, Sa grâce ou Sa faveur effectives, et l’espérance de Sa gloire en laquelle nous nous glorifions ; et nous nous glorifions non seulement en cela, mais dans les tribulations à cause de leur effet par l’expérience ; et même finalement, nous nous glorifions en Dieu par notre Seigneur Jésus Christ par qui maintenant nous avons reçu la réconciliation.

Mais l’œuvre de Christ va bien plus loin que la rémission des péchés ou que la manifestation de l’amour divin envers nous malgré notre culpabilité, même si c’est très important de commencer par là. Le pardon se réfère à nos péchés qui, sinon, devaient être traités au jour du jugement ; mais il y a aussi la question de notre nature ou de notre état réel, non pas simplement de nos mauvaises œuvres, mais du péché qui les produit. Ici il ne s’agit pas de culpabilité personnelle, ni de Juifs ni de Gentils démontrés coupables comme précédemment, mais il s’agit de la race avec son chef, et du péché qui est entré par ce seul homme, bien que chacun ait aussi ses propres péchés. Ceci nous amène clairement jusqu’à Adam, bien qu’aussi (grâce à Dieu) en présence de Christ, — la loi qui fut introduite entre temps et par parenthèse ayant seulement transformé les péchés en transgressions [fautes, offenses] et les faisant abonder. Or, si un seul homme a justement entraîné toute sa famille dans le péché et la mort, qui peut contester que Dieu ait le droit juste de faire abonder la grâce d’un autre homme, Christ, pour Sa famille pour la vie éternelle ? Tel est le raisonnement à partir de Romains 5:12.

## Romains 6

Si la grâce est si riche de toute manière et pour toujours, devrions-nous continuer à pécher afin que la grâce abonde ? Ce serait la négation pratique du christianisme : c’est ce que nous apprend Romains 6. Nous qui sommes morts au péché, comment vivrions-nous encore en lui ? Nous avons été ensevelis avec Christ par le baptême pour la mort afin que nous marchions en nouveauté de vie. Notre vieil homme a été crucifié avec Lui afin que le corps de péché soit annulé, afin que nous ne servions plus le péché. Car celui qui est mort est justifié du péché. Ainsi nous avons à nous tenir pour morts au péché et pour vivants pour Dieu dans le Christ Jésus. Le péché ne dominera pas car nous ne sommes pas sous la loi, mais sous la grâce. Pécherions-nous alors parce que nous sommes sous la grâce ? Certainement pas. Nous étions esclaves du péché, mais maintenant nous en sommes libérés [affranchis], nous sommes devenus esclaves [ou : nous avons été asservis à] de la justice et de Dieu, nous avons notre fruit dans la sainteté, et pour fin la vie éternelle — une fin digne de Sa grâce.

## Romains 7

Romains 7 traite la question de l’affranchissement de la loi, puisqu’il a déjà été montré que la grâce fortifie contre le péché, au lieu d’en faire une question futile ou discutable. La femme mariée est liée par la loi à son mari aussi longtemps qu’il vit : la mort tranche ce lien. Ainsi nous sommes faits morts à la loi par le corps de Chris pour appartenir à un autre qui a été ressuscité d’entre les morts afin que nous portions du fruit pour Dieu. Nous étions dans la chair, mais maintenant nous avons été libérés [affranchis] de la loi, étant morts à ce en quoi nous étions tenus, pour que nous servions en nouveauté d’esprit, et non pas en vieillesse de lettre. Notez bien que ce n’est pas par abrogation de la loi que la grâce agit, mais par notre mort à la loi.

Ce n’est pas que la loi soit péché, mais le péché trouvant une occasion ou un point d’attaque par le commandement, il produit toutes les convoitises, il séduit, il tue et devient excessivement pécheur. Or, bien qu’elle soit renouvelée, la personne se trouve sans force ; elle discerne le mal dans sa nature comme étant distinct d’elle-même, elle trouve ses délices dans la loi de Dieu, et pourtant elle voit une autre loi dans ses membres qui la rend captive, et ainsi, en pleine conscience de sa misère, elle apprend la valeur de Christ en délivrance autant qu’en pardon, bien que cela n’altère en aucune manière les deux natures.

## Romains 8

Romains 8 clôt la discussion avec la pleine affirmation des résultats de l’œuvre de Christ dans la mort et la résurrection pour le chrétien. Trois divisions se présentent :

* premièrement la délivrance poursuivie jusqu’à la vivification même du corps mortel, l’Esprit étant considéré comme caractérisant cette vie et cet état ;
* deuxièmement, les relations du Saint Esprit avec le chrétien comme agissant en lui, avec lui et sur lui en puissance et en personne ;
* et troisièmement Dieu pour nous, en face de toutes les expériences éprouvantes et de toutes les hostilités de la part de la créature, nous mettant à l’abri totalement et triomphalement.
* Premièrement, quelle position pour ceux qui sont en Christ ! L’action certaine de leur nouvelle nature (\*), c’est-à-dire de l’Esprit de vie dans le Christ Jésus, témoigne de leur délivrance [affranchissement] de la loi du péché et de la mort, tandis que Dieu a déjà condamné à la croix le péché dans la chair (non pas simplement le péché dans ses manifestations), afin que la justice de la loi soit accomplie en nous qui ne marchons pas selon la chair, mais selon l’Esprit. Les gens sont caractérisés par l’un ou l’autre dans leur vie et dans leur caractère, la pensée de la chair étant la mort, et la pensée de l’Esprit étant vie et paix ; et il en est ainsi parce que la pensée de la chair est inimitié contre Dieu, et ceux qui sont dans la chair ne peuvent pas Lui plaire, tandis que les chrétiens ne sont pas dans la chair, mais dans l’Esprit, et ainsi, Christ étant en eux, ils tiennent le corps comme mort à cause du péché, tandis que l’Esprit est vie à cause de la justice. Or même leurs corps mortels seront vivifiés à cause de Son Esprit qui habite en eux.
* Deuxièmement, l’Esprit est un Esprit d’adoption [ou : de relation de fils] et un gage [ou : arrhes] de la gloire à venir, et en attendant nous soupirons [ou : gémissons] par l’Esprit, et Dieu trouve ainsi en nous la pensée de l’Esprit, non pas l’égoïsme, tandis qu’Il fait tout travailler pour le bien.
* Troisièmement, selon le propos de Dieu de nous rendre conformes à l’image de Son Fils en gloire, nous avons la puissance divine qui nous assure que, advienne que pourra, rien ne nous séparera de Son amour qui est dans le Christ Jésus, notre Seigneur.

## Romains 9 à 11

Les chapitres 9 à 11 poursuivent la doctrine, et ont pour but de concilier les promesses spéciales faites à Israël avec la grâce, dans l’évangile, qui ne fait aucune discrimination envers les pécheurs en tant que tels sans exception.

### Romains 9

En Romains 9 l’apôtre montre que ce n’est pas lui, mais les Juifs, qui pourraient être plus justement censurés pour avoir mésestimé les privilèges particuliers d’Israël ; car en vérité, il les aimait avec autant de ferveur que Moïse. Dans le cas d’Isaac, il était bien question de l’appel de Dieu. Mais dans la bénédiction de Jacob aux dépens d’Ésaü, il y a davantage, et l’on voit les droits de la chair exclus encore plus ouvertement, et ce, avant même la naissance des jumeaux. Il s’agit donc d’une question de grâce souveraine. Se sont-ils plaints de l’injustice de Dieu ? Cette souveraineté de Dieu était tout pour Israël : sinon que serait-il advenu d’eux, ruinés dans l’affaire du veau d’or au Sinaï, si Dieu n’avait dit : « Je ferai miséricorde à celui à qui je fais miséricorde » ? D’un autre côté, le Pharaon est un témoin de Son endurcissement et de Ses jugements. Pourtant trouve-t-on de l’injustice en Dieu parce qu’Il agit comme Il veut ? Ce point est réglé par l’affirmation du droit que Dieu a de juger l’homme, et de tancer la prétention de l’homme à juger Dieu. Il a la puissance, mais comment s’en sert-Il ? Avec la plus extrême patience envers les vases de colère, et avec la plus riche miséricorde envers les vases de miséricorde, ces derniers n’étant pas en eux-mêmes meilleurs que les premiers. La miséricorde appelle donc les Gentils qui n’avaient aucun privilèges, et les Juifs qui les avaient tous perdus. Osée et Ésaïe confirment tout cela à plusieurs reprises, montrant non seulement l’appel des Gentils, mais aussi le trébuchement d’Israël sur la pierre d’achoppement posée en Sion, tandis que seule la foi ne peut être confuse.

### Romains 10

En Romains 10 l’apôtre exprime le désir de son cœur en faveur de leur salut. Mais leur zèle n’était pas selon la connaissance. Ils étaient ignorants de la justice de Dieu et ne s’y soumettaient pas, cherchant à établir la leur. Car Christ est la fin de la loi (et tous les efforts de ce genre sont légaux) pour justice à tout croyant. Le langage de la loi et celui de la foi sont incompatibles ; mais la justice de Dieu est celle de la foi, Christ en est le fondement, et le salut le résultat ; celui-ci est donc ouvert tant aux Gentils qu’au Juifs qui croient. C’est pourquoi un témoignage a été lancé par Dieu ; et si peu de Juifs l’ont reçu, néanmoins il a été envoyé par toute la terre ; les témoignages de la loi et des prophètes s’accumulent pour annoncer que Dieu serait trouvé par les Gentils, tandis qu’Israël reste désobéissant et contredisant.

### Romains 11

Romains 11 prouve que le rejet d’Israël n’est ni complet ni définitif, et cela est corroboré par l’olivier qui nous fait voir le retranchement qui attend la chrétienté infidèle aussi sûrement que celui qui a atteint les Juifs ; mais le Rédempteur sortira encore de Sion pour détourner l’impiété de Jacob, et ainsi tout Israël sera sauvé, entrant enfin à son tour comme un objet de miséricorde autant que les Gentils. Cela suscite les transports de l’apôtre en pensant à la profondeur des richesses et de la sagesse et de la connaissance de Dieu.

## Romains 12

À partir de Romains 12 nous entrons formellement dans des exhortations pratiques. L’apôtre supplie les saints, par les compassions de Dieu, de présenter leurs corps en sacrifice vivant, sans se conformer à ce monde ; mais étant transformés par le renouvellement de leurs pensées, il les supplie de cultiver des pensées sobres, et non pas hautaines, selon ce que Dieu a accordé à chacun. Car nous qui sommes plusieurs sommes un seul corps en Christ, et membres les uns des autres, avec des dons différents, dont chacun doit s’occuper. Des appels plus généraux suivent, la grâce régnant ici aussi par la justice dans la marche et dans l’esprit, s’élargissant vers les hommes en général, ce qui donne lieu à la mise en garde contre le fait de se venger soi-même : nous devrions plutôt, comme Dieu le fait, surmonter le mal par le bien.

## Romains 13

Romains 13 présente les rapports des saints avec les gouvernements du monde ; la soumission à ce qui est ainsi mis en place par Dieu dans le monde, quoi que ce soit (de sorte que s’opposer à l’autorité, c’est résister à l’ordonnance de Dieu), est requise non seulement à cause de la colère, mais aussi à cause de la conscience ; c’est la raison pour laquelle il faut aussi payer les tributs et rendre à tous ce qui leur est dû, ne devant rien à personne sinon l’amour qui est l’accomplissement de la loi. Et il est insisté là-dessus d’autant plus que le jour approche, à la lumière duquel nous devrions marcher, nous rappelant que la nuit est fort avancée, et ne satisfaisant pas la chair qui aime les ténèbres.

## Romains 14 et 15

### Romains 14

Puis en Romains 14 suit le devoir de support fraternel ; il était rendu d’autant plus nécessaire à Rome en ces jours-là à cause des nombreux Juifs et Gentils qui se réunissaient là comme chrétiens. Les faibles, comme ils sont appelés, étaient chargés de scrupules et n’avaient pas à juger les forts qui connaissaient leur liberté ; les forts ne devaient pas mépriser les faibles. La conscience doit être respectée ; Christ est Seigneur des vivants et des morts, et chacun de nous devra rendre compte à Dieu. Il faut plutôt juger de ne mettre aucune pierre d’achoppement sur le chemin d’un frère, ni détruire, à cause de la viande, celui pour lequel Christ est mort. La paix et l’édification doivent être recherchées, mais aussi une bonne conscience, car tout ce qui n’est pas de la foi est péché.

### Romains 15

Le début du chapitre 15 conclut cette question en parlant de Celui qui n’a pas cherché à se plaire à Lui-même, mais qui a porté l’opprobre que les hommes jetaient sur Dieu, accordant ainsi au chrétien le droit à toute la consolation des Écritures qui parlent de Christ, et nous encourageant à nous recevoir l’un l’autre, comme Christ l’a fait, à la gloire de Dieu.

Puis, à partir du verset 8, nous avons une affirmation des voies de Dieu dans l’évangile justifiées par l’Ancien Testament, et une affirmation du ministère de l’apôtre parmi (nous) les Gentils : les deux sont la raison qu’a l’apôtre pour les exhorter ainsi (15:30), bien qu’il mette au crédit des Romains la bonté et la connaissance et la capacité de s’avertir l’un l’autre. De Jérusalem et tout alentour jusqu’en Illyrie, il avait pleinement prêché l’évangile, et il visait ainsi non pas les lieux où Christ avait déjà été annoncé, mais ceux où l’on n’avait pas entendu parler de Lui ; et maintenant que son travail était achevé à l’Est, son désir vif et ancien de visiter l’Occident, après un service de diacre pour les pauvres parmi les saints à Jérusalem (car rien n’est hors de propos pour l’amour) ravivait l’espoir de voir les saints de Rome sur son chemin vers l’Espagne. Mais Dieu avait Ses plans à Lui, et si Paul n’a pas été sauvé de ses frères incrédules selon la chair en Judée, c’était pour lui donner plus de communion avec les souffrances de Christ qui a été livré aux nations par les Juifs.

## Romains 16

Romains 16 termine avec une recommandation à l’égard d’une sœur, Phœbé, servante de l’assemblée à Cenchrée, et des salutations détaillées contenant des appréciations variées sur tout ce qui était aimable et de bonne renommée, ainsi que des mises en garde contre ceux qui font des divisions et mettent des pierres d’achoppement contraires à la doctrine qu’ils avaient apprise. Se détourner de ces gens dévorés par leur propre importance est la meilleure réponse à leurs douces paroles et leurs beaux discours. Ici comme ailleurs, nous devons être sages quant au bien et simples quant au mal. Le Dieu de paix s’occupera de tout ce qui est au-dessus de nous, et Il brisera bientôt Satan sous nos pieds. Combien nous avons besoin de la grâce de notre Seigneur avec nous maintenant !

Tertius qui écrivait pour l’apôtre, ajoute sa salutation, et quelques autres aussi. L’épître se termine par une doxologie qui convient merveilleusement à tout ce que nous avons eu devant nous, avec en outre une allusion à la vérité (non développée ici) en harmonie avec sa prédication. Ce mystère caché est pleinement développé dans les épîtres aux Éphésiens et aux Colossiens, les épîtres aux Corinthiens faisant un lien transition, mais chacune de ces épîtres est à sa place et en son temps, et de toute importance pour le croyant et pour l’assemblée. « Au Dieu qui seul est sage, par Jésus Christ, — auquel soit la gloire éternellement ! Amen » (Romains 16:27).

# Chapitre 1

## Circonstances de l’épître

Dans Sa sagesse, Dieu avait voulu qu’aucun apôtre n’implante l’évangile dans la cité impériale. Rome ne peut pas, en vérité, se vanter d’être une église apostolique à l’origine, contrairement à Jérusalem, Philippes, Corinthe, Éphèse, et beaucoup d’autres moins considérables. Nous savons qu’au jour de la Pentecôte, quand le Saint Esprit fut donné pour la première fois, il y avait des Juifs Romains, séjournant à Jérusalem, qui y entendirent l’évangile (Actes 2:10 ; comparer Rom. 16:7). Ceux-ci peuvent avoir porté la bonne nouvelle en Occident au moins lors de la persécution qui arriva à l’occasion d’Étienne, voire avant, car cette persécution dispersa tous les croyants, sauf les apôtres (Actes 8:1 ; 11:19). Nous sommes sûrs que quelques-uns de ces dispersés s’en allèrent en Phénicie et à Chypre ainsi qu’à Antioche, et que, dans cette dernière localité, ils prêchèrent aux Grecs et non pas seulement aux Juifs.

Mais quels que soient les moyens particuliers utilisés pour y faire connaître Christ, il est certain qu’aucun apôtre ne visita cette ville de Rome avant que Paul ne leur écrive et même avant qu’il n’y vienne plus tard. Pourtant il s’y trouvait un groupe de saints manifestement considérable ; et à mon avis, l’épître montre bien clairement qu’ils étaient issus aussi bien des Juifs que des Gentils.

Voilà une partie des circonstances qui amenèrent le grand apôtre à écrire cette épître qui ne cède le pas devant aucune autre quant à l’importance. C’est aussi pourquoi nous avons ici un traité si complet, et en même temps si fondamental, non pas sur les relations propres à l’église, mais sur l’état de l’homme comme pécheur, puis sa justification à la suite de l’œuvre, de la mort et de la résurrection de Christ — c’est-à-dire les privilèges des saints individuellement par la rédemption, aussi bien que la ruine totale de l’homme et son besoin de l’intervention puissante de Dieu dans l’évangile. Si l’apôtre avait posé les bases de l’œuvre à Rome, ou s’il y était allé pour leur faire part de quelque dons spirituels, comme il l’avait ardemment souhaité, nous n’aurions guère pu avoir un développement pareil à celui que nous avons maintenant [dans cette épître]. Car dans ces deux hypothèses, il leur aurait enseigné en direct ce qui est maintenant inclus à jamais dans l’épître. Avant de pouvoir leur rendre visite et de les établir oralement, leur état réclamait cette remarquable plénitude de vérité, partant des rudiments et allant vers les choses plus élevées. Le mélange de Juifs et de Gentils à Rome exigeait que la question de la loi soit résolue à la fois quant à la justification et quant à la marche ; il exigeait aussi de réconcilier la présentation effective d’une grâce dépourvue de discrimination dans l’évangile avec les promesses spéciales faites à Israël. Cela demandait une explication complète de la responsabilité humaine, tant pour les Juifs que pour les Grecs. Pour la même raison aussi, il était nécessaire, surtout ici, de présenter, principalement sous forme d’exhortation, la marche générale des chrétiens les uns en rapport avec les autres, et en rapport avec les autorités (alors païennes), avec d’une part les exigences impératives de la sainteté, et d’autre part la vraie nature et les limites du support fraternel dans le domaine des choses indifférentes.

## Romains 1:1-7

La salutation ou adresse de l’apôtre est plus complète que d’habitude. « Paul, esclave de Jésus Christ, apôtre appelé, mis à part pour l’évangile de Dieu, (lequel il avait auparavant promis par ses prophètes dans de saintes écritures), touchant son Fils (né de la semence de David, selon la chair, déterminé Fils de Dieu, en puissance, selon [l’]Esprit de sainteté, par [la] résurrection des morts), Jésus Christ, notre Seigneur, par lequel nous avons reçu grâce et apostolat, pour [l’]obéissance de [la] foi parmi toutes les nations, pour son nom ; parmi lesquelles vous aussi, vous êtes des appelés de Jésus Christ, — à tous les bien-aimés de Dieu qui sont à Rome, saints appelés : Grâce et paix à vous, de la part de Dieu notre Père et du seigneur Jésus Christ ! » (1:1-7).

 « Esclave de Jésus Christ », voilà la fierté de celui qui connaissait la vraie et sainte liberté de la grâce probablement mieux qu’aucun autre cœur n’a été enseigné à en jouir. C’est un qualificatif général qui devrait être vrai, qui est vrai de tout chrétien.

Mais Paul parle ensuite de lui comme d’un « apôtre appelé » [ou : par appel]. L’apostolat ne donnait pas lieu à une succession comme la sacrificature juive, ni à un choix de l’assemblée comme les sept chargés des tables à Jérusalem : encore moins était-ce une question de prétention personnelle. Il était apôtre par appel comme les saints étaient appelés (1:7). Sans aucun doute Saul de Tarse avait été mis à part dès le ventre de sa mère (Gal. 1:15), et fut ultérieurement appelé par la grâce de Dieu. Mais ici il me semble que la mise à part était plus spécialement « pour l’évangile de Dieu », et peut donc se référer plutôt à Actes 13:2. La bonne nouvelle de Dieu est une vérité précieuse, en contradiction directe et explicite avec la pensée naturelle de l’homme quant à Celui qui donne à tous libéralement et qui ne fait pas de reproches. Sans doute cela ne peut être qu’en Christ et par Christ ; cependant c’est Dieu qui aime, qui donne, qui envoie, c’est Son évangile. Quel point de départ béni pour l’apôtre ! Quelle source inépuisable !

Mais si la plénitude d’amour spontané et actif que Dieu a envers l’homme est une vérité toujours nouvelle en raison de la prédominance constante de pensées humaines, même chez les saints, ce n’était pas une chose nouvelle pour Dieu (1:2). Cet évangile n’est apparu que tardivement dans l’histoire du monde ; mais Dieu l’avait promis auparavant par Ses prophètes dans de saintes Écritures — par les prophètes qui sont toujours apparu, autrefois, quand tout était devenu sans espoir du côté de l’homme. Aussi l’un des premiers qui écrivit des prophéties a dit : « Ô Israël, tu t’es détruit toi-même ; mais en moi est ton secours. Je serait ton toi ; où y en a-t-il qui puisse te sauver ? » (Osée 1:9-10). Et aussi un autre, le dernier d’entre eux, écrivit : « Car moi, l’Éternel, je ne change pas ; c’est pourquoi, fils de Jacob, vous n’êtes pas consumés » (Malachie 3:6). Les Juifs, les sacrificateurs même, avaient-ils méprisé Son nom ? « Car, du soleil levant jusqu’au soleil couchant, mon nom sera grand parmi les nations » (Malachie 1:11). Voilà des exemples de ce qu’Il proclamait à l’avance par Ses prophètes. L’espace manquerait pour n’en citer même qu’une petite partie. Ce qui a précédé, selon ce que ce verset rapporte, c’était la promesse de Dieu (car la loi n’est pas encore abordée) ; Son évangile n’est pas une promesse, mais un accomplissement. Avant Christ et Son œuvre, il ne pouvait être que promis, rien de plus. *Maintenant*, quelles que soient les promesses, en Lui est le oui et en Lui l’Amen (2 Cor. 1:20).

Comment ces choses peuvent-elles se faire ? Qu’est-ce qui peut justifier des promesses si précieuses, et leur accomplissement encore plus précieux, sur lequel l’évangile de Dieu est fondé et va vers l’homme ? La réponse est claire, digne, et amplement suffisante. Le pivot central est le Fils de Dieu : La bonne nouvelle de Dieu est au sujet de Son Fils (1:3). Sa personne est placée ici devant nous de deux manières : premièrement, comme né de la semence de David selon la chair (Il avait condescendu à être fait chair) ; deuxièmement, comme déterminé (ou : déclaré) Fils de Dieu en puissance selon l’Esprit de sainteté, par la résurrection. Ces deux aspects de notre Seigneur sont respectivement en relation avec ce que nous venons de voir — les promesses et l’évangile. Le vrai Bien-aimé, le Fils de David, est venu comme Celui qui est l’objet, Celui qui accomplit et Celui qui est l’accomplissement de toute promesse de Dieu ; mais l’homme, et spécialement le peuple qui avait les promesses, ne L’a pas reçu, mais L’a rejeté jusqu’à Le mettre à mort, et à la mort de la croix. Dieu, infiniment glorifié dans cette croix, a ressuscité Celui qui avait déjà Lui-même ressuscité des personnes mortes, et qui ressuscitera tous. « Car comme le Père réveille les morts et les vivifie, de même aussi le Fils vivifie ceux qu’il veut » (Jean 5:21). Ainsi, la résurrection Le désigne (ou : détermine) de toute manière comme Fils de Dieu en puissance, par-dessus tout lorsqu’Il est Lui-même ressuscité dans Sa propre personne, après avoir été crucifié en faiblesse, et cela selon l’Esprit de sainteté qui L’avait caractérisé durant tous les jours de Sa chair. Ainsi, comme la venue de Christ était la présentation de la promesse, l’évangile de Dieu implique non seulement la gloire divine de Sa personne, mais la puissance immense de Sa résurrection qui démontre la valeur et l’efficace de Sa mort (1:4). Dans Sa vie, le péché et Satan ne l’ont pas touché, Lui qui a toujours marché dans l’Esprit et selon la Parole de Dieu ; sur la croix, fait péché pour nous, Il a rendu impuissant celui qui avait le pouvoir de la mort, bien que la résurrection seule détermine d’une manière adéquate Sa puissance et Sa glorieuse personne.

C’est pourquoi Jésus, ressuscité des morts en puissance, agit comme Seigneur et Christ, — Il est « notre Seigneur », « par lequel nous avons reçu grâce et apostolat » (1:5). C’est Lui qui, depuis les cieux, envoie. Comme autrefois sur la terre, Seigneur de la moisson, Il envoie d’abord les douze, puis ensuite soixante-dix autres ; élevé au ciel, Il a donné des dons aux hommes (Éph. 4:8). En lui-même, l’appel apostolique n’était pas seulement une marque de grâce. Dans le cas de Paul, la grâce qui l’arrêta et le vivifia pour Dieu, était en même temps et du même coup qu’il était choisi, comme un témoignage rendu à tous les hommes de ce qu’il avait vu et entendu. Un tel appel ne pouvait, pour ainsi dire, qu’avoir un caractère plus profond et une sphère plus large que l’appel des quelques disciples nommés par le Seigneur lorsqu’Il était ici-bas. C’est pourquoi cet appel était « pour l’obéissance de la foi » (non pas exactement ce vers quoi la foi mène et fortifie, mais l’obéissance propre à la foi, le cœur qui se courbe devant le message de Sa grâce), « parmi toutes les nations » (comme la scène du témoignage). Retiré du milieu du peuple et des nations, c’est vers ces dernières que le Seigneur l’envoya, comme il nous est dit en Actes 26. Encore une fois, il nous est dit que c’était « pour son nom » ou « au nom de Christ ».

Si tel était son passeport, quel était le leur ? « Parmi lesquelles vous aussi, vous êtes des appelés de Jésus Christ ». Ils étaient parmi les nations, et sa mission était envers toutes les nations. Était-il un apôtre appelé ? Les saints l’étaient aussi, non par naissance ni par ordonnance, mais par l’appel de Jésus Christ qui l’avait appelé comme apôtre (1:6).

Cela autorisait dès lors Paul à s’adresser à « tous les bien-aimés de Dieu qui sont à Rome, saints appelés » ; cela faisait la joie de son cœur, comme celle du Saint Esprit qui l’inspirait, de leur souhaiter : « Grâce et paix à vous, de la part de Dieu notre Père et du Seigneur Jésus Christ » (1:7). Ils avaient déjà goûté ces privilèges par la foi de Christ ; mais l’apôtre se reconnaît leur débiteur et se met à porter à leur crédit ce qui les enrichirait à l’extrême. Puissions-nous jouir de plus en plus de Lui qui était déjà leur source par Celui (l’Esprit) qui seul peut nous Le faire connaître !

Prenez n’importe quel livre de l’Ancien Testament et comparez-le avec ces paroles introductives. Quelles différences évidentes et immenses, spécialement dans le but, le caractère et la portée ! Il est étonnant que ceux qui voudraient assimiler le témoignage de Dieu et l’état de l’homme avant et après la venue de Christ ne s’en soient jamais rendu compte. Par exemple, où trouver quelque chose de semblable dans les cinq livres de Moïse, ou dans les livres historiques qui suivent ? En vain recherchez-vous quelque chose de parallèle dans les Psaumes ou les livres poétiques. Les prophètes ne décrivent même pas un tel état de choses, ni ne le prédisent. Il est parlé de choses glorieuses pour Israël, de la miséricorde de Dieu qui ne manquera pas d’atteindre et de bénir les pauvres Gentils, de la délivrance et de la joie pour la terre et la création inférieure en général, qui ont été si longtemps en travail (8:22) : nous avons tout cela, et encore davantage et en abondance dans les prophètes et même dans les Psaumes. Mais il n’y a rien qui ressemble au ton même de la salutation et de la préface de l’apôtre aux saints de Rome, ni non plus dans ce que nous rencontrons dans le reste des épîtres du Nouveau Testament. Dieu avait devant Lui une chose nouvelle ici-bas, une chose répondant à une autre chose nouvelle dans le ciel, la plus grande de toutes : Son propre Fils, comme homme ressuscité et élevé en haut après avoir expié nos péchés sur la croix. À partir de cet objet central, le Saint Esprit travaille, envoyé d’en haut pour faire connaître Dieu en Christ venu et reparti, et pour donner aux croyants une part dans l’œuvre infinie que Christ a faite pour eux. Cet objet révélé conforme les cœurs qui le connaissent ; certes tous ne sont pas conformés d’une manière égale, mais tous sont conformés dans une mesure selon la nature propre de cet objet. Voilà le christianisme.

## Romains 1:8-12

Ici comme partout dans les épîtres, les illustrations, les exemples et les preuves abondent ; certes la foi existait déjà auparavant, certes le Saint Esprit a en tous temps œuvré de manière appropriée au caractère et les voies de Dieu. C’est pourquoi il n’y a jamais eu autrefois un jour de difficulté ou de ténèbres qui n’ait donné lieu à quelque manifestation éminente de la sagesse et de la bonté de Dieu, à la fois par le moyen de ceux qui Le connaissaient dans Sa grâce, et pour eux. Cependant, ces manifestations étaient bien sûr en harmonie avec la tâche dont Il s’occupait alors, aussi bien avant et après le déluge, au moment de la simple promesse ou après le don de la loi, au milieu des douleurs de la captivité ou lorsque le Messie fut présenté à la responsabilité du résidu retourné dans sa terre. Certes il existe des vérités objectives, et des traits d’expérience intérieure et de pratique extérieure qui demeurent toujours quant au fond pour les saints d’autrefois comme pour ceux de maintenant. Or cette identité dans beaucoup de choses importantes, ne fait que rendre d’autant plus frappante l’existence de différences d’importance incalculable, non seulement pour nous, mais en rapport avec la gloire de Dieu. Avant la rédemption, qui pouvait concevoir des sentiments, des pensées, un langage, tels que ceux que nous avons ici devant nous ? Si l’on a la moindre perception spirituelle, penserait-on qu’Énoch ou Noé, Isaac ou Jacob, Moïse ou Josué, David ou Salomon, Ésaïe ou Jérémie, et même Pierre ou Jean aux jours du ministère du Seigneur, pouvaient prononcer des paroles comme celles adressées aux saints à Rome, dont beaucoup étaient des païens ? « Premièrement, je rends grâces à mon Dieu, par Jésus Christ, pour vous tous, de ce que votre foi est publiée dans le monde entier. Car Dieu, que je sers dans mon esprit dans l’évangile de son Fils, m’est témoin que je fais sans cesse mention de vous, demandant toujours dans mes prières, si en quelque manière, maintenant une fois, il me sera accordé par la volonté de Dieu d’aller vers vous. Car je désire ardemment de vous voir, afin de vous faire part de quelque don de grâce spirituel, pour que vous soyez affermis, c’est-à-dire pour que nous soyons consolés ensemble au milieu de vous, vous et moi, chacun par la foi qui est dans l’autre » (1:8-12).

Voilà un lien entièrement indépendant de toute attache selon la chair, de toute relation nationale ou d’école d’opinion, et de toute autre relation temporelle, — et ce lien, reposant sur l’invisible et l’éternel, liait le cœur de celui qui écrivait à des âmes que, pour la plupart, il n’avait jamais vues auparavant. Une affection ardente et soutenue faisait qu’il les portait continuellement sur son cœur devant Dieu, et qu’il se réjouissait dans la bonne renommée qui se répandait au sujet de leur foi dans le monde entier, comme cela pouvait facilement se faire depuis le siège de l’autorité centrale [Rome] qui faisait connaître sa volonté et sa pensée jusqu’aux extrémités de son vaste empire, et même au-delà. C’est pourquoi il désirait ardemment de les voir, non par intérêt égoïste, mais pour leur bénédiction spirituelle par le moyen de la foi qui produit et continue à reproduire de la joie maintenant au milieu du rejet, et de la bénédiction qui ne faiblira jamais ni ne sera jamais oubliée. Tels étaient quelques-uns des effets de l’évangile de Dieu, vécu et exprimé maintenant par Paul, lui qui, sans cette connaissance bénie de Christ, avait été le zélateur le plus acharné de la secte la plus rigoriste des Pharisiens, persécutant jusqu’en prison et à la mort tous ceux qui osaient invoquer le nom de Jésus de Nazareth, y compris parmi son propre peuple. Maintenant il était le héraut infatigable de la grâce divine en ce même Jésus mort et ressuscité, — une grâce aussi illimitée que le péché et la misère de l’homme ; il était celui qui apportait sa chaude sympathie à la foi donnée par Dieu à tous ceux qui portaient ce nom méprisé. Il était lui-même par excellence un homme de foi — la foi opérante par l’amour (Gal.5:6) qui cherchait non pas ce qui était à eux, mais eux-mêmes (2 Cor.12:14), non pas les aises ou les honneurs de ce monde, mais la volonté de Dieu et Sa gloire dans le bien des âmes, — un bien pour l’éternité en effet, mais aussi pour le temps présent, non pas une tentative hasardeuse pour ainsi dire, mais une bénédiction volontaire de la part du Dieu dont il connaissait la grâce pour lui-même, et sur laquelle il pouvait compter pour tous ses enfants.

La ferveur d’affection aussi, était naturelle, peut-on dire, chez quelqu’un vivant ainsi avec Dieu (« mon Dieu ») tandis qu’il était dans ce monde, — et il en était de même pour la joie (non pas une joie dans l’iniquité, en laquelle la chair misérable prend plaisir, car elle aime ce qui vient d’elle et ce qui lui ressemble, mais) la joie dans ce qui est de Dieu « par Jésus Christ », même si ceci n’était connu partout que par ouï-dire. « Premièrement, je rends grâces à mon Dieu, par Jésus Christ, pour vous tous, de ce que votre foi est publiée dans le monde entier » (1:8). Il pouvait faire appel à Dieu pour fournir les meilleures preuves de sa gratitude envers Lui pour cela, et de son amour envers eux. « Car Dieu, que je sers dans mon esprit dans l’évangile de son Fils, m’est témoin… » (1:9). Il faisait sans cesse mention d’eux, suppliant toujours dans ses prières que, s’il plût à Dieu, il lui soit permis enfin maintenant, d’une manière ou d’une autre, de leur rendre visite. Quelle sincérité évidente et pieuse ! Quels motifs suscités par l’Esprit chez quelqu’un qui se reconnaissait comme le premier des pécheurs (1 Tim.1:15), et moins que le moindre de tous les saints (Éph.3:8) !

Remarquez, au passage, le changement d’expression. C’est maintenant l’évangile « du Fils de Dieu » (1:9), non pas simplement « de Dieu », bien que cette dernière expression fût belle à sa place au verset 1. L’apôtre ne pense pas maintenant à la source caractéristique de la bonne nouvelle, mais à la manière et aux moyens dont Sa grâce s’est servie pour délivrer les perdus. C’était donc l’évangile de Son Fils ainsi que celui de Dieu. Ici, en outre, l’apôtre fait mention de son propre service de Dieu « dans mon esprit », c’est-à-dire non pas avec de simples œuvres extérieures ou avec le seul sentiment d’un devoir impérieux, mais avec le dévouement intérieurement actif et intelligent à l’évangile du Fils de Dieu.

L’un des sages de ce monde a osé imputer au saint apôtre une habileté pieuse et une sainte flatterie ; mais c’était sans doute un jugement fondé sur son propre esprit et sa propre incapacité à apprécier les sentiments délicats que la grâce rend faciles et habituels. Il n’en était pas ainsi : bien que l’apôtre ait reçu du Seigneur sa mission envers les Gentils en tant que tels, il voulait l’exercer selon Christ. Ce que nous voyons ici est bien le tact d’un amour tendre envers ceux qui étaient des saints de Dieu dans un pareil lieu, et non pas la manœuvre d’un chef de parti habile, car l’apôtre parle ici de son vif désir de les voir et de leur communiquer quelque don spirituel, pour leur affermissement : c’est à dire, comme il l’explique (1:12), pour l’encouragement mutuel parmi eux chacun par la foi de l’autre, tant la leur que la sienne. Pourtant, la volonté de Dieu régissait ses pas, quel que soit son désir ardent et affectueux de leur bien.

## Romains 1:13-16

Ce désir de les voir n’était pas nouveau. « Or je ne veux pas que vous ignoriez, frères, que je me suis souvent proposé d’aller vers vous (et que j’en ai été empêché jusqu’à présent), afin de recueillir quelque fruit parmi vous aussi, comme parmi les autres nations. Je suis débiteur et envers les Grecs et envers les barbares, et envers les sages et envers les inintelligents : ainsi, pour autant qu’il dépend de moi, je suis tout prêt à vous annoncer l’évangile, à vous aussi qui êtes à Rome » (1:13-15).

Quelle qu’ait été la préoccupation spéciale qui avait empêché l’exécution de ce que l’apôtre avait à cœur, Dieu ne voulait manifestement pas que la grande ville de l’occident, la capitale du monde, ait une visite précoce de quelqu’un dans la position de Paul. S’il reconnaissait la dette d’amour qu’il avait envers les gens de toutes nations et de toutes conditions, certainement Rome ne pouvait qu’attirer, spécialement du fait qu’un certain nombre des appelés hors du monde s’y trouvaient déjà. Du côté de Paul, il n’y avait aucune réticence pour aller à Rome, mais au contraire tout empressement.

Que personne n’imagine que la splendeur de cette grande ville lui fît peur ou le retînt par honte de Christ. « Car je n’ai pas honte de l’évangile, car il est [la] puissance de Dieu en salut à quiconque croit, et au Juif premièrement, et au Grec » (1:16). Tout le reste n’était que l’homme, ou faisait appel à l’homme. L’évangile était la puissance de Dieu pour sauver ; il n’était pas une simple règle servant à condamner. L’évangile s’adressait donc à tous ceux qui croyaient, Juifs ou Grecs, bien qu’il fût en premier pour les Juifs qui avaient la loi et les promesses. Tel était l’ordre à suivre même pour le grand apôtre de l’incirconcision, au moins tant que le premier tabernacle subsistait (Héb.9:8).

## Romains 1:17

« Car [la] justice de Dieu y est révélée par la foi pour la foi, selon qu’il est écrit «Or le juste vivra de foi» » (1:17).

 (\*) Note Bibliquest : JND traduit « sur le principe de la foi » au lieu de « par la foi ». On va voir que WK est, dans le fond, d’accord sur le sens donné par JND.

Ce verset est très important en lui-même, et de très vaste portée aussi bien sur l’épître que sur la doctrine de l’évangile en général, mais il a été extrêmement embrouillé par des pensées contradictoires provenant même de vrais croyants, sans parler des théologiens de tous bords ; il faut donc le considérer soigneusement dans la dépendance de notre Dieu qui récompensera certainement cet effort.

La première chose à remarquer c’est que δικαιοσυνη ne signifie pas « justification », mais ici au moins, comme dans la plupart des passages où l’on trouve cette expression, il signifie « justice » dans le sens d’une justice qui justifie. L’apôtre fait donc bien la distinction d’avec δικαιωσις (Rom. 4:25 ; 5:18) qui exprime l’acte de justifier, ou son effet : la justification ; δικαιωμα présente la justice accomplie, en justification ou en jugement, une exigence juste que ce soit moralement ou par ordonnance ou par décret (Luc 1:6 ; Rom. 1:32 ; 2:26 ; 5:16, 18 ; 8:4 ; Héb. 9:1, 10 ; Apoc. 15:4 ; 19:8). Ainsi δικαιοσυνη garde sa signification normale d’habitude ou de qualité de justice.

Notez ensuite que cette justice est Θεου [de Dieu], la « justice de Dieu », non pas celle de l’homme — la justice divine révélée dans l’évangile, non pas la justice humaine requise dans la loi. Il n’est question ici ni d’infusion ni d’imputation. L’infusion (\*) est une doctrine totalement fausse ; quant à l’imputation, c’est une précieuse vérité sur laquelle le chapitre 4 insiste, l’apôtre déduisant du cas d’Abraham que la foi du croyant est comptée à [ou : comme] justice. Car Dieu, dans Sa grâce, est en mesure de justifier l’âme impie qui croit en Lui — Il peut lui compter la justice en dehors de ses œuvres, selon le Psaume 32, et Il le fait.

 (\*) C’est la doctrine Romaine du concile de Trente, qui, bien qu’employant l’expression « justice de Dieu » signifie par là la justice inhérente opérée par l’Esprit de Dieu dans le cœur de l’homme ; ceci est formellement exprimé ainsi : « non qua ipse justus est, sed qua nos justos facit, qua videlicet ab eo donati renovamur spiritu mentis nostrae, et non modo reputamur sed vere justi nominantur et sumus, » etc. [= non par lequel il est juste, mais par lequel il nous fait justes, par lequel ayant reçu la rémission des péchés par lui, nous sommes renouvelés dans l’esprit de notre entendement, et non seulement nous sommes comptés comme justes, mais en vérité nous sommes désignés comme justes et nous le sommes]. Ainsi la justification étant confondue avec la sainteté pratique, elle est, de fait, mise de côté (Can. et Decr. Conc. Trid. Sessio VI., capp. vii. xvi). Bellarmin est très explicite dans le même sens (De Controv. Tom. IV, de justif. ii. passim).

Toutefois, l’apôtre n’entame pas ici un exposé de la raison permettant à Dieu de justifier un homme pécheur en restant conséquent avec Son caractère. Mais, comme il avait déclaré ne pas avoir honte de l’évangile, puisqu’il est [la] puissance de Dieu en salut à tout croyant Juif ou Grec, ainsi il explique maintenant que l’évangile a ce caractère salvateur parce que la justice de Dieu y est révélée « par la foi » [JND dit : sur le principe de la foi] et par conséquent « pour la foi » [ou : à la foi].

En Tite 2 l’apôtre considère la source de l’évangile : c’est la *grâce* de Dieu. L’homme perdu a besoin de cette grâce qui sauve, qui n’est qu’en Dieu et qui est apparue gratuitement et pleinement dans le Christ Jésus et dans Sa rédemption. Mais ici en Romains 1, l’accent est mis sur Sa justice, non pas sur Sa miséricorde, bien que ce soit la miséricorde la plus riche qui soit, mais il y a beaucoup plus que cela. Dans l’évangile, c’est Sa justice qui est révélée. Le pécheur réveillé se repent, déteste ses péchés, se juge comme totalement mauvais et rien que cela aux yeux de Dieu, et ainsi il se rejette sur Christ humblement et avec reconnaissance. Mais dans l’évangile, ce qui est révélé est non pas la victoire de l’âme se débattant contre le péché, mais que Dieu est justement conséquent avec Lui-même lorsqu’Il révèle au pécheur un salut entièrement en dehors de lui et donc εκ πιστεως, par la foi ou de la foi, sur ce principe de la foi et sur aucun autre. Seule la grâce souveraine pouvait y avoir pensé, et l’avoir donné ainsi librement à celui qui ne le méritait pas du tout ; mais la conscience du pécheur touché par l’Esprit ne pourrait avoir la paix tant qu’une charge de culpabilité subsiste. Sans l’évangile, la justice de Dieu aurait bien vite traité le cas des coupables, elle aurait été obligée de le faire, et elle aurait dû le faire en les jugeant de suite et pour toujours. Mais l’évangile est la puissance de Dieu en salut, parce qu’en lui Sa justice est révélée par le moyen de la foi. Si c’était par des œuvres de loi, l’homme devrait gagner et mériter la vie, mais l’évangile est entièrement à l’opposé d’un tel schéma ; et l’homme étant coupable et donc perdu sur n’importe quel terrain de ce genre, il disparaît sauf comme objet du salut de Dieu qui triomphe maintenant dans le fait béni que ce salut est aussi Sa justice. C’est pourquoi ce salut est de la foi, afin qu’il puisse être selon la grâce, et donc accessible absolument à n’importe quel croyant ; car comme cela nous est dit ailleurs (Gal. 3:12) « la loi n’est pas de la foi » [JND : sur le principe de la foi] ; et « la loi produit la colère » (Rom. 4:15). Il y a donc clairement, comme toujours, une grande précision dans le langage de l’Écriture. La justice *humaine* est expressément exclue, car elle serait effectivement incompatible avec tout le contexte, qui suppose l’homme perdu, ne serait-ce que parce que l’évangile est la puissance de Dieu pour le salut : ce qui suit immédiatement après (1:18 et la suite) entreprend de démontrer l’universalité et l’intégralité de la ruine de l’homme. L’évangile est la révélation de la justice *divine* (\*). C’est Dieu qui justifie, et Il est juste en justifiant Celui qui croit.

 (\*) La forme particulière sans article de la proposition [1:17 « *Car justice* de Dieu y est révélée…] doit frapper tout lecteur attentif. C’est dû au fait que l’apôtre décrit le caractère de l’évangile, et n’explique pas encore comment Dieu peut agir ainsi (il le fera plus loin en Romains 3:24-26, et ailleurs).

Il est extrêmement important de considérer cette grande vérité. Ce n’est pas simplement une justice que Dieu fournit et donne, et qui est utile dans les rapports avec Lui (\*), bien que tout cela soit tout à fait vrai. Le sens est ce que les mots disent (« la justice de Dieu ») sans aller plus loin pour le moment. Y a-t-il aucun doute sur la force de l’expression « la puissance de Dieu », juste avant, et sur la force de l’expression « la colère de Dieu », juste après ? Pourquoi les hommes achopperaient-ils sur l’expression similaire qui figure entre deux ? Romains 3:21-26 est assez explicite pour nous aider à trancher la question définitivement.

 (\*) Δικαιοσυνη Θεου [la justice de Dieu] n’est ni η εκ Θ. δ. [la justice provenant de Dieu] ni δ. παρα Θ. [la justice d’auprès de Dieu].

Une des raisons de la difficulté, c’est que certains semblent ne jamais penser à la justice en dehors de l’imputation ; et comme nous ne pouvons pas parler d’imputer la justice de Dieu, alors dans leur esprit, ils changent l’expression de l’Écriture et préfèrent exprimer leur pensée comme « la justice imputée de Christ », ce qui ouvre une nouvelle porte à d’autres conséquences. Or comme principe, nous devons nous en tenir à la supériorité de l’Écriture et aux formules que la sagesse inspirée de Dieu a données à Sa propre vérité. Que Christ ait été absolument et parfaitement juste, tout chrétien le croit ; que l’imputation ait une place de grand poids dans la question de notre justification, est à mon avis indéniable, certain et essentiel à l’évangile. Néanmoins la vérité demeure que, là où il est question de justice de Dieu dans l’Écriture, le terme « imputation » n’est pas employé. Et je ne crois pas qu’il pourrait l’être ; parce que, comme la justice de Dieu ne pourrait pas être inhérente, d’un autre côté imputer la justice de Dieu n’a pas de sens (\*). Ici il s’agit de Sa justice révélée dans l’évangile. Le chapitre 3 montre comment cela peut avoir lieu d’une manière juste. Étant des pécheurs non pas simplement déficients, mais coupables, nous ne pouvons pas être justifiés sans le sang de Christ mort pour expier nos péchés. C’est pourquoi donc, entièrement en dehors de la loi, la justice divine est par la foi en Celui qui a ainsi opéré la rédemption, et Dieu est juste et Il justifie celui qui est de la foi en Jésus. Mais Dieu a été tellement glorifié dans la croix de Christ, qu’Il L’a ressuscité et L’a fait asseoir dans la gloire à Sa droite — non seulement Il nous a pardonné, mais Il nous a fait asseoir dans les lieux célestes en Christ. Voilà la justice de Dieu qui est révélée à la foi. À cause de l’œuvre de la rédemption, ce qui était justement dû à Christ n’était rien moins que cela. C’est l’opposé des œuvres de loi à tous égards. Dieu est juste en traitant non pas seulement Christ, mais aussi celui qui croit en Lui, selon la valeur de la rédemption à Ses yeux. En vertu de Son œuvre, Dieu nous compte pour justes, nous qui croyons ; nous sommes faits justice de Dieu en Lui.

 (\*) Il est bon d’ajouter que certains, sentant qu’il y a et doit y avoir de la réalité pratique chez ceux qui sont dans une vraie relation avec Dieu, ont à plusieurs reprises embrouillé ce sujet, et glissé d’un côté ou de l’autre de la vérité. Je mentionne cela d’autant plus qu’il existe un grand manque d’intelligence de l’Écriture et beaucoup d’ignorance même à l’égard de faits faciles à vérifier. Ainsi en 1550 et même avant, une grave querelle éclata chez les Luthériens ; même si elle n’était pas confinée à la question de la justice divine, néanmoins celle-ci était l’un des points les plus âprement disputés. Andrew Osiander (professeur de théologie à Königsberg, un homme d’une tournure d’esprit mystique et aimant les spéculations hardies et nouvelles) enseigna que l’homme n’obtient la justice que par la justice éternelle et essentielle qui réside en Christ comme Dieu, ou dans sa nature divine unie à la nature humaine. Il participe à cette justice divine par la foi. De ce fait Christ demeure dans l’homme, et avec Christ la justice divine : en vertu de cette justice présente dans le régénéré, Dieu le considère, bien qu’il soit pécheur, comme juste au nom de cette justice (voir J. L. Moshemii Institt. H E. Saec. xvi. Sect. iii. pars ii. § 35). Ceci suscita naturellement et à juste titre l’opposition de Melancthon ; or la mort d’Osiander ne mit pas fin au trouble, car Stancar (professeur d’hébreu au même endroit, et aussi turbulent que son collègue) tomba dans l’extrémité opposée, presque aussi dangereuse. Si Osiander excluait l’humanité de Christ, son contradicteur excluait la nature divine d’avec la rédemption. Évidemment, la doctrine d’Osiander est dans le fond celle des mystiques, et elle confond la vie, ou la nouvelle nature, avec la justification du croyant. Il n’y a pas la moindre ressemblance entre cette doctrine, et ce qui a été exposé dans notre texte des Romains. Cette doctrine d’Osiander voit une justice de Dieu inhérente ou *infusée* dans le cœur du croyant, non pas *révélée* dans l’évangile. En fait, il y avait là l’activité d’un esprit qui voyait que le croyant participe de la nature divine, mais qui confondait cela avec la vérité totalement distincte que le croyant est compté comme juste selon l’acceptation de Christ Lui-même devant Dieu. En bref, Osiander abusait de la régénération pour nier la justification et l’imputation de la justice, et il confondait l’union avec Christ avec l’une et l’autre, comme beaucoup le font encore aujourd’hui. On peut voir cela dans les « Instituts » de Calvin, Livre III, chapitre xi, § 11. L’extrait suivant peut être utile pour montrer que ceux qui ont parlé d’Osiander étaient loin d’avoir compris sa doctrine, et sont loin d’être dégagés du piège dans lequel il était tombé. « Ridet eos Osiander qui justificari docent esse verbum forense: quia oporteat nos re ipsa esse justos: nihil etiam magis respuit quam nos justificari gratuita imputatione. Agedum si nos Deus non justificat absolvendo et ignoscendo, quid sibi vult illud Pauli ? Erat Deus, etc., 2 Cor. 5: 20, 21. Primum obtineo justos censeri qui Deo reconciliantur ; modus inseritur quod Deus ignoscendo justificet: sicuti alio loco justificatio accusationi opponitur ; quae antithesis clare demonstrat sumptam esse loquendi formam à forensi usu » [= Osiander se moque de ceux qui enseignent qu’être justifié est un terme judiciaire : parce qu’il faudrait que nous soyons justes par la chose elle-même : et même il ne rejette rien davantage que l’idée que nous soyons justifiés par une imputation gratuite. Allons ! si Dieu ne nous justifie pas en nous absolvant et en nous pardonnant, que veut dire ce passage de Paul ? ‘Dieu était en Christ…’ 2 Cor. 5:19-21. D’abord je maintiens que ceux qui sont réconciliés avec Dieu, sont considérés comme justes ; ensuite est ajoutée la manière, que Dieu justifie en pardonnant : de même que dans un autre passage la justification est mise en contraste avec l’accusation ; or cette antithèse démontre clairement que la manière de parler ‘être justifié’ est tirée d’un usage judiciaire »]. Je cite intentionnellement le reproche de Calvin au luthérien au sujet de sa moquerie de l’imputation au motif que nous devons être justes dans la réalité pratique, ce qui bafoue effectivement une vérité capitale de l’évangile. D’un autre côté, aucun chrétien ne doute de la valeur et de la nécessité d’une justice pratique indépendante de la justification (voir Philippiens 1:9-11).

La loi de Sinaï réclamait la justice de l’homme, mais ne la trouvait pas. Dans l’évangile, la justice de Dieu est révélée, complète et parfaite. Promise auparavant, elle n’a été révélée que quand tout ce qui en est le fondement a été accompli. Étant révélée, elle est une question de foi, non pas de mérite ni de victoire, ni de puissance intérieure, mais il s’agit au contraire de regarder en dehors de soi vers la justice de Dieu en Christ.

Si la justice divine est révélée *par* la foi (εκ πιστεως [= *sur le principe de* la foi]), elle est aussi *pour* la foi (εις πιστιν) : « par la foi » *exclut* les œuvres de loi comme moyen ou principe sur lequel elle est révélée ; « pour la foi » *inclut* la foi partout où on peut la trouver, et quelle qu’en soit la mesure. Dans la Version Autorisée anglaise, l’expression εκ πιστεως [« sur le principe de la foi »] est traduite par « from faith », c’est-à-dire « de la foi [ou : à partir de la foi] ». Cela ne me paraît pas bon dans ce contexte parce que cela insinue l’idée de croissance d’un degré de foi à un autre, comme certains anciens et modernes l’ont avoué.

Par ailleurs le lecteur doit se méfier de la notion tirée par certains du temps présent du verbe αποκαλυπτεται [« est révélée »], comme s’il garantissait l’idée d’une réalisation progressivement plus complète de l’état de justification (\*). Je ne doute pas que la foi grandisse et donc qu’on saisisse et jouisse davantage de notre bénédiction en Christ, mais la chose révélée dans l’évangile à la foi est complète : la justice divine répudie toute autre pensée, quelle que soit la mesure selon laquelle le cœur le saisit.

 (\*) Calvin illustre ce danger, car il en déduit que, comme notre foi progresse et avance dans cette connaissance, ainsi la justice de Dieu croît en nous simultanément. Quel mauvais langage !

Même un Juif ne pouvait pas nier que le prophète Habakuk (2:4) affirme le même principe ; et la légère différence entre l’Hébreu et la Septante rend témoignage, me semble-t-il, que ces mots sont cités pour cela et pas plus : « selon qu’il est écrit «Le juste vivra de foi» ».

L’apôtre se met ensuite à montrer ce qui rendait l’évangile si nécessaire pour l’homme et si approprié pour Dieu. L’évangile est la puissance de Dieu en salut (1:16), et donc une révélation de Sa justice (1:17), εκ πιστεως εις πιστιν [sur le principe de la foi pour la foi]. Quand l’homme n’avait évidemment pas de justice pour Dieu, ou qu’il fut démontré qu’il n’en avait pas, Dieu révéla Sa justice à Lui dans l’évangile, et elle fut donc rendue accessible à la foi partout où il y en avait, du fait que cette justice était par [sur le principe de] la foi, et non pas issue d’œuvres de loi dont se réclamaient les Juifs. À cette vérité aussi, le prophète Habakuk rendait un témoignage très fort.

## Romains 1:18

Il était absolument nécessaire que Dieu s’occupât ainsi de l’homme si celui-ci devait trouver un salut. « Car [la] colère de Dieu est révélée du ciel contre toute impiété et toute injustice des hommes qui possèdent la vérité dans l’injustice (\*)» (1:18).

 (\*) Note Bibliquest : 1. J.N. Darby traduit « iniquité » au lieu de « injustice » — 2. J.N. Darby traduit l’expression « Qui possèdent la vérité dans l’injustice » par l’expression : « qui possèdent la vérité [tout en vivant] dans l’iniquité ». Les mots « tout en vivant » ajoutés entre crochets ne sont pas dans l’original.

Les pères et les enfants d’Israël avaient déjà fait l’expérience de la colère divine sur la terre. Ils l’avaient vue consumer les villes de la plaine de Sodome. Ils avaient connu Son châtiment prodigieux dans la campagne de Tsoan (Ps. 78:12) lorsque les eaux de la mer Rouge, tancées en leur faveur (Ps.76:6 ; 104:7), recouvrirent leurs ennemis orgueilleux, si bien qu’aucun n’en réchappa. Ils avaient senti le bord de la colère quand l’Éternel créa une chose nouvelle (Nomb. 16:30), et que la terre s’ouvrit pour engloutir subitement Coré, Datham et Abiram, et leur groupe. L’homme, la race, avaient déjà fait l’expérience de Sa colère dans le déluge qui les emporta tous, sauf ceux mis à l’abri dans l’arche. Mais ces actes de jugement d’autrefois, et d’autres du même genre, étaient providentiels et terrestres. Il n’y avait pas encore eu de révélation de la colère de Dieu du ciel. Ces actes divins étaient visibles dans leurs effets, allant jusqu’à frapper les hommes aux yeux de leurs semblables sur terre.

Or *maintenant*, en même temps que la bonne nouvelle mais sans en faire partie, la colère divine est révélée du ciel (1:18). Elle n’est pas encore aucunement exécutée, mais elle est en train d’être révélée ; et l’homme étant pécheur, est vu comme étant entièrement et manifestement impropre à la présence de Dieu. Dieu Lui-même n’est plus caché. Il a été manifesté en chair : « le Fils unique, qui est dans le sein du Père, Lui l’a fait connaître » (Jean 1:18). Sa nature ainsi dévoilée ne tolère absolument pas le péché, pas plus que les pécheurs, sauf pour Sa justice révélée dans l’évangile, qui justifie le croyant *par* [sur le principe de] la foi en Christ. Cependant le même Christ, dont l’expiation est la base de l’évangile, fait connaître Dieu comme Il est, et nulle part on ne Le voit davantage en guerre pour toujours contre le mal qu’à la croix, où Jésus, qui n’avait pas connu le péché (2 Cor.5:21), fut pourtant fait péché pour nous, ne goûtant pas seulement la mort, mais aussi l’abandon divin, afin que nos péchés puissent être traités selon le jugement impitoyable de Dieu. C’est pourquoi, en même temps que l’évangile, Sa colère est révélée du ciel, — une colère qui va bien au-delà de tous les coups temporels imaginables portés par Sa main sur la terre ; car ces coups (bien qu’ils fussent évidemment un témoignage rendu à la nature de Dieu, et en harmonie avec elle dans la mesure où ils étaient portés) n’étaient qu’une partie de Ses voies gouvernementales, et non pas la pleine expression de Sa nature comme quand on en arrive à l’expiation de Christ.

C’est pourquoi cette colère divine révélée du ciel a pour objet toute sorte d’impiété (πασαν ασεβειαν) et spécialement l’iniquité [litt.: injustice] des hommes qui possèdent la vérité [tout en vivant] dans l’iniquité [litt.: injustice]. Ce n’est plus une nation particulière sous une loi qui jugeait les actes de transgression, bien qu’elle fît connaître une racine pécheresse sous-jacente, tandis que le reste des nations était relativement oublié. « Écoutez cette parole que l’Éternel prononce contre vous, fils d’Israël, contre la famille entière que j’ai fait monter du pays d’Égypte, disant : Je vous ai connus, vous seuls, de toutes les familles de la terre ; c’est pourquoi je vous punirai pour toutes vos iniquités » (Amos 3:1-2). Le voile est déchiré, et Dieu brillant au dehors pour ainsi dire, Il discerne et juge partout tout ce qui est incompatible avec Lui-même. En même temps, par l’évangile, Il envoie à tout croyant une rémission gratuite et complète des péchés. Ainsi, tandis que toute forme de mal chez les Gentils est jugée moralement comme étant contraire à la nature de Dieu, il est d’emblée implicite que les Juifs, s’ils sont injustes, sont dans un état encore plus terrible. « Le salut vient des Juifs » (Jean 4:23). Ils ont eu les promesses, et la loi, et la vérité au moins en partie. Mais le langage est si large qu’il est tout aussi applicable, sinon davantage, à la profession chrétienne pourvue aujourd’hui de lumières plus vastes, du fait que la grâce et la vérité sont plus pleinement révélées en Christ. L’accroissement de privilèges, si on en abuse, ne fait qu’accroître la condamnation. N’est-ce pas tout à fait juste quand les ennemis de Dieu sont eux-mêmes des juges, et que la cause est la leur ? Ainsi, il me semble (\*) que πασαν (« toute ») s’étend à la deuxième partie de la description [toute injustice] aussi bien qu’à la première [toute impiété], et englobe toutes sortes d’injustices [ou : iniquités] des hommes qui détiennent la vérité dans l’injustice [ou : l’iniquité], autant que dans tous les genres d’impiété. De tels hommes pourraient ne pas être strictement des impies ; ils possèdent la vérité ; mais en même temps, étant injustes, ils font que la vérité et le nom de Dieu sont par là blasphémés.

 (\*) Note Bibliquest : l’original grec traduit par « toute impiété et toute injustice [ou : iniquité] » est πασαν ασεβειαν και αδικιαν [toute impiété et iniquité].

Certains trouvent une difficulté dans la dernière proposition en rapport avec κατεχοντων [« qui possèdent »…], estimant que, si ce terme est pris ici dans le sens de « tenir », ce ne peut être qu’à un degré tout à fait inférieur, et ils soutiennent que le sens est celui de « retenir » ou « retenir par contrainte » comme dans 2 Thess. 2:6-7, et ils se persuadent que ce sens est le plus approprié à notre contexte. Ma conviction est que κατεχω garde ici sa force habituelle de ‘possession’ ou de ‘tenir ferme’, quand il est question de choses morales, et que c’est ce qu’il faut pour la leçon solennelle communiquée ici (\*). Car l’apôtre parle de la colère de Dieu à l’encontre non seulement de toute impiété en général, mais spécialement à l’encontre de l’injustice des hommes qui gardent toujours si obstinément la vérité dans l’injustice. On ne se moque pas de Dieu. Son Esprit est le Saint Esprit aussi bien que l’Esprit de vérité. Il faut que la vérité soit possédée dans la justice ; car autrement elle n’est pas Christ, le Second Homme, mais elle n’est que le premier homme sous une autre forme, et une forme qui Lui est par-dessus tout haïssable. Combien de personnes ont des sentiments à vif, débattent passionnément, et en d’autres temps seraient partis en guerre jusqu’à la mort pour la vérité qu’ils détiennent, et voilà que leurs œuvres renient Dieu, et ils sont abominables, désobéissants, et réprouvés à l’égard de toute bonne œuvre (Tite 1:16) ! Les Juifs ont été des témoins tenaces de ce genre dangereux de religion ; la chrétienté, la papauté, le protestantisme, les enseignements dogmatiques les plus vrais qu’il vous plaira, n’offrent pas un brin de sécurité supplémentaire, si celui qui les professe ne poursuit pas la sainteté sans laquelle nul ne verra le Seigneur (Héb.12:14).

 (\*) Note Bibliquest : Sans le dire formellement, notamment par sa traduction du grec, W.Kelly rejoint donc J.N.Darby quant au vrai sens du passage lorsque ce dernier traduit : « des hommes qui possèdent la vérité [tout en vivant] dans l’iniquité » (ou : « dans l’injustice »). Ce n’est pas la vérité qui est dans l’injustice, mais les hommes qui possèdent cette vérité. W.Kelly continue à développer cette question dans les paragraphes qui suivent.

À l’opposé de cela, le Nouveau Testament en français courant aussi bien que la version interlinéaire de Carrez et, dans une moindre mesure, la TOB parlent des « hommes qui retiennent la vérité captive de l’injustice », — ce qui est ou faux ou non compréhensible, nous semble-t-il.

Rien n’est plus simple et plus certain que cette vérité une fois qu’elle est précisée et comprise. Mais sa valeur ressort du fait que ceux qu’on appelle les Pères de l’église ont presque unanimement méconnu cette vérité, ou l’ont même niée. Leur système, même celui d’hommes pieux et capables comme Augustin, était que les méchants, quoi que perdus, tireraient de leur baptême un adoucissement considérable pendant leur châtiment éternel. Quelle erreur tout à fait fatale et choquante ! C’est l’inverse qui est vrai. « Or cet esclave qui a connu la volonté de son maître, et qui ne s’est pas préparé et n’a point fait selon sa volonté, sera battu de beaucoup de [JND : plusieurs] coups ; et celui qui ne l’a point connue, et qui a fait des choses qui méritent des coups, sera battu de peu de coups : car à quiconque il aura été beaucoup donné, il sera beaucoup redemandé ; et à celui à qui il aura été beaucoup confié, il sera plus redemandé » (Luc 12:47-48).

D’autre part, ce verset ne se limite pas à être, comme certains le pensent, une préface à la preuve de la dépravation des Gentils ; c’est plutôt la thèse condensée de ce qui est développé dans le reste des chapitres 1 à 3, jusqu’au verset 21 qui se remet à traiter le sujet de la justice de Dieu, et qui commence par les détails de ce que nous avons eu en Romains 1:17. Je comprends donc que le verset 18 donne d’abord la description générale de l’impiété humaine dans toutes ses phases, puis de l’injustice [iniquité] qui était alors davantage visible chez les Juifs du fait qu’ils combinaient l’injustice pratique avec la possession tenace de la vérité : la première [impiété] est démontrée jusqu’à la fin de Romains 1, tandis que la seconde [injustice avec la possession de la vérité] (après la transition de Romains 2:1-16) se poursuit de Romains 2:17 jusqu’à Romains 3:20.

Si on avait saisi ce double aspect dans le verset qui nous occupe, le rendu de la Version Autorisée anglaise [« détenir la vérité dans l’injustice »] n’aurait pas été abandonné par certains au profit de « retenir la vérité *par* l’injustice », qui est une idée formulée pour cadrer avec la condition des païens censés être ici les seuls visés par l’apôtre. La même idée fausse a causé du tort en rabaissant le caractère à la fois de la révélation de la colère de Dieu du ciel, et de la révélation de la vérité, pour cadrer avec le paganisme. Admettez la portée universelle de la description morale du v. 18 avec une référence spécifique à ceux qui détiennent la vérité [tout en vivant] dans l’injustice [iniquité], et le sens qui résulte devient aussi facile à comprendre qu’il est très important : c’est l’introduction convenable à l’ensemble de la section qui suit jusqu’à ce que l’apôtre reprenne son thème de la justice de Dieu révélée dans l’évangile.

## Romains 1:19-20

L’apôtre se met ensuite à présenter les preuves de la culpabilité des hommes, à cause de laquelle la colère de Dieu les attend. Il commence d’abord par l’impiété, le mal qui caractérisait la vaste majorité du monde, tandis que plus loin il s’adresse à cette iniquité plus subtile qui consiste à posséder la vérité tout en vivant dans l’injustice pratique, ce qu’on trouvait chez les Juifs et maintenant dans la chrétienté. Cette division du sujet, on le verra, n’est pas seulement plus proche de ce que dit le contexte, mais elle évite l’erreur consistant à attribuer une connaissance de « la vérité » aux païens comme tels. En fait, le verset 19 commence avec la première des deux classes de mal distinguées au verset 18, et le sujet se poursuit jusqu’à la fin du chapitre. C’est spécialement la part des Gentils, et ce passage présente la raison morale qui nécessitait et justifiait le jugement impitoyable de Dieu.

Deux raisons sont indiquées pour lesquelles Sa colère est donc révélée contre toute impiété. La première (1:19-20) est leur négligence inexcusable du témoignage rendu par la création à Sa puissance éternelle et à Sa divinité ; la seconde (1:21) est leur abandon de la connaissance de Dieu par tradition qu’ils avaient encore, non pas aux jours d’Adam, mais simplement celle qu’ils avaient au jour de Noé. Ainsi, l’homme était infidèle à la connaissance qu’il possédait, et aux preuves qui l’entouraient.

« Parce que ce qui est à connaître de Dieu est manifeste parmi eux ; car Dieu le leur a manifesté ; car, depuis la création du monde, les choses invisibles de lui, sont perçues, étant comprises par son œuvre, à la fois sa puissance éternelle et sa divinité, de manière à les rendre inexcusables » (1:19-20). (\*)

 (\*) Note Bibliquest : JND traduit : « Parce que ce qui se peut connaître de Dieu est manifeste parmi eux ; car Dieu le leur a manifesté ; car, depuis la fondation du monde, ce qui ne se peut voir de lui, [savoir] et sa puissance éternelle et sa divinité, se discerne par le moyen de l’intelligence, par les choses qui sont faites, de manière à les rendre inexcusables » (1:19-20). Le sens est le même, mais le sens donné par JND est plus précis.

La force générale du passage est claire. Quelques expressions peuvent réclamer une explication plus détaillée.

Το γνωστον signifie ici, je pense, non pas la connaissance (η γνωσις), ni ce qui était connu de Dieu mais, comme dans la version autorisée anglaise, « ce qui se peut connaître » de Lui. C’est le *connaissable* plutôt que le *connu*. Les preuves étaient immenses et nettes, mais leurs yeux obscurcis.

Ensuite, je ne vois pas de motif suffisant pour prendre l’expression εν αυτοις [« parmi eux »] dans un sens emphatique, au lieu d’un sens plus général. Si ce qui était visé était la connaissance de soi, comme beaucoup le conçoivent, il me semble que le mot approprié pour la connaissance subjective aurait dû être employé, avec en outre, le pronom réfléchi. Or c’est expressément un caractère objectif de la connaissance qui était public parmi eux ; et ceci est confirmé par l’indication ajoutée : « Car Dieu le leur a manifesté » ; il ne s’agit pas de l’action de la conscience : celle-ci trouve mieux sa place en Romains 2 où sont discutées la perception et la conduite morales.

Mais comment Dieu a-t-il manifesté aux hommes ce qui pouvait être connu de Lui ? La réponse est au verset 20 : Ses choses invisibles, non pas toutes bien sûr, mais Sa puissance éternelle et Sa divinité, sont perçues depuis la création du monde en les saisissant mentalement par Ses œuvres. Les choses qu’Il a faites sont devant tous les yeux et, comme nous le savons, elles ne manquent pas de produire des convictions bien au-dessus des efforts ordinaires de la pensée humaine prostrée par la superstition et désorientée par la philosophie : au point que le célèbre positiviste de l’ancien temps ne pouvait pas écrire son traité sur le monde sans affirmer que « Dieu, bien qu’il soit invisible à tout être mortel, se voit dans les œuvres elles-mêmes ».

L’expression απο κτισεως κοσμου, « depuis la création du monde », peut désigner la fondation ou la source de ce qui est suggéré [la puissance éternelle et la divinité], aussi facilement et sûrement que le point de départ du temps ; cette dernière suggestion me semble préférable ici, parce que les choses faites par Dieu sont désignées immédiatement après, comme fournissant le fondement servant à l’esprit pour en inférer son Créateur.

Par ailleurs, il est notoire que θειοτης (dérivé de θειος, divin [à traduire ici par « divinité »]), que la Version Autorisée anglaise traduit ici [à tort] par « Déité », a une force toute différente de θεοτης (dérivé de Θεος Dieu [à traduire par « Déité »]) en Col. 2:9. Dans ce passage de Col.2:9, ce serait ne pas être à la hauteur du propos de l’apôtre que d’affirmer la *divinité* de la personne de Christ ; il dit plutôt que toute la plénitude de la *Déité* au sens le plus strict du terme, habite en Lui corporellement. Dans Rom. 1:20, une telle distinction des personnes n’est pas supposé, mais il y a le sens plus général [« divinité » et non pas « Déité »] de ce que l’homme peut saisir d’une nature non pas créée, mais créatrice, prouvée par Ses œuvres, fruit de Sa puissance. Il s’agit d’un type de témoignage tout à fait réel, bien que de niveau inférieur.

## Romains 1:21-23

La seconde raison [pour laquelle Sa colère est révélée contre toute iniquité] n’est pas ce qui *peut* être connu, mais ce qui *est* positivement connu. « Parce que, ayant connu Dieu, ils ne le glorifièrent point comme Dieu, ni ne lui rendirent grâces ; mais ils devinrent vains dans leurs raisonnements, et leur cœur destitué d’intelligence fut rempli de ténèbres : se disant sages, ils sont devenus fous, et ils ont changé la gloire du Dieu incorruptible en (ou : pour) la ressemblance de l’image (\*) d’un homme corruptible et d’oiseaux et de quadrupèdes et de reptiles » (1:21-23).

 (\*) Les mots Ομοιωμα [ressemblance] et εικων [image] ne sont pas la même chose, et tous deux sont nécessaires pour compléter la pensée de l’apôtre. L’un signifie une chose faite semblable, ou une ressemblance ; l’autre, une représentation ou image, ressemblant extérieurement ou pas. Ceci explique pourquoi les diverses formes du mot ομοιος ne sont jamais utilisées pour le Fils en relation avec le Père ; car Lui, qui était Dieu au commencement avant la création, et pourtant auprès de Dieu : on ne pouvait pas dire de Lui qu’Il était simplement *semblable* à Dieu. Mais une fois incarné, Il a pu être dit, et Il est dit, qu’Il était l’*image* du Dieu invisible. Inversement quand Dieu a dit au sujet du premier Adam qu’Il le ferait « à notre image, selon notre ressemblance », ce n’était pas un rabaissement, mais la plus haute distinction pour Dieu : c’était dire qu’Adam Le représenterait ici-bas, à la fois sans péché et Lui ressemblant moralement. Retracer l’application de cela tant dans la Genèse que dans le Nouveau Testament est profondément intéressant, et prouve à quel point les Pères ou les livres modernes basés sur leurs idées ont peu saisi la vérité communiquée. C’est autant à tort qu’ils exaltent le premier homme et qu’ils abaissent la gloire du Second ; cela provient de l’influence du Platonisme. Malgré sa déchéance, l’homme est encore l’*image* de Dieu. Le maudire, c’est maudire quelqu’un qui a été fait à Sa *ressemblance* (Jacq. 3:9). Dans la résurrection, le saint sera semblable à Christ, et rendu conforme à Son *image* comme Premier-né parmi plusieurs frères.

La connaissance de Dieu dont il est question au v. 21 est une connaissance par tradition. Au v. 20, l’homme était considéré comme muni dès le commencement de preuves appropriées et adéquates lui indiquant une Cause Première divine ; la connaissance objective de Dieu dont il est question au v. 21 était encore la part de l’homme après le déluge : ce n’est en effet qu’après cet évènement puissant que nous entendons parler d’idolâtrie (Josué 24:2). Or l’homme, à cause de son état moral, n’a pas été à la hauteur de la tâche qu’il avait de préserver le dépôt sacré. Ayant eu la connaissance effective de Dieu, ils ne Le glorifièrent pas comme tel, ni ne Lui furent reconnaissants. Cela fit place à de vains raisonnements, et le cœur en fut davantage obscurci au lieu d’être amené dans la lumière. C’était la créature se suffisant à elle-même, ce qui est de la folie. Car la lumière ne se voit que dans la lumière de Dieu (Ps.36:9), et l’homme ne peut que sombrer dans les ténèbres quand il n’est pas élevé moralement en regardant vers Celui qui est au-dessus de lui. La preuve humiliante de cela n’apparut que trop vite, et la philosophie ne fit que sceller le mal auquel la crainte superstitieuse avait ouvert la voie. L’Être Suprême non reconnu fut rapidement oublié, et la gloire du Dieu incorruptible fut échangée contre la ressemblance d’une image d’homme corruptible, puis contre des objets toujours plus dégradants, jusqu’à ce qu’ils en viennent à adorer les reptiles les plus repoussants, ceux qui mangent la poussière : ceux qui avaient été placés comme seigneurs dans la création étaient devenus les victimes de cette tromperie avilissante.

Combien ces quelques mots réfutent admirablement la théorie du progrès à laquelle se sont complus les soi-disant sages des temps anciens et modernes : une théorie aussi contraire à leur propre raison dont ils se vantent, qu’à la réalité des faits. Car quel Être Dieu serait-Il si, pour que l’homme, Sa créature intelligente et moralement responsable, arrive à des notions plus justes de Lui-même et de Ses attributs, Il le laissait aller à l’aveuglette son chemin triste et misérable au milieu des horreurs du culte de la nature et des ténèbres du polythéisme ! Où serait la sagesse, où serait l’amour, où serait la justice d’un tel plan ? L’erreur consiste à raisonner à partir du progrès dans les choses matérielles, ou même dans le domaine intellectuel, et à passer de là à la condition morale : l’Écriture admet qu’il y a eu depuis la chute progrès dans ces choses-là, mais cela signifie juste le contraire dans la condition morale. Non, l’homme s’est écarté de plus en plus de Dieu jusqu’au déluge, après quoi il a abandonné la connaissance de Dieu au profit de l’adoration de la créature (Josué 24:2). La race est tombée de plus en plus dans l’erreur et le mal, jusqu’à ce qu’une révélation de Dieu partielle par Moïse, et une manifestation complète en Christ jugent moralement le monde païen, démontrant sa décadence, et non pas son progrès, son insensibilité à la juste raison, et son abandon des traditions justes pour tomber dans l’idolâtrie dégradante.

## Romains 1:24-25

Sous le jugement moral de Dieu, l’idolâtrie a pour conséquence immuable, l’impureté complète chez ses adeptes, et ceci dans toutes les variétés d’idolâtrie. Mais cela est peut-être tout spécialement visible, comme une rétribution divine, parmi ceux dont l’idole a une forme humaine (« l’homme corruptible »), bien que l’impureté ne manquât certainement pas chez ceux qui adoraient ce qui était inférieur à l’homme, des oiseaux, des quadrupèdes et des reptiles, seuls ou en combinaison.

« C’est pourquoi Dieu les a aussi livrés, dans les convoitises de leurs cœurs, à l’impureté, en sorte que leurs corps soient déshonorés entre eux-mêmes : eux qui ont changé la vérité de Dieu en fausseté, et ont vénéré et servi la créature plutôt que le Créateur, qui est béni éternellement. Amen ! » (1:24-25).

Si l’âme abandonne la vérité de Dieu, tout va de travers, quelles que soient les apparences pour le présent. Voilà la grande fausseté. Ne pas être dans la dépendance et l’obéissance, c’est fausser la relation de créature. Pourtant il y a un pas de plus dans la descente dans le mal : c’est de donner à la créature l’honneur qui n’appartient qu’à Dieu. C’est exactement ce que Satan fait, et dans cet ordre, — lui qui est menteur dès le commencement, et qui n’est pas demeuré dans la vérité, car il n’y a pas de vérité en lui. L’homme déchu fait sa propre volonté, et ainsi il est simplement l’esclave de Satan. Ce peut être dans les convoitises (qui le dégradent), ou dans une religion de son imagination (qui promet de l’élever) ; mais en vérité, ce n’est qu’une promesse de Satan, et non pas une promesse de Dieu ; c’est le mensonge le plus absolu qui le renferme dans la dégradation morale non seulement de l’esprit, mais aussi du corps. Voilà le paganisme, et le Judaïsme a été impuissant à en délivrer l’homme, bien qu’il témoignât contre son état. Car Dieu demeurait jusqu’alors caché derrière un voile, et si parfois Il dévoilait Ses voies, ce n’était que par le moyen d’anges, et ce n’était qu’un témoignage de guérison de celui qui était malade du péché, non pas la puissance vivifiante dont l’homme avait besoin, tous étant morts dans leurs fautes et dans leur péché (voir Jean 5). Dieu révélé en Christ, et cela en vie éternelle comme en rédemption, voilà ce qui seul répondait à la condition de l’homme. Voilà le christianisme quand il est saisi maintenant, et qu’on en jouit dans la puissance de l’Esprit Saint, car Celui-ci revêt au contraire d’un honneur plus grand les membres indécents (1 Cor.12:23-24) et pour la première fois Il a développé la grande importance du corps dans le service de Dieu (voir Rom. 6 et 12 ; 1 Cor. 6 et 15 ; 2 Cor. 5 ; etc.).

## Romains 1:26-32

« C’est pourquoi Dieu les a livrés à des passions infâmes, car leurs femmes ont changé l’usage naturel en celui qui est contre nature ; et les hommes aussi pareillement, laissant l’usage naturel de la femme, se sont embrasés dans leur convoitise l’un envers l’autre, commettant l’infamie, mâles avec mâles, et recevant en eux-mêmes la due récompense de leur égarement » (1:26-27).

Dans cette esquisse vivante, et si terrible du tableau humiliant dont les classiques sont remplis, mais qu’ils complètent d’un ton si différent (car « l’inique ne connaît pas la honte » Soph.3:5), le vase plus faible vient en premier, car l’absence de honte y est plus apparente, et la dépravation humaine y est démontrée plus complète et sans espoir. L’apôtre ne daigne pas les qualifier d’hommes et de femmes (bien qu’on y trouve les sages les plus grands et les plus élevés de la terre, monarques, conquérants, poètes, philosophes, et que sais-je encore), mais il les appelle « femelles » et « mâles », caractérisés par des voies plus basses qu’une bête brute, abandonnés de Dieu, et endurant déjà maintenant la récompense appropriée à leurs actes.

« Et comme ils n’ont pas eu de sens moral pour garder la connaissance de Dieu, Dieu les a livrés à un esprit réprouvé, pour pratiquer des choses qui ne conviennent pas, étant remplis de toute injustice, de méchanceté, de cupidité, de malice ; pleins d’envie, de meurtres, de querelles, de fraude, de mauvaises mœurs ; délateurs, médisants, haïssables pour Dieu, outrageux, hautains, vantards, inventeurs de mauvaises choses, désobéissants à leurs parents, sans intelligence, ne tenant pas ce qu’ils ont promis, sans affection naturelle, sans miséricorde, [et] qui, ayant connu la juste sentence de Dieu, que ceux qui commettent de telles choses sont dignes de mort, non seulement les pratiquent, mais encore trouvent leur plaisir en ceux qui les commettent » (1:28-32).

Est-il possible d’aller plus bas dans ces profondeurs d’immoralité ?

(1:28) Le mot αδοκιμος est traduit, ici comme ailleurs, par « réprouvé », vu que ceci convient bien à la phrase et met en contraste le fait que garder la connaissance de Dieu n’a pas leur approbation, avec le fait que Lui les a livrés à un esprit « désapprouvé ». Mais ce terme pourrait tout aussi bien avoir un sens actif, qui signifierait alors un esprit « dépourvu de discernement », qui serait la sentence prononcée contre leur effronterie de rejeter Dieu après avoir prétendu examiner et tester la question.

(1:29) On observera qu’au verset 29 j’ai omis πορνεια la *fornication* [contrairement à la version autorisée anglaise] selon de bonnes autorités extérieures, vu que l’autorité interne me semble faire pencher la balance dans le même sens. La ressemblance avec πονηρια (méchanceté) peut avoir agi aussi bien en donnant lieu à l’insertion de πορνεια (fornication) par erreur, qu’à son omission. Mais je pense que la première catégorie consiste en du mal *personnel* ; la deuxième concerne ce qui est *relatif* ; et la troisième met en évidence, non pas les racines de la dépravation morale, vues de manière abstraite, qu’elles soient personnelles ou relatives, mais il s’agit de *caractères méchants effectivement développés*, et ceci selon un ordre dont il est facile de discerner le caractère systématique.

(1:31) Le mot Ασπονδους (implacable) n’est pas soutenu avec assez d’autorités, étant omis dans les manuscrits les meilleurs et les plus anciens ; il est par conséquent omis du verset 31 [contrairement à la version autorisée anglaise]. Il a probablement été introduit ici à cause de sa connexion avec αστοργοι en 2 Timothée 3:3.

# Chapitre 2

La preuve de la dépravation de l’homme et de son besoin n’est pas encore complète. Il y a un autre caractère du mal qui fait contraste avec la description du dernier verset du chapitre 1, tout en lui étant quand même lié, — un caractère très offensant aux yeux de Dieu. Des hommes jugent les autres, et pourtant ils font les mêmes choses ; ils se condamnent donc eux-mêmes. Comment ceci peut-il, en aucune manière, arrêter ou même atténuer la sentence de Dieu ? Cette attitude était et est courante parmi les spéculatifs, les moralistes, et leurs semblables. En vérité cela aggrave fortement leur cas. Dire « nous voyons » (Jean 9:41) alors qu’on pratique néanmoins l’iniquité, cela expose à entendre le juste Juge de tous déclarer que « votre péché demeure ». Car la face du Seigneur est contre ceux qui font le mal (1 Pierre 3:12), et juger chez les autres ce qu’on vit soi-même, justifie la juste sentence contre soi. Qu’ils *disent* ce qu’ils veulent, la sentence de Dieu est selon la vérité sur ceux qui *font* de telles choses. Dieu veut avoir, Il doit avoir la réalité, et la conscience le sait. Au lieu d’une franche sympathie pour les autres qui pèchent, ils peuvent juger ce péché comme étant mal ; mais s’ils font pareil, comment une telle superficialité morale peut-elle tenir devant Dieu, et comment ceux qui en sont coupables pourraient-ils tenir devant Lui ?

## Romains 2:1-4.

« C’est pourquoi tu es inexcusable, ô homme, qui que tu sois qui juges ; car en ce que tu juges autrui, tu te condamnes toi-même, puisque toi qui juges, tu commets les mêmes choses. Or nous savons que le jugement de Dieu est selon la vérité contre ceux qui commettent de telles choses. Et penses-tu, ô homme qui juges ceux qui commettent de telles choses et qui les pratiques, que tu échapperas au jugement de Dieu ? Ou méprises-tu les richesses de sa bonté, et de sa patience, et de sa longue attente, ne connaissant pas que la bonté de Dieu te pousse à la repentance ? » (2:1-4).

La vérité, c’est que la philosophie ne connaît pas Dieu, et oublie donc facilement Son jugement, tandis qu’elle ne peut concevoir Son amour. Elle est satisfaite d’elle-même, et a l’homme pour objet, et non pas Dieu. C’est pourquoi elle méprise Sa riche bonté et Sa patience ; et la fin qu’Il se propose en toutes choses est une leçon que la philosophie n’apprend jamais.

La repentance est l’œuvre de Dieu dans l’âme, du côté moral. Elle est inséparable de la nouvelle nature, et découle de l’énergie de l’Esprit, tout comme la foi en Jésus ; la repentance ne prépare pas du tout à la foi, mais elle l’accompagne et elle en est le fruit. Néanmoins, en disant cela, je ne parle pas de la foi en exercice quant à l’œuvre infinie de Christ. Elle peut n’être encore qu’un regard ardent et plein d’espoir vers Lui ; et en même temps qu’on attend du bien de Sa part selon la parole de Dieu, cette parole tourne le regard de la conscience vers l’intérieur, et l’homme maintenant converti se juge lui-même devant Dieu, ainsi que ses voies. Cela s’approfondit aussi, au lieu de diminuer, tandis que l’âme croît dans la grâce et dans la connaissance de notre Seigneur et Sauveur Jésus Christ (2 Pierre 3:18). Il y a toujours eu une vraie repentance quand la foi opère véritablement dans les âmes ; et bien que sous la loi, ceci puisse prendre une forme légale, la repentance n’est aucunement obsolète maintenant, mais elle opère un travail d’autant plus profond sous l’évangile. Différentes écoles de doctrine ont tiré de fausses conclusions soit de Romains 2:4 soit de 2 Corinthiens 7:10. Certains pensent que la perception de la bonté de Dieu est la repentance ; d’autres pensent que la repentance est un chagrin pieux à l’égard du péché. L’Écriture ne dit rien de la sorte dans les deux passages, mais elle indique que, tandis que la repentance suppose toujours un changement d’esprit, elle va bien plus loin, et elle est une question de conscience dans la lumière de Dieu, et non pas un processus purement intellectuel. Comme la bonté de Dieu mène à la repentance, ainsi le chagrin selon Lui opère la repentance. Il y a une tristesse à repentance, comme il y a une repentance à salut. Il s’agit donc d’une opération dans l’âme beaucoup plus profonde qu’on ne le suppose généralement. Le moi est jugé sans réserve, et la volonté va entièrement du côté du nouvel homme. La tristesse selon Dieu peut encore avoir à affronter un combat : quand on se repent vraiment, on déteste le mal intérieurement, et on en est libéré. « Car, après que j’ai été converti, je me suis repenti ; et, après que j’ai été instruit [JND : je me suis connu], j’ai frappé sur ma cuisse ; j’ai été honteux, et j’ai aussi été confus, car je porte l’opprobre de ma jeunesse » (Jérémie 31:19).

## Romains 2:5-8

Moraliser sans conscience a un effet particulièrement endurcissant, et la bonté patiente de Dieu est alors utilisée à mauvais escient pour méconnaître Ses directions. On ne se moque pas de Dieu ; ce n’est que toi, ô homme, que tu trompes. « Mais, selon ta dureté et selon ton cœur sans repentance, tu amasses pour toi-même la colère dans le jour de la colère et de la révélation du juste jugement de Dieu » (2:5). Voilà la sanction solennelle qui accompagne l’évangile : non pas des jugements nationaux, terrestres et providentiels, mais la colère divine, une colère déjà révélée des cieux, qui aura son cours terrible au jour où le jour de la grâce sera achevé. La loi infligeait des châtiments temporels ; l’évangile s’accompagne de la révélation d’une « punition combien plus sévère » (Héb.10:29), et même éternelle, par-dessus tout quand on refuse l’évangile ou qu’on en abuse. Car il y a un juste jugement de Dieu, « qui rendra à chacun selon ses œuvres : à ceux qui, dans la patience des bonnes œuvres, cherchent la gloire et l’honneur et l’incorruptibilité : la vie éternelle ; mais à ceux qui sont disputeurs et qui désobéissent à la vérité, et obéissent à l’injustice : la colère et l’indignation » (2:6-8). L’appréciation et la rétribution sont individuelles ; et, comme nous allons le voir plus loin, les secrets du cœur apparaissent.

Il est important de noter que la vie éternelle est vue, non seulement comme une possession présente pour le croyant en Christ, mais aussi comme l’issue future d’un chemin de dévouement à Son nom. L’évangile selon Jean développe le premier aspect, les trois autres évangiles nous montrent le second ; et ailleurs dans l’épître aux Romains, l’apôtre Paul donne les deux aspects ensemble dans le même contexte : « Mais maintenant », dit-il des chrétiens, « ayant été affranchis du péché et asservis à Dieu, vous avez votre fruit dans la sainteté et pour fin la vie éternelle. Car les gages [le salaire] du péché, c’est la mort ; mais le don de grâce de Dieu, c’est la vie éternelle par Jésus Christ, notre Seigneur » (Romains 6:22-23). — Par ailleurs, les gages du péché, bien qu’ils soient la mort, ne sont pas la mort seulement, mais après elle le jugement, comme Hébreux 9 l’affirme, en accord avec ce que nous avons ici.

## Romains 2:9-11

Dans le verset suivant, l’apôtre désigne pour la première fois directement les Juifs autant que les Gentils comme exposés au jugement divin. Nous avons vu avec quelle considération il approche ce sujet qui, une fois éclairci, va tenir une place si prééminente dans l’épître. En Romains 1 il avait commencé par le côté brillant, et affirmé que l’évangile est la puissance de Dieu en salut pour quiconque croit, aux Juifs premièrement, et aux Grecs. Maintenant en Romains 2 où il s’occupe non pas de l’évangile qui sauve les perdus, mais des principes immuables du juste gouvernement de Dieu, il fait ressortir l’alternative : « tribulation et angoisse sur toute âme d’homme qui fait le mal, et du Juif premièrement, et du Grec ; mais gloire et honneur et paix à tout [homme] qui fait le bien, et au Juif premièrement, et au Grec ; car il n’y a pas d’acception de personnes auprès de Dieu » (2:9-11). Telles sont les voies de Dieu. Le temps, le lieu, les personnes ne peuvent faire aucune différence radicale pour Lui, sauf que la possession de privilèges apporte avec elle une responsabilité qui passe en premier, ce qui n’est évidemment que justice. Si malgré la lumière religieuse dont un homme jouit, il fait néanmoins le mal, est-il moins coupable que les autres pécheurs moins favorisés ? S’il tient compte de l’avertissement et du témoignage de Dieu, et fait le bien, Dieu ne lui refusera pas « la gloire, l’honneur, et la paix » ; et d’abord et surtout, ce sont les Juifs qui se trouvent de cette manière sous Son regard, — bien que, comme Pierre le déclare en vérité dans une grande occasion, Dieu ne fait acception de personne ; mais dans toute nation, celui qui Le craint et fait le bien Lui est agréable (Actes 10:34-35). Comment ceci est opéré dans les âmes, tout croyant le sait. C’est le fruit de Sa grâce ; car il n’appartient pas à l’homme de diriger ses pas (Jér. 10:23), et il n’y a pas de bien en lui ni qui vienne de lui, sauf quand la foi le rend capable de faire Son bon plaisir : sans la foi, il est impossible de Lui plaire (Héb. 11:6). Et il n’est pas question d’imaginer un seul instant que Romains 2 puisse s’opposer à Romains 1 ou à Romains 3. Sans cette grâce de Dieu et sans la foi chez l’homme, il n’y a rien de bon chez lui : au contraire, il a besoin de la puissance de Dieu pour être sauvé. Or Dieu établit ici que ses voies de justice inflexible s’appliquent au traitement moral de l’homme. Le croyant, sans nul doute, est le seul qui fait le bien, donc le seul possesseur de la gloire, de l’honneur, et de la paix ; et si les Juifs avaient la préséance (tant qu’ils étaient encore en relation avec Dieu, et même jusqu’à ce que le jugement y mit manifestement fin), les Gentils ne sont néanmoins pas oubliés, mais ils s’approchent de Dieu qui se souvient d’eux en grâce, comme on le voit dans le cas de Corneille et de sa maison (Actes 10:4).

## Romains 2:12-16

Or l’apôtre va ensuite plus loin, et il établit formellement que dans tous les cas Dieu jugera justement, et que la supériorité des privilèges entraîne des obligations plus profondes et plus de rigueur dans le jugement : « Car tous ceux qui ont péché sans loi, périront aussi sans loi ; et tous ceux qui ont péché sous [la] loi, seront jugés par [la] loi (car ce ne sont pas les auditeurs de la loi qui sont justes devant Dieu ; mais ce sont ceux qui accomplissent la loi qui seront justifiés ; car quand les nations qui n’ont point de loi, font naturellement les choses de la loi, n’ayant pas de loi, elles sont loi à elles-mêmes, et elles montrent l’œuvre de la loi, écrite dans leurs cœurs, leur conscience rendant en même temps témoignage, et leurs pensées s’accusant entre elles, ou aussi s’excusant), [seront jugés, dis-je,] au jour où Dieu jugera par Jésus Christ les secrets des hommes, selon mon évangile » (2:12-16). Il ne peut donc y avoir pour les Juifs aucun droit d’exemption consacré par l’usage au jour du jugement, comme ils aiment tant l’espérer. La position même de témoin de Dieu sur la terre, dont ce peuple a joui en contraste avec les Gentils, implique d’être soumis à un examen plus approfondi quand Dieu s’occupera, non pas de ce qui sera infligé extérieurement aux Gentils, mais de l’état des cœurs et de leurs voies à Ses yeux, même si cet état est caché aux yeux des hommes. Les Juifs pourraient-ils mettre en doute l’équité de cette procédure ? Ils doivent assurément renoncer à leur présomption fatale, selon laquelle le Dieu juste fermerait les yeux sur la méchanceté de Son ancien peuple : si les Juifs maintiennent (comme ils le doivent) qu’Israël a des avantages spéciaux, ils ne peuvent nier leur responsabilité accrue par rapport aux Gentils.

Ces passages ont aussi un grand poids et une grande valeur sur d’autres plans. Les hommes sont capables de raisonner abstraitement sur ces sujets comme sur d’autres. Du fait qu’un seul vrai Dieu a donné Sa loi, et qu’Il a fait tous les hommes et les jugera, beaucoup en déduisent que tous les hommes sont également sous cette loi, et qu’ils seront jugés par elle, et qu’aucune autre méthode n’est possible sans souiller la vérité de Dieu, Sa justice, Son autorité et Son honneur. Mais celui qui est soumis à la parole de Dieu, et se tient intelligemment dans Sa faveur par la foi, sait que le dogmatisme des pharisiens ne vaut pas mieux que le scepticisme des sadducéens, et que ni les uns ni les autres ne connaissent l’Écriture, et que, si les sadducéens nient la puissance, les pharisiens mettent de côté la grâce et la justice de Dieu. L’apôtre montre de manière détaillée ici et ailleurs, comme une vérité incontestable, qu’il y a des hommes sans loi aussi certainement qu’il y en a d’autres sous une loi. Il était également clair et certain qui ils étaient : les Gentils n’avaient pas la loi, les Juifs en avaient une ; c’était l’élément principal de la différence de terrain sur lequel ils seront jugés. C’est en vain qu’ils chercheraient à affaiblir ce que l’apôtre dit au verset 12 par ce qu’il ajoute aux versets 14-15, à savoir que les Gentils, n’ayant pas la loi, chaque fois qu’ils accomplissent les obligations de la loi, ils sont une loi pour eux-mêmes, bien qu’ils n’aient pas de loi. Il vaudrait mieux chercher à comprendre les derniers versets qui nécessitent un peu d’attention et de réflexion, plutôt que de rejeter ce qui y est si simple et positif dans les deux passages ; car dans ces passages comme partout, la doctrine est que les Gentils était sans loi, en contraste avec les Juifs qui étaient sous la loi (comparez Rom. 3:19, 1 Cor. 9:20-21). En Romains 1 où la responsabilité et la culpabilité des Gentils sont traitées, il n’est pas question de loi, mais du témoignage de la création et de la connaissance de Dieu par tradition qu’ils possédaient au commencement. Ici en Romains 2, l’orgueil juif au sujet de la loi est utilisé à une fin très sérieuse, car il devient la base de la preuve dont se sert l’apôtre pour démontrer que les Juifs ne peuvent échapper au jugement de Dieu selon la norme la plus haute et la plus complète de Sa loi.

Certains voudraient neutraliser ces différences, et pour ce faire, ils arguent du fait qu’il est dit que les Gentils ont la loi écrite dans leurs cœurs. Pourquoi ne pas regarder de près à ce que l’apôtre dit et veut dire effectivement, au lieu de tordre quelques mots pour contredire la doctrine qui s’y trouve expressément ? Il serait étrange en effet, et cela ne parlerait guère en faveur du christianisme, si les païens comme tels possédaient déjà ce que l’épître aux Hébreux (Héb. 10:15-16) affirme être l’une des grandes bénédictions spécifiques de la nouvelle alliance. Ce genre de théologie enseigne que les païens ont déjà la loi écrite dans leurs cœurs. Mais l’apôtre ne se rétracte pas, comme ceci l’impliquerait, — il n’affirme pas que les païens auraient déjà cette immense miséricorde de Dieu que la nouvelle alliance offre à la foi sur la base de la rédemption en Christ. Ce qu’il enseigne en réalité, c’est que chaque fois (c’était certainement exceptionnel et rare) que les Gentils faisaient naturellement les choses de la loi, ils manifestaient l’œuvre de la loi écrite dans leurs cœurs. Il ne dit pas que la loi y était écrite, comme ces ignorants le supposent, mais que l’œuvre de loi l’était. Par exemple, si un païen comprenait d’une manière ou d’une autre le devoir d’honorer ses parents, cela était une loi pour lui, même s’il n’avait jamais entendu parler de la loi. Dans cette mesure, il est dit que l’œuvre de la loi (non pas la loi elle-même) était écrite dans son cœur. Sa conscience désormais l’accusait ou l’excusait selon sa conduite, et Dieu allait bientôt tout prendre pleinement en compte lors du jugement. Mais cela n’interfère aucunement avec le principe énoncé au début, à savoir que certains pèchent sans être sous la loi, et ainsi périssent, tandis que d’autres pèchent sous la loi d’une manière plus coupable, et seront donc jugés de cette manière ; car lors du jugement, ce qui compte n’est pas le privilège, mais la fidélité suivant ce qu’on savait ou pouvait savoir. Ce ne sont pas ceux qui ont entendu la loi qui sont justes devant Dieu, mais ceux qui l’accomplissent seront justifiés. C’est une vérité immuable ; comme l’Écriture le déclare, la foi l’accepte et le jugement manifestera.

En accord avec cela, le caractère du jugement est affirmé au verset 16 en conformité avec ce que l’apôtre appelle *son* évangile. Des fléaux providentiels, des châtiments terrestres, ou des destructions, sont de véritables manières d’agir de Dieu, et sont révélés comme tels, non seulement dans les Écritures juives, mais aussi dans les prophéties du Nouveau Testament. Mais le jugement des secrets des hommes est une vérité différente et bien plus profonde, et celle-ci trouve sa révélation appropriée dans l’évangile que Paul présente, où l’homme est pleinement jugé, à la fois extérieurement et intérieurement, en présence de la grâce salvatrice de Dieu et de la gloire céleste de Christ, l’homme ressuscité, qui est la vie et la justice du croyant. Ceci *est* l’évangile de Paul, et le jugement de l’homme par Dieu (oui, le jugement des secrets de son cœur par Jésus Christ au grand jour qui approche) est *selon* cet évangile (comparez Rom. 1:17-18).

## Romains 2:17-24

L’apôtre avance maintenant encore d’un pas dans son appel à la conscience : il s’adresse ensuite aux Juifs, sans les mettre dans la même classe que les Gentils. Les Juifs tiraient-ils vanité de leur place spéciale parmi les hommes, de leur possession d’une révélation divine, du vrai Dieu comme étant leur Dieu, de leur connaissance de Sa volonté, de leur capacité qui en dérivait d’éprouver les choses qui diffèrent et de décider ce qui est le plus excellent ? Adoptaient-ils une supériorité consciente sur leurs voisins Gentils, par la confiance en eux-mêmes comme bénéficiant d’une position avantageuse leur permettant de regarder de haut les plus sages des Gentils, comme s’ils étaient aveugles, dans les ténèbres, dépourvus d’intelligence, des petits enfants, dépourvus de cette concrétisation de la connaissance et de la vérité que la loi leur apportait ? Soit, — qu’ils le fassent, mais si tout cela était réel, qu’en était-il des Juifs en fait ? Plus le privilège est grand, moins on est excusable si l’on est infidèle à la lumière qu’on a eue, et si on est aussi mauvais que les païens qu’on méprise.

« Or si (\*) toi, tu portes le nom de Juif, et que tu te reposes entièrement sur la loi, et que tu te glorifies en Dieu, et que tu connaisses sa volonté, et que tu éprouve les choses qui diffèrent, étant instruit par la loi, et que tu croies que tu es conducteur d’aveugles, lumière de ceux qui sont dans les ténèbres, instructeur des hommes dépourvus d’intelligence, maître de petits enfants, ayant la formule de la connaissance et de la vérité dans la loi ; toi donc qui enseignes les autres, ne t’enseignes-tu pas toi-même ? Toi qui prêches qu’on ne doit pas dérober, dérobes-tu ? Toi qui dis qu’on ne doit pas commettre adultère, commets-tu adultère ? Toi qui as en abomination les idoles, commets-tu des sacrilèges ? Toi qui te glorifies en [la] loi, déshonores-tu Dieu par la transgression de la loi ? Car le nom de Dieu est blasphémé à cause de vous parmi les nations, comme il est écrit » (2:17-24).

 (\*) « Or si » (ει δε) est indiscutablement la bonne lecture, non pas ιδε (« voici ») comme dans le Texte Reçu et la Version Autorisée anglaise, qui semble avoir été une correction pour faciliter le sens, à moins que ce n’ait été qu’une simple erreur de copiste.

Ainsi c’est avec sévérité, mais une sévérité venant de la force irrésistible de la vérité, que l’apôtre tourne à la honte totale des Juifs le terrain même sur lequel ils se retranchaient avec orgueil et vaine gloire. S’ils avaient de la conscience, les Juifs devaient se reconnaître plus coupable que les Gentils ; s’ils n’en avaient pas, leur insensibilité ne rendrait pas leur péché et leur folie moins manifestes à tous ceux qui craignent Dieu et estiment l’homme correctement. Ils faisaient eux-mêmes la démonstration que leur connaissance tant vantée de la loi n’amenait aucune puissance salvatrice pour eux-mêmes, alors qu’elle alimentait des abus effrontés de cette loi dans le mépris des autres. Qui alors déshonorait Dieu de manière plus criante ? N’était-ce pas déjà écrit dans leurs prophètes, et même avec vigueur ? Que disait Ésaïe (52:5) ? Que disait Ézéchiel (36:20-23) ? Sans doute leurs seigneurs étrangers les faisaient hurler ; mais n’était-il pas vrai qu’Israël profanait le saint nom de l’Éternel parmi les païens où ils se trouvaient ?

## Romains 2:25-29

Le raisonnement aboutit à la conclusion des derniers versets. Une forme religieuse ne suffit pas à couvrir ce qui contredit moralement l’esprit de cette forme ; inversement, là où l’esprit de cette forme se trouve vraiment, Dieu donnera Son approbation, malgré l’absence (éventuellement inévitable) de la forme. Il veut et doit avoir la réalité en ce qui concerne les hommes en relation avec Lui.

« Car en effet [la] circoncision est profitable si tu accomplis [la] loi ; mais si tu es transgresseur de [la] loi, ta circoncision est devenue incirconcision. Si donc l’incirconcision garde les exigences de la loi, son incirconcision ne sera-t-elle pas comptée pour circoncision ; et l’incirconcision qui l’est par nature, en accomplissant la loi, ne te jugera-t-elle pas, toi qui, dans la lettre et la circoncision, es transgresseur de [la] loi ? Car celui-là n’est pas Juif qui l’est au dehors, et celle-là n’est pas la circoncision qui l’est au dehors dans la chair ; mais celui-là est Juif qui l’est au dedans, et la circoncision est du cœur, en esprit, non pas dans la lettre ; et la louange de ce [Juif] ne vient pas des hommes, mais de Dieu » (2:25-29).

Le principe est clair, et il est également clair qui sont les seules personnes agréables à Dieu. Les circonstances extérieures ne peuvent passer outre Son caractère, Ses voies et Son jugement. L’apôtre n’énonce pas ici la vérité fondamentale du christianisme ou de l’église selon laquelle les différences de dispensations disparaissent à la lumière d’un Christ mort et ressuscité dans lequel il n’y a ni Juif ni Grec. Mais il est très intéressant d’observer comment la manière d’agir profondément juste de Dieu affirmée par Paul, et qui ne peut que se recommander à la conscience même de celui qu’elle condamne le plus, s’accorde au puissant développement de la vérité, la révélation du mystère qui était le domaine réservé de Paul, par-dessus tous les autres qu’il y avait à nous faire connaître. D’un coté, le simple Juif professant n’est rien, pas plus que son rituel lorsqu’on fait abstraction de sa signification ; d’un autre côté ce qui seul reçoit la louange de Dieu est l’œuvre cachée du cœur, non pas dans la lettre, mais dans l’esprit. Un tel homme, ajoute-t-il de manière frappante (en faisant allusion, semble-t-il, au sens du nom de Juda et des Juifs ; Gen.29:35), aura sa louange de la part de Dieu même si ses frères le maudissent, ou si les hommes le haïssent.

# Chapitre 3

## Romains 3:1-8

La déclaration de l’apôtre à la fin de Romains 2 a établi, avec une force irrésistible pour la conscience, que Dieu veut toujours avoir la réalité plutôt que la forme. Les Juifs ont donc à prendre garde. Cela donne lieu à des objections auxquelles la première partie du chapitre 3 (v. 1 à 8) fait face.

 « Quel est donc l’avantage du Juif, ou quel est le profit de la circoncision ? » (3:1). À cela, ou au moins à la première de ces questions, l’apôtre répond : « Grand de toute manière, et d’abord en ce que les oracles de Dieu leur ont été confiés » (3:2). L’apôtre énumère ailleurs, à leur place, les différentes hautes distinctions d’Israël ; mais ici il souligne, en le mettant au premier plan, ce qui a été leur privilège constant et extrêmement précieux, la possession de la parole écrite de Dieu, et il le souligne d’autant plus que cela était spécialement approprié pour faire la preuve de leur égarement moral. Car quelle usage en avaient-ils fait ? Où était le fruit d’une si grande faveur ?

Ici encore il y a une anticipation de tout argument, même déraisonnable, fondé sur l’insoumission juive qui savait que la gloire de Dieu ne peut jamais faire défaut. « Quoi donc ? Si quelques-uns n’ont pas cru, leur incrédulité annulera-t-elle la fidélité de Dieu ? Qu’ainsi n’advienne ! mais que Dieu soit vrai et tout homme menteur, selon ce qui est écrit : «En sorte que tu sois justifié dans tes paroles, et que tu aies gain de cause quand tu es jugé » (3:3-4). Dieu maintient infailliblement Sa vérité, et les hommes manquent sur le plan de la fidélité par manque de foi, en devenant insensibles au péché, en se confiant en eux-mêmes et en perdant la confiance en Dieu. L’apôtre rejette avec indignation l’idée qu’il y ait aucun manquement, même le plus petit, du côté de Dieu, et il insiste pour que Dieu soit au moins justifié, à la honte de l’homme et dans la confession de son propre mal, — comme David (Ps.51) qui trouvait son unique ressource en reconnaissant son péché auprès de Dieu, Le justifiant à tout prix et à ses propres dépens. C’est effectivement le secret de la bénédiction pour le pécheur ; et la volonté de reconnaître son état de ruine, Dieu l’opère dans le cœur par le moyen de la révélation de Sa propre grâce. Nos péchés justifient Ses paroles.

Le contradicteur voudrait tirer avantage de ce point en soutenant que Dieu ne peut pas être conséquent s’Il nous punit. L’apôtre coupe court à un tel abus de la vérité par ce qui suit : « Mais si notre injustice constate la justice de Dieu, que dirons-nous ? Dieu est-il injuste quand il donne cours à la colère ? — Je parle selon l’homme. — Qu’ainsi n’advienne ! puisqu’alors, comment Dieu jugera-t-il le monde ? » (3:5-6). Ce point était un principe absolu chez les Juifs, qui voulaient bien admettre que la justice s’occupe de la terre en général (comme par exemple Abraham qui était absolument décidé en faveur d’exempter Lot de la destruction qui menaçait les villes de la plaine). Il est impossible qu’il y ait de l’injustice en Dieu. Mais cette considération même était fatale à l’illusion naïve de sécurité personnelle à laquelle les Juifs injustes se complaisaient. Dieu se glorifie face à l’iniquité de l’homme ; mais l’iniquité doit néanmoins, et d’autant plus sûrement, être jugée par Dieu pour tout cela. C’est pourquoi l’apôtre laisse l’objection trahir son caractère odieux et, une fois qu’elle s’est elle-même dévoilée, il la laisse sans réponse, ce qui la condamne forcément, même par la conscience naturelle la plus ordinaire.

« Car si la vérité de Dieu dans mon mensonge a abondé pour sa gloire, pourquoi moi aussi suis-je encore jugé comme pécheur ? Et non, comme nous sommes calomnieusement accusés et que quelques-uns prétendent que nous disons : Faisons du mal, afin qu’arrive le bien ? — desquels le jugement est juste » (3:7-8). Un tel raisonnement ressemblait à ce qui était faussement mis dans la bouche des chrétiens, et ne prouvait que trop réellement que leurs adversaires juifs, en cherchant à échapper à la preuve qu’ils étaient eux-mêmes irrémédiablement exposés au jugement de Dieu, se trouvaient obligés (comme c’est souvent le cas chez les légalistes les plus rigides) de glisser vers les principes d’un antinomianisme [rejet de toute règle] tout à fait grossier. C’est inévitable quand les hommes, revêtus de leurs péchés, espèrent en la miséricorde de la part de Dieu, avec d’autant plus d’inconséquence qu’ils ignorent Sa grâce, et confessent qu’Il est le juge de tous.

## Romains 3:9-20

Ensuite, à partir du verset 9, l’apôtre reprend le raisonnement général, avec d’autant plus de vigueur après la digression qui a jeté le blâme sur les vaines luttes et arguties de détail des Juifs.

« Quoi donc ? Sommes-nous plus excellents ? Nullement. Car nous avons ci-devant démontré que tous, et Juifs et Gentils, sont tous sous [le] péché, selon qu’il est écrit : « Il n’y a point de juste, non pas même un seul ; il n’y a personne qui ait de l’intelligence, il n’y a aucune [nation] qui cherche Dieu ; ils se sont tous détournés, ils se sont tous ensemble rendus inutiles ; il n’y en a aucun qui exerce la bonté, il n’y en a pas même un seul » ; « c’est un sépulcre ouvert que leur gosier ; ils ont frauduleusement usé de leurs langues » ; « il y a du venin d’aspic sous leurs lèvres » ; « et leur bouche est pleine de malédiction et d’amertume » ; « leurs pieds sont rapides pour verser le sang ; « la destruction et la misère sont dans leurs voies, et ils n’ont point connu la voie de la paix » ; « il n’y a point de crainte de Dieu devant leurs yeux ». Or nous savons que tout ce que la loi dit, elle le dit à ceux qui sont sous la loi, afin que toute bouche soit fermée, et que tout le monde vienne sous le jugement devant Dieu ; parce que nulle chair ne sera justifiée devant lui par des œuvres de loi, car par [la] loi est la connaissance du péché » (3:9-20).

Les Juifs ne sont donc pas meilleurs. Les Gentils étaient totalement dégradés et coupables, comme nous l’avons vu au chapitre 1 ; les Juifs avaient jeté l’opprobre sur le Seigneur en proportion de leurs immenses privilèges. Pour étayer ce dernier point, l’apôtre cite des passages des psaumes et des prophètes, spécialement le Psaume 53 et Ésaïe 59. On ne trouvait plus de justice, d’intelligence, ni même de désir après Dieu, mais tout était détourné, et inutile moralement. La moindre partie d’eux-mêmes était corrompue ou violente — les gorges, les langues, les lèvres, les pieds, les yeux. Et il est souligné que cela était l’estimation de Dieu, non pas Son estimation des hommes simplement, mais des Juifs, et elle s’adressait à ceux qui relevaient de cette estimation, ce qu’aucun Juif ne pouvait nier.

Dès lors la conclusion accablante est que toute bouche est fermée et que le *monde entier* apparaît coupable devant Dieu. Les Juifs n’ont jamais douté de la méchanceté des Grecs, des Romains et autres nations idolâtres. Pour eux, c’était manifeste et indiscutable. Mais du fait de leur position comme ayant la loi de Dieu et Ses ordonnances, les Juifs en déduisaient tout à fait à tort la conclusion flatteuse pour eux qu’ils bénéficiaient de l’immunité. Non, raisonne l’apôtre, ceci démontre que votre culpabilité est même plus grande que celle des païens, si vous n’êtes pas moins immoraux qu’eux ; et tel est le fait qui découle de manière certaine de la sentence révélée que la loi prononce sur le peuple qui possède cette loi.

Ainsi *tous* sont inexcusables dans leur culpabilité devant Dieu ; et ceci, parce que les œuvres de la loi ne peuvent pas justifier, — et les œuvres que l’esprit de l’homme suggère le peuvent encore moins, bien sûr, ni non plus celles que la volonté d’autrui peut extorquer. Si des œuvres pouvaient justifier qui que ce soit, celles de la loi de Dieu devaient donner un avantage assuré aux Juifs. Mais la vérité est que nulle chair ne sera justifiée à Ses yeux par aucune source de ce genre ; au contraire, la loi ne produit jamais la sainteté, mais elle est seulement le moyen d’arriver à une pleine connaissance du péché.

Il y a un autre point que je voudrais remarquer à propos des deux passages principaux de l’Ancien Testament cités par l’apôtre. Le psaume et la prophétie, auxquels on s’est déjà référé, se terminent respectivement, le premier par un souhait sincère que le tournant pour Israël vienne de Sion, leur captivité laissant place à une joie et une délivrance attendues depuis si longtemps, — le second (la prophétie) se termine par l’annonce que le Rédempteur viendra de Sion, et que l’alliance de bénédiction sera à eux pour toujours. Autrement dit, dans leur contexte original, les deux textes terminent leur triste récit du péché d’Israël par le désir ardent et la prédiction claire du royaume de Dieu restauré pour Israël avec toutes les bénédictions et la gloire qui l’accompagnent. Mais dans le Nouveau Testament ils sont suivis par la grâce de Dieu accordée sans discrimination à tout pécheur qui croit en Christ. Dans l’Ancien Testament, c’est la rédemption par puissance, dans le Nouveau Testament, c’est la rédemption par le sang intervenue entre-temps, avant que le Rédempteur apparaisse en puissance et en gloire, comme ce sera bientôt le cas.

Jusqu’ici il n’y a guère eu que des affirmations ou arguments négatifs. La preuve est totale que les Juifs n’ont pas plus de justice devant Dieu que les Gentils, alors qu’aucun Juif ne pouvait douter que ces Gentils étaient désespérément ruinés dans le péché, et l’état des païens était effectivement déplorable au dernier degré avant la diffusion du témoignage de l’évangile. Mais les psaumes et les prophètes d’Israël avaient montré qu’Israël était totalement mauvais aux yeux de Dieu ; et pour le démontrer, l’apôtre n’a besoin de rien d’autre que le postulat bien admis que tout ce que la loi dit, elle le dit à ceux qui sont sous la loi, c’est-à-dire aux Juifs. Ainsi les Juifs et les Gentils étaient tous démontrés n’être que des pécheurs (les Juifs qui avaient le plus de prétention étaient formellement démontrés pécheurs par des témoignages radicaux des propres oracles divins dont ils se vantaient) ; du coup toute bouche était fermée, et le monde entier exposé au jugement de Dieu. La loi ne rendait pas meilleurs ceux qui la possédaient ; elle ne pouvait pas justifier, mais seulement donner la pleine connaissance du péché — triste résultat pour des pécheurs !

## Romains 3:21-22

Alors, ce que la loi ne pouvait faire, Dieu le fait par Sa bonne nouvelle. « Mais maintenant, sans loi, la justice de Dieu est manifestée, témoignage lui étant rendu par la loi et par les prophètes, la justice, dis-je, de Dieu par la foi en Jésus Christ envers tous, et sur tous ceux qui croient » (3:21-22a).

Quelle plénitude de la vérité, et quelle expression condensée et précise de celle-ci ! On ne trouvait nulle part la justice de l’homme parmi les nations. Elle avait été demandée par la loi parmi les Juifs ; mais la loi ne reçut aucune réponse hormis une déclaration de culpabilité. Ceux d’entre eux dont la conscience était droite reconnaissaient que toutes leurs justices étaient comme un vêtements souillé, et que leurs iniquités, comme le vent, les avaient emportés loin (És. 64:6) — qu’à cause de leurs péchés et des iniquités de leurs pères, les Juifs étaient devenus un opprobre pour tous ceux des alentours (Ps. 79:4). Dans les écrits qui confessaient leur ruine, les prophètes parlaient de l’Éternel faisant approcher Sa justice. « J’ai fait approcher ma justice… mon salut ne tardera pas » (És. 46:13), « Ma justice est proche, mon salut est sorti… mon salut sera à toujours, et ma justice ne défaudra pas » (És. 51:5-6), « ma justice sera à toujours, et mon salut de génération en génération » (És. 51:8), « mon salut est près de venir, et ma justice, d’être révélée » (És. 56:1) ; voir aussi Daniel 9:16, 24. Ainsi, dans les types de la loi, tout le système des sacrifices présente une justice de Dieu en dehors de l’homme, mais pourtant tout à fait véritable pour lui, qui ne trouve sa signification adéquate que dans l’œuvre puissante et la mort de Jésus. La loi et les prophètes n’étaient que des témoins, attestant que la justice divine n’était pas encore venue, mais qu’elle allait venir ; ils étaient les ombres d’une substance pas encore présente, la prédiction de ce qui devait être, puis qui était proche. Maintenant la justice divine est venue et a été manifestée. Elle est tout à fait indépendante de la loi, fondée sur le principe entièrement différent de la grâce, bien que la loi comme les prophètes lui rendissent témoignage par anticipation. La loi (non pas dans ses types, mais dans son caractère propre) appelait l’individu à l’obéissance, ignorant tout d’un substitut. La grâce suppose toujours l’intervention de Dieu Lui-même dans Son Fils, qui à la croix a établi le droit de Dieu de bénir celui qui croit en Jésus. Il ne s’agit pas simplement de Sa prérogative de miséricorde ; c’est Sa justice. Car le sang de la seule victime acceptable a été versé, le sacrifice a été offert, le jugement des péchés est tombé sur Lui, Il a tout accepté. Voilà alors une justice d’un nouveau genre : non pas une justice de l’homme qui, si elle existait, devait être selon la loi ; non pas celle du pécheur, bien sûr (car étant pécheur, il n’a pas de justice qui puisse être utile), mais la justice de Dieu, selon les types de la loi et les déclarations des prophètes, qui maintenant n’est plus cachée ni promise, mais manifestée. Celui qui croit le témoignage de Dieu rendu dans l’évangile à Jésus Christ, Son Fils, confesse ses péchés et se confie non pas en lui-même, mais en Dieu ; il voit et reconnaît ce que Dieu peut faire pour lui en justice par la croix, et ainsi il participe à Sa justice.

Les manuscrits diffèrent ici quant au texte. Certains des plus anciens (les manuscrits du Sinaï, du Vatican, d’Alexandrie, le Rescrit de Paris, outre des manuscrits plus récents, des versions et des pères de l’église) omettent και επι παντας (« et sur tous ceux »). Mais je suis d’accord avec le jugement de ceux qui gardent le Texte Reçu sur ce point, et je n’ai guère de doute que les mots furent omis parce que les yeux et les oreilles se focalisaient sur l’un des παντας (tous) au point de négliger l’autre [envers *tous* et sur *tous* ceux qui croient]. Il est possible en effet que des scribes aient volontairement mis de côté l’expression « et sur tous ceux », s’imaginant qu’il y avait une erreur parce qu’ils n’en saisissaient pas la portée, et estimant comme certains commentateurs (par exemple le doyen Alford), qu’il n’y a pas de différence de sens réelle dans les prépositions *envers* et *sur*. Mais tout cela est faux. Il n’y a pas de différence de mots dans l’Écriture qui n’aille avec une différence de sens, bien que parfois la nuance soit si fine qu’elle est plus facilement ressentie qu’exprimée. Ici la force spéciale de l’expression est simple et importante. Le premier tous (εις παντας = envers tous) marque la direction de la justice de Dieu. Elle n’est pas comme la loi, restreinte à une seule nation ; elle s’adresse *à tous* les hommes sans exception ; mais le bénéfice dépend de la foi en Jésus Christ, et donc il n’atteint et ne prend effet que « *sur tous* ceux qui croient ». Cette distinction est d’une grande valeur pratique ; or elle se base principalement sur la différence de prépositions. La justice divine est en principe applicable à tous [*envers* tous], mais en fait elle s’applique seulement aux croyants.

## Romains 3:22-26

La question n’est pas de ce qui est juste en l’homme, mais de ce qui est juste en Dieu, et ceci par la rédemption de Christ. « Car il n’y a pas de différence, car tous ont péché et n’atteignent pas à la gloire de Dieu » (3:22b-23). Quand l’homme était innocent, il jouissait simplement des dons reçus comme créature, autour de lui, avec reconnaissance envers Celui qui l’avait placé là au centre de tout et sur tout ce que Dieu avait déclaré « très bon ». Mais quand il pécha, Dieu apparut et n’avait aucun test moindre que Sa gloire pour l’éprouver, ce qui chassa l’homme pécheur de devant Sa face — d’où la nécessité de la grâce divine s’il doit être justifié ; et le sujet du discours qui suit est la conséquence directe de ce qui précède : « étant justifiés [il s’agit de tous ceux qui sont justifiés] gratuitement par sa grâce, par la rédemption qui est dans Christ Jésus, lequel Dieu a présenté pour propitiatoire, par la foi en son sang, afin de déclarer sa justice à cause du support des péchés précédents dans la patience de Dieu, afin de déclarer, [dis-je], sa justice dans le temps présent, en sorte qu’il soit juste et justifiant celui qui est de la foi de Jésus » (3:24-26).

Ainsi l’état complet de péché de l’homme fait que, si l’on voulait qu’il soit justifié, il y avait nécessité absolue qu’il soit justifié gratuitement par la grâce de Dieu. La question de mérite ou d’état préalable convenable est exclue. Cela convient à la grâce et à la majesté de Dieu tout autant qu’au besoin abject de l’homme. De plus, Sa grâce ne déshonore pas Son caractère saint et juste, mais bien au contraire, elle l’honore ; et tout cela, par la rédemption qui est dans le Christ Jésus. Quelle rançon s’est-Il proposé et a-t-Il trouvé ? Christ comme propitiatoire par la foi en Son sang qu’Il a présenté pour montrer Sa justice. Car Dieu a passé par-dessus les péchés des croyants de l’Ancien Testament, ayant en vue à l’avance le sang de Christ qui Le justifierait, et en même temps Il a montré Sa patience pendant tout ce temps précédent. Mais maintenant il ne s’agit plus de patienter. La dette est annulée, le sang est versé, Sa justice n’est plus une perspective future, mais elle est introduite et manifestée, et Dieu est démontré être juste en justifiant celui qui croit en Jésus (3:26).

## Romains 3:27-31

Ceci exalte donc Dieu et Son Fils, mais ne laisse aucune place à la vanterie [ou : à se glorifier] chez ceux qui ont confiance en eux pour être justes. « Où donc est la vanterie ? — Elle a été exclue. — Par quelle loi ? — celle des œuvres ? — Non, mais par la loi de la foi ; car nous concluons que l’homme est justifié par [la] foi, sans œuvres de loi. Dieu est-il seulement le Dieu des Juifs ? ne l’est-il pas aussi des Gentils ? — Certes, aussi des Gentils ; puisque c’est un seul Dieu qui justifiera la circoncision sur le principe de la foi et l’incirconcision par la foi. Annulons-nous donc la loi par la foi ? Loin de là ! au contraire, nous établissons la loi » (3:27-31). Le principe de la foi ferme la porte à la possibilité pour quiconque de se glorifier dans ses propres œuvres, parce qu’il implique la justification par la foi en dehors des œuvres de loi. Mais dès l’instant où on accepte que ce soit la manière agréée de Dieu [pour être justifié], Il n’est certainement pas davantage le Dieu des Juifs que Celui des Gentils, mais Il est le seul et même Dieu pour tous, qui veut justifier les circoncis non pas par la loi comme ils s’y attendaient, mais par la foi, et si les incirconcis ont la foi, c’est par elle qu’Il veut aussi les justifier.

S’agit-il d’une annulation de la loi comme principe (3:31) ? Tout le contraire. La loi n’a jamais eu une sanction [approbative] pareille à celle provenant de l’évangile proposé à la foi, aussi bien par rapport au pécheur totalement condamné sous la loi, que par rapport à Christ fait malédiction sur la croix. D’un autre côté, ceux qui voudraient traiter les chrétiens comme étant sous la loi en tant que règle de vie, ceux-là affaiblissent l’autorité de la loi, parce qu’ils sont enseignés à espérer le salut [en dehors de la loi] en même temps qu’ils n’arrivent pas à satisfaire à ses exigences : ceci n’est pas *établir* la loi, mais l’*annuler*.

# Chapitre 4

Le raisonnement précédent, et spécialement la déclaration de l’apôtre en fin de ch. 3, a fait dépendre la justification évidemment et exclusivement de l’œuvre expiatoire de Jésus. Dieu est donc juste et justifiant celui qui croit en Jésus. Et ceci, comme il l’a en outre montré, ouvre immédiatement la porte de la grâce aux Gentils autant qu’aux Juifs, tandis que cela établit la loi au lieu d’annuler son autorité (ce qui arriverait nécessairement si le salut des pécheurs était basé sur d’autres principes).

## Romains 4:1-5

Ceci suscitait naturellement la question des saints des temps de l’Ancien Testament, avant Jésus, et avant l’évangile qui est prêché à toute créature depuis Sa venue. Comment la doctrine s’accorde-t-elle avec les voies de Dieu dans leur cas ? L’apôtre prend donc deux exemples qui viendraient naturellement à l’esprit d’un contestataire Juif : l’un est le dépositaire de la promesse de Dieu à l’égard du peuple élu, l’autre le vrai type de la royauté sur eux selon Dieu — il s’agit d’Abraham et de David, mais spécialement d’Abraham. Tous deux, comme nous le verrons, confirment le grand argument de l’apôtre au lieu de présenter la moindre difficulté.

« Que dirons-nous donc que, selon la chair, Abraham notre père a trouvé ? (\*) Car si Abraham a été justifié sur le principe des œuvres, il a de quoi se glorifier, mais non pas devant Dieu. Car que dit l’écriture ? «Et Abraham crut Dieu, et cela lui fut compté à justice». Or à celui qui fait des œuvres, le salaire n’est pas compté à titre de grâce, mais à titre de chose due ; mais à celui qui ne fait pas des œuvres, mais qui croit en celui qui justifie l’impie, sa foi [lui] est comptée à justice » (4:1-5).

 (\*) Les manuscrits diffèrent beaucoup ici. Le Vatican n’est pas le seul à omettre ευρηκεναι (« a trouvé »), ce qui donnerait un sens très facile.

Que faut-il déduire en vérité de l’histoire d’Abraham ? S’il est « justifié par les œuvres », certainement c’est à lui qu’il faut attribuer le crédit, mais on ne trouve jamais cela devant Dieu. Et l’Écriture est en accord avec cela ; car elle ne parle pas de sa bonté avant son appel ou avant qu’il ait été agréé, mais elle parle expressément de sa foi en la parole de Dieu comme étant en exercice, et comme ce qui lui fut compté à justice (Genèse 15:6). Aucun Juif reconnaissant l’autorité divine du Pentateuque ne pouvait contester ce point. Était-ce alors compatible ou en conflit avec l’évangile ? Si un homme fait des oeuvres, la rémunération n’est pas considérée comme une gratification, mais comme le salaire qui lui est dû ; mais si, au lieu de faire des œuvres, il croit *en Celui qui justifie l’impie*, quelle preuve et quelle conclusion magnifiques que sa foi est comptée pour justice ! C’est la grâce gratuite, exactement l’inverse d’une chose due selon la loi ; et voilà le principe des relations de Dieu avec leur grand patriarche selon le récit inspiré de Moïse.

## Romains 4:6-8

Passons maintenant au témoignage de David. Cadre-t-il avec l’évangile ou contredit-il le législateur ? Le doux psalmiste d’Israël les confirme tous les deux, car il déclare bénis ceux que la loi n’aurait pu que maudire. « Ainsi que David aussi exprime la béatitude de l’homme à qui Dieu compte la justice sans œuvres : Bienheureux ceux dont les iniquités ont été pardonnées et dont les péchés sont couverts ; bienheureux l’homme à qui le Seigneur ne compte point le péché » (4:6-8 ; Psaume 32:1-2).

Indiscutablement il s’agit là de la justification, non par les bonnes œuvres, mais malgré les mauvaises œuvres. C’est la grâce de Dieu en train de bénir, non pas Sa loi en train de maudire, là où il n’y avait aucune justice, mais seulement l’iniquité [marche sans loi, sans frein] et le péché ; pourtant le Seigneur ne compte aucun péché quelconque, mais Il compte la justice sans les œuvres. Certes l’homme est supposé être à la fois entièrement mauvais et sans excuses ; mais c’est la révélation du Dieu de toute grâce tel qu’Il aime être connu par l’homme pécheur. Il justifie ceux qui en ont le plus besoin : les impies.

## Romains 4:9-12

« Cette béatitude donc [vient-elle] sur la circoncision ou aussi sur l’incirconcision ? Car nous disons que la foi fut comptée à Abraham à justice. Comment donc lui fut-elle comptée ? quand il était dans la circoncision, ou dans l’incirconcision ? — Non pas dans la circoncision, mais dans l’incirconcision. Et il reçut le signe de la circoncision, comme sceau de la foi qu’[il avait] dans l’incirconcision, pour qu’il fût le père de tous ceux qui croient étant incirconcis, pour que la justice leur fût aussi comptée, et qu’il fût père de circoncision, non seulement pour ceux qui sont circoncis, mais aussi pour ceux qui marchent sur les traces de la foi de notre père Abraham, tandis qu’il était incirconcis » (4:9-12).

Nous avons donc vu la foi comptée comme justice à Abraham, cela étant corroboré par le témoignage de David rendu à la béatitude de ceux dont les mauvaises œuvres étaient pardonnées et à qui le Seigneur ne comptait pas le péché. Mais une nouvelle question s’élève dans les pensées juives : Ceux-là, n’étaient-ils pas bénis en étant au bénéfice de la circoncision ? N’est-ce pas limité aux personnes comprises dans ce giron ? L’apôtre revient à Abraham. Un Juif quelconque peut-il méconnaître Abraham ou hésiter quant aux conditions de sa bénédiction ? Comment donc, dans son cas, la foi lui a-t-elle été comptée comme justice ? Avant ou après sa circoncision ? sans aucun doute quand il était incirconcis, comme les récits inspirés des Juifs l’assurent clairement. La circoncision n’a été qu’un signe reçu bien plus tard, comme sceau de la foi qu’il avait lorsqu’il était incirconcis. Abraham convient donc plus que tout autre pour être le père de tous ceux qui croient étant incirconcis, afin que la justice leur soit mise en compte, — et le père de circoncision (non pas des circoncis, c’est-à-dire des Juifs, comme certains le comprennent à tort, mais), de la vraie séparation pour Dieu, aussi bien pour les circoncis que pour ceux qui marchent sur les traces de la foi de notre père Abraham lorsqu’il était incirconcis.

Les Juifs donc ne pouvaient pas se référer à Abraham sans être obligés de convenir par l’histoire scripturaire, que ce précédent illustrait la grâce de Dieu justifiant le païen, — et qu’il l’illustrait avec plus de vigueur, si cela était possible, que lorsque la grâce est appliquée à la descendance circoncise d’Abraham ou à sa descendance selon la chair. Dieu, s’Il avait voulu, aurait pu justifier Abraham après l’avoir fait passer par le rite de la circoncision ; mais Il lui a paru convenable de faire l’inverse. Non seulement la foi fut comptée à justice à Abraham, mais il est tout à fait incontestable que cela eu lieu tandis qu’il était encore incirconcis ; la circoncision n’a en aucune manière été un moyen de la grâce qui justifie, mais un sceau de la justice qui lui a été mise en compte longtemps avant que ce signe soit institué par Dieu.

La justification ne provient donc pas des œuvres : sinon l’homme pourrait se vanter de lui-même, au lieu que Dieu soit glorifié. Elle est réellement selon la grâce, et non pas une chose due ; et Dieu réserve Sa prérogative de justifier les impies. Ainsi à la fois Dieu et l’homme ont la place qui leur est due ; et si Abraham illustre le principe, David, aussi de son côté, parle dans le Psaume 32 de déclarer une bénédiction du même genre. Rien d’autre qu’imputer une justice sans œuvres ne pouvait servir à justifier le pécheur. Et il y a plus ; car l’homme avec lequel la circoncision commença comme commandement de Dieu, c’est justement lui qui a été expressément justifié par la foi avant d’être circoncis. Ainsi Dieu, dans Sa sagesse et Sa bonté, a manifestement tout ordonné pour que la circoncision ne soit qu’un sceau de la justice de la foi qu’Abraham avait lorsqu’il était encore incirconcis. Ainsi il était pourvu spécialement aux besoins des Gentils ou des incirconcis dans les faits indiscutables relatés au premier livre du Pentateuque, comme aucun Juif ne pouvait le nier. Abraham était le père de tous les croyants qui se trouvaient dans un état semblable au sien, et il était père de circoncision (c’est-à-dire de la séparation pour Dieu, voilée dans cet acte qui met en avant la mortification de la chair) non seulement pour les circoncis, mais aussi pour ceux qui marchent sur les traces de la foi que l’ancêtre d’Israël avait avant la circoncision. Les croyants d’entre les Gentils étaient ainsi, dans le sens le plus élevé, aussi véritablement circoncis que les croyants Juifs.

## Romains 4:13-14

« Car ce n’est pas par la loi que la promesse d’être héritier du monde a été faite à Abraham ou à sa semence, mais par la justice de la foi. Car si ceux qui sont du principe de la loi sont héritiers, la foi est rendue vaine et la promesse annulée » (4:13-14).

L’apôtre raisonne maintenant sur le principe nécessaire de la promesse de Dieu. Ceci exclut la loi et implique la justice par la foi. Car évidemment la loi suppose l’obéissance de l’homme comme condition pour recevoir l’avantage en question. Il n’en a pas été ainsi dans la manière d’agir de Dieu avec Abraham et sa semence. Il n’y a pas eu un mot sur Sa loi quand Dieu donna la promesse à Abraham en Genèse 12, et à sa semence en Genèse 22. La promesse implique que ce soit Dieu qui l’accomplisse ; la loi exigeait l’obéissance de l’homme à tout ce qu’elle demandait. La promesse et la loi sont donc absolument différentes et s’excluent mutuellement, même si chacune est admirable pour le but qui est le sien. L’héritage promis n’est pas par la loi, mais par une autre sorte de justice. Il était annexé à la foi ; et ceci est si vrai que, si ceux qui dépendent de la loi sont héritiers, aucune place n’est laissée à la foi, et la promesse est réduite à néant.

## Romains 4:15-18

 « Car la loi produit la colère, mais là où il n’y a pas de loi, il n’y a pas non plus de transgression » (5:15).

L’application est aussi claire qu’importante, positivement autant que négativement. Toute loi en général, et en particulier la loi de Dieu donnée par Moïse, provoque, par son excellence même, l’hostilité de la volonté propre de l’homme, et fait ainsi ressortir son inimitié, et produit la colère comme résultat. D’un autre côté, là où il n’y a pas de loi, il n’y a pas de transgression. Il n’est pas question de péché ici, mais de violation d’une prescription positive, ce qui ne pouvait évidemment avoir lieu avant que le législateur ne promulgue la loi de manière précise. Mais dès que la loi exista, elle put être transgressée. Or elle n’était pas encore promulguée au temps d’Abraham, qui avait quelque chose de totalement différent : la promesse.

La conclusion est que, comme la loi aurait fait échec à la promesse de Dieu et amené la colère sur l’homme, au lieu de l’héritage promis, « pour cette raison, c’est sur le principe de la foi, afin que ce soit selon la grâce, pour que la promesse soit assurée à toute la semence, non seulement à celle qui est de la loi, mais aussi à celle qui est de la foi d’Abraham, lequel est père de nous tous (selon qu’il est écrit : «Je t’ai établi père de beaucoup de nations»), devant Dieu qu’il a cru, — qui fait vivre les morts et appelle les choses qui ne sont point comme si elles étaient, — qui, contre espérance, crut avec espérance, pour devenir père de beaucoup de nations, selon ce qui a été dit : Ainsi sera ta semence » (4:16-18). Comme la foi est opposée aux œuvres, ainsi la grâce l’est à la loi, tandis que la grâce de Dieu qui a donné la promesse a pour effet d’ouvrir la seule et grande porte de la foi aux Gentils autant qu’aux Juifs. Si la loi en avait été le principe, Israël qui se vantait de posséder la loi, bien qu’aveugle quant à leurs violations de cette loi et à ce qu’ils étaient d’autant plus exposés à la colère [de Dieu], aurait seul pu faire un effort, même s’il s’avérait vain. Mais la grâce concerne les Gentils tout autant que les Juifs et ceux-ci ne peuvent pas limiter à leur seul peuple la paternité d’Abraham sur « beaucoup de nations ».

On remarque ici un autre point de grande valeur. Le Dieu qu’Abraham a cru, fait vivre les morts et appelle les choses qui ne sont pas comme si elles existaient. Ceci était rendu évident non seulement par le fait que Sara ne donnait pas d’enfant à Abraham, mais par le fait de leur grand âge au moment où la promesse a été donnée. Ils étaient comme morts, et un enfant né d’eux semblait impossible. Mais qu’était-ce pour Dieu ? Longtemps avant que Dieu ait parlé, Abraham crut avec espérance contre toute espérance. Quel modèle de foi ! Du côté de l’homme, tout était sans espoir ; du côté de Dieu il y avait simplement Sa parole. Or Abraham crut, espéra, et ne fut pas confus. Dieu ne pouvait manquer de faire arriver ce qu’Il avait dit: « Ainsi sera ta semence ».

## Romains 4:19-21

Nous avançons progressivement vers le grand principe de la résurrection qui, tandis qu’il porte principalement sur la vie comme nous le verrons dans les chapitres 5 à 8, joue un rôle très important dans la justification. Le cas d’Abraham est de nouveau employé pour cela : « Et n’étant pas faible dans la foi, il [n’]eut [pas] égard à son propre corps déjà amorti, âgé qu’il était d’environ cent ans, ni à l’état de mort du sein de Sara ; et il ne forma point de doute sur la promesse de Dieu par incrédulité, mais il fut fortifié dans la foi, donnant gloire à Dieu, et étant pleinement persuadé que ce qu’il a promis, il est puissant aussi pour l’accomplir » (4:19-21).

La promesse de Dieu dépassait toute espérance, et était contraire à toute espérance, s’il avait raisonné sur lui-même et sur Sara ; mais pourtant il crut avec espérance, parce que Dieu avait déclaré qu’il aurait une postérité nombreuse comme les étoiles et comme le sable. La foi raisonne en partant de Dieu et de Sa parole, non pas à partir de soi et des circonstances.

Au verset 19 on trouve une différence remarquable de leçons du texte original [« il *n’*eut *pas* égard » et « il eut égard »] ; et pourtant, il y a cette situation étrange que, malgré des résultats aussi opposés que possible, le sens est bon de toute manière. Car les deux paraissent convenir et continuer le raisonnement, bien qu’évidemment, une seule des deux leçons soit correcte et soit le commentaire voulu par l’Esprit sur l’état d’Abraham. Il y a des autorités excellentes et adéquates de toute sorte (manuscrits, versions et citations anciennes) pour omettre la particule négative, ce qui est marqué [à l’aide de crochets] comme douteux dans la version donnée ci dessus. Si la particule négative « ου » en grec est rejetée comme étant une interpolation (\*), le sens est qu’Abraham, au lieu de négliger les obstacles, en prit la pleine mesure (Genèse 17:17), et n’eut aucune hésitation par incrédulité en ce qui concerne la promesse de Dieu, et fut intérieurement fortifié dans la foi. Si la leçon ordinaire (2\*) est juste, le sens est que, loin d’être faible dans la foi, Abraham ne fit aucunement attention aux faits qu’il avait sous les yeux en rapport tant avec lui-même qu’avec sa femme, et il ne chancela pas par incrédulité quant à la promesse de Dieu, mais il trouva la force dans la foi, donnant gloire à Dieu, et étant satisfait qu’Il puisse accomplir la promesse.

 (\*) manuscrits du Sinaï, du Vatican, d’Alexandrie, Rescrit de Paris, certaines des meilleures et des plus anciennes copies de la Vulgate, etc. — Note Bibliquest : c’est aussi le choix de la version interlinéaire de Maurice Carrez et de la TOB et du Nouveau Testament en français courant.

(2\*) Texte reçu, version autorisée anglaise, et traduction J.N.Darby

## Romains 4:22-25

« C’est pourquoi aussi cela lui a été compté à justice. Or ce n’est pas pour lui seul qu’il a été écrit que cela lui a été compté, mais aussi pour nous, à qui il sera compté, — à nous qui croyons en celui qui a ressuscité d’entre les morts Jésus notre Seigneur, lequel a été livré pour (\*) nos fautes et a été ressuscité pour (\*) notre justification » (4:22-25).

 (\*) Δια (dia) avec l’accusatif signifie « pour », « à cause de », ou bien rétrospectivement ou bien prospectivement, selon le contexte (on a les deux cas ici). La force active de δικαιωσις [la justification] interdit « à cause de » (Romains 5:1 l’interdit aussi), ce qui rend la foi nécessaire à la justification. C’est pourquoi « pour » est préféré comme admettant dans notre langue une latitude semblable à Δια (dia).

Ainsi comme la foi était comptée à justice pour le père des fidèles, ainsi elle l’est pour le croyant maintenant. Mais l’apôtre prend soin de spécifier à la fois la différence et l’analogie. La foi d’Abraham comme de tous les saints de l’Ancien Testament, était en exercice en rapport avec une promesse. D’une manière générale, ils attendaient tous l’accomplissement de ce que Dieu avait laissé entrevoir, sûrs qu’Il ne pouvait mentir et était capable de l’accomplir. Mais il y avait un grand objet ultérieur de leur espérance, et ils attendaient Celui qui était encore seulement promis, et qui n’était pas encore venu.

Il n’en est pas ainsi avec le chrétien ; certes, comme les croyants d’autrefois, il obtient un bon témoignage par la foi (Héb. 11:39), et sa foi lui est comptée à justice ; cependant l’objet personnel de la foi est venu et a opéré l’œuvre infinie de la rédemption. C’est un changement incalculable, lourd de conséquences considérables. Bien sûr, beaucoup reste à accomplir quand Christ reviendra (transmutation des saints encore en vie à ce moment-là, résurrection des croyants morts, jugement des vivants et finalement jugement des morts qui n’ont pas eu part à la première résurrection, et terminaison de tout dans l’état éternel) ; mais quant au fondement de tout ceci et davantage, quant à cette œuvre qui seule pouvait glorifier Dieu et justifier l’homme pécheur, elle est déjà si parfaitement accomplie qu’il n’y a pas même un brin de cheveu à ajouter du côté de Dieu ou du côté de l’homme pour la rendre plus complète ou plus efficace. Tel est l’évangile de la grâce de Dieu ; ce n’est pas une promesse, mais un accomplissement ; et un accomplissement si absolu, nous osons le dire, que s’il n’était pas achevé maintenant à la croix, dans la mort et la résurrection de Celui qui y a été cloué, il ne pourrait plus jamais l’être — pas même par Lui. Christ, étant ressuscité d’entre les morts, ne meurt plus : la mort ne domine plus sur Lui (6:9). Sans Sa mort expiatoire, il n’y avait rien qui pouvait justifier Dieu valablement vis-à-vis du péché. Dans Sa mort, Dieu est parfaitement glorifié et pour toujours. Il a ôté le péché par Son sacrifice. Par cette seule offrande pour nos péchés, ceux-ci sont ôtés pour le croyant. Ce n’est pas une question d’espérance, mais de foi en l’efficacité de Sa rédemption, que nous possédons déjà par Son sang, y compris le pardon des péchés. C’est pourquoi nous sommes vus dans l’Écriture comme recevant la fin de notre foi, à savoir le salut de nos âmes (1 Pierre 1:9), bien que nous ayons à attendre pour que nos corps soient changés en Sa glorieuse conformité lors de Sa venue pour nous (Phil. 3:21). En outre, il y a des promesses de grâce quant aux soins pour nos nécessités tant naturelles que spirituelles le long du chemin ici-bas. Mais le grand fait demeure pour la foi, que l’œuvre de l’expiation est faite.

Remarquons en outre, qu’il n’est pas question ici du sang du Sauveur comme en Romains 3, mais de Dieu qui a ressuscité Jésus notre Seigneur d’entre les morts. La vérité sur laquelle il est insisté n’est pas la grâce de Celui qui a tout souffert pour nos péchés ; c’est la puissante intervention de Dieu en notre faveur, en puissance triomphante, ressuscitant d’entre les morts Celui qui s’est offert Lui-même pour porter notre jugement, — ou plutôt comme il est écrit ici, Celui qui a été livré à cause de nos fautes et ressuscité pour assurer notre justification. Ainsi en Romains 3:26, l’accent est mis sur la foi en Jésus, ici sur la foi en Celui qui a ressuscité Jésus. Tel est le Dieu que nous connaissons. Les pères Le connaissaient comme il Lui plaisait de se révéler à cette époque, et selon la relation qu’Il se plaisait d’avoir avec eux. Le Dieu d’Abraham, d’Isaac et de Jacob était le donateur de promesses qui s’accompliraient sûrement en Son temps. Mais notre Dieu, tout en étant le même Tout-puissant, béni et bénissant, est (comme nous pouvons le dire) bien plus que cela. Le Fils unique qui est dans le sein du Père, Lui L’a fait connaître, Lui qui était plein de grâce et de vérité (Jean 1:14, 18). Il y a plus encore : car Jésus, vainqueur de Satan dans la vie, est descendu pour nous dans la mort, et Il a été livré pour nos fautes, et en cela Il a tellement glorifié Dieu que Sa justice ne pouvait que Le ressusciter d’entre les morts. Les péchés qui ont pesé sur Lui, où sont-ils ? Ôtés pour toujours, effacés par Son précieux sang. Dieu pouvait-Il laisser dans la mort Celui qui avait rétabli Sa gloire comme tout à nouveau, et y avait rattaché les moyens de notre bénédiction éternelle ? Impossible. C’est pourquoi Il a ressuscité Jésus d’entre les morts et Lui a donné la gloire, afin que notre foi et notre espérance soient en Dieu (1 Pierre 1:21).

Du fait que Dieu est maintenant donné à connaître de cette manière au croyant, on remarquera que tout se termine ici par notre justification. Au même verset de Romains 3 déjà comparé, nous lisons que Dieu est « juste et justifiant » celui qui est de la foi en Jésus. Car quand nous regardons au sang de Jésus versé en expiation, Dieu a nécessairement un caractère judiciaire. Les péchés doivent être jugés selon toute la sainteté d’une nature pour laquelle ils sont infiniment répugnants. C’est pourquoi Dieu est donné à connaître comme juste et justifiant le croyant. Mais à la fin de Romains 4, il n’est plus question d’une satisfaction juste, vu que cela a été complètement réglé par le sang de Jésus. Il n’en est pas ainsi de la justification. Celle-ci tire une valeur immensément accrue de la résurrection de Jésus, laquelle a glorieusement déployé dans la personne du Sauveur la victoire qui a été gagnée pour nous. Il a été livré pour nos fautes et a été ressuscité pour notre justification. C’est notre mer Rouge, et non pas simplement notre Pâque.

# Chapitre 5

Le sujet si important de la justification a maintenant été pleinement traité, tant du côté du sang de Christ versé en expiation, que de Sa résurrection en tant qu’opérée à travers la mort dans la puissance de Dieu — c’est à dire à la fois négativement et positivement, portant toutes les conséquences de nos péchés, et manifestant le nouvel état dans lequel Il se tient devant Dieu.

Dans la première moitié du chapitre 5, l’apôtre tire les conséquences de la justification. À partir du verset 12, il aborde une nouvelle partie de son sujet qui va jusqu’à la fin du chapitre 8 et est pratiquement un appendice à ce qui précède.

## Romains 5:1-11

 « Ayant donc été justifiés sur le principe de la foi, nous avons (\*) la paix avec Dieu par notre Seigneur Jésus Christ, par lequel nous avons trouvé aussi accès, par la foi, à cette grâce (2\*) dans laquelle nous sommes, et nous nous glorifions dans l’espérance de la gloire de Dieu » (5:1-2).

 **(\*) Voilà un exemple de leçon [« nous avons » (εχομεν)] qui diffère de celle** [« ayons » (εχωμεν)] donnée par la grande majorité des autorités de première classe (les manuscrits du Sinaï, Alexandrin, du Vatican, Le Rescrit de Paris, les Onciales de Clermont, et de nombreuses excellentes cursives, des versions anciennes et les pères). Pourtant, cette leçon me semble tout à fait en harmonie avec le contexte. Car εχωμεν (« ayons ») introduit une exhortation qui ne s’accorde ni avec ce qui précède, ni avec ce qui suit, comme le lecteur chrétien peut en juger lui-même. Le fait est qu’il est très facile d’expliquer les différentes leçons, car l’interversion d’une voyelle courte et d’une voyelle longue ou une diphtongue correspondante est tout à fait familière à tous ceux qui connaissent l’histoire critique du texte. Ainsi une inattention peut avoir introduit le ω (« o » long) au lieu du ο (« ο » court). En outre, le subjonctif convient mieux à l’esprit de l’homme, lorsqu’il a conscience des carences par rapport à Dieu (ce qui est l’état de la plupart des personnes), plutôt que l’indicatif qui exprime la bénédiction déjà possédée. On retrouve cela en 1 Corinthiens 15:49, où le manuscrit du Vatican reste seul en face de la masse des anciens manuscrits… qui favorisent une erreur indiscutable. La plupart… sont en faveur du subjonctif « portons » φορεσωμεν au lieu de l’indicatif (correct) « nous porterons » φορεσομεν comme dans le texte reçu et la version autorisée anglaise. — Note Bibliquest : En ce qui concerne un subjonctif en Rom.5:1 en français, nous n’en avons trouvé guère que dans la version Crampon.

 (2\*) note Bibliquest : WK utilise ici le mot « grâce », mais plus loin dans son commentaire, il utilise, comme J.N. Darby, le mot « faveur ».

La paix avec Dieu que nous avons, est le premier résultat notable de la justification. Notre état précédent était l’inimitié et la guerre avec Dieu. Mais maintenant qu’Il nous a justifiés par la foi de Christ, nous pouvons regarder en arrière à tout le passé, si humiliant pour nos âmes, et malgré cela nous avons la paix avec Dieu.

C’est une erreur de confondre cette « paix *avec* Dieu » avec la salutation apostolique ordinaire qui souhaite aux saints la grâce et « la paix *de la part de* Dieu ». Nous avons besoin continuellement de cette grâce et de cette paix, et nous en ressentons d’autant plus le besoin que nous avons la paix *avec* Dieu. « La paix *de* Dieu » dont parle l’apôtre en Philippiens 4 est également tout à fait autre chose ; et d’elle aussi le chrétien a besoin dans ses circonstances journalières. Tandis qu’il jouit de la paix *avec* Dieu quant à son état, malgré le sentiment profond de sa culpabilité passée, il peut ne pas avoir la paix *de* Dieu gardant son cœur et ses pensées dans le Christ Jésus. Il peut être grandement éprouvé et tourmenté par son anxiété à l’égard de tel ou tel sujet ; si pour ceci ou cela, il manque de faire connaître ses requêtes à Dieu par la prière et la supplication avec des actions de grâce, il manquera assurément de jouir de la puissance de Sa paix qui le garde. Ceci diffère donc indiscutablement de la bénédiction primaire, qui est le fruit de la justification, et dont l’apôtre traite dans son épître aux Romains comme étant la portion commune des croyants.

L’effet suivant est aussi important que doux à prendre en compte. Nous avons par notre Seigneur Jésus Christ, en tant que bénédiction permanente qui nous est déjà accordée, le droit d’accès à cette faveur (\*) dans laquelle nous sommes. Si le premier effet était en rapport avec tout ce que nous avions fait dans notre hostilité passée envers Dieu, ce second effet concerne notre position effective et le sentiment qui règne là où nous nous tenons. Que Dieu soit béni ! C’est la grâce (\*) qui y règne. Il n’y a là pas un souffle, sinon de faveur (\*) envers nous qui, hélas, méritions d’être rejetés et méprisés pour nos voies indignes, y compris depuis que nous avons été amenés à Dieu. Nous ne sommes pas sous la loi : ce serait déchoir de la grâce (\*), le sûr précurseur de la chute dans le péché, ainsi que du reniement du Sauveur et de Sa précieuse rédemption, et de notre propre bénédiction. L’accès que nous avons eu par notre Seigneur Jésus Christ est dans la grâce (\*), la vraie grâce de Dieu, et c’est là seulement que nous sommes établis ; partout ailleurs, nous ne pouvons que déchoir de tout bien et tomber dans tout ce qui est mal.

 (\*) note Bibliquest : Dans ce paragraphe WK écrit bien respectivement « faveur » et « grâce » comme indiqué par notre traduction française, tandis que, dans le texte biblique, il met le mot « grâce », comme on l’a vu dans la note précédente.

Il y a encore un troisième résultat qui ne doit pas être négligé. Plus le privilège est grand (aussi bien si l’on regarde au passé avec son péché noir, ou au présent avec le soleil de la faveur de Dieu brillant constamment), moins on peut supporter l’idée qu’une telle bénédiction soit réduite à néant ; or tout doit être réduit à néant si les riches effets de la justification dépendent de nous. Mais ce n’est pas le cas. Ils nous viennent par la foi, et ils reposent sur Christ par qui seul ils sont notre portion. Ce n’est pas une part temporelle comme la jouissance d’Éden pour Adam, ou la possession de Canaan pour Israël. Ils sont assurés par Celui qui est mort pour nos péchés et est ressuscité d’entre les morts. Peut-Il, Lui, perdre les bénédictions qu’Il nous a ainsi gagnées ? Nous non plus, pour qui Il les a gagnées, nous ne pouvons davantage les perdre. C’est pourquoi nous pouvons regarder vers l’avenir avec exultation. C’est avec autant de certitude que nous sommes dans la grâce présente de Dieu, et que « nous nous glorifions dans l’espérance de la gloire de Dieu ». Il ne convenait pas à notre Dieu d’offrir moins que cela devant nous. Il veut que nous soyons avec Christ et comme Christ dans Sa propre gloire. Envers nous qui croyons, Il traite du passé, du présent et du futur selon ce que méritent notre Seigneur Jésus et Son éternelle rédemption. S’il faut que la justice soit la justice de Dieu, non pas celle de l’homme, s’il faut que la justice divine soit le point de départ, il n’est pas étonnant que la grâce de Dieu soit le terrain sur lequel nous sommes, et que la gloire de Dieu soit la seule espérance adéquate, si nous considérons aussi bien la personne que l’œuvre du Sauveur. Puissions-nous nous glorifier de cette gloire et de Lui-même !

Il nous a donc été montré que l’âme qui croit jouit des résultats d’une justification absolue et complète. Voilà un fondement admirable ; mais ce n’est pas tout. Dieu veut bénir le croyant selon ce qui est dans Son cœur, mais avec la pleine considération des circonstances par lesquelles il passe. Et c’est de celles-ci que l’apôtre peut parler, maintenant qu’est clarifiée la course qui va du point de départ jusqu’au but de la gloire de Dieu, dont l’espérance fait exulter le cœur.

Néanmoins nous sommes encore dans un lieu d’épreuve, nous sommes dans le désert, bien qu’à l’abri du sang de l’Agneau et rachetés de l’Égypte et de son prince. En effet à proprement parler, ici-bas nous sommes par-dessus tout mis à l’épreuve ; là où il n’y a aucune ressource apparente ici-bas, Dieu nous appelle à dépendre de Lui et à nous confier en Lui ; or ici-bas l’ennemi cherche spécialement à nous faire murmurer dans l’incrédulité tant en ce qui concerne le voyage que l’espérance au bout du voyage. L’Égypte est la maison d’esclavage ; le désert est la scène de la tentation ; le pays entraîne le conflit avec les puissances des ténèbres. Les deux premiers versets nous supposent hors d’Égypte, regardant en avant et anticipant joyeusement la montagne de l’héritage de l’Éternel, le lieu qu’Il a préparé pour être Son habitation (Exode 15:17).

Mais entre temps, il n’y a rien que du désert tout autour. Nous glorifions-nous dans l’espérance malgré cela ? Assurément, « et non seulement [cela], mais aussi nous nous glorifions dans les tribulations » (5:3a). Ceci, la chair ne peut jamais le faire ; la chair peut affecter une insensibilité stoïque : mais la foi seule nous donne de triompher, tout en accroissant notre sensibilité.

Ici cependant il y a un processus auquel nous avons besoin de faire attention. Quand nous espérons la gloire de Dieu, nous nous glorifions directement. Il n’en est pas ainsi avec nos tribulations. Nous devons nous glorifier en elles, et nous le faisons, mais ce n’est pas direct. C’est le fruit de l’appréhension intelligente du but de grâce de Dieu dans ces afflictions. C’est pourquoi l’apôtre se met à expliquer comment nous sommes amenés ainsi à traverser le jugement de la nature. Nous nous glorifions, dit-il, dans les tribulations « sachant que la tribulation produit la patience, et la patience l’expérience, et l’expérience l’espérance ; et l’espérance ne rend point honteux, parce que l’amour de Dieu est versé dans nos cœurs par l’Esprit Saint qui nous a été donné » (5:3b-5).

Tel est le chemin brillant du chrétien, déjà ici-bas, parce que Christ est devant le cœur : autrement la tribulation produit l’impatience du premier homme, non pas la patience par le Second. Alors la patience soutenue par la foi produit l’expérience (c’est-à-dire, l’épreuve de ce qui est testé et qui demeure) ; et ceci à son tour fortifie l’espérance, à la suite de ce qu’on découvre de Dieu dans Ses soins présents de grâce ; et ceci ne rend point honteux par des manquements et des déceptions, parce que le Saint Esprit verse dans nos cœurs l’amour de Dieu, qui nous a aimés quand il n’y avait rien d’aimable en nous (5:8), comme cela nous est montré après que le moi est ainsi détecté et jugé, que le monde est vu sous son vrai jour, et que Dieu est plus que jamais éprouvé, apprécié et que la confiance est mise en Lui.

Ce verset 5 est remarquable parce qu’il est le premier à parler de l’Esprit qui nous est donné, et de l’amour de Dieu qui, de ce fait, est versé en nous. Sa justice est pleinement manifestée et appliquée avant qu’aucune allusion ne soit faite à l’un ou à l’autre. Il est presque inutile de remarquer combien Dieu est sage de faire ainsi. Il est bon que l’âme soit parfaitement assurée quant à ce qui est absolument parfait en dehors de nous de la part de Dieu, et en vertu, non pas de l’œuvre de l’Esprit en nous, mais de l’œuvre de Christ pour nous. Et c’est ce qu’on a ici. Alors dans le chemin ultérieur de l’expérience du chrétien, il peut toucher, et en temps voulu dévoiler l’amour de Dieu versé en nous, et le Saint Esprit qui nous est donné. Nous pouvons alors le supporter sans danger. Si cela avait été introduit avant, le cœur se serait facilement détourné de Christ et de la justice de Dieu révélée dans l’évangile, vers ses propres œuvres et affections.

On a pu noter que, bien que l’apôtre ait soigneusement démontré la ruine de l’homme et la justice de Dieu à laquelle le croyant a part, il n’en est pas ainsi de Son amour. Il en parle ici pour la première fois comme d’une chose, non pas démontrée, mais connue et goûtée. Il admet que le commun des chrétiens en a conscience. Il est versé dans nos cœurs par le Saint Esprit qui nous a été donné.

Ensuite nous avons l’amour de Dieu, non pas vu ainsi subjectivement, mais l’attention est attirée sur sa manifestation fondée sur le grand fait objectif de la mort de Christ pour nous et en dehors de nous. « Car Christ, alors que nous étions encore sans force, au temps convenable, est mort pour des impies » (5:6). Combien la sagesse de Dieu est admirable et salutaire ! Car même le croyant convaincu de son impiété est lent à apprécier son impuissance. Il était bon qu’il sache qu’en tant qu’homme tout était perdu, et qu’il avait à faire soit à la colère de Dieu dans l’incrédulité, soit à Sa justice par la foi. Il y a ensuite l’amour de Dieu en nous, et même versé dans nos cœurs par le Saint Esprit ; mais le fondement en est dans la mort de Christ, quand nous étions sans force et loin de la piété. Telle était justement l’opportunité pour la grâce ; et c’est pour de tels que Christ est mort.

Ce n’est pas ainsi que la créature, — que l’homme aime. « Car à peine, pour un juste, quelqu’un mourra-t-il » (5:7a). On estime et apprécie la justice en tant que telle ; mais elle ne produit pas l’amour au point qu’on veuille mourir pour une personne simplement juste. Ce n’est pas que le cœur de l’homme ne soit pas capable de fortes affections ; « car pour l’homme de bien (\*), peut-être, quelqu’un se résoudrait même à mourir » (5:7b). Nul parmi les fils d’Adam ne pourrait surpasser un pareil amour.

 (\*) L’article est inséré ici, non pas devant δικαιου, mais devant αγαθου. On ne voudrait guère mourir pour une personne juste quelconque, simplement parce qu’elle est juste ; mais cela se pourrait pour un homme bon, connu, dont l’excellence a agi puissamment sur le cœur d’autrui.

 « Mais Dieu fait valoir (\*) son amour à lui envers nous, en ce que, lorsque nous étions encore pécheurs, Christ est mort pour nous » (5:8). Cela est divin et souverain de manière caractéristique. D’un côté nous étions impuissants, injustes, méchants, rien que pécheurs, et de l’autre côté, Dieu n’avait aucun motif pour Son amour que cet amour lui-même. C’est par excellence Son amour à Lui. Un autre apôtre le formule ainsi : « Dieu a tant aimé le monde, qu’il a donné son Fils unique, afin que quiconque croit en lui ne périsse pas, mais qu’il ait la vie éternelle » (Jean 3:16). Dieu seul peut aimer ainsi. L’homme, même un saint, doit avoir un motif en dehors de lui ; Dieu n’en a pas. Lui, et Lui seul, est amour. La source de Son amour est en Lui, et Il n’a pas besoin d’objet extérieur pour le susciter. Ceux qui par Sa grâce sont faits des objets de Son amour, sont entièrement et absolument indignes d’être aimés quant à eux-mêmes ; pourtant Il les aime malgré tout ce qu’ils sont. Alors qu’ils étaient encore pécheurs, Christ est mort pour eux — c’est la preuve la plus complète de leur péché et de l’amour de Dieu. Rien moins que cela ne pouvait être à profit ; rien de plus béni ne pouvait être fait, même par Lui ; rien de différent ne pouvait Lui convenir. Il fait ainsi valoir Son propre amour. Quel lieu de repos à la fois pour le cœur et la conscience ! Il n’oublie rien, juge tout, mais nous aime d’un amour qui est parfait et tout à fait singulier.

 (\*) note Bibliquest : en anglais : « commends »

Combien sont admirables les voies de Dieu dans le christianisme ! Il n’y a rien qui ouvre un champ si vaste à l’activité, soit en amour soit en pensée ; car la vérité révélée est la révélation en Christ de Celui qui est infini. Pourtant c’est en même temps l’adaptation la plus simple aux besoins de tous les cœurs éveillés à leur état réel par rapport à Dieu et, de fait aussi, par rapport à l’homme. Ainsi le déploiement de Son amour dans la mort de Christ descend jusqu’au niveau de l’enfant, et par ailleurs il surpasse totalement les plus hauts vols de la pauvre, mais orgueilleuse philosophie. Il s’y trouve la vérité la plus profonde, mais elle est intégrée dans des faits qui parlent à tout cœur et à toute conscience, une fois que le Saint Esprit a fait ce qu’il fallait avec la volonté. Quand nous étions encore pécheurs, Christ est mort pour nous ; et en cela Dieu fait valoir Son amour à Lui envers nous.

Il nous faut noter maintenant le raisonnement de l’apôtre, mais non pas effectivement pour prouver l’amour de Dieu ; l’apôtre commence par cet amour comme étant connu par le Saint Esprit qui nous a été donné, et il tire des conclusions d’un genre vraiment divin. La conscience qu’en a le chrétien a donc sa pleine et juste place, et de même la preuve de l’amour divin. Quelle que soit la manière dont cet amour a été versé dans le cœur, la démonstration de cet amour repose sur le don de Christ et sur Sa mort pour nous, entièrement en dehors de nous. Ceci présente l’amour de Dieu envers nous comme étant absolument dépourvu de mélange avec quoi que ce soit en nous ou de nous. C’est pourquoi, comme il n’y avait rien pour faire jaillir cet amour et le fixer sur nous, le résultat en est tout à fait certain. Le raisonnement ne part pas du tout des conseils divins à notre égard ni de promesses qui nous auraient été faites, mais de ce que Dieu est ; or Il est amour — un amour prouvé par la mort de Christ pour nous alors que nous étions encore pécheurs. « Beaucoup plutôt donc, ayant été maintenant justifiés par (\*) son sang, serons-nous sauvés de la colère par lui » (5:9). Très solide et concluant comme raisonnement !

 (\*) J’ai traduit la préposition « εν » ici et dans le verset suivant par « par ». C’est une relation beaucoup plus intime (= « en vertu de », « dans la puissance de ») que ce qui est exprimé par « δια », qui, avec le génitif comme dans chacun de ces versets, signifie un moyen ou un instrument (« par le moyen de ») comme parfois aussi dans une certaine condition (« avec ») — un sens qu’il a occasionnellement aussi à l’accusatif. Comparez Galates 4:13 avec Romains 2:27.

Mais il continue à développer son raisonnement dans le verset suivant et il l’applique de manière plus précise : « Car si, étant ennemis, nous avons été réconciliés avec Dieu par la mort de son Fils, beaucoup plutôt, ayant été réconciliés, serons-nous sauvés par sa vie » (5:10). Ni la faiblesse de l’homme ni son inimitié positive n’ont entravé cet amour, mais elles lui ont fourni l’occasion la plus profonde de se déployer. Certes maintenant, rien ne peut le frustrer de ses résultats. Nous n’étions alors que des pécheurs ; maintenant nous avons été justifiés en vertu du sang de Christ. Nous étions des ennemis de Dieu, mais nous avons été maintenant réconciliés avec Lui par la mort de Son Fils — mort infiniment précieuse à Ses yeux, infiniment efficace dans ses effets pour nous. Impossible qu’un tel amour manque à ceux qu’il a placés dans une relation si excellente. Assurément, le sang et la mort de Christ ont fait de grandes choses pour nous : maintenant qu’Il est ressuscité pour nous, tout s’avérerait-il un échec ? Cela n’est pas possible. La colère de Dieu attend l’âme incrédule, et même elle demeure sur celui qui ne se soumet pas au Fils. Mais nous L’avons reçu, en croyant à Son nom ; nous avons été justifiés dans la puissance de Son sang ; et nous serons sauvés de cette colère par Lui.

Comment pourrait-il en être autrement ? Pour nous, il y a réconciliation déjà maintenant. Sur la base du sang de Christ, Dieu nous a réconciliés avec Lui. Non seulement nous ne Lui sommes plus étrangers [aliénés], mais Il nous a ramenés et placés devant Lui selon Sa propre grâce, non pas simplement réinstallés (comme s’il s’agissait de nous replacer dans la bénédiction d’Adam), mais selon Sa nature propre et Son propos par la rédemption. C’est la place normale qui nous est due devant Dieu qui veut nous bénir à cause de Christ et des résultats de Son œuvre pour nous à la croix. Dieu réconcilie ; l’homme, le croyant, est réconcilié, et ceci par la mort de Son Fils. Il y avait Son amour propre sans limite en Christ ; néanmoins même cet amour n’aurait pas pu suffire à lui seul pour traiter ce cas. Aucun amour par lui-même ne pouvait nous sauver de Sa juste colère, nous qui étions ennemis. La mort de Christ met tout à la place qui lui revient, et réconcilie tout. Ni la colère du côté de Dieu, ni l’inimitié de notre côté, ne sont ignorées. Christ a versé Son sang et est mort ; le croyant est justifié et réconcilié, et l’amour de Dieu, qui a ainsi opéré en Christ et pour nous, doit encore avoir en perfection les résultats de Son propos de grâce. S’Il nous a justifiés par la mort de Christ quand nous étions méchants et rebelles, combien plus serons-nous sauvés par Sa vie, maintenant que nous sommes dans une relation nouvelle et sainte où tout est assuré pour nous par et avec Dieu.

Mais comme croyants, il y a encore autre chose dont nous nous glorifions, en vertu de la mort et de la résurrection de Christ ; et c’est quelque chose d’infini, bien que nous en goûtions quelque chose déjà maintenant. Ce n’est pas simplement se glorifier maintenant dans l’espérance de la gloire de Dieu, — ni dans nos tribulations, en considérant le but du Seigneur en elles, et le profit qui en résulte en attendant. Ceci a donné lieu à un déploiement très béni de ce que Dieu est. Son amour est versé en nos cœurs par le Saint Esprit qui nous a été donné. Il fait valoir Son amour pour nous en ce que, alors que nous étions encore pécheurs, Christ est mort pour nous. Des conséquences en sont tirées ; mais elles ne proviennent pas de conseils de Dieu à notre sujet, mais de ce qu’Il est, et de ce qu’Il a fait pour nous quand nous étions dans nos péchés. Il n’y avait pas de motif ailleurs qu’en Lui-même ; les objets de Son amour étaient des pécheurs, tout simplement. C’est pourquoi nous exultons dans bien plus que Ses voies envers nous, ou dans le glorieux résultat que nous espérons ; « Et non seulement [cela], mais aussi nous nous glorifions en Dieu par notre seigneur Jésus Christ, par lequel nous avons maintenant reçu la réconciliation » (5:11).

C’est véritablement l’apogée : nous exultons en *Dieu* ! Nous ne pouvons aller plus haut. Nous nous glorifions en cela par notre Seigneur Jésus Christ. Il nous a donné les dons les plus excellents ; mais, mieux que tout, Il s’est donné Lui-même. Pour cela, comme pour tout le reste, nous sommes redevables à Jésus ; et nous pouvons même dire, avec hardiesse mais en toute vérité, que ce n’est que par Jésus seul, que Dieu pouvait être ce qu’Il est comme source, fondement et objet dont nous nous glorifions, les plus élevés qui soient. « Maintenant le fils de l’homme est glorifié, et Dieu est glorifié en lui. Si Dieu est glorifié en lui », dit le Sauveur, « Dieu aussi le glorifiera en lui-même ; et il le glorifiera directement » (Jean 13:31-32). « Et non seulement [cela], mais aussi nous nous glorifions en Dieu par notre Seigneur Jésus Christ » (Romains 5:11). Quel fruit béni en-haut, et même ici-bas !

Par Lui aussi maintenant nous avons reçu la réconciliation ; car c’est bien ce que l’apôtre écrit ici, la « réconciliation » et non pas la propitiation. Sans l’œuvre puissante de Christ à la croix, nous ne pouvions pas, étant pécheurs, être réconciliés avec Dieu ; mais c’est le thème ici — le complet redressement de notre cas avec Dieu avec Lequel nous étions en guerre, et vis-à-vis de qui nous étions devenus entièrement étrangers à cause de nos péchés. En Romains 3:25, il nous a été montré comment Dieu nous a justifiés gratuitement par Sa grâce par la rédemption qui est dans le Christ Jésus, qu’Il a présenté comme propitiatoire par la foi en Son sang. Ainsi Il pouvait être propice malgré nos péchés qui étaient pleinement réglés par le sang de Jésus. Mais la première moitié de Romains 5 introduit Son amour, et par conséquent la réconciliation, que nous avons maintenant reçue par Christ, et qui était impossible sans Sa mort expiatoire, mais qui, en soi, va bien plus loin.

On ne peut guère penser que les chapitres suivants puissent transporter l’âme dans des bénédictions plus profondes. Des privilèges y sont très complètement développés, la sécurité du chrétien face aux circonstances adverses et aux ennemis, y est affirmée de manière plus élaborée, surtout en Romains 8 ; mais je ne connais pas de joie qui s’élève au niveau du fait de se glorifier en Dieu, comme nous le trouvons ici. Pour le cœur, c’est immédiatement l’occasion à la fois du plus profond repos et de l’activité spirituelle la plus intense. L’adoration en est l’expression. C’est une anticipation du débordement de la joie du racheté dans le repos de Dieu. Nous commençons le cantique nouveau qui ne finira jamais ; et comme il est ici et maintenant par notre Seigneur Jésus, n’en est-il pas d’autant plus doux pour notre Dieu ? Ainsi le plus profond poison intérieur que Satan ait insinué dans l’homme lors de la chute n’est pas simplement neutralisé, mais triomphalement vaincu à la louange de Dieu. Il acquiert ainsi la place qui Lui est due ; mais c’est une place de délice tellement confiant qu’elle n’aurait jamais pu exister pour la créature, sinon comme résultat de ce qu’Il est maintenant connu comme Il l’est par la rédemption — le Dieu qui nous a réconciliés avec Lui-même par Jésus Christ.

## Romains 5:12-21

À partir de ce verset 12 jusqu’à la fin du chapitre 8, nous n’avons pas tellement une partie distincte de l’épître, mais plutôt un appendice à ce qui précède, nécessaire et de très grand poids. Jusqu’ici la grande vérité de la rémission des péchés du croyant a été pleinement présentée, se terminant par les privilèges bénis qui appartiennent à l’homme justifié, et encore en relation avec tout cela : l’efficace expiatoire du sang de Jésus, et la manifestation de cette efficace dans Sa résurrection. Même si cela est très précieux, ce n’est pas tout ce dont le croyant a besoin. Il peut être misérable dans la découverte de ce qu’il trouve en lui-même, et s’il ne connaît pas la vérité qui s’applique à ses difficultés à cet égard, il est en danger d’un côté de céder à l’endurcissement, et de l’autre de tomber sous l’accablement d’un esprit d’esclavage. Combien de saints n’ont jamais appris l’étendue de leur délivrance, et mènent deuil jour après jour en faisant des efforts dont ils sont les premiers à confesser l’inutilité en face de leur corruption intérieure ! Combien se calment en mettant sans cœur dans la balance leur foi dans le pardon de leurs péchés par le sang de Christ comme la compensation d’un fléau dont ils supposent l’existence inévitable, et sans avoir bien sûr davantage de puissance contre lui, que ceux qui s’efforcent honnêtement, mais en vain, de s’améliorer. Ni les uns ni les autres ne comprennent la valeur pour eux de la sentence prononcée et déjà exécutée sur le vieil homme à la croix, ni leur nouvelle position devant Dieu en Christ ressuscité d’entre les morts. Voilà ce que l’Esprit a pour but de développer dans ce qui suit.

 « C’est pourquoi, comme par un seul homme le péché est entré dans le monde, et par le péché la mort, et qu’ainsi la mort a passé à tous les hommes, en ce que tous ont péché » (5:12)

Il n’y a pas besoin de ramener le langage de l’apôtre à une question de régularité formelle. L’expression de la pensée de l’Esprit au travers du cœur et d’une intelligence qui sentaient sa valeur comme personne ne l’a jamais fait, se revêtait d’une forme plus appropriée à ce qui était énoncé que tout ce que la rhétorique de l’homme a jamais conçu. Une phrase interrompue, suivie d’une longue interruption avant que la réponse soit donnée, convient au sujet ici ; on retrouve la même chose avec Éphésiens 3 qui est le chapitre de l’Écriture ayant le plus le caractère de parenthèse : cette structure s’accorde tout à fait avec la tâche que l’apôtre avait alors en charge. La coïncidence de cette forme remarquable avec les grands faits et les grandes doctrines débattus ne peut être mise en doute, même par ceux qui ne voient jamais rien que du hasard, même dans la Bible. Les versets 13 à 17 forment une digression qui se termine en résolvant les objections et en poussant le raisonnement ; ensuite le verset 18 reprend le sujet du verset 12 sous une forme plus compacte et fournit la conclusion de ce qui y avait été introduit et laissé inachevé.

Il ne semble pas non plus y avoir de grande difficulté à saisir la justesse et la portée des expressions particulières de ce verset 12. Les premiers mots ont donné lieu à beaucoup d’interrogations inutiles et inintelligentes. Le lien avec ce qui précède est aussi évident qu’important. L’amour de Dieu étant la source, et Christ (spécialement Sa mort et Sa résurrection) le canal de la rédemption avec de si merveilleux résultats pour le croyant, « c’est pourquoi » (δια τουτο) nous sommes libres d’aborder un autre côté de ce thème grandiose et fécond : les deux chefs [têtes] avec leurs familles respectives et les deux natures du croyant, dérivées d’Adam et de Christ, avec la relation du Saint-Esprit avec nous.

Dans le même verset 12, on a aussi beaucoup débattu sur les derniers mots. Il n’y a aucun doute que le nouveau sujet est le péché, l’état déchu de l’homme, marqué et finalisé par la mort ; mais il n’y a aucune raison valable d’exclure de cette expression et d’autres de la même section de l’épître, la condition effectivement pécheresse de l’humanité. Εφ ω [en ce que] ne signifie pas « en qui » ; et quand on traduit ces mots correctement, il n’y a pas de raison d’ajouter à la proposition que tous sont morts dans la personne d’Adam. Le point qui est par-dessus tout mis en avant, c’est la manière par laquelle un seul homme peut affecter le monde. Aussi préoccupés que fussent les Juifs par la manière dont la loi traitait individuellement chaque âme qui relevait d’elle, il était impossible, même pour eux, de nier que tel est le fait clair et net établi dans l’Écriture au commencement de la triste histoire morale du monde. Sans doute c’est par un seul homme, que le péché (la chose même) est entré ; et cela brisa immédiatement le fondement sur lequel tout était alors ordonné. Comme il s’agissait d’une rébellion contre Dieu, cela fut fatal à l’homme. C’est par ce moyen que la mort, cet ennemi si redouté par l’homme, est entrée.

Ainsi le changement qui a affecté si solennellement le monde est intervenu longtemps avant l’existence du peuple Juif, et donc longtemps avant que fut donnée la loi dont ils se glorifiaient. Les Juifs doivent regarder dans les Écritures plus largement et plus exactement aussi. Ils ne doivent pas flatter leur vanité nationale ni leur orgueil religieux avec l’illusion que tout dépend soit d’Israël soit de leur loi. Adam était avant eux, et a affecté toute l’humanité (y compris les Juifs). Il est vrai que l’histoire importante de la manière dont le péché et la mort sont entrés, est effectivement humiliante ; le cœur tourne tout en sujet de vanterie. En tout cas, cet évènement de gravité incalculable est intervenu en dehors des Juifs, et ses conséquences ont eu une portée allant bien au-delà d’eux. Ce n’était pas en dehors de l’homme, mais au contraire « par un seul homme » ; et son effet, la mort, a pénétré le monde.

Mais l’apôtre prend soin d’ajouter au péché de ce seul homme, ceux de tous les autres — « ainsi la mort a passé à tous les hommes, en ce que tous ont péché » (5:12b). Ainsi cette dernière proposition est là expressément pour que nous nous gardions d’exclure les péchés des hommes en général. Il faut donc faire attention de n’affaiblir ni un côté ni l’autre de l’affaire. Dans le passage même qui aborde la discussion sur la portée universelle du péché d’Adam sur la race humaine (car il n’est pas question ici d’Israël en particulier), le lien entre les propres péchés des hommes et leur mort est soigneusement ajouté. Personne ne doute que les tout-petits et les simples d’esprit meurent, et ceci à cause du péché d’Adam ; mais l’Esprit n’exclut pas la conséquence là où la culpabilité personnelle peut s’appliquer (\*). La position de ruine dans laquelle la chute a renfermé la race n’est pas séparée des mauvaises œuvres de la nature maintenant déchue chez tous les hommes. Le péché d’Adam est la cause, mais non pas la seule explication ni tout ce qui se rapporte au sort amer de l’homme.

 (\*) note Bibliquest : Allusion à l’âge de responsabilité.

Or si, selon la parole de Dieu, et en accord avec Son caractère et Ses voies, un homme a pu plonger le monde dans la mort par le péché, y avait-il contradiction avec le fait que le vrai Dieu introduise, par un seul homme, la justification de vie, qui, elle, s’adresse à tous les hommes ? C’est ce que l’apôtre entreprend de montrer de manière approfondie et avec une précision divine dans les versets qui suivent et sur lesquels je n’anticiperai pas davantage.

La parenthèse s’ouvre maintenant. L’apôtre traite une objection possible, et prouve avec certitude que l’existence du péché est indépendante de la loi. « Car jusqu’à la loi le péché était dans le monde ; mais le péché n’est pas mis en compte quand il n’y a pas de loi » (5:13). Ainsi les Juifs ne pouvaient même pas se vanter misérablement (car de quoi l’homme ne se vanterait-il pas ?) que la loi précédait le péché. Le but de la loi est précisément de prouver le péché des hommes. Hélas ! Il n’est pas confiné à Israël ; il est universel. « Le péché était dans le monde », là où il n’y avait pas la loi. Quand elle fut donnée par Moïse, elle mit en compte le péché ; mais le péché était déjà là, et de manière bien plus large que la sphère concernée par la loi quand elle vint. La loi n’apportait pas de remède pour les pécheurs ; elle ne pouvait qu’enregistrer le péché — non pas les en débarrasser. La loi donnait au péché le caractère d’une offense ; là où la loi parlait, le péché devenait la transgression d’un commandement positif et connu. « Là où il n’y a pas de loi, il n’y a pas non plus de transgression » (4:15). C’est une erreur pernicieuse de comprendre que l’apôtre nie le péché là où aucune loi n’existe. Le péché *n’*est *pas* la transgression de la loi, bien que la transgression soit assurément péché. Mais le péché est quelque chose de plus vaste et de plus profond. En dépit de la version autorisée anglaise, 1 Jean 3:4 enseigne vraiment autre chose — que le péché est l’iniquité [marche sans loi, sans frein], et pas nécessairement la violation de la loi. Ainsi [si l’on traduit correctement] les deux apôtres se retrouvent en harmonie, au lieu de s’opposer en se nuisant l’un l’autre, et de tenter les commentateurs de réduire la vérité de manière encore plus nuisible pour sauver les apparences. Il n’y a jamais besoin de faire cela avec l’Écriture. Comme elle est la parole de Dieu, il faut s’abstenir de toute manipulation de son langage, et les détester même. C’est seulement notre ignorance qui éprouve des difficultés ; c’est la malveillance qui oppose un passage à un autre. Si Jean avait voulu que nous comprenions que le péché et la transgression de la loi sont la même chose, rien ne pouvait empêcher sa déclaration de s’opposer à notre texte.

Cela ressort encore mieux du renfort que l’apôtre Paul ajoute au verset 14 pour appuyer ce qui a été établi au verset 13 : « Mais la mort régna depuis Adam jusqu’à Moïse, même sur ceux qui ne péchèrent pas selon la ressemblance de la transgression d’Adam, qui est la figure de celui qui devait venir » (5:14). Les deux points nommés sont ceux où Dieu imposa un commandement formel. Adam a eu *une* loi ; *la* loi a été donnée à connaître par Moïse. Entre les deux, il n’y eut aucune relation avec les hommes ni par l’une ni par l’autre ; pourtant les hommes péchaient comme l’Écriture le montre abondamment. C’est pourquoi la mort régnait, car elle est les gages du péché (non pas seulement les gages de la transgression). Elle a régné dans le cas d’Adam et d’Ève ; elle a régné depuis l’époque de Moïse ; mais elle n’a pas régné seulement à l’époque d’Adam et de Moïse, mais aussi entre deux quand il n’y avait pas de loi. La mort a régné sur tous ceux qui péchaient ; car ils commettaient du péché, même si ce n’était pas à la ressemblance de la transgression de nos premiers parents. Leur postérité antédiluvienne, ainsi que ceux qui suivirent le déluge jusqu’au don de la loi au Sinaï, ne pouvaient pas pécher comme leur père en Éden, ni comme les enfants d’Israël une fois qu’ils eurent entendu les dix commandements. Mais ils péchaient, ils faisaient leur propre volonté, ils étaient corrompus et violents, et plus tard ils ajoutèrent l’idolâtrie à leurs mauvaises voies. Par conséquent la mort régna également sur eux ; car ils étaient pécheurs, même s’ils n’étaient pas transgresseurs, comme Adam au début et Israël ensuite.

Il est intéressant de noter que l’apôtre se réfère ici à Osée 6:7 : « mais eux, comme hommes, ont transgressé l’alliance ; là ils ont agi perfidement envers moi ». Les notes marginales donnent le vrai sens qui est perdu avec le caractère vague du mot « hommes » figurant dans le texte (version autorisée anglaise). « Eux, comme *Adam*, ont transgressé l’alliance ». Israël avait *la* loi, tout comme Adam avait *une* loi ; et tous les deux transgressèrent le lien qui les tenait. Mais tous ceux qui ont vécu entre Adam et Moïse étaient dans une position différente. Ils n’étaient, véritablement, pas un brin moins pécheurs, mais ils n’avaient pas de loi(s) qui leur ait été proposée(s) par Dieu et qu’ils aient transgressée(s). Aussi les nations en contraste avec Israël sont toujours qualifiés de « pécheurs d’entre les Gentils » (cf. Gal. 2:15). Ayant péché sans loi, ils périssaient sans loi ; tandis que les Juifs qui avaient la loi péchaient sous la loi, et étaient ainsi des transgresseurs, ce que les Gentils, qui n’avaient pas la loi, ne pouvaient pas être. Mais les Juifs n’étaient pas seulement pécheurs, ils étaient aussi transgresseurs. C’est pourquoi il est écrit : « Écoutez cette parole que l’Éternel prononce contre vous, ô fils d’Israël, contre la famille entière que j’ai fait monter du pays d’Égypte, disant : Je vous ai connus, vous seuls, de toutes les familles de la terre ; c’est pourquoi je vous punirai de toutes vos iniquités » (Amos 3:1-2). La loi mettait le péché à *leur* compte. Il n’en était pas ainsi pour les Gentils : Dieu fermait les yeux sur ces temps de l’ignorance.

Cependant rien n’est dit des Gentils dans ces versets, car nous remontons ici à des temps antérieurs à l’appel des Juifs, et par conséquent à des temps antérieurs à ceux où les Gentils purent être laissés de côté. Nous voyons les fils d’Adam jusqu’à la promulgation de la loi de Dieu au Sinaï. Si d’un côté il n’y avait pas de loi pour imputer le péché au compte des coupables, d’un autre côté il y avait le règne de la mort, y compris sur des pécheurs qui n’avaient pas péché selon la ressemblance de la transgression d’Adam, et qui n’étaient pas transgresseurs. Les hommes, en général, étaient coupables, et par conséquent ils mouraient. Nous sommes donc ici en présence, non pas de la loi et de ses buts spéciaux et de sa sphère particulière, mais en présence du péché découlant de sa source initiale, Adam, par tous les canaux qui en sont issus. Si la loi n’était pas là pour mettre le péché en compte, comme précisément elle le fait, et le fait en détail, leur mort témoignait qu’ils étaient tous pécheurs, et que leurs terribles gages étaient dûment payés. Ainsi Adam, comme nous allons le voir bientôt plus complètement, est une figure de Celui qui devait venir, Christ (c’est-à-dire, d’un chef fédéral qui devait suivre le premier) (\*).

 (\*) Je suis surpris que M. Green comprenne τον μελλοντος [de Celui qui devait venir] comme signifiant « du futur », car le contexte désigne sans équivoque une personne, et une seule personne, Christ, non pas simplement le temps à venir.

Ayant parlé d’Adam comme type de Christ, l’apôtre se met tout de suite à défendre et à clarifier sa déclaration. Le point de comparaison est l’effet d’un chef sur sa famille. Celui qui croyait l’Écriture (et tous les Juifs étaient férus du Pentateuque) devait reconnaître que la chute d’Adam apportait une condition de péché et une sentence de mort sur ses descendants. Tel est le commencement affligeant de l’Ancien Testament, telle est la clé de l’histoire de la race depuis lors. Il était vain alors de faire de tout une question de loi. Il n’en est pas ainsi : il est vrai que ce que la loi dit, elle le dit à ceux qui sont sous la loi (3:19). Le fait était net que le livre fondamental de la loi montre un principe bien plus profond, plus vaste et plus ancien, et même tellement ancien qu’il englobe tous les enfants d’Adam depuis le premier. Un Juif quelconque pouvait-il nier l’Écriture, les faits, ou la base morale ? Il était dès lors certain, et devait être concédé par tous ceux qui croient le premier livre de Moïse, que la chute d’Adam a mêlé dans une ruine universelle ceux qui sont issus de lui ; car au temps de son innocence, Adam n’avait pas de fils ! Il n’est devenu chef de famille qu’après avoir péché.

Or si c’était une affaire juste, qu’aucun Juif ne voudrait contester, d’impliquer toute une race dans les conséquences de ce qu’un homme, leur père, a mal fait, ceux d’Israël devraient être les derniers de tous les hommes à contester le principe et la merveilleuse grâce de Dieu dans la position de chef du Seigneur Jésus. Ce qu’Adam a été en mal pour tous ses descendants, avec toutes les conséquences qui s’ensuivirent, Christ l’est en bien pour tous ceux qui sont Siens par la foi. C’est ainsi que le premier homme est une figure du Second.

« Mais n’en est-il pas du don gratuit comme de la faute (\*) ? Car si, par la faute d’un seul, les nombreux (2\*) sont morts, beaucoup plus la grâce de Dieu et le don ont abondé envers les nombreux (2\*), par la grâce qui est d’un seul homme, Jésus Christ » (5:15). C’est ainsi que l’apôtre précise l’analogie. La différence est un immense avantage du côté du bien. Comment pouvait-il en être autrement avec une source de bonté telle que Dieu, et avec un tel canal, une telle base et un tel objet que l’homme Christ Jésus ? Punir, frapper, détruire, c’était pour ainsi dire un sujet de peine pour Dieu ; bénir est Son délice, et il s’agit maintenant de bénir pleinement depuis que Christ a rendu cela juste par l’enlèvement de tous les obstacles. La dignité supérieure de Christ et la fontaine inépuisable de la grâce de Dieu dont Il est l’expression, assurent la vaste prépondérance du don gratuit, en contraste avec la faute.

 (\*) note Bibliquest : ici et ailleurs nous avons laissé le mot « faute » utilisé dans la traduction JN Darby ; WK utilise en anglais le mot « offence ».

(2\*) note Bibliquest : nous avons laissé, ici et ailleurs, la traduction littérale « les nombreux » correspondant à « the many » en anglais chez WK. JND traduit « les plusieurs » et indique en note que « c’est *la masse* en relation avec la personne en question ».

Ce n’est pas non plus une simple différence de degré, mais de genre. « Et le don n’est-il pas comme par un seul qui a péché ? Car le jugement vient d’un seul en condamnation, mais le don gratuit, de beaucoup de fautes, en justification » (5:16). Les personnes ou les parties affectées étaient devant nous au verset 15 ; ce qui est primordial ici, ce sont les choses qui indiquent la différence. Dans le précédent contraste, « les nombreux » étaient rendus respectivement dépendants d’« un seul », bien que « beaucoup plus » pour ceux qui sont en relation avec Christ. Dans le contraste qui est devant nous, un seul acte de la part du chef qui a péché, reçoit une sentence de condamnation, — tandis que le don gratuit, malgré de nombreuses fautes, était pour un état de justice accomplie.

Et dans le verset 17 qui suit, il confirme cela par les résultats surabondants : « Car si, par la faute d’un seul, la mort a régné par un seul, beaucoup plutôt ceux qui reçoivent l’abondance de la grâce et le don de la justice, régneront-ils en vie par un seul, Jésus Christ » (5:17). Ainsi le résultat est triomphant, et cela non seulement pour des hommes morts par le péché, mais aussi pour ceux dont les fautes ont été aggravées sous la loi. Les croyants étant à Christ, peu importe ce qu’ils ont été, Gentils aussi bien que Juifs, ils reçoivent l’abondance de la grâce et le don gratuit de la justice, et ils règneront en vie par un seul, Jésus Christ. Ce n’est pas seulement que la vie doit régner, en contraste avec la mort, mais ils régneront en vie par Christ. Calvin pense que ces deux choses sont équivalentes ; mais ce qui est dit est réellement bien plus précieux. Pour la foi le contraste de la grâce avec le premier homme est toujours prépondérant du côté de la grâce. Si l’équilibre respectif n’est pas aussi exact dans les discours, le croyant peut jouir d’autant plus de la précieuse abondance de la parole et de l’Esprit maintenant, comme il jouira bientôt en gloire de la bénédiction qui en sera le couronnement.

C’est évidemment un argument tiré des justes voies gouvernementales de Dieu jusqu’à Sa grâce. Si, regardant à Adam, le chef de la nature, il était digne de Dieu de ne pas limiter les conséquences du péché à celui qui est tombé, il était certainement d’autant plus digne d’étendre les effets de la grâce, selon Sa propre nature et selon la gloire de Christ, de Celui qui était ressuscité à tous ceux dont la vie dérive d’une telle source ; et cela aussi bien si l’on considère les objets (5:15), les circonstances (5:16), ou les résultats (5:17).

Le raisonnement est maintenant repris du verset 12, mais renforcé par l’instruction figurant dans la parenthèse des versets 13 à 17. Ceci, à la fois renforce l’analogie entre Adam et Christ pour le bien et le mal sur ceux qui relèvent d’eux respectivement, et souligne aussi l’énorme prépondérance en Christ du bien sur le mal, ce qui n’est que chose due vu la gloire de Sa personne et vu la grâce de Son œuvre. Si l’un, par une seule faute, a mêlé dans la mort tous ceux qui étaient de lui, l’Autre apporte la bénédiction à Sa famille malgré de fautes innombrables.

« Ainsi donc, comme par une seule faute [les conséquences de cette faute furent] envers tous les hommes en condamnation, ainsi aussi par une seule justice accomplie [les conséquences de cette justice furent] envers tous les hommes en justification de vie. Car comme par la désobéissance d’un seul homme les nombreux (\*) ont été constitués pécheurs, ainsi aussi par l’obéissance d’un seul, les nombreux (\*) seront constitués justes » (5:18-19).

 (\*) note Bibliquest : sur cette expression « les nombreux », voir la note précédente.

Il n’y a aucun doute raisonnable qu’il faut bien traduire « par une seule faute », et non pas « par la faute d’un seul homme » comme le fait la version autorisée anglaise, quelles que soient les personnes de poids qui de divers côtés ont adopté cette dernière formulation. Le manuscrit du Sinaï inclut effectivement ανθτρωπου ici, comme quelques autres documents. Mais c’est une erreur indiscutable. Le but de ce verset, tel qu’il m’apparaît, est de présenter, en dehors des aboutissements effectifs, la direction prise du côté d’Adam et celle prise du côté de Christ respectivement. Ceci explique la forme elliptique frappante du verset 18, et ses caractéristiques très larges. — Il n’y a pas besoin (comme dans la version autorisée anglaise) d’introduire κριμα et χαρισμα [jugement et don gratuit] tirés de la parenthèse. — Si nous comprenons « c’était », cela suffit, mais cela sonne mieux à nos oreilles de dire : « les conséquences de cette faute furent ». — Il est mieux de maintenir l’idée de direction ici en donnant à εις le sens de « envers » plutôt que « sur », qui va mieux lorsqu’il faut véhiculer la notion d’effet ou de résultat définitif. Nous allons voir que c’est le verset 19 qui a pour objet de fournir cet aboutissement, en contraste avec le verset 18. Et comme cela a été observé par quelqu’un d’autre, ceci est confirmé par Romains 3:22 qui distingue deux classes (« *envers* tous, et *sur* tous ceux qui croient » — facilement fondu par les copistes en « envers tous ceux qui croient » à cause des deux « tous » — tandis qu’il n’est guère possible de concevoir que les copistes aient élargi une expression [« envers tous ceux qui croient »] pour en faire deux [« envers tous, et sur tous ceux qui croient »]). La force distinctive de εις [envers] et επι [sur] est simple : le premier donne la portée de la justice de Dieu par la foi de Jésus Christ « envers tous » (et ainsi l’évangile est prêché à toute la création) ; le second donne le résultat (comme nous le savons, l’évangile a ses effets bénis « sur tous ceux qui croient », et sur eux seulement).

Je conçois alors que le sens est « comme par une seule faute » tous les hommes étaient menacés de condamnation, ainsi par une seule justice accomplie, tous avaient la porte ouverte pour une justification (non pas par le sang seulement, mais) de vie en Christ ressuscité d’entre les morts. Nous voyons là seulement la tendance naturelle, d’un côté de l’acte d’Adam, et de l’autre de l’acte de Christ, sans prise en compte de ce qui est modifié par la grâce effective de Dieu et par l’incrédulité persistante de l’homme.

Le verset 19 est donc nécessaire pour compléter cette partie du sujet. « Car comme par la désobéissance d’un seul homme, les nombreux (\*) ont été constitués pécheurs, ainsi aussi par l’obéissance d’un seul, les nombreux (\*) seront constitués justes ». C’est le résultat final qui est considéré ici ; et comme ce dernier est certainement et nécessairement limité à la maison de la foi, il aurait été faux de dire « παντας » = « tous » dans la dernière proposition. Car il ne s’agit pas, dans aucun de ces versets, de simplement ressusciter les morts, justes et injustes, comme de nombreux théologiens des temps anciens et modernes l’ont inintelligemment imaginé. Car la vaste majorité de l’humanité, mourant dans l’incrédulité, doit ressusciter pour une résurrection de jugement, ce qui est aussi loin qu’il est possible de la justification ou de la justification de vie, tant dans les faits que dans les paroles.

 (\*) note Bibliquest : sur cette expression « les nombreux », voir les notes précédentes.

La portée, puis le résultat de la position d’Adam et de Christ sont premièrement placés ici devant nous et expliqués par le Saint Esprit. Comme il est certain selon l’Écriture que ceux qui ont la vie, la vie éternelle, ne sont pas tous les hommes, mais seulement ceux qui sont à Christ, et qu’ils sont justifiés par la foi, ainsi dans ce verset dédié à la présentation du résultat, il n’était pas possible d’adopter un terme plus large, commun aux deux chefs (le désobéissant et l’obéissant), que celui de « les nombreux » ou « les plusieurs » ou « la masse » (οι πολλοι) de ceux qui sont identifiés avec chacun d’eux. En fait, le parti d’Adam, selon la nature et pour quelque temps, a embrassé toute la race humaine ; par conséquent « les nombreux » dans la première proposition du verset 19 correspond à « tous les hommes » du verset 18. Mais qu’on me pardonne de considérer une façon superficielle de résoudre la question, et qui est tout à fait insoutenable lorsqu’on l’applique aux deux classes. Le second οι πολλοι (« les nombreux ») du v. 19 est exclusivement et sans équivoque constitué par « les enfants » donnés à Christ, et il ne peut s’agir en aucun sens possible de l’*humanité* qui serait effectivement sauvée et restaurée. Ce ne sont pas les mêmes personnes que le second « tous les hommes » du verset 18 ; car il s’agissait là seulement de l’aspect en grâce de l’œuvre de Christ, et il ne s’agissait donc pas (comme certains le disent) de tous les hommes en train de recevoir et d’embrasser sa vérité, qui n’est qu’universelle. Ici c’est l’effet positif, et il est donc restreint à ceux qui croient (c’est à dire ceux qui vivent par Christ, à l’inverse « des nombreux » (οι πολλοι) qui précède et qui dérivent leur existence d’Adam déchu). Il n’y a pas de « totalité » des hommes dans ce verset 19, mais « les nombreux [connus] » qui sont en relation avec le « un seul », la personne définie qui représente chacune son propre groupe. Il n’y a pas la même totalité des hommes dans les deux versets 18 et 19, et il n’y a même aucune totalité des hommes exprimée au verset 19. Comme la ruine d’Adam a mené toute la race à l’effondrement, ainsi il résulte de l’œuvre de Christ la bénédiction de tous. Comme en fait la masse liée à Adam a été constituée de pécheurs par sa désobéissance, de même par l’obéissance de Christ les Siens sont constitués justes. Ici tout est un résultat explicite, et non un caractère ; c’est pourquoi l’article est employé en grec aussi nettement que dans le verset précédent la construction était sans article : dans les deux cas avec la plus extrême exactitude, et une perfection tout à fait admirable, auxquelles aucun écrit humain ne peut se comparer. Là où l’apôtre parle de « tous les hommes » (v. 18), le but est de montrer la tendance soit à partir du premier homme, soit à partir du Second ; quand il parle « des nombreux », le résultat définitif est placé devant nous.

Ainsi le Calvinisme et l’Arminianisme ont tous deux tort ; et la vérité transmise est plus large que le premier système et plus définie que le second ; elle refuse les chaînes des systèmes humains, et pourtant elle manifeste un caractère à la fois précis et infini, car elle est la vérité révélée de Dieu.

Ainsi la doctrine d’un chef, et d’une race ou famille dépendant de son chef tant pour le bien que le mal, a été nettement établie ; et Adam et Christ se trouvent confrontés comme ceux sous lesquels tous doivent être respectivement et finalement classés. Ceci introduit nécessairement un principe totalement différent de la loi qui est nécessairement individuelle dans son caractère, et qui requiert de tous ceux qui sont sous elle ce qu’ils doivent faire, s’ils prétendent se tenir par eux-mêmes devant Dieu. Mais l’apôtre ne clôt pas cette partie du sujet sans indiquer la place relative de la loi. Depuis qu’il a introduit le thème *du* péché comme distinct *des* péchés, en relation avec les deux chefs, il n’avait fait allusion à la loi que négativement pour montrer que le péché est une question plus profonde que la loi, et si loin d’en dépendre, qu’il existait bien avant elle : seulement le péché n’était pas mis en compte quand il n’y avait pas de loi.

L’apôtre nous parle alors du vrai objet de la loi. Les Juifs, et tous les judaïsants, considèrent immédiatement que ce ne peut être qu’en vue de la justice. Hélas ! voilà l’aveuglement de l’homme dans son meilleur état là où les pensées humaines prévalent, au lieu de l’intelligence de la pensée révélée de Dieu ! Mais l’homme est déchu, et l’homme déchu a une aussi haute opinion de lui-même que celle qu’il a de Christ est misérable. Il n’y a que cela pour expliquer la naïveté perverse avec laquelle la vérité à cet égard est éludée et contre laquelle on s’oppose, malgré la lumière bénie de l’évangile. Quoi de plus clair que la déclaration inspirée ? « Or la loi est intervenue afin que la faute abondât » (5:20a). On peut voir comment il se fait que les hommes détestent une phrase qui réduit à néant leur fondement moral ; et c’est une preuve étonnante des effets délétères de la théologie que les hommes chrétiens arrivent à soutenir leurs faux systèmes de pensée à l’encontre de telles paroles inspirées.

Chaque mot est à sa place avec la plus grande justesse. Ainsi l’apôtre parle de l’état légal des choses, et c’est pourquoi ici comme au verset 13, il emploie le mot νομος « loi » sans article. Il est clair qu’il s’agit de la loi de Moïse ; pourtant malgré que ce soit le cas, Middleton admet que le rejet de l’article n’est autorisé ici par aucune règle grammaticale (c’est-à-dire aucune règle de son propre traité de grammaire). Et c’est vrai. Le cas est l’un de ceux qui démontrent la faille de sa théorie. Dans un cas semblable, au verset 13, la préposition [jusqu’à] n’a rien à faire avec la vraie solution ; la notion selon laquelle l’usage facultatif de l’article est une licence après les prépositions, est une erreur complète, bien qu’elle soit encore suivie par de nombreux érudits. Il faudrait tout au plus une observation plus minutieuse pour analyser les cas selon les propositions. — Ce qui est l’usage régulier, qu’il y ait préposition ou non, c’est de formuler une proposition sans article quand on considère un *état caractéristique* plutôt qu’un fait ou une abstraction. Et ici ce dont il est question est justement l’état de choses quand Dieu donna Sa loi à Israël par Moïse ; c’est pourquoi la forme correcte est bien « loi » sans article [et non pas ο νομος, la loi].

Macknight, à son tour, tient un raisonnement sans force. Car il ne s’agit pas de savoir si la loi de Moïse a été inaugurée dans le monde en grande pompe et avec publicité, ou au contraire de manière discrète. Il ne s’agit pas du fait historique, mais de l’état qui en est résulté. En outre, il est également inutile de prendre παρεισηλθεν [est intervenue] comme impliquant nécessairement une introduction furtive ou en secret. La vraie idée apparaît que l’état légal a été introduit de manière secondaire. Ce n’était ni le cadre original dans lequel l’homme a été placé, ni la condition finale à laquelle il est destiné. Il n’a pas été introduit à titre principal, mais de manière auxiliaire, dans un but spécial mais accessoire, entre l’entrée du péché et la venue du Sauveur. C’est pourquoi une loi dans l’abstrait n’a pas sa place, même si la phrase l’admettait. Mais ceci est soigneusement exclu, autant que donner la prééminence au fait historique objectif, ce qui serait également hors de place.

Or la loi, l’état légal, est intervenue incidemment afin que la faute [l’offense] abondât. Le sens n’est pas afin que le *péché* abonde : Dieu n’en est l’auteur en aucune manière ni à aucun degré. Le péché, comme cela a déjà été montré, était dans le monde, tout à fait indépendamment de la loi et avant qu’elle soit donnée à Moïse. Mais la loi est intervenue afin que la faute abonde ; afin que, le péché étant déjà là, son caractère mauvais soit rendu manifeste et horrible en prenant la forme de mépris ouvert de l’autorité de Dieu connue. Cela était digne de Dieu et salutaire pour l’homme. C’était là l’objet et l’enjeu de l’état légal. Le péché, je le répète, n’a pas été créé par cet état légal, mais il a été provoqué par les restrictions mises à le satisfaire : la présence même des exigences révélées de Dieu sur la conscience de l’homme faisait abonder la faute. Le mal de l’homme était là et à l’œuvre ; l’expression et les demandes autoritaires de son devoir n’ont fait que mettre en évidence ce qui était à l’œuvre. La propre volonté s’irrite d’autant plus elle est soumise à une autorité qui s’oppose à tous ses désirs. Mais c’est la vérité sur l’état moral de l’homme ; et il est bon, dans cette mesure, de connaître la vérité sur soi-même.

Il n’y a donc aucune raison d’échapper au sens clair et certain de ces paroles inspirées. Chrysostome a eu tort en cela, et a induit en erreur des milliers de personnes. Il niait que l’apôtre parlât d’intention ou de but, mais seulement de résultat, et il est tombé dans l’erreur de dire que la loi était donnée, *non pas* afin que la faute abonde, mais pour la diminuer et l’ôter. C’était contredire l’apôtre, non pas l’expliquer.

Macknight à son tour demande si on peut imaginer qu’aucune faute punissable de mort n’abondât dans le monde avant la promulgation de la loi de Moïse ? il demande aussi si la grâce n’a pas surabondé avant que la faute contre la loi ait abondé. C’est pourquoi il argumente en faveur d’une « loi de la Nature » qui serait intervenue silencieusement au moment où Adam et Ève furent mis en sursis. Quoi de plus désolant qu’une pareille confusion ?

Il doit être évident à celui qui croit la parole de Dieu et comprend tant soit peu Ses voies, qu’entre la chute et la promulgation de la loi au Sinaï, se trouve précisément le temps où les hommes ont été laissés à eux-mêmes pour prouver ce qu’est la chair sans la contrainte d’une loi ; que plus tard Israël devint la preuve qu’un état légal n’améliore pas les choses, mais fait abonder la faute. Aussi la vérité de ce dont l’apôtre nous instruit dans ce chapitre, ressort par ailleurs des faits de l’Ancien Testament et de la condition d’Israël.

 « Mais là où le péché abondait, la grâce a surabondé, afin que, comme le péché a régné par la mort, ainsi aussi la grâce régnât par [la] justice pour [la] vie éternelle par Jésus Christ notre Seigneur » (5:20b-21)

Ici aussi il est impossible de concevoir un langage plus approprié et plus précis. Notez bien que l’apôtre ne dit pas « là où la *faute* abondait », car cela limiterait la sphère au domaine de l’état légal. Tout ce en quoi les Juifs se glorifiaient était ce qui faisait abonder la faute. Quel flétrissure de l’orgueil sans exagération et sans effort ! Mais la grâce est intervenue dans son triomphe bien au-delà des limites étroites de la loi ; la grâce est intervenue dans le monde où se trouvait l’homme pécheur, non pas seulement en Israël. « Là où le péché abondait, la grâce a surabondé ».

La grâce avait aussi son propos caractéristique, ou plutôt Dieu par la grâce. Quel était-il ? « Afin que, comme le péché a régné par la mort, ainsi aussi la grâce régnât par [la] justice pour [la] vie éternelle par Jésus Christ notre Seigneur » (5:21). Voici, comme nulle part ailleurs, un but et un résultat qui honorent également Dieu et Son Fils. En présence d’un tel évangile, nous n’avons pas honte, mais nous nous glorifions. Se vanter de la loi, c’est se vanter de ce qui condamne et tue, car elle fait abonder la faute. Dans la grâce, nous pouvons et nous devons exulter. Dieu y trouve Ses délices. Elle vint, comme la vérité, par Jésus Christ qui est rempli des deux (Jean 1:14). Et nous pouvons spécialement nous glorifier de ce que la grâce règne. Si la loi avait régné, quelle aurait dû être notre juste condamnation ! Mais la grâce règne, non pas sans la justice, mais par la justice ; car l’œuvre de la rédemption est faite, et Dieu justifie par conséquent selon Son appréciation de sa valeur. Ainsi c’est une fontaine de grâce aussi sûrement qu’un fondement juste et un canal juste. C’est pourquoi le résultat est selon Dieu : c’est la vie éternelle, et celle-ci est « par Jésus Christ notre Seigneur ». Il est ressuscité d’entre les morts et donne la vie surabondamment. Tout est autant assuré que parfait. Dieu est glorifié comme Il doit l’être ; et cela, comme cela doit l’être, par Le Seul, Jésus Lui-même, qui a tout relevé, et qui par Sa mort et Sa résurrection a même fait tourner le péché en une occasion de glorifier Dieu et en une bénédiction du croyant telles que rien d’autre ne l’aurait pu. Voilà les voies, et voilà la victoire : la grâce par notre Seigneur Jésus.

# Chapitre 6

Que la grâce s’élève aussi triomphalement au-dessus du péché, là même où le péché abondait le plus, conduit à diverses objections d’incrédulité et aux réponses du Saint Esprit, pour notre avancement et la joie de notre foi. La grâce ne minimise en aucune manière le péché. Du début à la fin, le christianisme et le mal sont démontrés incompatibles.

## Romains 6:1-4

« Que dirons-nous donc ? Demeurerions-nous dans le péché afin que la grâce abonde ? Qu’ainsi n’advienne ! Nous qui sommes morts au péché, comment vivrons-nous encore dans le péché ? Ignorez-vous que nous tous qui avons été baptisés pour le Christ Jésus, nous avons été baptisés pour sa mort ? Nous avons donc été ensevelis avec lui par le baptême, pour la mort, afin que comme Christ a été ressuscité d’entre les morts par la gloire du Père, ainsi nous aussi nous marchions en nouveauté de vie » (6:1-4).

Est-ce donc là ce qui se déduit de l’évangile de Dieu ? Pouvons-nous demeurer dans le péché afin que Sa grâce soit d’autant plus richement manifestée ? Chassons une telle pensée. Mais ici l’apôtre s’occupe de cette déduction ou imputation perverse, en partant non pas de ce qu’elle a de haïssable intrinsèquement, ni de l’atteinte qu’elle porte au caractère de Dieu, comme en Romains 3:8, mais de sa contradiction positive aux premiers principes du christianisme. L’apôtre ne se sert pas d’un argument tiré du sentiment que nous avons de l’amour de notre Sauveur ; il ne s’agit pas ici de savoir comment on pourrait pareillement blesser Son cœur ou attrister le Saint Esprit de Dieu.

L’apôtre répond en partant du point de départ de tous ceux qui confessent Christ. Non seulement Christ est mort pour nos péchés, nous plaçant sous une obligation infinie, mais nous sommes morts au péché (\*) : comment alors continuerions-nous encore à vivre dans le péché ? C’est la signification de notre baptême. Ignorons-nous une vérité aussi simple ? Il ne s’agit pas d’une qualité spéciale de bénédiction qui serait le privilège seulement d’un petit nombre de chrétiens ; c’est le bien commun de tous les baptisés. Tous ceux d’entre nous qui ont été baptisés pour le Christ Jésus ont été baptisés pour Sa mort.

 (\*) La notion de Macknight et Rosenmüller, qu’il serait question ici de la mort *par* le péché, manque toute la force du passage, et est tout à fait contraire au raisonnement pris dans le contexte, qui se fonde sur ce que nous sommes baptisés pour la mort de *Christ*.

Il est donc ainsi établi clairement et indiscutablement cette vérité fondamentale que si Christ est mort pour nous, il est tout aussi certain que nous sommes morts au péché dans Sa mort. Notre baptême fait ressortir et l’un et l’autre. La conclusion est inévitable : « Nous avons donc été ensevelis avec lui par le baptême pour la mort, afin que comme Christ a été ressuscité d’entre les morts par la gloire du Père, ainsi nous aussi nous marchions en nouveauté de vie » (6:4).

Pesons l’importance immense de cette vérité énoncée avec la simplicité et la force caractéristiques d’une révélation divine.

Le *mouvement évangélique* (que ce soit dans les églises nationales ou dissidentes) s’appuie (ou du moins avait l’habitude de s’appuyer) sur la vérité de Christ mourant pour nos péchés. Cette vérité est tout à fait juste ; c’est une vérité capitale sans laquelle aucune âme ne peut s’approcher de Dieu, et sans laquelle il n’y a pas de jugement divin de nos iniquités, ni possibilité d’avoir le sentiment du pardon. Mais c’est très loin d’être LA vérité, même au sujet de la mort du Sauveur, sans aborder maintenant d’autres sujets. C’est pourquoi le mouvement évangélique comme tel, ne saisissant pas réellement notre mort en Christ, ne comprend jamais la force et la place du baptême ; il est habituellement faible quant à la marche chrétienne, et est prêt à se servir du soulagement dû au pardon par le sang de Christ pour se mêler au monde et jouir de la vie de maintenant, favorisant l’illusion de l’amélioration de l’homme et de la chrétienté.

D’un autre côté le *mysticisme*, qu’il soit catholique ou protestant, mécontent de l’état mondain et de l’autosatisfaction des évangéliques, languit toujours après une réalité plus profonde qu’il cherche en son for intérieur. De là l’effort continuel de l’école piétiste qui est de mourir à soi-même pour jouir par-là de Dieu, hormis peut-être un petit nombre qui se flattent d’être arrivés à un état de perfection tel qu’ils peuvent y trouver le repos. Mais la plupart (je suppose tous ceux dont la conscience reste en activité) ne dépassent jamais de pieux désirs et de grands efforts intérieurs pour atteindre la sainteté. Ils ne peuvent demeurer consciemment dans l’amour de Dieu pour eux comme étant un fait acquis connu en Christ, produisant l’oubli de soi en présence de Sa grâce parfaite qui fit que Christ soit fait péché pour nous, afin que nous devinssions justice de Dieu en Lui (2 Cor. 5:21). Le système tend même dans ses meilleurs exemples à tourner les regards vers l’intérieur de soi, pour y chercher un amour qui puisse aspirer à ressembler autant que possible à l’amour de Dieu, et ainsi à se satisfaire de l’espérance d’une vie de plus en plus élevée. C’est pourquoi un sentimentalisme pieux qui n’est guère plus que l’imagination à l’œuvre en matière de religion, règne dans le cœur ; mais ce n’est pas le règne de la grâce par la justice (5:21).

Ainsi le fondement sur lequel l’apôtre insiste ici est ignoré à la fois par les évangéliques et les mystiques ; et en effet dans la chrétienté en général, ce fondement est résolument exclu par le légalisme et par les ordonnances autant que par le rationalisme. Ils sont tous et à toutes égards, jugés par la simple vérité élémentaire contenue et exprimée dans le baptême, que le chrétien *est* mort au péché. Enseigner que nous devons mourir au péché part d’une bonne intention, mais ce n’est pas la vérité, et cela ne peut donc que faire du mal profondément à l’âme qui a de véritables besoins. La vraie manière de voir, c’est, sans doute, le contraire de la mort *dans* le péché ; c’est la mort *au* péché. La grâce nous donne cette part bénie — elle la donne maintenant dans ce monde dès le commencement de notre carrière ici-bas — et elle la donne une fois pour toutes comme le baptême unique le reconnaît. C’est pourquoi le chrétien a tort quant à la vérité primaire qu’il confesse, s’il devait continuer à vivre dans le péché. Dans son baptême il reconnaît être mort en Christ. Il est tenu de marcher en conséquence, comme quelqu’un déjà mort au péché et qui le reste pour toujours.

N’y a-t-il donc pas de mortification, pas de mise en pratique de la mort avec Christ ? Sans aucun doute. C’est le devoir constant du chrétien ; mais alors, notez bien la différence : la pratique chrétienne consiste, non pas en ce que nous mourions au péché, mais en ce que nous mettions à mort nos membres qui sont sur la terre, notamment les convoitises variées du vieil homme. Dans son baptême, le croyant renonce ouvertement à tout espoir venant de lui-même ou du premier homme ; il n’espère pas non plus simplement, comme les Juifs, en un Messie devant naître et régner sur le trône de David. Au baptême, il confesse la *mort* de Christ, et sa propre mort en elle — il confesse non seulement son péché, mais sa fin dans la mort de Christ. Si nous n’avions pas une autre vie, qui pourrait ainsi renoncer à sa propre vie en la laissant pour morte ? Pourtant ce qui est attesté dans le baptême n’est pas la vie, mais la mort — notre mort au péché dans la mort de Christ — ce que nous ne pourrions faire sinon en vivant par Lui.

Ainsi cela est aussi différent du terrain juif que du terrain des Gentils qui ne connaissent pas Dieu, et dont certains sages d’Occident comme d’Orient ont essayé de mourir au péché. Le terrain spécifiquement chrétien, c’est que, en tant que baptisés pour la mort de Christ, nous sommes morts au péché dès le début de notre carrière. « Nous avons donc été ensevelis avec lui par le baptême, pour la mort, afin que comme Christ a été ressuscité d’entre les morts par la gloire du Père, ainsi nous aussi nous marchions en nouveauté de vie » (6:4). C’est une interprétation misérable que de tenir la gloire du Père comme l’équivalent de Sa Toute-puissance. Tous les motifs qui L’animent moralement, toutes les voies et les aboutissements dans lesquels Il est manifesté dans Ses perfections, tout ce qui fait jaillir excellence et délices, non envers la créature seulement, mais envers Son Fils, tout a été mis en exercice ensemble dans la résurrection du Seigneur Jésus. C’est d’après un tel modèle que nous aussi sommes appelés à marcher en nouveauté de vie. Il n’est plus question de la création originelle, encore moins d’Adam déchu, mais de Christ qui est la vie dont nous vivons par grâce ; et Il est ressuscité. Puissions-nous marcher de manière conséquente !

## Romains 6:5-7

L’apôtre poursuit en comparant notre bénédiction selon le modèle de Christ à une résurrection effective. « Car si nous sommes devenus unis en nature [JND : avons été identifiés] avec lui dans la ressemblance de sa mort, nous le serons donc aussi [dans la ressemblance] de [sa] résurrection ; sachant ceci, que notre vieil homme a été crucifié avec lui, afin que le corps du péché soit annulé, pour que nous ne servions plus le péché. Car celui qui est mort est justifié du péché » (6:5-7).

En ce qui nous concerne, la résurrection est une espérance. Nous avons part avec Christ dans Sa mort ; nous aurons part aussi avec Christ dans la résurrection pour nos corps. En attendant ce moment-là, en tant que vivants par Lui ressuscité, nous avons tout le bénéfice de Sa mort comme une puissance qui délivre du péché. Nous savons que notre vieil homme a été crucifié avec Lui. Sans cela, la racine du mal n’aurait pas été traitée, et par conséquent nous n’aurions pas contre le moi, cette arme de caractère divin qu’un Dieu de résurrection met entre nos mains. Ce n’est pas non plus un sentiment, ou une conscience de mort qui pourrait ne servir qu’à produire de l’autosatisfaction. C’est un fait objectivement connu, bien que seulement par la foi : sachant (γινωσκοντες) ceci, etc. Ainsi c’est par ce seul moyen pratique que le corps de péché peut être réduit à néant, afin que nous n’en soyons plus esclaves. Ici, le besoin précis pour ceux qui n’étaient que des esclaves du péché, c’est d’être dans la liberté par rapport au péché pour faire la sainte volonté de Dieu. Il n’y a pas d’autre voie bien que, quand nous empruntons ce sentier comme celui de la foi, il y ait beaucoup de quoi nous aider le long du chemin. Si je suis mort, il est évident qu’il n’est plus question d’être en train de pécher. Un homme mort ne peut plus pécher ; et il est donné au chrétien de se savoir mort dans la mort de Christ, afin de pouvoir désormais jouir de ce qu’il est quitte de la puissance du péché. Comment quelqu’un qui est mort peut-il être accusé de continuer à pécher ? Car celui qui est mort (αποθανων, l’acte finalisé) a été justifié (δεδικαιωται, l’effet qui subsiste d’une action passée) du péché. C’est une délivrance digne de Dieu à la fois dans Sa sagesse et dans Sa sainteté ; et comme cela vient de la grâce, c’est donc par la foi.

## Romains 6:8-9

C’est pourquoi le verset 8 répète la conclusion quant au futur suite à la mort et à la résurrection de Christ. « Or si nous sommes morts avec Christ, nous croyons que nous vivrons aussi avec lui » (6:8). Notre condition quand nous serons effectivement ressuscités est une fois de plus anticipée et passée en revue. « Sachant que Christ, ayant été ressuscité d’entre les morts, ne meurt plus ; la mort ne domine plus sur lui » (6:9). Il est intéressant de noter ici la différence. Le fait que notre vieil homme a été crucifié avec Christ, nous le savons seulement parce que cela nous est enseigné, comme une vérité en dehors de nous. Ce n’est pas ce que beaucoup voudraient en faire, une question d’expérience subjective ; car cela flatterait la chair dans ses dispositions et aspirations pieuses, au lieu d’honorer la grâce de Dieu dans la mort de Christ. D’un autre côté, nous avons la connaissance (ειδοτες) consciente intérieure que Christ, étant ressuscité, ne meurt plus : la mort ne domine plus sur Lui. Ce n’est pas un simple fait extérieur de connaissance : nous sentons dans notre âme qu’il en est ainsi et qu’il doit en être ainsi. Le péché n’a jamais dominé sur Lui, mais la mort oui, afin que Dieu fût glorifié et le péché jugé, et que la puissance de Satan fût abolie et que nous fussions délivrés.

## Romains 6:10

« Car en ce qu’il est mort, il est mort une fois pour toutes au péché ; mais en ce qu’il vit, il vit à Dieu » (6:10). La vie a maintenant la victoire, de manière d’autant plus frappante et manifeste que la mort avait d’abord semblé avoir le dessus. Ainsi, comme le péché n’avait jamais le moindre avantage, de même la mort a perdu ce qu’elle réclamait par le fait qu’Il s’est incliné devant elle, et nous a ainsi assuré la liberté à nous qui avons part à Sa mort. Si les gages du péché c’est la mort, quel grand gain pour nous que Sa mort à Lui qui, personnellement sans péché, a été fait péché par Dieu pour nous, aussi véritablement que nous, nous sommes devenus justice de Dieu en Lui.

## Romains 6:11

Bien sûr, sur la croix Il était tout aussi saint que dans tout ce qui l’avait précédée ; mais Il s’est donné pour être traité judiciairement selon tout ce qui Lui était imputé, et dont, en grâce, Il devenait responsable. Il ne s’est épargné en rien, et n’a non plus été épargné en rien par Dieu qui L’a abandonné comme identifié avec notre péché et avec toutes ses conséquences sous le jugement divin, afin que nous puissions sortir libres. En mourant tout était terminé ; et nous, ayant notre part avec Lui, nous en avons fini avec le péché. « De même vous aussi, tenez-vous vous-mêmes pour morts au péché, mais pour vivants à Dieu dans le Christ Jésus » (6:11). Nous avons le droit de nous compter ainsi ; nous devrions le faire ; nous faussons la mort et la résurrection de Christ si nous ne nous comptons pas ainsi comme morts au péché et vivants pour Dieu en Lui — un grand et merveilleux bienfait pour ceux qui se réjouissent d’en avoir fini avec le péché, une partie petite mais réelle du christianisme, même si, je dois le dire, elle est ignorée dans la chrétienté, et que sa force est mal comprise et sa joie inconnue.

Il faut observer que le verset 11 poursuit le sujet au-delà du raisonnement du verset 8, où le fait de vivre avec Christ est montré être une conséquence juste et certaine pour le croyant : si nous sommes morts avec Christ, nous croyons que nous vivrons aussi avec Lui. C’est futur. Mais maintenant nous avons un résultat actuel et important fondé sur ce qui intervient, spécialement verset 10. Christ est mort une fois pour toutes au péché et il vit à Dieu ; et Il est la vie aussi bien que la résurrection. Étant donc vivants à Dieu, tous renfermés dans Sa mort quant au péché, nous vivons de Sa vie, et nous devons ainsi nous compter comme morts au péché, mais comme vivants pour Dieu, non pas *avec* Lui dans ce verset, mais [dans le Christ Jésus, c’est-à-dire] à travers (εν) Lui ou en vertu de Lui. Cette épître, dans sa partie doctrinale, ne va jamais jusqu’à l’union avec Lui, bien qu’elle emploie (12:5-6) la vérité du corps pour appuyer le juste usage des dons spirituels chez les chrétiens. Dans l’Épître aux Éphésiens il nous est montré que nous sommes vivifiés ensemble avec Christ et ressuscités ensemble avec Lui. Ici cependant nous sommes vivants pour Dieu en Lui.

## Romains 6:12

« Que le péché donc ne règne point dans votre corps mortel pour que vous obéissiez aux convoitises de celui-ci » (\*) (6:12). La vérité est donc, non pas que le péché est mort, mais que nous avons le droit, par la mort et la résurrection de Christ, de nous considérer par la foi comme morts au péché et comme vivant à Dieu dans le Christ Jésus. Que le péché ne règne donc pas. Il est personnifié ici, comme ailleurs parfois, comme cherchant à avoir la haute main sur notre corps mortel de manière à l’assujettir à ses convoitises. Mais par Christ il n’a rien à revendiquer sur nous. Comme Christ vit à Dieu, Lui qui est mort une fois pour toutes au péché, ainsi aussi nous devons nous tenir comme en ayant fini avec la domination du péché, et ne pas obéir à ses convoitises. Comme morts au péché, nous ne lui devons aucune allégeance quelle qu’elle soit.

 (\*) Bèze note la leçon de la critique actuelle comme étant celle de l’ancien interprète de l’Écriture (la Vulgate) et celle de saint Augustin, et d’un manuscrit grec. Cela peut servir à montrer combien les manuscrits faisant autorité sont maintenant connus davantage et mieux connus ; car c’est aussi la leçon des manuscrits du Sinaï, du Vatican, de l’Alexandrin et du Rescrit de Paris, et de six cursives (Copte, Sahidique, Syriaque, Éthiopienne, Arménienne, etc.), outre la version Latine, sans parler de nombreux pères grecs et latins.

## Romains 6:13-14

Mais ne n’est pas tout. L’apôtre pousse le sujet encore plus loin. « Et ne livrez pas vos membres au péché comme instruments d’iniquité, mais livrez-vous vous-mêmes à Dieu, comme d’entre les morts étant [faits] vivants, — et vos membres à Dieu, comme instruments de justice » (6:13). Le verbe « livrer », la première fois qu’il apparaît dans ce verset, a, à cause de la forme du mot, un sens qui donne la notion d’avoir l’habitude de livrer ; la seconde fois que ce verbe apparaît, il implique, par sa forme, une reddition déjà faite. Ce n’est pas une amélioration graduelle de la nature ou de la volonté comme les hommes le disent, mais l’abandon de nous-mêmes à Dieu dans un acte unique et complet, comme étant faits vivants d’entre les morts, et l’abandon de nos membres à Dieu comme instruments de justice.

C’est la nouvelle position de bénédiction positive qui nous est donnée, de nous compter [ou : de nous tenir] ainsi par la foi. Telle est la conséquence pratique présente, comme nous avons aussi vu ce qui est futur pour nous. « Car le péché ne dominera pas sur vous » (6:14a) — non pas maintenant le péché comme un maître personnifié, mais aucun péché sous aucune forme et en aucune mesure ; « parce que vous n’êtes pas sous [la] loi (\*), mais sous [la] grâce » (6:14b). Ceci termine la discussion précédente, et prépare la nouvelle étape du raisonnement suivant.

 (\*) Les commentateurs se torturent pour concilier avec leurs propres vues ces paroles qu’ils condamnent ; Calvin et Bèze reconnaissent eux-mêmes que c’est une question de loi, de loi morale (non pas la loi de nos membres, ni la loi cérémonielle, encore moins la loi nationale ou politique). Calvin dit sur ce passage : « Quare non est dubium, quin hic aliquam ab ipsa Domini Lege manumissionem indicare voluerit » = « c’est pourquoi il n’est pas douteux qu’il ait voulu indiquer ici quelque affranchissement de la loi du Seigneur elle-même » — autrement dit : « le contexte décide pour lui, sans qu’il y ait le moindre doute, que l’apôtre voulait indiquer ici qu’il y a quelque liberté par rapport à la loi du Seigneur elle-même ». Mais son explication est à la fois imparfaite et incorrecte, car elle se ramène à de simples pensées naturelles, et les favorise, et elle contribue par-là à introduire le bas état de pratique qui prévaut même parmi les croyants pieux de la Réforme. « Par conséquent, de peur qu’ils ne se découragent, étant brisés dans leur esprit par une prise de conscience de leur infirmité, [l’apôtre] leur vient en aide au bon moment en interposant une consolation dérivée de la considération que leurs œuvres ne sont maintenant pas testées par les critères sévères de la loi ; mais Dieu, pardonnant leur iniquité, les accepte avec bonté et douceur… Donc ne plus être sous la loi signifie que nous ne sommes plus exposés à la loi en tant qu’exigeant une justice parfaite, avec la sanction de mort prononcée sur tous ceux qui en dévieraient ». L’idée que Calvin développe, est donc que, étant sous la grâce, nous sommes libérés des demandes exorbitantes et rigoureuses de la loi. Ainsi la grâce devient une sorte de loi mitigée, qui est juste ce que la chair désire — une loi qui prescrit, mais qui n’a pas le pouvoir de condamner. Il semble évident et certain que ceci doit nécessairement conduire au laxisme, et qu’en réalité c’est dans son principe de l’antinomianisme (2\*). C’est un mélange injustifiable de loi et de grâce, qui détruit le vrai caractère et la portée des deux. La vérité est que Christ a racheté de la malédiction les croyants qui étaient sous la loi ; mais Il n’a en aucune manière ôté de la loi la malédiction. Notre bénédiction est par la foi, afin qu’elle soit par la grâce ; mais la loi, comme l’Écriture le dit, n’est pas par la foi. Comme nous avons été justifiés par la foi, ainsi nous marchons par la foi, car nous ne sommes pas sous la loi, mais sous la grâce. Celui qui s’abstient de tuer simplement parce que la loi l’interdit, est un méchant, et non pas un croyant.

(2\*) Note Bibliquest : sur les termes « antinomiamisme » et « antinomien » (étymologiquement « contre la loi » = ceux qui rejettent la loi, ou toute loi), nous donnons la traduction de la rubrique correspondante du New and Concise Bible Dictionary de Morrish : — Au sens strict, les antinomiens sont ceux qui s’opposent à ce qu’on inculque les bonnes œuvres, partant d’une vue pervertie des doctrines de la grâce. Le terme a été faussement appliqué à ceux qui se savent libres par la mort de Christ de la loi donnée par Moïse (Rom. 7:4 ; Gal. 2:19). Il suffit de lire l’épître aux Galates pour voir que, pour des croyants Gentils, se placer sous la loi était déchoir de la grâce ; Paul les exhortait à être comme il était, c’est-à-dire (quoique Juif de naissance) affranchi de [= non assujetti à] la loi par la mort de Christ, comme étaient les Gentils. Ils ne lui faisaient pas du tout tort en disant qu’il n’était pas un Juif strict (Gal. 4:12) : en d’autres termes, ils pouvaient l’avoir qualifié d’antinomien, comme on a ainsi accusé d’autres dont la marche était tout à fait conséquente. Retourner à la loi suppose que l’homme est capable de la garder. Pour une marche pieuse, le chrétien, le chrétien doit marcher par l’Esprit, et la grâce enseigne que, « reniant l’impiété et les convoitises mondaines, nous vivions sobrement, justement et pieusement dans le présent siècle » (Tite 2:12). — À l’opposé de cela, il y a eu et il y a ceux qui rejettent les bonnes œuvres comme étant un fruit nécessaire de la grâce dans le cœur ; la grâce, comme tout le reste, a fait l’objet d’abus par l’homme.

Quel réconfort béni jusque-là, et établi sans compromis dans le passage même qui réfute le mauvais usage fait par la chair de la miséricorde de Dieu et de la liberté du chrétien ! « Vous n’êtes pas sous la loi, mais sous la grâce ».

Il est douloureux de voir comment ceux qui professent croire l’évangile, et apprécient à la fois Christ et Son œuvre, éludent la force de Sa parole, et essayent d’implanter la soumission chrétienne à la loi, ce que l’Esprit contredit ici catégoriquement. La loi est la force du péché ; car par ses restrictions et ses interdits, elle ne peut que provoquer la chair. Elle ne peut jamais donner la puissance de la sainteté, pas plus que la vie : c’est la grâce, et non pas la loi, qui vivifie, sauve, et fortifie. Si les croyants étaient sous la loi, le péché dominerait sur eux.

Il est vain de dire que l’apôtre parle ici de ce que nous sommes comptés justes en Christ. Ce n’est pas le cas : il discute de la marche du chrétien en réponse à l’argutie que la grâce amène à approuver des voies relâchées. C’est donc une question de règle de vie, de son principe et de sa source. Les objecteurs d’alors comme de maintenant, tombent dans l’erreur de supposer que la loi, bien qu’incapable de donner le pardon des péchés, est la règle de justice pour le chrétien. La justification du péché, non pas des péchés, est le point en question, et comme le sang de Christ lave et efface les péchés du croyant de la vue de Dieu, ainsi le croyant est purifié du péché, non pas simplement parce que Christ est mort pour lui, mais parce qu’il est mort avec Christ. Car celui qui meurt est justifié du péché (6:7). Ce qui est en question, c’est la nature, et en conséquence la marche du croyant, et le remède ici, comme partout, est en Christ ; mais c’est dans la mort avec Lui, dont le baptême est le signe.

Il ne peut y avoir non plus une doctrine moins sainte que la notion si répandue parmi les Puritains, ainsi que d’autres encore moins intelligents et ayant moins de désir pieux, que la mort de Christ a ôté la puissance condamnatoire de la loi pour la foi, mais a laissé le chrétien sous elle pour diriger ses voies. Une loi qui ne peut plus condamner les écarts, ni ceux qui en sont coupables est nulle. C’est l’essence de la loi non seulement de prescrire des devoirs, mais de condamner toute infraction à ses exigences. C’est pourquoi l’apôtre enseigne ailleurs : « Car tous ceux qui sont sur le principe des œuvres de loi » (c’est-à-dire toutes les personnes qui sont sur le terrain ou le principe des œuvres de loi, non pas simplement tous ceux qui ont violé la loi) « sont sous la malédiction » (Galates 3:10).

C’est donc une fausse doctrine, et réellement antinomienne à la base, que la loi aurait perdu son aiguillon ou sa puissance condamnatoire à l’encontre de ceux qui sont sous elle. Tel n’est pas le bienfait apporté par la rédemption. La loi n’est pas morte. Elle garde toute sa force contre les méchants, comme l’apôtre le montre. Ce n’est pas une mauvaise chose, mais une chose excellente quand elle est employée légitimement (1 Tim. 1:8), mais c’est illégitimement qu’elle est imposée aux justes et aux saints. Le chrétien, même s’il a été Juif, n’est pas sous la loi, mais sous la grâce ; et ceci non pas par la mort de la loi, ce qui ne peut pas avoir lieu et ne devrait jamais avoir lieu, mais par sa propre mort avec Christ. Tout comme un mort ne peut plus pécher, ainsi la loi ne s’applique pas à quelqu’un considéré comme mort. Telle est la manière de Dieu de considérer le croyant, non seulement comme ayant reçu la propitiation, mais comme mort avec Christ ; et la foi considère celui qui la possède comme Dieu le fait. Ainsi la loi demeure inviolable ; et la délivrance du chrétien consiste, non pas en l’affaiblissement ou en l’adoucissement de la loi, mais dans le changement de position que la grâce donne. Le croyant est donc mort avec Christ, et est ainsi justifié du péché et affranchi de la loi. La fournaise de Nébucadnetsar ne brûlait pas moins, quand les trois Hébreux furent gardés indemnes. La malédiction est tombée sur Christ crucifié ; le croyant est en Christ ressuscité. « Il n’y a donc maintenant aucune condamnation pour ceux qui sont dans le christ Jésus » (Romains 8:1).

## Romains 6:15-17

Le verset 15 pose une nouvelle question. Ce n’est plus comme au verset 1 : « Demeurerions-nous dans le péché afin que la grâce abonde ? » C’est l’objection primaire à la grâce pour les chrétiens tout juste délivrés de la ruine du premier homme. On redoute le relâchement moral si, là où le péché abonde, la grâce surabonde. Cette question a été résolue par des questions contraires qui prouvent que la grâce n’aide pas simplement à motiver contre le péché, mais elle en délivre le croyant par cette arme très décisive et finale, la mort. Comment, nous qui sommes morts au péché continuerions-nous à vivre dans le péché ? Ne savez-vous pas que nous tous qui avons été baptisés pour le Christ Jésus, nous avons été baptisés pour sa mort ? Par conséquent nous avons été ensevelis avec Lui par le baptême dans la mort… Celui qui est mort est justifié du péché. De la même manière, tenez-vous vous-mêmes comme réellement morts au péché, mais comme vivants à Dieu par Jésus Christ, notre Seigneur. Que le péché ne règne point. Tel est l’argument de l’apôtre en réponse à la première question.

« Quoi donc ! Pécherions-nous, parce que nous ne sommes pas sous [la] loi, mais sous [la] grâce ? — Qu’ainsi n’advienne ! » (6:15). Ainsi, il n’est pas répondu à la seconde question par notre mort avec Christ. Que nous ne puissions plus vivre dans le péché est mis de côté de manière concluante par le fait que nous sommes morts au péché avec Christ, et donc que nous n’avons pas à demeurer dans le péché. Toute cette vie pécheresse du premier Adam est terminée pour nous, à la fois pour le futur en résurrection, et pour le présent dans la part que nous avons avec Christ pour nos âmes. Christ mort et ressuscité est le modèle pour la foi ; Sa mort est le principe de la délivrance présente du règne du péché. Mais n’avons-nous pas besoin d’une source puissante pour avancer, pour nous encourager et nous fortifier tout le long du chemin du Seigneur ? Sans aucun doute nous en avons besoin ; et ce n’est rien d’autre que la grâce. Rien d’autre ne peut préserver le croyant de livrer ses membres au péché comme instruments d’injustice ; rien d’autre ne peut lui permettre d’agir de manière conséquente avec cette reddition de lui-même, une fois pour toutes à Dieu, et de ses membres à Dieu comme instruments de justice — c’est la manière d’agir caractéristique du chrétien. Nous sommes sous la grâce, la puissance pour la sainteté, comme le Juif était sous la loi (la force du péché qu’il était si lent à sentir et à confesser ; 1 Cor. 15:56). Et par conséquent, le péché qui pour le présent a absolument gouverné la nation élue, ne dominera pas sur le chrétien. Pouvons-nous alors pécher parce que nous ne sommes pas sous la loi qui condamne, mais dans la faveur gratuite et imméritée de Dieu, qui n’impute aucun péché, mais qui justifie et sauve ? Loin de nous une telle pensée ! Serait-ce ainsi que nous voudrions ou pourrions user de notre liberté ? Quoi de plus vil ?

Si je suis ainsi libéré [ou : affranchi] par Christ, pour quoi et pour qui vais-je utiliser ma liberté ? « Ne savez-vous pas qu’à quiconque vous vous livrez vous-mêmes comme esclaves pour obéir, vous êtes esclaves de ce à quoi vous obéissez, soit du péché pour [la] mort, soit de l’obéissance pour [la] justice (\*) » (6:16).

 (\*) Pensez à la témérité de Calvin quand il dit que l’apôtre parle improprement (« improprie locutus est »), et voici la raison aussi mesquine que technique qu’il avance : « car s’il avait voulu rendre à chaque partie ce qui lui revient, il aurait fallu dire ‘soit de la justice pour la vie’ (= nam si partes partibus reddere voluisset dicendum erat : sive justitiae in vitam) ». L’apôtre continue bien à se servir de la figure de l’esclavage (au verset 19) ; mais tout ce qui est exprimé est parfaitement exact — bien plus que la correspondance de mots suggérée par Calvin. L’expression « la justice pour la vie » pourrait être comprise tout à fait de travers, et semble à tous égards une déclaration discutable.

Ceci est encore une autre caractéristique du christianisme. Christ fait que l’âme, autrefois esclave du péché, est affranchie, et Il l’appelle à tenir ferme dans Sa liberté, à ne plus jamais être de nouveau tenue sous un joug d’esclavage. Car il n’y a pas de moyen terme ou d’alternative. La grâce emploie cette liberté pour être d’autant plus Son esclave, un esclave affranchi du péché pour servir le Seigneur Christ. C’est exactement ce que Lui faisait ici-bas, Lui qui est pour toujours le vrai et parfait serviteur. C’est à cela que l’amour mène toujours. Nous avons communion avec Lui à cet égard, et afin d’exprimer son caractère absolu, il est dit que nous, bien qu’affranchis de notre ancien esclavage, nous sommes esclaves de Jésus, de Sa volonté et de Son œuvre, ou, comme il convient au raisonnement ici, esclaves « de l’obéissance pour la justice » (fin 6:16). La justice chrétienne ne fait jamais les choses parce qu’elles sont justes, ce qui est de l’orgueil, de l’indépendance ou de la déification du moi, mais parce qu’elles sont la volonté de Dieu pour nous. Il nous faut obéir afin de nous trouver dans la justice pratique. Quel changement complet d’avec tout ce que nous étions ! « Or grâces à Dieu de ce que vous étiez esclaves du péché, mais de ce que [ensuite] vous avez obéi de cœur à la forme de doctrine dans laquelle vous avez été instruits » (6:17).

L’homme ne se suffit pas à lui-même, car il n’est qu’une créature, et il dépend donc nécessairement de Dieu. S’il cherche à être son propre maître, s’il affecte l’indépendance, il ne fait que tomber d’autant plus complètement sous l’emprise de Satan ; et alors, au lieu d’obéir à Dieu, il devient l’esclave du péché. La rédemption délivre le croyant de cette servitude, mais seulement pour l’attacher de cœur (et d’autant plus parce qu’il est sous la grâce, non pas sous la loi) pour faire comme la forme chrétienne de l’enseignement nous instruit ; car l’obéissance est toujours selon la relation dans laquelle nous sommes, et elle est mesurée par cette même relation. L’obéissance légale, si elle est praticable, n’est pas ce que la grâce produit, qui est à l’unisson avec la vérité en Christ — ce moule, pour ainsi dire, dans lequel le croyant est coulé.

## Romains 6:18

Tels sont donc le caractère et l’effet de la délivrance chrétienne et le lien vital que nous verrons par la suite plus pleinement entre la rédemption par Christ et la vie en Lui. « Mais ayant été affranchis du péché, vous avez été asservis à la justice » (6:18). Personne ne peut servir deux maîtres. Affranchis du péché, nous sommes maintenant indissolublement liés à la justice. La grâce est la seule puissance pour la justice. La loi définissait et exigeait cette mesure et cette forme de justice que Dieu ne pouvait qu’exiger de l’homme dans la chair. Mais la grâce sous laquelle se trouve le chrétien, accomplit dans sa pratique ce qui nous a été enseigné depuis que Christ est révélé. Ainsi le fait même que Dieu n’impute pas l’iniquité au croyant l’encourage et le fortifie dans une reddition volontaire au Seigneur, au lieu de simplement provoquer le péché et condamner le pécheur comme faisait la loi (elle ne pouvait rien faire d’autre). Sous la grâce nous sommes libres et en même temps serviteurs. Affranchis [ou : libérés] du péché, nous devenons esclaves à la justice. Tel est l’effet de notre obéissance de cœur à l’évangile.

La réponse à la première question de notre chapitre se trouve donc dans le grand fait du jugement de Dieu sur le vieil homme et dans la délivrance du chrétien par la mort et la résurrection de Christ, tandis qu’il confesse sa propre mort avec Christ (témoignage lui étant rendu dans le baptême dès le début du christianisme) ; de la même manière, la seconde question est un appel aux motifs du chrétien comme affranchi selon la liberté de la grâce. Va-t-il l’utiliser pour pécher ? Non ! comme la puissance du péché, c’est la loi (1 Corinthiens 15:56), la grâce est la puissance de sainteté, et elle fait de celui qui est sous la grâce un esclave de la justice plus dévoué au Dieu qui n’impute pas de péché, que ce que la loi demandait sans jamais l’obtenir, avec toutes les récompenses et punitions qui l’accompagnaient : le pourquoi de tout ceci apparaîtra de manière complète et précise en Romains 7, où est traitée à fond la question spéciale de l’homme sous la loi, même converti, et en fait seulement s’il est converti.

## Romains 6:19

Ayant parlé du chrétien comme esclave à la justice, l’apôtre se hâte d’excuser son langage. Il avait montré l’impossibilité d’un moyen terme, maintenant le caractère absolu de la reddition à Dieu, qui est opérée dans le cœur et les voies du croyant ; l’apôtre avait caractérisé la nouvelle relation comme étant une relation d’esclavage à la justice. Ceci requérait une explication ; car en vérité c’est une réelle liberté de cœur, la seule liberté réelle ; pourtant le lien n’en est pas moins ferme et complet. « Je parle à la façon des hommes, à cause de la faiblesse de votre chair. Car ainsi que vous avez livré vos membres comme esclaves à l’impureté et à l’iniquité pour l’iniquité, ainsi livrez maintenant vos membres comme esclaves à la justice pour la sainteté » (6:19). Leur précédent état manifestait de façon croissante sa corruption et son obstination. Le mal mûrit et va de pire en pire. Le service volontaire aboutit non seulement à une juste appréciation de notre place par rapport à Dieu et à l’homme, mais à un sens toujours plus profond de la séparation pour Dieu. C’est à cela que les saints sont exhortés. La vie est en exercice et on s’attend à des progrès. La justice est ici le maintien pratique de notre responsabilité selon la relation dans laquelle nous sommes avec Dieu (notre simple place de créature comme du premier Adam étant terminée par la mort). La sainteté est le délice intrinsèque de la vie nouvelle dans le bien, et dans son horreur du mal, — délice et horreur selon Dieu tel que révélé en Christ.

## Romains 6:20-21

« Car lorsque vous étiez esclaves du péché, vous étiez libres à l’égard de la justice. Quel fruit donc aviez-vous alors ? Des choses dont maintenant vous avez honte. Car la fin de ces choses est la mort » (6:20-21). Il semble y avoir une ironie grave mais cinglante dans cette allusion à leur ancienne condition, où la seule liberté qu’ils connaissaient était à l’égard de la justice. Ils étaient les esclaves du péché et n’avaient rien à faire avec la justice. Et quel en était le résultat ? Rien de quoi se vanter, certainement, mais de quoi remplir ces représentants de honte ! Et quelle est la fin de ces choses ? La mort.

Ici alors nous sommes sur le terrain des mobiles qui testent le cœur. Ce n’est plus, comme au début du chapitre, un grand fait qui est vrai du chrétien parce qu’il a une part avec Christ dans Sa mort, et qu’ainsi il est mort au péché et vivant à Dieu. C’est un appel à l’appréciation, par le croyant, de la grâce de Dieu qui l’a affranchi de son esclavage du péché. Pour quel profit et quel usage va-t-il employer sa liberté ? Quel était le fruit de son ancienne vie quand il était libre à l’égard de la justice ? Rien, en ce qui le concerne, sauf une source de honte pour le présent, et la mort à la fin.

Combien la sagesse de la parole inspirée est admirable ! Le sens de la grâce corrige ainsi l’effet autrement inévitable de la lumière de Dieu, jetée sur le passé, le présent et le futur : car s’il était possible qu’une âme soit éveillée à un juste sentiment de son état de pécheur, puis laissée avec des désirs sincères de servir Dieu et d’une nouvelle vie, luttant avec sa vieille nature, combien toute son expérience serait d’être occupée d’elle-même ! Hélas ! Il en est ainsi trop profondément et trop largement parmi les vrais enfants de Dieu, qui connaissent imparfaitement les conséquences bénies pour eux de l’œuvre de Christ. Ils ne sont pas rachetés pour être mis sous la loi, mais au contraire pour être mis sous la grâce. Sauvés par grâce, ils se tiennent dans la grâce. Et c’est le motif le plus fort pour l’esprit renouvelé, le piège le plus fatal pour le professant hypocrite, l’objection toute prête de l’esprit naturel, qui voit le fait d’être mis sous la grâce, sans être capable d’apprécier ce que c’est que d’être sous la loi.

## Romains 6:22

« Mais maintenant, ayant été affranchis du péché et asservis à Dieu, vous avez votre fruit dans la sainteté et la fin la vie éternelle » (6:22). Observez la relation de grâce. Ce n’est pas des esclaves de la loi, mais un asservissement *à Dieu*. L’homme dans la chair était éprouvé par les dix paroles [commandements] ; mais ils étaient trop lourds pour sa faiblesse, et ne faisaient que fixer solidement une chaîne de jugement sur sa culpabilité. Mais maintenant, émancipés par la mort et la résurrection de Christ, reçus par la foi, ayant la vie de Celui qui est ressuscité d’entre les morts ainsi que la rédemption — le pardon des péchés, nous sommes affranchis du péché et asservis à Dieu. C’est pourquoi ce qui suit n’est pas un simple test s’appuyant sur certains commandements, mais l’assujettissement à Celui qui nous parle par toute Sa parole. Chaque portion de l’Écriture a Son autorité pour nos âmes : seulement nous devons en apprendre par l’Esprit la juste application, et ceci en tenant ferme notre association avec Christ, non plus comme étant dans le premier Adam. Il est clair que ceci donne à la fois une relation plus intime avec Dieu, et ouvre une sphère illimitée dans laquelle notre obéissance a à s’exercer.

Ce n’est pas non plus la soumission à Dieu, qui prend la place de la position juive sous la loi ; mais marchant ainsi, nous avons notre « fruit dans la sainteté, et pour fin la vie éternelle ». Tel est le chemin ici-bas, et telle est bientôt sa couronne. Il y a croissance dans l’appréciation qu’on fait du bien, et l’aboutissement est la séparation (par attraction) du cœur pour Dieu d’avec le mal ; et la fin est en harmonie avec le chemin, bien que certainement selon la dignité personnelle de Christ, et selon ce qui seul correspond au caractère et aux conseils de Dieu.

## Romains 6:23

« Car les gages du péché, c’est la mort ; mais le don gratuit de Dieu, c’est la vie éternelle dans le Christ Jésus, notre Seigneur » (6:23). Voilà un sommaire de la vérité générale, le résultat du côté de l’homme et du côté de Dieu. Il ne le limite pas à la transgression quoi que, bien sûr, les gages de la transgression ne soient pas moindres : il prend l’homme, le pécheur Gentil aussi bien que le Juif transgresseur. Tous deux étaient pécheurs ; et les gages du péché, c’est la mort. Mais la bénédiction est tout à fait riche et gratuite pour les deux : la vie éternelle est ce dont le Juif avait besoin autant que le Gentil : c’est le don gratuit *de Dieu*, et donc également offert à l’un et à l’autre comme aux deux. Notons soigneusement que, par la structure de la phrase, le Saint Esprit évite soigneusement de suggérer que les gages du péché sont limités à la mort ; car en vérité le jugement subsiste, et il est établi pour l’homme, autant que la mort. Ensemble, ce sont les gages complets du péché. Il ne serait pas non plus sain d’affirmer que la vie éternelle épuise le don gratuit de Dieu ; car, comme nous le verrons au chapitre 8, autant que dans bien d’autres passages, Il donne le Saint Esprit pour être la portion du croyant, sans parler de la relation de fils et de l’héritage qui l’accompagne. Sa grâce est en effet infinie pour nous dans le Christ Jésus notre Seigneur.

# Chapitre 7

L’apôtre avait déjà établi que le péché ne devait pas dominer sur le chrétien, parce qu’il n’est pas sous la loi, mais sous la grâce. Il développe maintenant les relations du croyant avec la loi, même s’il était Juif, et il le fait avec une sagesse admirable que la plupart des meilleurs commentateurs qu’il m’ait été donné de voir, pour ne pas parler des autres, n’ont pas su apprécier.

## Romains 7:1-3

« Ignorez-vous, frères, (car je parle à des gens qui entendent ce que c’est que [la] loi,) que la loi a autorité sur l’homme aussi longtemps qu’il vit ? Car la femme mariée est liée au mari vivant par [la] loi ; mais si le mari meurt, elle est déliée de la loi du mari » (7:1-3a). Ainsi la mort est le grand principe, en rapport avec le péché comme en rapport avec la loi. C’est en effet un axiome confessé et universel. Il était approprié de prendre le cas de la femme plutôt que celui de l’homme, parce qu’il traite de notre responsabilité de faire la volonté du Seigneur, et c’est positivement la place de la femme d’obéir à son mari. Mais, comme il le démontre, ceci est tout à fait indépendant de la loi, qui s’occupe simplement de l’homme vivant dans la chair. Or la thèse du chapitre 6 était la mort du chrétien avec Christ, qui est autant vraie et dans toute sa force quand elle est appliquée vis-à-vis de la loi comme vis-à-vis du péché. Pendant la vie du mari la femme est liée ; s’il meurt, elle en est libérée. La mort rompt le lien. « Ainsi donc, le mari étant vivant, elle sera appelée adultère si elle est à un autre homme ; mais si le mari meurt, elle est libre de la loi, de sorte qu’elle n’est pas adultère en étant à un autre homme » (7:3). Il est difficile de concevoir un coup plus destructeur de la notion commune qui met le chrétien sous la loi comme règle de vie. Deux maris sont intolérables. Non seulement la loi n’est pas le vrai mari, mais l’apôtre ne veut pas entendre parler de Christ *et* de la loi. Ce doit être Christ seul. Admettre toute autre association, c’est être infidèle à Christ. Si la loi était le vieux mari, ce n’est plus la relation du chrétien. La mort étant intervenue, l’obligation précédente est terminée, et on est libre d’appartenir à un autre sans crainte d’adultère, et même d’appartenir à Christ exclusivement. Comparez pour notre pratique Philippiens 3:13-14.

## Romains 7:4

« C’est pourquoi, mes frères, vous aussi, vous avez été mis à mort à la loi par le corps du Christ, pour être à un autre, à celui qui est ressuscité d’entre les morts, afin que nous portions du fruit pour Dieu » (7:4). Maintenir la règle de la loi est si loin d’être le but de Dieu, que l’intention et l’effet de la grâce sont expréssément de tirer le chrétien (même s’il était Juif auparavant) hors de l’ancienne relation pour l’amener dans une relation absolument nouvelle, fondée sur la mort de Christ, afin qu’il appartienne désormais exclusivement à Celui qui est ressuscité d’entre les morts, et cela afin de glorifier Dieu par des fruits qui Lui soient agréables.

On observera, cependant, que l’apôtre s’abstient soigneusement d’insinuer tant soit peu la mort de la loi. Ce n’est pas ainsi que Dieu délivre. La loi vit pour maudire et tuer tous ceux qui sont dans sa sphère. Mais nous, par la mort de Christ, nous passons hors de portée de sa puissance ; et ayant un nouveau mari, Christ ressuscité Lui-même, nous n’osons pas admettre aucune autre règle spirituelle : sinon nous sommes coupables de ce qui est tellement grave à Ses yeux et une violation absolue de notre nouvelle relation. Et cela seul permet de porter du fruit pour Dieu. La soumission à Christ accomplit la loi sans penser à quiconque ou à rien hormis Christ. Vous ne pouvez pas servir, vous ne devez pas servir deux maîtres.

## Romains 7:5-6

« Car, quand nous étions dans la chair, les passions des péchés, lesquelles sont par la loi, agissaient dans nos membres pour porter du fruit pour la mort ; mais maintenant nous avons été déliés de la loi, étant morts dans ce en quoi nous étions tenus, en sorte que nous servions en nouveauté d’esprit, et non pas en vieillesse de lettre » (7:5-6).

Il est ainsi évident que la chair et la loi (et on peut ajouter le monde) sont reliées entre elles ; et le chrétien n’appartient ni à l’une ni à l’autre, mais à Christ, à Celui qui est ressuscité d’entre les morts. Nous ne sommes plus dans la chair ; nous étions dans cet état, et la loi s’appliquait à cet état : elle n’est pas faite pour les justes, mais les injustes (1 Tim. 1:9). Le chrétien est mort à la loi, mais la loi n’est pas morte pour qui que ce soit. Non seulement la loi opère la mort et la condamnation pour l’incrédule, mais le chrétien qui se mêle à elle comme une règle pour son chemin fera l’expérience, s’il est enseigné de Dieu, que la loi est une règle non pas de vie, mais de mort. Comme Christ est notre vie, de même Il est notre modèle et notre puissance par le Saint Esprit qui nous forme selon la parole qui Le révèle à nos âmes.

Il n’est guère besoin de souligner combien la doctrine du Texte Reçu et de sa traduction dans la version autorisée anglaise (elle est corrigée en marge) est fausse. Si elle était vraie, l’antinomianisme suivrait, et rien n’est plus faux et plus mauvais que cela. La mort à la loi et au péché est le fruit de la mort et de la résurrection de Christ, et elle est le privilège du chrétien. La loi vit pour condamner toute âme vivante qui prétend à une justice par elle-même.

Le passage dans lequel nous entrons maintenant a été, plus que tout autre dans l’épître, l’occasion d’une discorde extraordinaire dans les pensées et les commentaires, et je ne peux que penser qu’il n’en est guère sorti de fruit quant à l’intelligence de la pensée de Dieu qui y est révélée. La source de la difficulté est classique : l’ignorance de la place ou de la position du chrétien, et par conséquent de sa relation avec la loi. Si les six versets précédents de Romains 7 avaient été compris, il n’y aurait pas eu une telle obscurité, et il n’y aurait pas eu lieu à de telles divergences parmi ceux qui en ont discuté. Mais la mort avec Christ au péché et à la loi est une région inconnue, et la perte pour les âmes provenant de l’ignorance de cette vérité est incalculable.

Le point, qui divise la masse de ceux qui ont écrit et prêché là-dessus, et des multitudes qui ont été influencées par eux, est la question de savoir si l’expérience décrite est celle d’un homme naturel ou d’un chrétien ? Des deux côtés on admet que ce doit être l’un ou l’autre. Mais c’est une supposition erronée, et c’est là que réside le raté de l’un et de l’autre. Il est justement impossible de comprendre le passage s’il est appliqué soit à l’homme naturel, soit au chrétien. Il peut y avoir, il y a, un état transitoire que l’on trouve régulièrement chez les âmes nées de nouveau, qui ne sont pas encore conscientes de la délivrance ; or c’est justement l’état dont il est question ici. Paul a pu passer par cette expérience, comme plus ou moins la plupart des âmes, durant les trois jours où, aveugle, il ne mangea ni ne but. Il était alors converti, et n’était donc plus un homme naturel, mais il n’était pas encore rempli de l’Esprit Saint. Assurément il personnifie le cas, et il raisonne à fond à partir de là depuis le verset 7 jusqu’à la fin du chapitre. C’est le cas de quelqu’un qui est vivifié, mais qui ne se soumet pas encore à la justice de Dieu. C’est pourquoi, étant jaloux pour Dieu, mais ignorant de la pleine position dans laquelle la rédemption met le croyant, une telle âme se place sous la loi ; et ce qu’opère la loi nous est donc présenté. Il s’agit d’une conscience éveillée, mais il n’y a pas de puissance. Si la nouvelle nature n’était pas là, il ne pourrait pas y avoir une pareille expérience : si le Saint Esprit était là, la puissance suivrait, comme on le voit au chapitre 8 où l’on a l’état normal propre au chrétien. L’état décrit au chapitre 7 n’est, je crois, en aucun cas final, mais transitoire, bien qu’un mauvais enseignement légal puisse garder une âme dans cet état tant que la grâce n’a pas encore agi pleinement, peut être jusqu’au lit de mort ou l’équivalent.

## Romains 7:7-13

« Que dirons-nous donc ? La loi est-elle péché ? — Qu’ainsi n’advienne ! Mais je n’eusse pas connu le péché, sinon par [la] loi ; car je n’eusse pas eu conscience de la convoitise, si la loi n’eût dit : «Tu ne convoiteras point ». Mais le péché, ayant trouvé une occasion par le commandement, a produit en moi toutes les convoitises, car sans [la] loi [le] péché est mort. Or moi, étant autrefois sans loi, je vivais ; mais le commandement étant venu, le péché a repris vie, et moi je mourus ; et le commandement qui était pour la vie, a été trouvé lui-même pour moi pour la mort. Car le péché, ayant trouvé une occasion par le commandement, me séduisit, et par lui me tua. La loi donc est sainte, et le commandement est saint, et juste, et bon. Ce qui est bon est-il donc devenu pour moi [la] mort ? — Qu’ainsi n’advienne ! Mais le péché, afin qu’il parût péché, m’a causé la mort par ce qui est bon, afin que le péché devînt par le commandement excessivement pécheur » (7:7-13).

L’apôtre prend donc la peine de dégager la loi de tout reproche — tellement que c’était l’excellence de la loi qui était si fatale pour le pécheur. Elle ne connaît aucune miséricorde ; elle ne peut atténuer ni ses exigences ni ses châtiments. Par la loi est la pleine connaissance du péché, dit l’apôtre au chapitre 3 (v. 20). Pareillement ici, que ce soit objectivement ou dans une prise de conscience intérieure, la loi est le moyen de découvrir le péché, non pas à cause de quelque défaut de la loi, mais à cause du caractère pécheur du péché, qui est ici personnifié comme étant l’ennemi qui s’empare d’un point pour attaquer l’homme. Mais l’apôtre s’occupe ici de la preuve, non pas d’actes coupables, mais d’une nature étrangère et rebelle, et c’est pourquoi il met l’accent sur le dernier commandement, l’interdiction de la convoitise, comme le plus adapté pour convaincre de péché, non pas simplement de péchés. Et combien c’est vrai ! Qui ne connaît l’irritation produite par une restriction de la volonté ? C’est ce qui attise toute sorte de convoitises, car en dehors de la loi, le péché est mort : que le commandement vienne, et tout est perdu. Le commandement n’a jamais amélioré la chair, et il ne le peut pas, mais au contraire il la provoque par le frein qu’il applique. Ce qui est vraiment nécessaire, c’est une nouvelle nature et un objet qui transforme ; mais la loi ne communique pas la nouvelle nature, ni ne révèle l’objet qui transforme. La grâce fait les deux, par Christ notre Seigneur. La faute est uniquement au premier homme, la délivrance exclusivement dans le Second. La loi fait ressortir ce que l’homme devrait être, mais le condamne nécessairement pour le péché qu’elle rend actif et manifeste, sans la moindre puissance ni pour sauver du péché, ni pour fortifier contre le péché. Au contraire, dit l’apôtre, « Moi, étant autrefois sans loi, je vivais ; mais le commandement étant venu, le péché a repris vie, et moi je mourus » (7:9). Ainsi ce qui visait la vie, s’est avéré n’être qu’un instrument de mort. Mais si l’homme vivant meurt, la loi ne peut pas vivifier les morts. Il appartient au Fils de vivifier qui Il veut, comme le Père le fait (Jean 5:21). Mais ici encore l’apôtre prend soin de mettre tout le blâme sur le péché qui, ayant saisi l’occasion par le commandement, tua par lui l’homme séduit. Ainsi la loi est justifiée ; la nature à laquelle elle fait appel en vain est seule fautive, car le commandement est saint, juste et bon. Le bien est-il devenu pour moi la mort ? demande l’apôtre. Non ; c’est de nouveau le péché qu’il traite ici comme le vrai coupable : « Mais le péché, afin qu’il parût péché, m’a causé la mort par ce qui est bon, afin que le péché devînt par le commandement excessivement pécheur » (7:13b). Les Juifs, malgré tous leurs préjugés contre la grâce, malgré leur prévention en faveur de la loi, pouvaient-ils se plaindre à juste titre ? N’est-ce pas la vérité évidente ?

## Romains 7:14-17

L’apôtre se met maintenant à discuter l’opération de la loi, et la découverte que l’homme régénéré fait qu’il n’y a rien de bon en lui, c’est-à-dire en sa chair. C’est quelqu’un d’affranchi [ou : libéré] qui réfléchit sur son état quand il était sous la loi. « Car nous savons que la loi est spirituelle : mais moi je suis charnel (\*), vendu au péché » (7:14). La discussion est ainsi ouverte par l’expression technique de la connaissance chrétienne, et cela intérieurement. Mais l’âme se renferme sur un sentiment de son propre mal qui l’accable.

 (\*) Les meilleures autorités (Aleph, A, B, C, D, E, F, G, etc.) lisent σaρκινος (sarkinos), et non σαρκικoς (sarkikos) comme dans le Texte Reçu. La différence c’est que σaρκινος est une confession de n’être que chair physiquement. Il en est ainsi (σaρκινος) en 2 Corinthiens 3:3 + Hébreux 7:16 + probablement 1 Corinthiens 3:1 (mais non pas aux versets 3-4, où l’autre forme est clairement juste). En Romains 15:27 + 1 Corinthiens 9:11 + 2 Corinthiens 1:12 + 10:4 + 1 Pierre 2:11, c’est σαρκικoς ; dans la plupart de ces passages, l’idée physique de la chair serait déplacée. Dans notre texte, la différence a quelque importance en ce qu’elle corrobore la portée du passage selon lequel la volonté n’était pas engagée. S’il fallait exprimer que la volonté était engagée, σαρκικoς serait plus approprié.

Observez seulement qu’il y a là le sentiment amer de l’esclavage au péché, et non pas l’amour du péché. Et encore, bien qu’il s’agisse de quelqu’un né de nouveau, il n’a pas la moindre force. « Car ce que je fais, je ne le reconnais pas, car ce n’est pas ce que je veux, que je fais, mais ce que je hais, je le pratique. Or si c’est ce que je ne veux pas que je pratique, j’approuve la loi, [reconnaissant] qu’elle est bonne. Or maintenant, ce n’est plus moi qui fais cela, mais c’est le péché qui habite en moi » (7:15-17). Ce n’est pas une petite angoisse pour l’âme que de ressentir cela, alors qu’elle avait pensé qu’être pardonné était tout ce qu’il fallait, et qu’après il ne resterait plus que lumière et joie. Et maintenant se trouver emporté par l’accablement d’un poids mort intérieur constant de mal, éprouver expérimentalement que l’on est esclave du péché, l’effort ne rendant cela que plus manifeste, — voilà une détresse aussi grave qu’inattendue. Le croyant apprend cependant que ce n’est pas lui-même qui aime le péché, car en réalité il le hait. Le péché est là, et il n’est pas lui-même, comme il l’apprend par cette expérience douloureuse. Mais quel état misérable ! Quel esclavage !

Il est évident que l’état décrit n’est pas celui de la délivrance ; ce n’est donc pas l’état normal du chrétien, mais un état transitoire. Le lecteur sera peut-être aussi content que moi de la substance de la note suivante que je n’attendais pas de la part de Doddridge. « L’apôtre ici, par un tournant très adroit, change de personne et parle comme si c’était de lui-même. Il fait cela ailleurs (Romains 3:6 ; 1 Corinthiens 10:30 ; 4:6) quand il se borne à personnifier un autre caractère. Et le caractère qu’il assume ici est celui d’un homme, premièrement ignorant de la loi, puis sous la loi, et désirant sincèrement plaire à Dieu, mais trouvant à son grand chagrin la faiblesse des motifs que la loi suggère, et le triste découragement sous lequel cela le laisse, et découvrant finalement avec transports l’évangile, et obtenant par lui pardon et force, paix et joie. Mais supposer qu’il dise toutes ces choses de lui-même ou du chrétien confirmé (ce qu’il était réellement quand il écrivait l’épître) n’est pas seulement étranger, mais contraire à toute la portée de son discours, ainsi qu’à ce qui est formellement affirmé en Romains 8:2 ».

## Romains 7:18-20

C’est une question de puissance qui surgit, non pas de volonté ; car il est censé vouloir le contraire, mais hélas ! il fait ce qu’il ne veut pas. Ainsi le caractère moral des deux natures est rendu clair. La chair ne va jamais de pair avec le jugement moral et le désir moral de l’homme renouvelé placé sous la loi. Mais il est bon d’observer qu’il y a une autre discussion dans les versets 18 à 20, menant au même résultat et finissant pareil, seulement l’accent y est mis plus fortement sur l’aspect personnel. « Car je sais qu’en moi, c’est-à-dire en ma chair, il n’habite point de bien ; car le vouloir est avec moi, mais accomplir le bien, [cela] je ne le trouve pas. Car le bien que je veux, je ne le pratique pas ; mais le mal que je ne veux pas, je le fais. Or si ce que je ne veux pas, moi, je le pratique, ce n’est plus moi qui l’accomplis, mais c’est le péché qui habite en moi » (7:18-20).

C’est un « moi » renouvelé, mais obligé de sentir son impuissance. Le mal haï remporte continuellement la victoire, et le bien qui est reconnu et apprécié échappe sans être fait — une leçon terrible (pourtant c’est la vérité sur notre nature), salutaire et qu’il faut apprendre. La grâce fait tourner tout cela pour le plus grand profit, et sans tarder s’il y a de la simplicité et de la soumission de cœur à Christ par le Saint Esprit.

Dans tout le processus précédent, il est frappant de voir combien tout objet de la foi et toute puissance de la foi sont totalement éclipsés. C’est le moi qu’on trouve partout, bien qu’il ne soit ni traité avec indulgence, ni qu’il lui soit donné satisfaction, mais ce moi s’avère être une cause intense de misère et de déception. À la fin Christ devient d’autant plus bienvenu ; et la délivrance est le fait de la grâce, non pas l’activité du moi, par Lui. Après ceci, l’activité dans l’énergie de l’Esprit peut suivre en toute sécurité : auparavant, si elle avait été possible, elle n’aurait fait que voiler à nos yeux la connaissance du moi, et dans cette mesure elle aurait caché la vérité et engendré l’égoïsme et la propre justice.

On observera aussi la manière admirable dont l’apôtre préserve la loi de tout reproche, tout en affirmant pleinement la position nouvelle que la grâce donne par le fait que nous avons une part avec Christ dans Sa mort. Si les Juifs avaient toujours eu cette même sensibilité, l’honneur de Dieu serait sauf ; ce n’était pas Paul qui l’oubliait ou qui lui portait atteinte, malgré tout ce que les adversaires de l’évangile affirmaient. La loi n’était pas péché, et pareillement elle n’était pas la mort. La faute reposait entièrement sur le péché de l’homme, non pas sur la loi de Dieu. Le converti sent cela et s’accroche à la loi, malgré qu’elle demeure toujours aussi péremptoire et douloureuse. Mais elle ne délivre pas, ni ne peut délivrer ; au contraire elle manifeste le caractère abject, total et sans espoir de l’esclavage au péché, dans lequel notre nature est tenue, et qui est d’autant plus ressenti, que la sainteté de la loi est davantage reconnue. Sous la loi, donc, l’âme renouvelée trouve la paix impossible. Impossible dans cet état de faire autre chose que de se condamner. C’est vrai et bon à cet égard, mais ce n’est pas l’état chrétien, bien que ce soit la condition dans laquelle les chrétiens doivent se trouver jusqu’à ce qu’ils connaissent la délivrance de leur état de péché, et non pas seulement le pardon des péchés.

Nous voyons le progrès avant que ne vienne le plein sentiment d’émancipation. C’est dans la seconde discussion, non pas la première, que l’âme est représentée en train de dire : « en moi, c’est-à-dire en ma chair, il n’habite point de bien ». La distinction de la nouvelle nature d’avec l’ancienne devient plus apparente, bien que la puissance manque encore. Les prochains versets nous montrent que la détresse en arrive à un point de crise, mais par grâce, elle arrive à son terme.

## Romains 7:21-23

Les versets 21 à 23 fournissent la conclusion de la double discussion que nous avons vue. « Je trouve donc cette loi pour moi qui veux pratiquer le bien, que le mal est avec moi. Car je prends plaisir à la loi de Dieu selon l’homme intérieur ; mais je vois dans mes membres une autre loi qui combat contre la loi de mon entendement et qui me rend captif de la loi du péché qui existe dans mes membres » (7:21-23). Il ne s’agit pas ici de culpabilité, mais de puissance, ou plutôt d’absence totale de puissance ; de sorte qu’avec les dispositions et les désirs les meilleurs possible, tout se termine dans la captivité du péché, bien qu’il soit maintenant haï. Ce n’est pas une âme dans la mort et les ténèbres de la nature, mais une âme renouvelée. Dieu est aimé, le mal est détesté ; mais l’âme se trouve impuissante tant pour donner efficace à l’un que pour éviter l’autre. Il y a néanmoins du progrès, si triste que soit encore cette expérience, et si lente que soit l’âme à réaliser ou à permettre ce progrès. C’est pourquoi le croyant parle de l’opposition qu’il trouve dans ses membres, la loi du péché qui est là. Il y a un sentiment croissant de netteté des choses, ainsi que d’un conflit intérieur. Ceci ne donne ni la paix, ni la puissance, bien loin de là. Quant à ce qu’il ressent, jamais il n’a été aussi intensément misérable.

## Romains 7:24-25a

L’épaississement des ténèbres précède la lumière du jour. Une nouvelle lumière commence à paraître quand tout semblait désespéré. « Misérable homme que je suis, qui me délivrera de ce corps de mort ? » (7:24). Cette expression de détresse, qui n’est pas sans espoir, et pourtant au bord du désespoir, est la route directe vers le Libérateur. L’erreur était de regarder à soi, le processus humiliant était la découverte de sa propre impuissance à faire le bien malgré qu’on l’aime, au lieu de faire le mal, malgré qu’on le déteste sincèrement. Tout tourne sur la question d’un Libérateur extérieur à soi. Tout espoir de victoire sur soi par soi-même est démontrée être la plus absolue des vanités. *Un autre* devient la vraie et unique ressource. Qui est cet autre, le croyant n’hésite pas un instant. Il suffit de soulever la question pour recevoir la réponse la plus tranchée et la plus triomphante. « Je rends grâces à Dieu par Jésus Christ notre Seigneur » (7:25a). Jésus n’est pas seulement la seule base de pardon par l’effusion de Son sang ; Il est également le Libérateur du sentiment desséchant de mort dont le croyant fait l’expérience quand il cherche sincèrement à soumettre sa propre volonté, et à faire le bien dans lequel il se plaît, et à éviter le mal qu’il hait. Brisé et réduit à rien par la preuve continuelle de sa propre faillite, malgré les prières, la vigilance et tous les efforts imaginables, — alors il s’abandonne comme étant désespérément misérable, il regarde en-dehors de lui en interrogateur, et il répond de suite à la demande de son âme avec un chant d’action de grâces envers Jésus.

## Romains 7:25b

Cependant l’Esprit de Dieu prend immédiatement soin de mettre l’âme en garde, maintenant qu’elle est humble et remplie de louange, contre l’illusion que la chair a été changée en mieux. Il n’en est pas ainsi : les deux natures gardent chacune leur propre caractère. « Ainsi donc moi-même, de l’entendement je sers la loi de Dieu ; mais de la chair, la loi du péché » (7:25b). Nous verrons plus en détail la délivrance elle-même et ses conséquences au chapitre 8. En attendant nous apprenons ici que si la chair agit en quoi que ce soit, ce ne peut être que pour pécher. Telle est sa loi. La délivrance ne modifie pas les dispositions de la nature de l’homme, qui est la même chez tous, chez le chrétien comme chez l’incrédule. Seulement le premier, non pas l’autre, a une nouvelle nature, la délivrance en Christ et par Christ, et il a le Saint Esprit comme puissance pour jouir de ses privilèges et pour marcher en conséquence, comme nous allons l’apprendre bientôt.

# Chapitre 8

## Rappel sur le ch. 7

En Romains 7 nous avons vu premièrement la doctrine dans les premiers versets ; puis la discussion sur la manière dont la loi opère dans l’âme qui est née de nouveau, mais qui ne réalise pas la délivrance par laquelle elle a commencé, non seulement un conflit sous la loi, mais la découverte des deux natures, et en outre la découverte de sa propre impuissance bien que l’âme soit régénérée — une expérience qui néanmoins ne se termine pas dans une misère extrême, qui en est le résultat immédiat, mais qui se termine en regardant entièrement en dehors de soi vers la délivrance de Dieu dans et par Christ, bien que les deux natures demeurent néanmoins pour tout cela, chacune avec ses caractéristiques propres et inchangées.

## Romains 8:1

À certains égards, le début de Romains 8 (et même le chapitre entier, dans un sens plus large) est un résumé et une conclusion vis-à-vis du raisonnement qui précède. Malgré cela le raisonnement et la révélation de la vérité sont encore poursuivis, bien qu’il y ait une allusion aux points déjà clarifiés dans la discussion allant du chapitre 5 v. 12 jusqu’à la fin du chapitre 7. On ne peut concevoir rien de plus frappant que l’affirmation magnifiquement explicite, nette et vaste du premier verset :

« Il n’y a donc maintenant aucune condamnation pour ceux qui sont dans le Christ Jésus » (v. 1).

C’est la vérité très vaste établie avec toute clarté pour tous ceux qui sont placés dans cette nouvelle position où ils sont acceptés : « dans le Christ Jésus ». Pour quelque chose de pareil, il ne pouvait dire ni plus ni moins en rapport avec la question placée devant nous ; et ce qu’il dit est dit de manière absolue et péremptoire. C’est à dessein qu’il n’y a pas d’échappatoire pour modifier ou affaiblir la délivrance.

Or le Texte Reçu énonce le v. 1 de la manière suivante : « Il n’y a donc maintenant aucune condamnation pour ceux qui, dans le Christ Jésus, marchent non pas selon la chair, mais selon l’Esprit », et la version autorisée anglaise est voisine du Texte Reçu : « … pour ceux qui sont dans le Christ Jésus*, qui marchent non pas selon la chair, mais selon l’Esprit* ». Je ne peux pas du tout être d’accord avec ceux qui considèrent comme sans importance l’ajout de cette proposition ou glose (texte en italique ci-dessus) (\*). Convaincu que cet ajout est apocryphe en me basant sur les nombreuses et meilleures autorités, je suis d’avis qu’il est très important pour la force du passage que la glose ajoutée soit rejetée. Ces mots sont de la plus grande valeur au verset 4 ; au verset 1, ils sont un fardeau, un poids mort. Ici ils tendraient nécessairement à fonctionner comme proposition qualificative jetant l’âme dans un examen de sa marche pour certifier qu’elle est bien une marche dans le Christ Jésus. Or le devoir de jugement de soi-même quant à mon cœur et à mes voies est admis de bon cœur ; mais ce n’est pas le moyen de déterminer si je suis en Christ. Si je déduis de ma marche et de mon esprit l’assurance que telle est la position pour mon âme, ce serait de la propre justice et de la présomption au plus haut degré. L’homme dont l’assurance serait fondée sur la bonne estimation qu’il a formée de ses voies intérieures et extérieures, ne serait pas un objet enviable, mais il ferait profondément pitié. Pour le chrétien, la vraie place du jugement de soi-même selon l’Écriture est de détecter ses insuffisances et leurs causes, tout en tenant ferme que par grâce nous sommes en Christ et par-là possesseurs des plus excellents privilèges, — en vue de s’humilier des inconséquences pratiques en tout genre mesurées d’après ce niveau excellent. Si le jugement de soi était introduit dans ce v. 1, il disloquerait toute vérité, il dégraderait toute grâce, et finalement détruirait toute source de puissance dans la marche.

 (\*) Les grands manuscrits à lettres onciales aleph, B, C, D, F, G, avec quelques bonnes cursives et versions anciennes omettent cette glose, tandis que A, D, n’en omettent que la dernière partie. Par ailleurs, la version anglaise est incorrecte par rapport au Texte Reçu.

Le passage dans sa vraie forme nie donc toute condamnation pour ceux qui sont dans le Christ Jésus. Il ne s’agit pas de péchés constatés, ni de péchés remis par la justice de Dieu grâce à la rédemption qui est dans le Christ Jésus ; ce n’est pas non plus une démonstration de l’amour de Dieu d’autant plus spéciale que l’objet de cet amour est un pécheur impie et sans force (5:6). Tout ceci est en vue du pécheur comme tel, bien qu’il soit supposé croire en Jésus. Mais ici le vieil homme est vu crucifié, et le croyant mort avec Christ et vivant à Dieu en vertu de Celui qui est ressuscité d’entre les morts. En bref, le croyant est vu comme étant dans une toute nouvelle position, dans le Christ Jésus, où il n’y a pas de condamnation et où il ne peut pas y en avoir. Ce n’est pas une question de degré, mais c’est un fait absolu, vrai pour tous les vrais chrétiens. Ils sont autant les uns que les autres dans le Christ Jésus et hors condamnation. Dire que le chrétien échappe à la condamnation selon la mesure dont il est pénétré de l’Esprit de Christ, c’est passer à côté de la vérité qui est révélée ici, malgré toute l’importance pour le chrétien d’être ainsi pénétré. Mais ici, je le répète, il est question de la position en Christ que la grâce donne aux chrétiens, et non de la mesure dont ils le réalisent dans leurs sentiments et dans leur marche. Comprendre correctement « en Christ », cela exclut toute question de degré ou de doute sur la question de savoir si on est arrivé à ce stade-là. Introduisez la marche, et vous y verrez immédiatement d’abondantes raisons, je ne dirai pas d’avoir des doutes (ce qui est toujours injustifiable et sans profit), mais d’être peinés et humiliés, et cela d’autant plus parce que nous *sommes* « dans le Christ Jésus ».

Nous avons vu le précieux principe de l’absence de condamnation pour ceux qui sont dans le Christ Jésus, ce principe étant réaffirmé avec encore plus de force et d’absolu que lors de son introduction dans la dernière moitié du chapitre 5. Non seulement ils ne sont pas condamnés, mais il n’y a pas de condamnation pour eux. Ils sont en Christ, et là aucune condamnation d’aucun genre ne peut les atteindre. Sans aucun doute ils sont justifiés ; mais ce qui est dit va plus loin que la justification par le sang. La justification de vie (5:18) est supposée ; mais il y a plus comme nous allons le voir tout de suite.

## Romains 8:2

« Car la loi de l’Esprit de vie dans le Christ Jésus, m’a affranchi de la loi du péché et de la mort » (8:2).

On a soulevé passablement de questions au sujet du terme « la loi » figurant au début et à la fin de cette phrase. Il n’y a pas de réelle difficulté, ni de raison d’avoir des doutes. L’apôtre nous a déjà donné l’occasion de voir l’usage qu’il fait de ce terme pour qualifier un principe donné agissant de manière uniforme, comme quand il parle de « la loi de la foi » (3:27) en contraste avec la « loi des œuvres », et plus loin encore « une autre loi dans mes membres », ou « la loi du péché » qui fait contraste avec la loi de mon entendement (7:23).

La signification donc, c’est l’Esprit de vie dans le Christ Jésus agissant constamment dans un but donné. Sans aucun doute, cela a eu lieu seulement depuis que l’évangile a été prêché, mais cela ne signifie donc pas l’évangile. L’apôtre ne dit pas non plus « la vie » seulement, mais « l’Esprit de vie dans le Christ Jésus ». Dans le douloureux conflit sous la loi décrit dans la dernière partie de Romains 7, il y avait la vie, autrement il y aurait eu insensibilité vis-à-vis du péché ; mais il n’y avait pas la puissance de l’Esprit opérant dans cette vie et avec cette vie : autrement il y aurait eu la liberté, et non pas l’esclavage qu’il y avait alors.

Jean 20:22 peut illustrer l’expression. L’Esprit n’est pas sans relation avec la vivification de l’âme ; mais ici il y a plus. C’était la vie en abondance (Jean 10:10), la vie en résurrection. Jésus ressuscité a soufflé sur les disciples, déjà vivifiés, et a dit : « Recevez l’Esprit Saint ». Ce n’était pas une simple conversion ; encore moins était-ce la désignation pour un service ou l’action de conférer un don (χαρισμα, charisma). C’était la vie selon la position de Jésus ressuscité maintenant d’entre les morts, et n’étant plus désormais sous la loi ; et l’Esprit est nettement associé à cette vie. Désormais nous en voyons le fruit chez les disciples. Certes ils pouvaient encore faire des erreurs en pensées, en paroles, ou en actes ; mais nous voyons après cela une liberté, une joie, et une intelligence inconnues auparavant.

Et donc ici « la loi de l’Esprit de vie dans le Christ Jésus, m’a affranchi de la loi du péché et de la mort ». Pour la dernière fois dans cette discussion, il est parlé du « moi ». Si la détresse était personnelle, de même la délivrance ; l’apôtre avait raisonné sur le cas de quelqu’un asservi à la loi, et il avait transféré le cas sur lui-même dans son application, et maintenant il transférait pareillement sur lui-même l’application de la jouissance de la liberté. Le péché et la mort n’étaient plus les principes gouvernant, et cela justement à cause de la vie en Christ qu’il avait par l’Esprit. Ce n’est pas, comme Théodore de Mopsuestia le pense (p 67, ed. Fritzsche), et de nombreux autres depuis, qu’il anticipe la résurrection ou un état futur, mais c’est la condition effective du chrétien. La liberté était sienne par le Saint Esprit dès lors qu’il cessait de chercher la victoire sur le mal habitant en lui par des efforts sous la loi, et qu’il concédait être impuissant à faire le bien qu’il désirait, et qu’il se soumettait à la justice de Dieu. Alors l’Esprit opérant dans la vie donnée prouvait qu’Il n’était pas un Esprit de faiblesse ou de crainte, mais de puissance, d’amour et de sobre bon sens.

Ainsi il est clair que la résurrection de Christ, qui est la source de la vie telle que nous l’avons en Lui, est le lien entre notre justification et la sainteté pratique que Dieu attend du chrétien et qu’Il procure en lui. Il est erroné de traiter ce verset 2, ou même le verset 1, comme un simple résumé de la justification. Calvin est plus près de la vérité que certains commentateurs comme Haldane et Hodge qui limitent ainsi ce verset. Néanmoins je pense que le conducteur de Genève n’était pas autorisé à parler comme il le fait du langage de l’apôtre, et en même temps dans la même phrase, il trahit sa connaissance défectueuse de l’évangile. Il dit ceci : « Par la loi de l’Esprit, il désigne à tort l’Esprit de Dieu qui fait aspersion sur nos âmes avec le sang de Christ, non seulement pour nous purifier de la tache du péché quant à la culpabilité, mais pour nous sanctifier pour une vraie pureté ». L’erreur ne se trouve pas dans le texte biblique, mais exclusivement chez le commentateur qui n’a pas compris la sagesse profonde de l’apôtre exprimée avec exactitude. Calvin aurait fait preuve de plus de modestie s’il avait confessé sa propre ignorance, se trouvant dépassé par la profondeur de cette sagesse, plutôt que d’adopter un langage qui n’est guère convenable en face de la parole de Dieu. Dieu dit-Il les choses de manière impropre ? La témérité de Calvin va jusque-là, et elle est d’autant plus criante à cause de l’ignorance dont il fait preuve dans ce qui suit. Car nous n’avons pas à faire ici à l’aspersion des âmes par le sang de Christ, mais à l’Esprit agissant avec la fixité d’une loi dans la vie qui est nôtre en Christ — une vie qui est dans la puissance de la résurrection, et de là nous a affranchis de la puissance du péché et de la mort : autrement le péché et la mort auraient dû gouverner. Il n’est pas question de pardon ici, mais d’affranchissement de l’opération constante du péché et de ses gages. Notre vie même, maintenant que l’Esprit est donné, nous déclare affranchis [libérés] et le prouve.

 « La loi du péché et de la mort » ne signifie pas la loi de Dieu, comme certains théologiens l’ont étrangement dit en faisant de « la loi de l’Esprit » l’évangile ; cette expression signifie simplement le principe uniforme de la chair dans son caractère moral et dans son résultat. La puissance est dans l’Esprit qui nous a montré notre position en Christ et nous a affranchis comme étant vivants à Dieu en Lui. Ainsi la position de non-condamnation commune à ceux qui sont en Christ est montrée être inséparable d’une vie nouvelle dans la puissance de l’Esprit en Christ ressuscité, qui nous a affranchis du péché et de la mort en tant que loi ; et ceci est exprimé de manière extrêmement personnelle : « La loi de l’Esprit de vie dans le christ Jésus, *M*’a affranchi de la loi du péché et de la mort ». Les deux versets suivants expliqueront comment Dieu dans Sa grâce a opéré cela, sans affaiblir Sa sainte condamnation du mal — de notre mal, — et même en la maintenant de la meilleure manière possible.

Il est alors évident que la résurrection, — la mort et la résurrection de Jésus, — est la base de toute cette doctrine. À la fin du chapitre 4, elle était vue comme le sceau de la rédemption. Car Il « a été livré pour nos fautes, et a été ressuscité pour notre justification » (4:25). Mais il y a bien plus dans Sa résurrection. C’est une source de vie, et ceci dans la manifestation de victoire sur toutes les conséquences du péché et de la mort. Telle est la puissance de la résurrection de Christ déjà maintenant pour le croyant en ce qui concerne l’âme. Et c’est en cela que se trouve le lien réel et puissant entre la justification et la sainteté pratique. Non seulement le chrétien a été justifié par le sang, mais il a la justification de vie en Christ — oui, la vie de Celui qui est ressuscité d’entre les morts quand toutes les charges et jugements ont eu leur cours, que le péché a été ôté et que Dieu a été glorifié. Là où cette vérité n’est pas vue, une âme pieuse peut bien avoir des craintes quant à l’issue finale, voire des anxiétés, et on doit naturellement insister sur les protections dues à la grâce de Dieu dans la rédemption ; là où cette vérité est vue pleinement et avec simplicité, il doit y avoir, il devrait y avoir, de la confiance dans le cœur purifié par la foi. Certes il y a besoin ici-bas d’un jugement de soi habituel ; mais en même temps, on a le droit, en regardant à Christ mort et ressuscité, d’être aussi certain du caractère de Sa vie que de l’efficace de Son sang. Le croyant trouve sa bénédiction dans tous les deux. Mais certains, on doit le dire à leur honte, ignorent le vrai caractère de Dieu et de la délivrance en et par Christ le Seigneur. L’affranchissement de la loi du péché et de la mort est l’effet, comme l’apôtre le déclare, de la loi de l’Esprit de vie dans le Sauveur. La base morale du côté de Dieu en est montrée au verset 3, et le résultat pratique de notre côté, au verset 4.

## Romains 8:3-4

La même incertitude qui obscurcit la force des versets 1 et 2, prévaut en rapport avec les versets 3 et 4. Certains considèrent que la question traitée est exclusivement la justification ; d’autres considèrent qu’il s’agit non moins exclusivement de l’extirpation de la domination du péché. Il me semble certain que, tandis que le sujet traité est *le péché* plutôt que *les péchés*, l’apôtre résume et, pour cela ne se limite pas à un seul point, et que chacune des parties à la dispute a manqué de voir non seulement la vérité soutenue par ses adversaires, mais beaucoup de ce qu’aucune des deux parties n’a réussi à voir. Des vues imparfaites de la rédemption occasionnent ces carences, ou sont la même chose qu’elles. Chaque parti ne voit que faiblement la nouvelle position du croyant. Le chapitre commence par cela, non pas Christ dans le croyant (bien que ceci soit aussi vrai, et sera montré peu après dans le chapitre), mais le croyant en Christ, et c’est pourquoi il est proclamé qu’il n’y a plus « aucune condamnation ». Ensuite il est montré que la vie même qui est donnée, étant dans la puissance de l’Esprit la vie de Christ ressuscité, elle est le témoin de notre délivrance. Ni le péché ni la mort ne demeurent une loi pour nous, selon l’état décrit au chapitre 7. Mais il y a plus. L’impuissance de la loi est confrontée à l’efficace de la rédemption, et cela pour aboutir moralement à l’obéissance pratique du croyant. Telles sont les grandes lignes et les liaisons de ces quatre versets avec le reste, comme on le verra plus en détail tout de suite.

 « Car ce qui était impossible à la loi, en ce qu’elle (\*) était faible par la chair, (2\*) Dieu, ayant envoyé son propre Fils en ressemblance de chair de péché, et pour [le] péché, a condamné le péché dans la chair, afin que la juste exigence de la loi fût accomplie en nous, qui ne marchons pas selon [la] chair, mais selon [l’]Esprit » (8:3-4).

 (\*) [longue note résumée par Bibliquest] : L’expression utilisée ici est εν ω et non pas εφ ω. Εφ ω exprime la condition dans laquelle ou l’occasion au cours de laquelle une chose est faite ou arrive ; tandis que εν ω c’est le temps, la sphère, l’état, ou la puissance en question. Le sens n’est pas non plus « d’autant que ».

 (2\*) Je rejette la notion que δια της σαρκος signifie « en ayant à agir par la chair », ou « par l’intermédiaire de la chair ». Il n’est pas douteux que la construction est décisive à l’encontre de « à cause de la chair », mais δια avec un génitif signifie souvent un état donné, bien que plus souvent encore « au moyen de ».

Il n’est pas besoin d’ajouter quelque chose au texte, car grammaticalement la première proposition est en apposition à ce qui suit, et doctrinalement, en contraste. Il n’était pas dans le pouvoir de la loi de résoudre le cas, car bien que la loi appliquée spirituellement puisse détecter le péché (qui est la caractéristique de la nature humaine déchue), elle doit aussi condamner la personne chez laquelle le péché a été trouvé. Elle ne servait donc à rien du tout pour ce que la grâce se proposait ; la loi pouvait maudire, elle pouvait condamner, elle ne pouvait sauver. C’est pourquoi elle était donc essentiellement un ministère de condamnation et de mort pour l’homme pécheur. « La chair », ou la condition naturelle de la race, était un état qui n’admettait pas d’alternative. Dieu a voulu prendre les choses en mains, et Il l’a fait, non pas par Moïse par lequel la loi a été donnée, mais par la mission de Son propre Fils. « La grâce et la vérité vinrent — ou : furent — par Jésus Christ ». C’est alors, et par Lui seul, qu’on vit cela dans le monde. « La Parole devint chair ». Dieu L’envoya en ressemblance de chair de péché, dans de la chair réelle et du sang réel ; non pas comme un homme, mais un homme véritable ; en ressemblance non pas de chair, mais de chair de péché. Telle était la chair de Sa mère, et Il naquit d’elle aussi réellement que n’importe quel fils naît d’une mère quelle qu’elle soit ; mais sans père terrestre du point de vue de la naissance. Ce qui a été engendré en Marie l’a été du Saint Esprit. C’est pourquoi aussi la sainte chose qui naquit en son temps fut appelée Fils de Dieu — par raison de Son engendrement surnaturel et saint ; bien qu’il fût aussi appelé de ce nom pour de plus hautes raisons de gloire divine et éternelle, desquelles Jean fut désigné le héraut, et non pas Luc.

Dieu L’envoya en ressemblance de chair de péché, non pas dans une chair pécheresse, mais dans sa ressemblance ; et en Lui, le Fils, Dieu fut glorifié dans un monde séparé de Dieu, un monde dont Satan était le prince ; mis à l’épreuve comme jamais aucun homme ne l’a été, et trouvé parfait en tout et dans chaque détail, en paroles et en actes, en pensée et en sentiment, intérieurement, extérieurement, dans toutes ses voies, parfait, comme Dieu le Père n’avait jamais rien trouvé de pareil nulle part et chez personne. Un tel spectacle dans un tel monde, et dans une telle nature (un spectacle chargé de résultats infinis pour la gloire divine), était béni et rafraîchissant, mais tout aurait été réduit à néant pour quelque délivrance que ce soit de la culpabilité et de la puissance du péché, si Dieu n’avait pas fait davantage. Christ avait glorifié le Père comme un homme saint, obéissant, dépendant, qui ne fit jamais Sa propre volonté et ne la rechercha jamais, mais seulement celle de Dieu. Mais l’homme était obstiné, misérable, coupable, perdu. Dieu envoya donc Son propre Fils, non pas seulement pour manifester la perfection humaine, et la grâce et la vérité divines tout à la fois, mais aussi « pour le péché », περι αμαρτιας (8:3). C’est bien l’opposé d’une déclaration indéfinie, car c’est l’expression technique bien connue pour le sacrifice pour le péché (comme en Hébreux 10, et dans le texte des Septante), et par conséquent cette expression vise nettement la mort de Christ, comme la proposition précédente visait Sa vie.

Ainsi a été résolu le problème autrement insoluble : Dieu l’a accompli dans et par Son propre Fils, pour Sa propre gloire, et donc saintement et justement pour l’homme pécheur. Impossible sans la mort du Fils de Dieu. Mais maintenant en Lui, un sacrifice pour le péché (non pas plus acceptable dans Sa vie qu’un porteur de péché dans la mort, quand par conséquent Dieu dut L’abandonner, et L’abandonna effectivement), Dieu exécuta la sentence de condamnation, non pas sur les pécheurs, mais sur le péché, le péché dans la chair, et cela expiatoirement ; car Jésus qui ne connaissait pas le péché, Il L’a fait péché pour nous afin que nous devenions justice de Dieu en Lui (2 Cor. 5:21). Il n’y a donc plus maintenant *aucune* condamnation pour ceux qui sont dans le Christ Jésus. Non seulement le chrétien a une nouvelle vie, en Christ ressuscité par l’Esprit, dont la loi est libération et liberté, mais Dieu a posé la base morale pour une pareille grâce dans la condamnation absolue du péché dans la chair, par *Sa* manifestation pour ôter nos péchés, — par la manifestation de Celui en qui il n’y a pas de péché.

Ainsi a été justifié le don gratuit de Dieu pour nous, la vie éternelle, l’œuvre juste de base sur laquelle nous possédons déjà maintenant en Christ cette vie ressuscitée à laquelle aucun péché ne se mêle jamais, bien que nous ayons encore la vieille nature mauvaise en nous qu’il faut mortifier jour après jour.

Et si le Fils de l’homme a été glorifié, et si Dieu a été ainsi glorifié en Lui, n’y avait-il aucun résultat moral actuel chez ceux dont Il est la vie nouvelle dans la grâce infinie de notre Dieu ? C’était impossible ; et l’apôtre ajoute la réponse dans les paroles qui suivent. Dieu a agi ainsi en Christ afin que les exigences (les justes exigences, το δικαιωμα) de la loi soient accomplies en nous qui ne marchons pas selon la chair, mais selon l’Esprit. Ceci, je l’accorde de bon cœur, ne s’applique pas à la justification comme tant de théologiens l’enseignent faussement. C’est la conséquence pratique de la justification, ou plutôt de l’œuvre infinie du Sauveur, en ceux qui Le reçoivent ; mais ce n’est pas une raison de ne pas voir ce qui est la base de notre marche sainte dans Son expiation, — quelque chose d’aussi certain et d’encore plus solennellement important (même si beaucoup d’autres théologiens ne le voient pas).

Il est bon d’ajouter une autre remarque sur le verset 4 : combien il cadre admirablement avec Romains 6:14 ! C’est seulement quand le Saint Esprit opère dans une âme vivifiée par la vie de Christ ressuscité d’entre les morts, en vertu de la rédemption par Son sang, que la puissance contre le péché suit. Quand on est pratiquement sous la loi, c’est-à-dire travaillant à corriger et à améliorer la chair, comme trop de saints le font (selon le cas décrit dans la seconde moitié de Romains 7), il n’y a pas de puissance ; et malgré un esprit renouvelé, il s’ensuit une faillite constante et la douleur du cœur. La seule puissance de sainteté par l’opération du Saint Esprit en nous, c’est Christ, non pas la loi, Christ en grâce et en vérité, Christ mort et ressuscité ; et le cœur répond en amour envers Dieu et envers l’homme, de sorte que ce que la loi requérait de ceux qui étaient sous elle (elle le requérait en vain), est réellement accompli chez ceux qui ne sont pas sous la loi mais sous la grâce.

## Romains 8:5

L’apôtre se met à développer davantage le contraste entre ceux qui marchent selon la chair et ceux qui sont en Christ. Il montre que dans les deux cas il y a une nature avec ses objets propres. Il n’est pas question ici de ce que certains sont fidèles et d’autres manquent ; « car ceux qui sont selon la chair ont leurs pensées aux choses de la chair ; mais ceux qui sont selon l’Esprit, aux choses de l’Esprit » (8:5). Chaque catégorie a sa propre sphère, qui engage ses pensées et ses sentiments. La manière et la mesure ne sont pas présentées ; mais la chair et l’Esprit, ou plutôt ceux qui sont caractérisés respectivement par la chair et l’Esprit, ceux-là suivent leurs natures respectives et aiment ou haïssent en conséquence. Le devoir a sa place et il est régulièrement revendiqué et déterminé par la relation dans laquelle on se trouve ; mais ici un autre sujet est discuté, non pas tant une position relative et ses responsabilités, mais plutôt le nouveau principe et la nouvelle puissance du chrétien comparé à tous les autres hommes. Le chrétien est caractérisé, non pas par la chair (c’est-à-dire la nature humaine déchue, étrangère à Dieu et, comme nous le verrons, inimitié contre Lui), mais par l’Esprit, Celui-ci s’identifiant avec l’être même et l’état du chrétien, juste comme nous voyons dans le cas de démoniaques qu’ils sont liés avec leur mauvaise possession, de sorte que l’homme et l’esprit impur ne peuvent être séparés que par la puissance de Dieu. Plus loin nous avons le Saint Esprit traité comme une personne qui habite le croyant, qui agit en lui et avec lui ; mais ici c’est un état caractéristique affirmé au sujet du chrétien, en contraste avec l’état de tous les autres hommes d’où le chrétien est emmené par la foi en Christ. Car tous étaient pareillement dans le même état, « dans la chair », comme nés d’Adam ; mais ceux qui sont selon l’Esprit ont leurs pensées aux choses de l’Esprit, des choses que l’œil n’a pas vues et que l’oreille n’a pas entendues, et que le cœur de l’homme n’a jamais eu l’idée de considérer, des choses que Dieu a préparées pour ceux qui L’aiment (1 Cor. 2:9).

Il peut être profitable ici d’observer que l’Esprit ne nous est pas présenté une seule fois dans la première grande division de notre épître (Romains 1 à 5:11) jusqu’à ce que la rédemption, la rémission des péchés, soit pleinement établie, éclaircie et accomplie. Ce n’est que dans la conclusion (Romains 5:1-11) qui termine cette partie du raisonnement de l’apôtre qu’il introduit au verset 5 la première mention du Saint Esprit. « Et l’espérance ne rend point honteux, parce que l’amour de Dieu est versé dans nos cœurs par l’Esprit Saint qui nous a été donné » (5:5). Dans l’appendice de la doctrine de la délivrance divine, non pas *des péchés*, mais *du péché*, la procédure est exactement semblable ; le Saint Esprit ne réapparaît qu’au chapitre 8 qui est la conclusion de cette très importante addition. Seulement ici, comme Il est davantage rattaché à l’état et à la marche pratiques, nous trouvons un riche développement et une grande variété d’applications, au lieu de la douce allusion, juste en passant, de Romains 5.

Le chrétien réfléchi ne trouvera pas difficile de discerner la sagesse de Dieu dans les deux cas. Car même en face de la remarquable omission de l’Esprit dans la discussion de l’injustice de l’homme, puis de la justice de Dieu dans l’évangile par la foi de Christ, l’homme est assez enclin à intégrer ce que Dieu a laissé de côté ; et les croyants se condamnent continuellement à un manque de paix avec Dieu par une recherche inquisitive en eux-mêmes sur des effets de l’Esprit qui pourraient les satisfaire au sujet de leur régénération et de leur acceptation. Certes on ne nie pas un seul instant que personne hormis l’Esprit ne vivifie par la parole, révélant Christ à l’âme ; mais cette vérité, reconnue de tous côtés, rend d’autant plus notable l’absence de référence à l’Esprit Saint donné.

Jusqu’à ce que la rédemption soit connue, Dieu voulait diriger l’œil vers Christ : Celui seul qui est mort pour le pécheur a le droit de lui donner du réconfort à l’égard de ses péchés et malgré eux. Son sang seul purifie de tout péché. Ce peut être salutaire, et ça l’est, de regarder en soi aussi bien qu’au dehors, et d’apprendre de plus en plus quel pécheur je suis ; mais pour trouver le pardon, Dieu veut que je regarde exclusivement hors de moi vers Christ. Chercher en moi la justice par l’Esprit qui m’en rendrait capable est illusoire, et même ruineux. Je dois être content de la félicité que David décrit au sujet de l’homme auquel Dieu impute la justice sans les œuvres, et je dois m’en réjouir. Comme Abraham je n’ai pas besoin d’être découragé par ma propre faiblesse, ou par l’incapacité de tous ceux qui m’entourent pour m’aider ; je devrais, comme lui, donner gloire à Dieu ; car ce n’est pas pour lui seul qu’il fut écrit que la justice sans les œuvres lui était imputée, mais aussi pour nous à qui elle est imputée, si nous croyons en Celui qui a ressuscité Jésus notre Seigneur d’entre les morts, Jésus qui a été livré pour nos fautes et ressuscité pour notre justification (4:25). Et par conséquent, étant justifiés par la foi, nous avons la paix avec Dieu par notre Seigneur Jésus Christ (5:1).

Après tout cela, Dieu nous parle du don de l’Esprit, et de l’amour qui est versé dans nos cœurs par Lui (5:5). Nous pouvons alors supporter cette vérité, puisqu’en effet ce n’est qu’alors que nous sommes scellés par l’Esprit. Car, bien que l’Esprit puisse vivifier, et vivifie quelqu’un mort dans ses fautes et dans ses péchés, Il ne scelle jamais une âme dans un tel état ; il ne scelle que là où il y a la vie et la purification par le sang versé du Sauveur. Sans doute le Saint Esprit est descendu sur Christ et a demeuré en Lui en dehors du sang ; mais Il était le Saint de Dieu, et était venu racheter les autres, non pas pour être racheté. Aucun autre ne fut scellé, ni ne pouvait l’être, sauf comme conséquence de Sa rédemption. C’est pourquoi nous voyons dans les Actes et les épîtres que le Saint Esprit fut donné en Son nom, et également que les vivifiés n’étaient pas ainsi scellés jusqu’à ce qu’ils se soient soumis à la justice de Dieu (ce qui n’était pas toujours une suite directe de la vivification).

Mais au chapitre 5 l’allusion est brève. La Parole ne s’appesantit pas sur les opérations intérieures de l’Esprit jusqu’à ce que nous arrivions au chapitre 8. La raison semble évidente. Ce ne serait pas la nourriture au temps convenable tant que le puissant résultat de la mort de Christ et de Sa résurrection n’a pas été appliqué à notre nature, pour notre délivrance consciente et intelligente (par la foi en Son œuvre) du sens et de la puissance du péché, aussi bien que de la culpabilité en raison de nos péchés contre Dieu. La chrétienté fournit des leçons solennelles, non seulement dans le passé, mais dans le présent, sur les dangers qu’encourent ceux qui prennent une route différente. Car, quel est le résultat inévitable de mélanger une recherche intérieure des fruits et du témoignage de l’Esprit avec les anxiétés de l’âme inquiète et peut être vivifiée ? L’effet en est forcément, ou bien d’animer l’âme d’une joie fondée sur des sentiments plus ou moins de propre justice, ou bien, si elle est consciencieuse, de la plonger dans des abîmes de détresse, s’efforçant de tirer un misérable réconfort du fait même qu’elle est si harassée par le sentiment de péché tout en s’accrochant à la maigre espérance d’être peut-être un enfant de Dieu.

Quand l’apôtre a exposé pleinement l’œuvre de la rédemption, quand nous savons, comme croyants en Christ, non seulement que les péchés sont effacés par Son sang précieux, mais que le péché dans la chair est condamné — les deux moralement en Lui qui était absolument sans péché, mais qui, en même temps en grâce pour nous, portait judiciairement les conséquences du péché en tant que sacrifice pour le péché, afin qu’il n’y ait plus de condamnation pour ceux qui sont en Lui — quand ceci est appris solidement par l’enseignement divin, nous sommes alors en position de tirer profit des instructions les plus complètes sur les voies de Dieu par Son Esprit à notre égard. Ici donc au chapitre 8 il n’y a ni silence ni restriction au sujet du Saint Esprit.

Mais on ne peut insister trop fermement sur le fait que la condamnation du péché par Dieu a été faite à la croix dans le sacrifice de Christ pour le péché. Ceux qui nient que la délivrance de l’âme puisse avoir lieu avant notre mort effective, sont autant dans l’erreur que d’autres qui affirment que cette délivrance signifie la nouvelle puissance sanctifiante de l’Esprit par Christ. Les uns et les autres doivent apprendre une grande vérité qu’ils ont négligée. Sans aucun doute il y a devant nous davantage que la justification de nos péchés. La question est plutôt comment se débarrasser du fardeau du péché, du péché qui demeure en nous ; et jusqu’à ce que nous saisissions la réponse révélée en Christ, l’Esprit convainc de péché, au lieu de nous en délivrer. La réponse est que Dieu a condamné le péché en Celui qui a été envoyé en ressemblance de chair de péché (mais comme sacrifice pour le péché). Par conséquent pour la foi, le péché est annulé aussi complètement que nos péchés — les deux de manière juste, mais en grâce, — les deux par Celui qui a souffert pour tous les deux par la main de Dieu afin que nous fussions délivrés et que nous connussions notre délivrance maintenant par la foi en Jésus Christ notre Seigneur. Nous ne devons pas confondre l’effet de ceci en victoire sur le péché, avec l’acte de Dieu qui condamna ainsi le péché dans la chair. La défaite personnelle de Satan par Christ et la manifestation de la sainteté constante et sans tache de Ce dernier ici-bas n’auraient servi qu’à fixer sur nous la condamnation la plus désespérante, s’Il n’avait pas aussi souffert pour nous sur la croix. Son absence de péché est incontestable ; mais c’est de l’ignorance et de la fausse doctrine de dire que la condamnation du péché dans la chair est due à cette absence de péché, et non pas à Son sacrifice pour le péché. Quantité de théologiens peuvent remplir la vallée de l’indécision, et parler ou écrire ainsi, mais c’est vain. Puisse leur erreur périr, mais non pas eux-mêmes ! Le sacrifice de Christ est la base de notre affranchissement par l’Esprit de vie de la loi du péché et de la mort, et il est aussi la base d’une marche sainte. La loi, aussi sainte qu’elle fût, ne pouvait produire ni l’un ni l’autre ; elle revendiquait la justice sans jamais la recevoir, et elle condamnait le pécheur sans jamais atteindre le péché dans la chair. Dieu a fait cela dans le sacrifice de Christ pour le péché, qui implique une infinie bénédiction pour nous à la fois quant à notre position et quant à notre marche. La loi s’occupait de la vieille nature, la chair ; elle exposait son caractère pécheur, mais elle était faible par elle. L’Esprit fortifie la nouvelle nature ; et ainsi le croyant, se nourrissant de la parole, marche en accord avec elle, aimant Dieu et son prochain.

Ce qui suit explique pourquoi ceux qui sont en Christ marchent selon l’Esprit. S’ils étaient selon la chair, leurs pensées et leurs affections seraient aux choses de la chair. La source, le caractère et la conduite vont de pair. La chair n’est jamais sublimée dans (ou : vers) l’esprit ; et l’esprit ne sombre pas dans la chair, ni ne se change en chair, car comme le Seigneur l’a dit : « ce qui est né de la chair est chair ; et ce qui est né de l’Esprit est esprit ». Même Adam avant la chute n’était pas esprit. C’est pourquoi il n’était question ni de résurrection ni du ciel jusqu’à ce que tout ce qui était de l’état originel fût perdu par le péché. Le dernier Adam introduit « les choses meilleures » (Hébreux 11:40 et autres). La chair ne peut pas s’élever au-dessus d’elle-même, mais elle peut tomber dans les profondeurs de Satan. Même dans son meilleur état, nous pouvons peut-être dire : « Quiconque boit de cette eau-ci aura de nouveau soif ; mais celui qui boira de l’eau que je lui donnerai, moi [Christ], n’aura plus soif à jamais ; mais l’eau que je lui donnerai, sera en lui une fontaine d’eau jaillissant en vie éternelle » (Jean 4:13-14).

## Romains 8:6-8

Le caractère essentiel de la chair et de l’Esprit diffère donc ainsi, mais aussi le domaine et les objets visés par la chair et par l’Esprit, et de même aussi leur aboutissement.

« Car la pensée de la chair est [la] mort ; mais la pensée de l’Esprit, vie et paix » (8:6).

La chair n’a pas la moindre impulsion de vie vers Dieu, malgré toute son activité à la recherche de ses plaisirs. D’un autre côté, la pensée de l’Esprit, son exercice de pensée et de sentiment, est vie et paix. Il en était ainsi en Christ ; et il en est ainsi chez le chrétien. Il n’est pas question ici de déterminer comment un pécheur trouve la vie de la part de Dieu ou la paix avec Dieu, mais il s’agit des inclinations morales et du résultat de la chair et de l’Esprit. La chair se satisfait (ou au moins telle est l’orientation de ses désirs) des choses qui se voient et qui sont éloignées de Dieu ou de Sa parole ; l’Esprit ne peut trouver aucun repos en dehors de l’amour et de la gloire de Christ. Et comme cela seul est la vie de l’Esprit, c’est aussi la paix du cœur. Dans tous les sens, Dieu nous a appelés dans la paix, tandis qu’il n’y a pas de paix, dit mon Dieu, pour les méchants (És 57:21). Comment pourrait-il en être autrement avec l’humanité déchue ? « Parce que la pensée de la chair est inimitié contre Dieu, car elle ne se soumet pas à la loi de Dieu » ; aussi personne ne va s’étonner de ce qu’« aussi elle ne le peut pas. Et ceux qui sont dans la chair ne peuvent plaire à Dieu » (8:7-8).

Quelle terrible conclusion pour l’homme tel qu’il est ! S’il voulait bien prendre à cœur la sentence prononcée par le Juge de toute la terre comme étant la vérité ! Aucun fruit pour Dieu ne pousse sur cet arbre, et il en sera toujours ainsi. Il y a, et doit y avoir, pour le croyant une nouvelle vie pour qu’il porte du fruit. Ce qui nourrit cette vie, ce ne sont pas les choses qui se voient, les choses de la chair, mais la révélation des choses invisibles, la parole de Dieu Lui-même, vues par la foi en Christ ; car sans la foi, nous dit ce même apôtre dans une autre épître, il est impossible de plaire à Dieu. Or la chair ne fait jamais confiance à Dieu ; la pensée de la chair est inimitié contre Lui. La loi introduit Son autorité, et interdit à la chair ses propres voies, qui sont tout pour elle. C’est pourquoi son indépendance s’avère être inimitié contre Dieu ; car en vertu de la recherche de sa propre volonté, elle n’accomplit pas la loi de Dieu, ni ne peut s’y soumettre. L’obéissance est essentiellement incompatible avec la propre volonté (ανομια) de la chair, qui cesserait d’être elle-même si elle obéissait à Dieu. De là l’application du principe aux non-régénérés. « Et ceux qui sont dans la chair ne peuvent plaire à Dieu », car le contentement de Dieu est dans l’Homme qui a toujours cherché à faire la volonté de Dieu, non pas la Sienne, et qui a ainsi toujours pratiqué les choses agréables à Son Père.

## Romains 8:9

Être dans la chair, c’est donc une ruine sans espoir, la pensée de la chair étant en désaccord avec Dieu, et en complète insoumission à Sa loi ; voilà la triste condition de tous les fils d’Adam déchu. Ce n’est cependant pas la position de chrétien. Comme au début du chapitre où celui-ci est dit être en Christ et par conséquent en dehors de toute condamnation possible, de même ici il est dit :

« Or vous n’êtes pas dans [la] chair, mais dans [l’]Esprit, si du moins [l’]Esprit de Dieu habite en vous » (8:9a).

Ainsi le fait que le Saint Esprit habite en nous est le témoignage et la preuve que nous sommes « dans l’Esprit », et par conséquent pas dans la chair. Mais ce serait une erreur de conclure que cette condition n’était ni atteinte ni supposée dans les chapitres précédents. En effet Romains 7:5 implique indiscutablement le contraire : « Car, *quand nous étions* dans la chair », etc. ; par conséquent *nous ne sommes pas* dans la chair *maintenant* comme chrétiens. De même en Romains 6, les saints étaient esclaves du péché, et désormais ils sont affranchis du péché, et tenus de se reconnaître morts au péché et vivants à Dieu dans le Christ Jésus, sous la grâce et non pas sous la loi. Cela ne peut avoir lieu sans la vie et sans l’Esprit. L’homme qui est vivant de cette nouvelle vie prend la position de mort à la parole du Seigneur, et atteste la fin du vieil homme dans sa personne. Mais au chapitre 8, pour les raisons déjà données, l’apôtre est libre de développer la relation de l’Esprit envers le croyant, et Ses diverses opérations dans et avec l’âme, dans la mesure où cela convient à l’épître dont nous nous occupons. Nous sommes dans l’Esprit, si du moins l’Esprit habite en nous. Maintenant qu’il est évident que l’homme est à la fois faible et impie, maintenant qu’il a appris que la voie de Dieu n’est pas par la victoire sur le péché, mais (reconnaissant son incapacité totale à se rétablir et à faire le bien) par l’œuvre de Christ et la mort avec Lui, il peut sans danger être instruit des voies de l’Esprit. Il ne va pas maintenant chercher à se libérer par ses efforts, parce qu’il s’est rendu au fait solennel et humiliant de ce qu’il est, et parce qu’il a confessé ses mauvaises actions. Dieu est sage et bon en ceci comme dans tout le reste : car s’Il fortifiait l’âme convertie dans son désir de gagner la victoire sur le mal qui est en elle par l’œuvre de l’Esprit, cela rendrait l’œuvre de Christ incomparablement moins appréciée, et l’âme se satisferait d’elle-même par la prétention de se confier dans l’Esprit.

En vérité l’Écriture ne connaît pas une distinction qui serait faite entre se confier dans l’opération de l’Esprit en nous, et se confier en nous et en nos œuvres. Car ce que l’Esprit nous rend capables de faire comme enfants de Dieu est toujours compté comme étant de nous, et ce sera remémoré et récompensé en conséquence, quand Dieu montrera qu’Il n’est pas injuste pour oublier notre œuvre et l’amour montré pour Son nom (Héb. 6:10).

La délivrance se fait par la mort, — la mort de Christ avec qui nous sommes morts. Mais nous sommes vivants à Dieu en Lui, et l’Esprit habite en nous. Nous pouvons alors dire sans présomption, que nous ne sommes pas dans la chair. Nous ne sommes pas vus comme de simples hommes, caractérisés par l’état et les responsabilités du premier Adam, car il a déjà été montré que nous ne sommes pas sous la loi (comme Israël), mais sous la grâce. Cela ne veut pas dire, dois-je ajouter, que nous ne soyons pas responsables, mais notre responsabilité est d’un nouveau caractère : elle est fondée sur la nouvelle relation que la grâce nous a donnée quand nous avons été délivrés de notre ancien état d’hommes ruinés. « Vous n’êtes pas dans la chair ». Il n’y a pas de langage moindre que celui-ci qui convienne au chrétien. C’est l’expression très générale pour la nature, pour l’homme tel qu’il est ; or telle n’est pas notre condition comme chrétiens. Nous sommes « dans l’Esprit », non pas simplement sous la domination de nos pensées renouvelées ; mais ce qui, au début, a été mis devant nous comme être « en Christ », est appelé ici être « dans l’Esprit », une condition formée par l’action du Saint Esprit qui glorifie Christ selon la volonté et la mission du Père.

Gardons à l’esprit que c’est davantage qu’*être né de l’Esprit*, qui embrasse en fait tous les saints, et est autant vrai du chrétien que du saint de l’Ancien Testament et du saint du millénium. Mais *être* « *dans l’Esprit*» va plus loin, et est prouvé par l’habitation du Saint Esprit, après la mort, la résurrection et l’ascension de Jésus. « Vous n’êtes pas dans la chair, mais dans l’Esprit, si du moins l’Esprit de Dieu habite en vous ». Christ ressuscité est un Esprit donnant la vie (1 Cor. 15:45), comme nous voyons en Jean 20 ; exalté, Il envoie du ciel le Saint Esprit comme puissance (Actes 2). Si quelqu’un croit réellement en Christ — c’est-à-dire qu’il croit l’évangile, il reçoit l’Esprit, et ainsi on peut dire qu’il est « dans l’Esprit ». C’est l’unique condition reconnue, bien qu’il puisse y avoir, pour un temps, un état sans lui. Le cas décrit ou personnifié par l’apôtre dans les parties centrale et finale de Romains 7 est celui de quelqu’un né de l’Esprit, mais qui n’est pas encore « dans l’Esprit », ce qui est l’état chrétien proprement dit.

Observez qu’il n’est pas question ici de mesure, ni de disposition morale, mais de faits nouveaux dans le royaume de la grâce. Certainement ce qui est en vue, c’est que celui duquel ces faits sont vrais réalise leur vérité et marche en conséquence. Cependant il est important de voir que ce que Dieu révèle au chrétien, n’est pas un privilège spécial d’une âme favorisée ici ou là, mais une caractéristique simple et certaine de ceux qui sont appelés selon Son propos — qu’ils ne sont pas dans la chair, mais dans l’Esprit. Il n’y a pas de mélange des deux états. Nous étions dans l’un ; nous sommes maintenant dans l’autre. Redisons-le, ce n’est pas un état après notre mort physique, mais après la mort de Christ, au moins quand il peut être dit que nous sommes morts avec Lui. C’est donc vrai du chrétien maintenant dans ce monde, absolument vrai depuis le début de sa carrière sur la terre comme chrétien jusqu’à sa fin. Je parle bien sûr seulement du vrai croyant.

N’y a-t-il pas quelque état partiel reconnu ici ? N’y a-t-il pas quelque fluctuation, quelque incertitude, quelque mélange de l’état du vieil Adam et de Christ ? Pas du tout. « Vous n’êtes pas dans la chair, mais dans l’Esprit ». Le chrétien est-il alors sans la chair ? Il est clair que non ; mais son véritable état et la définition de son cas, ce n’est pas qu’il est dans la chair, mais que la chair est en lui. La vieille nature est là, et prête à se manifester dans le péché s’il n’y a pas le jugement de soi-même, pas de vigilance contre l’ennemi, et si l’on ne regarde pas à Christ. La chair est sans aucun doute dans le croyant ; seulement il n’est plus dans la chair, mais dans ce nouvel état dont Christ est la manifestation, et dont le Saint Esprit est la puissance et le caractère. La chair est une chose mauvaise, qui doit toujours être haïe, et rien ne doit lui être permis. Le chrétien a cependant le droit de savoir qu’il n’est pas dans la chair, mais que, contrairement à la chair, il est pur quant à sa condition : sa condition est d’être dans l’Esprit, et cela suppose toujours que l’Esprit de Dieu habite en lui. Rien d’anomal ou d’intermédiaire n’est pris en compte ici. L’apôtre oppose cet état naturel antérieur à la pleine position chrétienne, non pas à proprement parler à la nouvelle naissance. Mais l’habitation de l’Esprit dans le croyant sert alors de témoignage public de la part de Dieu. Ceci doit être atténué dans la confusion actuelle de la doctrine, ainsi qu’en absence de manifestation de puissance. Pourtant la grande vérité substantielle demeure inchangée.

 « Mais si quelqu’un n’a pas l’Esprit de Christ, celui-là n’est pas sien [JND : ‘de Lui’] » (8:9b).

Cette affirmation parenthétique doit être pesée sans chercher, comme on le fait souvent, à définir ce que l’apôtre ne voulait clairement pas dire. Ainsi certains voudraient en déduire que les saints de l’Ancien Testament ont dû avoir l’Esprit de Christ dans le sens discuté ici, tandis que d’autres voudraient nier l’existence d’une condition d’âme dans laquelle on peut être vivifié sans être scellé, comme dans la dernière partie de Romains 7, alors que les Actes des Apôtres en donnent des exemples fréquents. Mais le fait est que l’apôtre traite maintenant du cas de quelqu’un qui n’est pas chrétien du tout, sauf extérieurement de nom, comme Simon le magicien, en contraste avec ceux qui ont l’Esprit de Christ. Ceci semble confirmé par l’emploi de αυτου plutôt que de αυτω. Là où l’âme se soumet à la justice divine en Christ, le Père scelle avec l’Esprit. Ici je suppose que l’Esprit est désigné comme Esprit « de Christ », non pas pour laisser entendre qu’il y aurait un autre Esprit que celui de Dieu, mais comme s’étant manifesté par-dessus tout en Christ dans la perfection d’une vie consacrée à Dieu depuis le début jusqu’à la fin. La grâce donne l’Esprit à tous ceux qui croient en Lui maintenant, non pas nécessairement quand l’âme commence à être labourée, mais assurément quand elle reçoit la parole de vérité, l’évangile du salut. Cela est tellement sûr, que celui qui n’a pas Son Esprit n’est pas de Lui.

Il est évident que l’apôtre termine ici la réponse à la question des derniers versets du chapitre 7 : « Misérable homme que je suis, qui me délivrera de ce corps de mort ? » (7:24). Dans la réponse il y a trois parties. La première c’est que, comme chrétiens, nous commençons avec une position de délivrance en Christ (8:1) et avec la possession d’une vie de liberté (8:2), et dans ces deux parties nous sommes fondés sur la croix de Christ et justifiés par elle (8:3). Il ne pourrait et ne doit pas y avoir de délivrance, à moins que le péché ne soit expié justement et effacé devant Dieu. Un seul pécheur devrait-il être libéré si la gloire de Dieu en était affaiblie ? Mais il n’en est pas ainsi. Au contraire, jamais une telle gloire n’a été apportée à Dieu que par la croix du Seigneur Jésus ; jamais une telle manifestation de justice ainsi que d’amour n’a eu lieu comme à la croix, et plus que cela, il ne pourra jamais plus y avoir à nouveau une telle manifestation. Le seul endroit, la seule heure, le seul acte et la seule personne qui se détachent de toute l’histoire du monde d’éternité en éternité, distinct de tout ce qui a jamais été et de tout ce qui sera, — c’est la croix du Seigneur Jésus ; et pourtant c’est par effet de cette même croix que Dieu a pu, avant elle, agir avec une miséricorde si tendre ; et c’est par l’effet de cette croix que Dieu ne se reposera pas dans Son amour jusqu’à ce que tout péché soit complètement ôté, tout mal jugé et que toute Sa miséricorde ait eu son plein résultat dans l’accomplissement de Ses propos. Il n’est pas étonnant que la croix du Seigneur Jésus ait apporté un changement insigne déjà maintenant. Il n’aurait pas été digne de Dieu de ne pas donner par elle une délivrance présente à celui qui croit en Christ.

Cette délivrance consiste donc en ces deux parties : Christ est mort pour nos péchés selon les Écritures, et nous sommes placés en Christ et comme Christ devant Dieu. Car Christ n’a pas été seulement un particulier venu simplement faire une grande œuvre pour les autres ; mais outre qu’Il a porté nos péchés, Il est un homme public dans un sens infiniment meilleur qu’aucun autre ne pourrait. La reine, par exemple, est un personnage public. Comme souveraine, elle proclame tout ce qui est la loi du pays ; sa signature manuscrite est l’autorité suprême. À proprement parler, il n’y a pas de droit écrit sans elle. J’emploie cela simplement comme illustration. Mais le Seigneur Jésus est une personne publique d’une manière infiniment plus élevée, et pourtant plus intime et plus proche, parce qu’il ne pourrait être dit d’aucun sujet de la reine qu’il est « dans la souveraine », comme le chrétien est « en Christ ». Elle peut représenter le peuple qu’elle gouverne, mais il ne peut y avoir rien d’intime dans leur relation avec elle. La merveilleuse vérité de la rédemption montre que le Seigneur Jésus est une personne publique qui est allée jusqu’à nous donner une place en Lui en-haut, et il ne s’est pas seulement identifié avec notre culpabilité devant Dieu, ce qu’Il a fait une fois pour toutes sur la croix. Dans un autre sens, Il est mort pour tous les hommes. Il est tout à fait certain que les deux côtés sont vrais, à savoir qu’Il est mort pour ceux qui croient, et qu’Il est mort pour tout homme — avec cette différence que seul le croyant peut dire qu’Il a porté ses péchés en Son corps sur le bois (1 Pierre 2:24). Or voilà la culpabilité de l’homme naturel : Christ est mort pour tous, et néanmoins il Le rejette. Oui, la pire aggravation de l’incrédulité est que personne n’a voulu de Christ alors qu’Il est venu pour toute créature. Aucune âme vivante ne L’aurait à moins d’une grâce spéciale de Dieu ouvrant les yeux du croyant et inclinant son cœur à Le recevoir. Dieu l’a fait pour les élus, bien que tous soient responsables.

Mais le Seigneur Jésus est plus qu’un Sauveur qui mourut pour nous et notre culpabilité. Il est maintenant le grand modèle de Celui qui, ayant été sous le jugement du péché le plus intolérable, est ressuscité d’entre les morts, parfaitement délivré et dans la pleine et parfaite lumière du délice divin et de la paix et de la joie divines, pour nous montrer où est le croyant et comment Dieu le voit. La position du chrétien n’est-elle pas dans le Christ Jésus ressuscité d’entre les morts ? N’a-t-il pas le droit de lever les yeux et de dire : « Voilà où je suis » ? Je ne nie pas qu’ici nous marchons encore dans ce pauvre monde misérable ; mais la parole de Dieu nous garantit comme chrétiens de recevoir ce qu’Il a fait en Christ, et de dire que nous sommes ainsi en Lui. Comme homme, je regarde en arrière à Adam, et je vois son péché, la puissance de ses affections naturelles qui l’emporte. Quand il tomba, demeura-t-il la noble créature qu’il était avant sa chute ? Hélas ! Il était trompeur, voire insolent, voulant rejeter le blâme sur sa femme et sur Dieu afin de s’excuser. De même tout homme pécheur est enclin non seulement à être insolent contre Dieu, mais un lâche avec une mauvaise conscience. Et c’est ce que nous sommes dans notre état naturel, certains manifestant plus d’insolence, d’autres plus de lâcheté. Il n’y a pas d’insolent qui ne soit parfois lâche, et hélas ! il n’y a pas d’homme si timide qu’il ne soit parfois insolent. Quel ravage moral complet devant Dieu et l’homme !

Dieu a donc introduit maintenant cette parfaite délivrance, mais seulement pour que l’âme ait la première place dans sa position. Celui qui a reçu Christ a ce merveilleux avantage que, non seulement ses péchés sont pardonnés, mais que son péché est jugé de telle sorte que Dieu peut le mettre, et le met, dans le Christ Jésus, et comme Christ devant Lui. Il a le droit de répéter le langage de la foi, et de dire : « Je suis dans le Christ Jésus, et il n’y a donc aucune condamnation ». Comment pourrait-il y avoir une condamnation pour Christ ? C’est Christ qui fixe et détermine la position que la grâce m’a donnée comme croyant. Par conséquent je peux humblement dire, comme la parole de Dieu dit pour mon âme : Il n’y a pas de condamnation (8:1).

Mais il y a plus que cela. Il ne veut pas permettre que ce soit simplement vague, de peur que cela semble être une bénédiction générale et impalpable, mais Il veut que ce soit aussi précis et personnel que possible. « Car la loi de l’Esprit de vie dans le Christ Jésus ». Ce n’est pas simplement la mort du Christ Jésus. Sa mort en elle-même ne donne jamais la pleine liberté chrétienne. Cette mort fait face à ma culpabilité, mais j’ai besoin de plus que cela ; j’ai besoin d’une puissance de vie qui ait gagné la victoire. Et c’est ce que j’ai par la grâce. « Car la loi de l’Esprit de vie dans le christ Jésus, *M*’a affranchi de la loi du péché et de la mort » (8:2). Il n’est pas étonnant que les gens qui ne sont pas conscients de cela, soient toujours occupés à de misérables efforts sous la loi, espérant que leurs péchés seront pardonnés, plutôt que de le savoir. Mais le sang de Jésus, Son œuvre puissante, dans la mort, fait face simplement à leur culpabilité et ôte les iniquités du vieil homme. N’avez-vous pas aussi besoin de la puissance d’une vie nouvelle et ressuscitée ? C’est ce qui suit. « La loi de l’Esprit de vie dans le Christ Jésus, m’a affranchi de la loi du péché et de la mort » (8:2). Telle est la seconde partie de la délivrance. D’abord il n’y a plus de condamnation en Christ ; ensuite cette puissance de vie en Christ est à moi ; et ces deux choses sont justifiées par la croix de Christ, qu’il mentionne au verset suivant. « Car ce qui était impossible à la loi, en ce qu’elle était faible par la chair, Dieu, ayant envoyé son propre Fils en ressemblance de chair de péché, et pour le péché, a condamné le péché dans la chair » (8:3). La conséquence pratique suit : « afin que la justice [JND : juste exigence] de la loi fût accomplie en nous, qui ne marchons pas selon la chair, mais selon l’Esprit » (8:4).

N’y a-t-il donc pas de chair ? Il y a la vieille nature mauvaise dans le croyant ; mais il n’est pas dans la chair, il est en Christ. Vous ne pouvez pas être dans le péché et en Christ en même temps ; vous ne pouvez pas être en Adam et en Christ ensemble. Vous *étiez* en Adam comme homme, mais vous *êtes* en Christ comme chrétien. C’est pourquoi l’apôtre va jusqu’à déclarer que le chrétien n’est plus du tout dans la chair. Cela signifie-t-il que nous sommes parfaits et rien d’autre ? Pas du tout. Cela suppose que vous êtes rendus parfaits en Christ, mais cela admet le fait humiliant que la chair est en nous : autrement nous ne ferions pas du tout le mal, il n’y aurait pas le moi, ni vanité ni orgueil en nous. Mais si nous ne sommes pas dans la chair (on l’a déjà souvent dit), la chair est en nous de fait. « Vous n’êtes pas dans la chair » est l’estimation de Dieu de la délivrance qui nous est déjà donnée dans le Christ Jésus.

## Romains 8:10

Le verset 10 ne parle pas de ce que nous soyons en Christ, mais plutôt de la réciproque [Christ en nous] qui est parfois oubliée par l’enfant de Dieu. Non seulement je suis en Christ, mais Christ est en moi comme croyant. L’effet de savoir que je suis en Christ est qu’il n’y a pas de condamnation : non seulement je ne suis pas condamné pour ceci ou cela, mais toute condamnation est absolument annulée. Il ne peut rien y avoir de la sorte [rien qui ressemble à une condamnation] pour le chrétien. Dieu devrait condamner son propre Fils s’Il condamnait ceux qui sont en Lui ; et tout chrétien est en Lui. Je vous accorde que des gens peuvent faire un mauvais usage de cela, mais ceux qui continuent comme cela ne doivent pas être considérés du tout comme des chrétiens, vu qu’en effet ils ne l’ont jamais été. Ils ont été des professants, et rien que des professants — des hommes au cœur léger qui traiteraient le Seigneur Jésus comme l’un de leurs semblables, et la grâce de Dieu et Sa vérité comme des choses profanes, faisant de Dieu le serviteur de leurs convoitises. Or Il peut être un Sauveur, sauvant de tout mal, mais jamais un serviteur pour la volonté et les passions des hommes. Ce qu’Il aime c’est la grâce, où un pauvre pécheur, misérable à cause de ses péchés, et entendant l’annonce de Son don de Christ, vient à Lui pour être sauvé. Dieu, avec Christ en Sa présence, pourrait-Il dire : Non ? Au contraire, la mesure de Son salut c’est que, tout d’abord en ce qui concerne notre position, nous sommes mis en Christ ressuscité d’entre les morts, qui est notre vie dans la puissance de l’Esprit. Puis il y a l’œuvre active de l’Esprit de Dieu dans le croyant. C’est ce dont il est parlé ici : « Mais si Christ est en vous, le corps est bien mort à cause du péché, mais l’Esprit est vie à cause de la justice » (8:10). Si je permets au corps de faire sa propre volonté, il n’y a rien que du péché qui est produit. Comment vais-je avoir la puissance pour éviter qu’il ne m’entraîne dans le péché ? Tenez-le pour mort : voilà la prescription. « Si Christ est en vous » — il ne parle pas à des incrédules, mais simplement à des chrétiens. Pour eux la parole est : « Si Christ est en vous ». Rappelez-vous que c’est ce que vous avez à faire : tenir le corps pour une chose morte ; ne le choyez pas, et ne lui cédez jamais. Si je permets à ma volonté d’être active dans le corps, ce n’est pas simplement le corps, il devient simplement « la chair ». Quand je lâche la bride à la volonté, sans tenir compte de celle de Dieu, le corps n’est qu’un instrument de péché, non pas de justice. Par conséquent, la manière pour le chrétien d’obtenir de la puissance contre le péché qui est en lui, c’est de tenir le corps pour mort. Celui qui est mort va-t-il permettre que telle et telle chose mauvaise s’opère ? Quand vous cessez de le tenir pour mort, il y a péché ; mais si vous le faites, l’Esprit opère en puissance morale. « L’Esprit est vie à cause de la justice ».

Ce n’est que dans la mesure où vous ne cédez pas à votre propre volonté que le péché est pratiquement nul et sans effet, et que l’Esprit de Dieu est libre d’agir. L’apôtre considère l’action présente de l’Esprit de Dieu en nous. Ce n’est pas une vie simplement vue comme étant la nôtre, mais une vie comme étant en exercice, une affaire à expérimenter jour après jour. Qu’y a-t-il entre ces deux points (c’est-à-dire la délivrance de l’âme selon les versets 1 et 2, et la résurrection de nos corps) ? « Si Christ est en vous, le corps est bien mort à cause du péché, mais l’Esprit est vie à cause de la justice ». La justice ne se trouve pas simplement en voyant que je suis en Christ. Cela tout seul ne suffit pas. En effet un homme qui parle simplement d’être en Christ, et en fait son christianisme, va très mal tourner. Il fait de Christ un simple moyen pour échapper à la condamnation éternelle et à sa responsabilité présente, mais cela ne marche pas. Aussi sûr que vous avez reçu Christ et que vous êtes en Christ, Christ est en vous ; et si Christ est en vous, prenez soin de ne pas permettre au moi d’agir. Là où le corps n’est pas tenu pour mort, mais pour vivant, et où il est autorisé à faire son propre chemin, le péché en est le résultat inévitable. Si vous le tenez pour mort, sa carrière est interrompue, sa course se termine, et l’Esprit de Dieu daigne devenir la seule source de ce que vous cherchez.

Que personne ne suppose que c’est de l’esclavage. C’est la liberté chrétienne. Faire une chose parce que vous devez la faire n’est jamais la liberté chrétienne. Un esclave travaille ainsi parce qu’il le doit ; et nous aussi, quand nous sommes dans un bas état, nous sommes enclins à faire une loi de tout. Quand les affections n’abondent pas, nous sommes seulement gardés de ce qui est ouvertement du mal, parce qu’il y a une crainte servile de faire ce que notre conscience sait être contraire à Dieu. Quand tel est le cas, j’oublie le terrain d’obéissance qui est le mien. Quel est-il ? Même maintenant, c’est que Christ est en moi. Si Christ est en moi ici, je suis responsable de faire Sa volonté. Comment doit-elle être faite ? J’ai mon corps : si je lui permets d’agir à sa guise (avoir sa propre volonté et ses propres voies), cela m’amène dans le péché. Traitez-le comme mort, et laissez la seule source de ce que vous désirez être ce qui plaît au Saint Esprit. « L’Esprit est vie à cause de la justice ». Il n’y a pas de justice pratique produite dans le chrétien, si ce n’est par la puissance de l’Esprit de Dieu. Si on lâche la bride au corps dans ce qu’il désire, il n’y a que du péché. L’Esprit, au contraire, est vie dans le sens pratique, et c’est la seule voie de la justice pour notre marche.

## Romains 8:11

Mais alors il y a un troisième point de la délivrance, et celui-ci est que « si l’Esprit de celui qui a ressuscité Jésus d’entre les morts habite en vous » (ce qui nous a été montré être le cas maintenant : Il n’habite pas seulement en nous, mais Il est aussi vie à cause de la justice), « celui qui a ressuscité le Christ d’entre les morts vivifiera vos corps mortels aussi, par (ou plutôt à cause de) son Esprit qui habite en vous » (8:11). C’est une parole riche et précieuse. Aussi sûrement que vous avez maintenant l’Esprit de Dieu habitant en vous (l’Esprit qui a ressuscité l’homme humble Jésus), Celui qui a ressuscité l’Homme glorieux qui a été fait Seigneur et Christ, Lui ressuscitera nos corps mortels. Il nous faut remarquer le contraste entre Son nom personnel « Jésus » par comparaison à ce qui suit. « Celui qui a ressuscité Christ d’entre les morts vivifiera vos corps mortels aussi » et ceci « à cause de Son Esprit qui habite en vous ». La délivrance est alors complète.

Je vous accorde qu’il n’y a pas de puissance opérant intrinsèquement dans nos corps, hormis le caractère mortel ; or « celui qui a ressuscité Christ d’entre les morts vivifiera vos corps mortels aussi, à cause de son Esprit qui habite en vous ». Quelle espérance sûre et quelle portion complète est celle du chrétien ! Car ainsi je suis délivré dans mon âme ; je suis appelé à donner mon témoignage pratiquement par le Saint Esprit que je suis délivré, au lieu d’être un homme sous la loi ou dans la chair ; et en outre je serai ressuscité. Ce corps mortel également sera vivifié — ce n’est pas un nouveau corps créé qui me sera donné, mais ce corps mortel sera changé. Ce n’est pas une simple création faite de nouveau, mais la preuve très glorieuse de l’amour et de la grâce de Dieu envers nous. Le corps mortel sera ressuscité à cause de Son Esprit qui habite en nous. Le Saint qui habite en nous ne renoncera jamais à Son droit quant au corps mortel dans lequel Il habite maintenant. Il habite en nous à cause de la vie ressuscitée de Christ qui est dans le racheté. Si la rédemption n’avait pas été accomplie, et si la vie de Christ ne nous avait pas été donnée, Il ne pourrait pas habiter en nous ; mais là où ces choses se trouvent, c’est comme s’Il disait : c’est là que je dois être. Le Saint Esprit ne peut pas être séparé de Christ dans le croyant. Il agit comme Celui qui aime être là pour la gloire de Christ ; et ainsi Il nous fortifie, étant la source active et puissante du bien et la garde vigilante contre le mal. « L’Esprit est vie à cause de la justice ». Mais dès lors qu’il est certain que ce soit le cas, « si l’Esprit de Celui qui a ressuscité Jésus d’entre les morts habite en vous, Celui qui a ressuscité Christ d’entre les morts vivifiera aussi vos corps mortels à cause de Son Esprit qui habite en vous » (8:11).

## Romains 8:12-13

La conclusion pratique de l’apôtre suit. « Ainsi donc, frères, nous sommes débiteurs, non pas à la chair pour vivre selon la chair ; car si vous vivez selon la chair, vous allez mourir ; mais si par l’Esprit vous faites mourir les actions du corps, vous vivrez » (8:12-13). La délivrance du chrétien lui donne un droit absolu contre la chair ; et il a la puissance de l’Esprit pour vivre selon Christ, non selon la chair. La structure de la phraséologie est particulière, mais je crois qu’elle est admirablement sage. La phrase a l’air d’être inachevée, comme si un autre membre de phrase manquait pour la compléter. Mais Dieu a toujours raison ; et aucun ajout n’est nécessaire ni même admissible : Si on ajoutait quelque chose, cela ne ferait qu’amoindrir la force de la vérité telle qu’elle est maintenant affirmée. « Nous sommes débiteurs, non pas à la chair pour vivre selon la chair » (8:12). Habitué aux écoles et aux formes des hommes, on attend que soit ajoutée quelque déclaration comme par exemple que nous sommes débiteurs à l’Esprit ou à Christ le Seigneur. Or l’écrivain inspiré évite de le dire. Il sait que nous sommes enclins au légalisme, et il veut enlever d’emblée les excuses. Il veut nous maintenir dans la liberté, la pleine liberté avec laquelle Christ nous affranchit. Mais il n’y a pas d’affaiblissement de la responsabilité. D’un côté « si vous vivez selon la chair, vous allez mourir » (8:13a) ; d’un autre côté, « si par l’Esprit vous faites mourir les actions du corps, vous vivrez » (8:13b). La première déclaration est une conséquence naturelle et inévitable ; la seconde est une promesse pleine de grâce et encourageante de la part de Dieu.

## Romains 8:14

« Car tous ceux qui sont conduits par l’Esprit de Dieu, ceux-là sont fils de Dieu » (8:14).

Ici nous commençons à entendre parler de notre relation en contraste avec la position de serviteurs ou d’esclaves qu’Israël avait sous la loi. Cela prépare aussi la voie pour l’introduction de l’Esprit comme agent personnel, au lieu d’être vu simplement comme caractérisant notre nouvelle nature et notre nouvelle position en contraste avec la chair. Mais il n’est pas correct de dire que υιος Θεου [fils de Dieu] diffère de τεκνον Θεου [enfant de Dieu] en disant implicitement qu’il s’agit du membre de la famille de Dieu le plus élevé, et le plus mûr et le plus conscient. La vraie distinction c’est que le premier est le moins intime des deux, et ne suppose pas nécessairement un vrai lien par naissance. Il n’est pas besoin d’aller au-delà de la position publique par adoption, sans être vraiment né dans la famille, mais ce titre reste en contraste complet en tous cas avec la place d’esclave. C’est pourquoi Jean, qui traite de la vie, ne parle jamais de nous comme des « fils », car le mot est ainsi rendu à tort en Jean 1:12 et en 1 Jean 3:1-2 dans la version autorisée anglaise. C’est le terme « enfants » qui devrait être utilisé là, comme désignant ceux qui sont vraiment nés de Dieu. Et cela n’est pas du tout affaibli par le fait que, d’un autre côté, Jésus n’est jamais appelé τεκνον [enfant de Dieu] mais υιος [fils de Dieu]. Ce serait dérogatoire à Sa gloire éternelle, et même une négation de celle-ci, de parler de Lui comme l’enfant τεκνον de Dieu. Mais Il est le Fils υιος, à plusieurs égards. Il est Fils de Dieu comme né dans le temps et vu sur la terre dans Son association prédite avec Israël comme leur Messie et leur roi (Psaume 2). Il est déterminé Fils de Dieu, en puissance, par la résurrection des morts (Romains 1). Et ce qui est le plus important de tout, et la base de tout, Il est le Fils de Dieu, le Fils unique qui est dans le sein du Père, entièrement en dehors du temps de Sa manifestation ou des résultats de Son œuvre de la rédemption, — Fils du Père dans Sa propre nature et dans Sa relation personnelle qui a subsisté éternellement, ce qui est essentiel pour la Déité et en est une caractéristique. Pour ce dernier point nous avons à consulter principalement l’évangile de Jean et ses épîtres. Rien donc de plus correct que le langage de tous les écrivains inspirés ; rien de plus faible que l’appréciation qu’en font les théologiens, même en ayant les faits et les paroles sous les yeux. Mais la source de leur manquement est tout à fait compréhensible : un sens tout à fait inadéquat de la gloire de Christ aussi bien que des privilèges du chrétien qui en dérivent.

Nous avons donc vu le fait extrêmement important et significatif que le Saint Esprit s’associe au chrétien par une action personnelle et nette. Ce n’est pas seulement qu’Il produit un nouvel être spirituel, et une nouvelle condition spirituelle dans lesquels sont introduits ceux qui sont de Christ : nous l’avons déjà vu largement, mais ici il est davantage insisté dessus. « Car tous ceux qui sont conduits par l’Esprit de Dieu, ceux-là sont fils de Dieu » (8:14). On ne doit pas simplement être né d’eau et de l’Esprit pour entrer dans le royaume de Dieu (Jean 3:5) ; les disciples n’ont pas simplement reçu le Saint Esprit comme Esprit de vie en abondance (Jean 10:10), quand Jésus ressuscité souffla sur eux (Jean 20:22) ; mais désormais le Saint Esprit, présent personnellement, guidait ces saints richement favorisés dans la dignité consciente de fils de Dieu. Il y a la liberté là où Il se trouve, non pas où se trouve la loi ; cependant le résultat moral que la loi demandait, la grâce l’a produit ; car si en toute dépendance ils regardent au Seigneur Jésus et à leur Dieu et Père, Lui de Son côté n’est pas un esprit de faiblesse ou de lâcheté, mais de puissance et d’amour et de sobre bon sens, et c’est par Lui qu’ils sont conduits.

## Romains 8:15

« Car vous n’avez pas reçu un esprit de servitude pour être de nouveau dans la crainte, mais vous avez reçu l’Esprit d’adoption (\*), par lequel nous crions : Abba, Père ! » (8:15).

 (\*) note Bibliquest : Pour traduire le mot anglais « sonship », nous avons laissé ici le mot « adoption » en suivant la version J.N. Darby de la Bible. Le mot peut aussi être traduit par « filialité » utilisé quelquefois.

Ils étaient cependant des Gentils (car ici, à l’inverse de Romains 7, il n’y a aucune allusion à ceux qui connaissent la loi), ils n’étaient pas dans la condition spirituelle des saints des temps de l’Ancien Testament, spécialement de ceux qui étaient sous la loi, qui durant toute leur vie étaient assujettis à la servitude par la crainte de la mort (8:15 et Héb. 2:15). Les saints juifs étaient tirés en dehors de cela par l’évangile, mais celui-ci s’occupait également des Gentils qui n’avaient jamais fait l’expérience de la discipline de la loi, mais qui se trouvaient ici et là, apparemment oubliés dans leur course folle faite de licence et d’idolâtrie. Les uns comme les autres avaient reçu un esprit d’adoption ou de filialité, comme en effet il est dit ailleurs : « Parce que vous êtes fils, Dieu a envoyé l’Esprit de son Fils dans nos cœurs, criant : Abba, Père » (Galates 4:6). Le Saint Esprit ne pouvait qu’agir à l’unisson avec le Fils qui avait révélé le Père, et Il ne voulait pas donner un sens de relation moindre que celui de fils. Les esclaves avaient moralement terminé leur histoire, non seulement par une rébellion persistante, mais en faisant la guerre jusqu’à la mort du Fils de Dieu. La grâce sauvait en tirant d’un monde perdu, et plaçait ceux qui croyaient au Seigneur Jésus dans la position de fils ; et le Saint Esprit daignait personnellement les conduire, outre le fait qu’il leur conférait une nature compatible avec Dieu et distincte de l’homme bien qu’accomplie dans l’homme. Elle est en contraste donc non pas simplement avec la licence et l’effronterie des Gentils, mais avec la servitude et la crainte des Juifs ; et l’Esprit nous donne de crier : Abba, Père. Jésus a crié ainsi à Gethsémané, mais non pas sur la croix. Si nous crions ainsi, c’est l’expression de la dépendance et de la confiance en notre Père, non pas d’une souffrance comme la Sienne, où son abandon extrême Lui arracha ce cri encore plus profond et distinct dans sa nature : « Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m’as-tu abandonné ? »

## Romains 8:16-17

« L’Esprit lui-même rend témoignage avec notre esprit, que nous sommes enfants de Dieu ; et si [nous sommes] enfants, [nous sommes] aussi héritiers ; héritiers de Dieu, cohéritiers de Christ ; si du moins nous souffrons avec lui, afin que nous soyons aussi glorifiés avec lui » (8:16-17).

Ainsi le Saint Esprit intervient partout. Se contente-t-Il seulement de nous conférer une nouvelle nature divine ? Pas du tout. Il a Son témoignage interne approprié ; Il rend Lui-même témoignage avec notre esprit que nous appartenons à la famille même de Dieu, puisqu’en effet nous sommes nés de Dieu. Mais maintenant, il n’y a pas seulement le fait lui-même, mais la joie consciente de ce fait. Le christianisme n’est pas seulement objectif, mais il est tout aussi remarquable par le don par grâce d’une puissance intérieure et d’un bien-être intérieur ; le Fils révèle le Père, et donne l’Esprit. Ce n’est pas simplement l’évangile qui est cru, mais il y a un réel témoignage intérieur de l’Esprit avec notre esprit, que nous sommes enfants de Dieu. Il y a sans aucun doute bien plus ; mais il y a ceci, et c’est lourd de conséquence de le reconnaître. Certains y ont substitué le témoignage à Christ et à la rédemption ; mais il faut éviter l’erreur de le nier. L’Esprit ne voudrait pas être absent de la joie du croyant. N’avons-nous pas cette conscience d’être enfants de Dieu ? D’où l’avons-nous ? Est-ce un processus de raisonnement à partir de l’évangile ? À Dieu ne plaise ! Appelons les réalités par leur vrai nom. C’est l’Esprit Lui-même qui rend témoignage avec notre esprit que nous sommes enfants de Dieu. Les Calvinistes et les Arminiens en font un mauvais usage, et il est peut être important de savoir comment, pour tous les deux ; mais ce témoignage de l’Esprit est la vérité de Dieu, réalisée chez tout chrétien à l’œil simple, que les opposants écoutent ou non.

On remarquera ici que le raisonnement ne porte pas sur le fait d’être enfants de Dieu, mais il part de là. L’Esprit lui-même rend témoignage avec notre esprit, que nous sommes enfants de Dieu : ce qui en est déduit est que, si nous sommes enfants, nous sommes aussi héritiers. Il est merveilleux de dire, que nous sommes « héritiers de Dieu », et encore plus merveilleux, que nous sommes « cohéritiers de Christ ». Israël était la portion de l’héritage de l’Éternel. Ce n’est pas là notre position ; nous sommes héritiers de ce que Dieu possède ; et ceci est à la fois affirmé dans toute sa plénitude et expliqué par le titre adjoint : « cohéritiers de Christ ». Nous allons partager toutes choses avec Lui, car comme toutes choses sont Siennes par droit de création et de rédemption, de même elles sont nôtres par Sa grâce qui nous a placés dans la proximité la plus étroite possible avec Lui. Il y a en effet la condition de souffrir *avec* Lui afin d’être glorifiés avec Lui ; mais cela, Il l’accomplit dans tous ceux qui sont à Lui. Il ne s’agit pas de souffrir *pour* Lui, car tous les chrétiens ne passent pas par là. Mais tous ceux qui ont la nature divine et Lui-même comme leur vie, tous souffrent *avec* Lui dans un monde mauvais qui constamment blesse et éprouve tous ceux qui ont cette nature. Il n’en sera pas ainsi dans le millénium, quand l’état de choses exclura la souffrance, et qu’il n’y aura pas de sujets spécifiques de se glorifier *avec* Lui, comme dans le cas de l’espérance de ceux qui souffrent. Il n’y aura plus d’épreuves et de récompenses spéciales, bien qu’il restera le fait de régner en vie par un seul, Jésus Christ notre Seigneur, éternellement (5:17). Mais le règne avec Lui pour mille ans sera alors passé, tout comme le lieu de souffrance *avec* Lui.

Ainsi notre association avec Christ nous introduit dans la nouvelle position dans laquelle Il est entré par la mort et la résurrection, et dans la relation de fils. Oui, l’Esprit lui-même rend témoignage avec notre esprit, que nous sommes enfants de Dieu ; et si [nous sommes] enfants, [nous sommes] aussi héritiers, héritiers de Dieu, cohéritiers de Christ qui est l’Héritier de toutes choses. Mais ceci suppose une conformité morale avec Lui dans ce monde, avant d’être rendus conformes à Son image en gloire selon les versets 29 et 30, si nous souffrons ensemble afin d’être aussi glorifiés ensemble. Cette souffrance vient de ce que nous possédons la vie en Lui tandis que nous traversons une scène où tout Lui est opposé ; et l’habitation de l’Esprit, au lieu d’empêcher cette douleur sainte, est plutôt la source de l’énergie qui fait saisir de manière aiguë et sentir de façon profonde toutes les manières dont Christ est déshonoré, et qui fait endurer avec débonnaireté tout ce par quoi nous pouvons être éprouvés selon la volonté de Dieu. C’est pourquoi si ce lieu de souffrance dans le monde tel qu’il est maintenant est une conséquence inévitable de la vie divine environnée par tout le développement de ses voies de misère, d’aliénation et de rébellion contre Lui, c’est un immense privilège de souffrir avec Christ, encouragés le long du chemin par la perspective de partager Sa gloire.

## Romains 8:18

« Car j’estime que les souffrances du temps présent ne sont pas dignes d’être comparées avec la gloire à venir qui doit être révélée à notre égard » (\*) (8:18).

 (\*) La phraséologie me semble choisie et précise. Ce n’est pas ημιν [nous], qui après aποκαλυφθhναι [être révélée] serait ambigu et est contenu déjà dans le sens de recevoir une communication spirituelle. Ce n’est pas εν ημιν [en nous], qui rend ou tend à rendre la gloire concentrée et terminée en nous. Εις ημας [à nous] laisse de la place pour que nous soyons atteints par la gloire, mais l’englobe universellement.

Aucun chrétien ne doute que l’apôtre fasse son évaluation selon la vérité divine ; et certainement, si personne n’a eu, par la volonté souveraine de Dieu et la puissance de l’Esprit, une vision aussi vive de la gloire à venir, aucun de ceux qui ont suivi Christ n’a jamais goûté comme Lui les souffrances dans le chemin. Et cela nous est donné à connaître afin que nous nous reposions et que nous nous réjouissions en faisant le compte. L’excellence divine brillera alors librement, et nous aurons la communion de Son délice partout.

## Romains 8:19-21

Aussi grande que puisse paraître la distance entre la création en général et ceux que la grâce a maintenant sortis de sa ruine et associés avec Christ de la manière si intime et si complète que le chrétien connaît, — il existe pourtant un lien de nature très directe et très importante.

 « Car la vive attente de la création attend la révélation des fils de Dieu. Car la création a été assujettie à la vanité (non de sa volonté, mais à cause de celui qui l’a assujettie), dans l’espérance que (\*) la création elle-même aussi sera affranchie de la servitude de la corruption, pour [jouir de] la liberté de la gloire des enfants de Dieu » (8:19-21).

 (\*) ou « dans l’espérance : parce que ».

Comme ce passage est d’un très grand intérêt et d’une très grande valeur, l’ignorance de la vérité communiquée a ainsi embarrassé la plupart de ceux qui ont cherché à l’exposer, que ce soit oralement ou par écrit. Il n’y a pas de réelle difficulté si l’on comprend l’orientation principale de l’apôtre. La perplexité, comme d’habitude, provient de notions étrangères à son raisonnement. Considérons brièvement la vérité communiquée, et ce qui l’a rendue obscure à la plupart des lecteurs.

Les souffrances présentes et la gloire future, dans la pensée de l’apôtre, intéressent toutes deux la création qu’il personnifie ici. Elle est représentée tout d’abord comme dans une longue perspective, attendant la révélation des fils de Dieu. Extérieurement Ses fils ne diffèrent pas du reste de l’humanité dans leur apparence corporelle, leur puissance ou leur gloire ; ils peuvent être faibles, ils peuvent souffrir, comme aussi ils peuvent s’endormir ou mourir alors que le Seigneur tarde en-haut. Mais après la résurrection ou le changement, à Sa venue, ils seront manifestés en gloire avec Christ quand Lui aussi sera ainsi manifesté. La création attend aussi cet heureux moment. Sa délivrance de sa misère présente dépend d’eux et de leur révélation.

Il n’y a pas lieu non plus d’être surpris par une telle connexion avec les hommes ; car la création a été assujettie à la vanité, non pas de sa propre volonté, mais à cause de celui qui l’a assujettie. L’homme avait été établi par Dieu comme chef de la création inférieure. Quand il chuta, la création partagea sa ruine. Quand les fils de Dieu seront révélés à l’apparition de Christ, il y aura la preuve qu’elle a été rendue dépendante d’eux, et que l’espoir d’émancipation n’était pas vain. S’il était juste que, par la chute de son chef, la création soit assujettie à la vanité, combien c’est cohérent et digne de Dieu que la rédemption de Ses enfants et héritiers soit suivie de ce glorieux rétablissement !

Expliquer cela en rapport avec le monde Gentil, comme le font Whitby et d’autres, est vraiment médiocre ; c’est aussi le cas de la notion de Doddridge qu’il s’agirait de tout le monde non évangélisé qui attend impatiemment le remède et le soulagement que l’évangile apporte, par lequel l’humanité serait à l’abri de la vanité et de la corruption, et que les créatures inférieures seraient à l’abri de la tyrannie et des abus.

Or l’apôtre ne parle pas de ce que l’évangile de la grâce pourrait prévaloir, mais de la venue et de la manifestation de la gloire, et donc de la puissance divine qui libérera selon Ses propres conseils la création ruinée par l’homme. Quand les héritiers seront glorifiés autour du grand Premier-né, et apparaîtront avec Lui en gloire, alors et ainsi l’héritage émergera de l’assujettissement sous lequel il a longtemps soupiré ; ce sera « les temps du rétablissement de toutes choses dont Dieu a parlé par la bouche de ses saints prophètes de tout temps » (Actes 3:21). Comparez Ésaïe 11, 12, 25, 32, 35 à 51, 60 à 65 ; Jérémie 31 à 33 ; Ézéchiel 36 à 48 ; Daniel 2:44-45 ; 7:14, 27 ; 12 ; Osée 1:11 ; 2 ; 3:5 ; Joël 3 ; Amos 9 ; Abdias 17, 21 ; Jonas (en type) ; Michée 4, 5, 7 ; Nahum 1:15 ; Habakuk 3 ; Sophonie 3 ; Aggée 2:6-9, 21-23 ; Zacharie 2:4-13 ; 6 ; 8 à 14 ; Malachie 3 et 4. C’est la régénération dont notre Seigneur parlait, lorsque Ses droits seront exercés dans la bénédiction complète et dûment ordonnée d’Israël sur la terre (Matthieu 19). C’est l’administration de la plénitude des temps quand la volonté de Dieu sera de réunir en un toutes choses en Christ, les choses qui sont dans les cieux et les choses qui sont sur la terre, en Lui, en qui nous avons aussi obtenu un héritage (Éphésiens 1:10-11). Car la réconciliation englobera toutes choses, et non pas simplement les saints qui sont maintenant réconciliés (Colossiens 1). Ce sera le repos de Dieu (Hébreux 4) ; et alors seront manifestés les grands cercles variés de bénédiction et de gloire, fruits de la pure grâce, auxquels nous sommes venus avant qu’ils ne viennent en fait pour la terre (Hébreux 12), le royaume du monde de notre Seigneur et de Son Christ, qui régnera aux siècles des siècles (Apocalypse 11), comme cela est énoncé dans une foule d’autres passages.

La création n’a pas été faite dans son état actuel de décomposition, dégradation, souffrance et mort. Que Dieu ait originellement conçu qu’elle serait dans une telle confusion et une telle misère, serait difficile à digérer ; les Écritures enseignent le contraire, et elles montrent que, si elle est soumise au désordre actuel à cause de la culpabilité et de la ruine de l’homme, ce n’est pas en vain qu’elle languit après la délivrance, et qu’elle attend avec espérance Sa révélation en gloire. La lutte même de toutes choses pour la vie et contre la maladie témoigne qu’elle a chuté pour se relever. Ainsi non seulement l’énigme de la situation actuelle est résolue par le récit de Dieu au sujet du passé, mais Sa Parole jette sa propre lumière brillante sur le futur ; car, bien que soumise à la vanité, c’était « dans l’espérance que la création elle-même aussi sera affranchie de la servitude de la corruption, pour [jouir de] la liberté de la gloire des enfants de Dieu ». Ce n’est que par la foi qu’on entre dans la liberté de la grâce ; et c’est la part déjà maintenant des enfants de Dieu sous l’évangile. La création ne peut nécessairement pas connaître une telle liberté, étant inintelligente même là où elle est animée ; mais c’est cette même création qui échangera l’esclavage de la corruption par lequel elle est maintenant opprimée, contre la liberté de la gloire quand les enfants de Dieu seront glorifiés. Ainsi tout sera justifié de la part de Dieu, et tout sera en bon ordre. Il ne peut y avoir de communion entre nous et la création en grâce ; il y aura communion en gloire quand la puissance de Dieu s’occupera de toute la création en l’honneur de la mort de Christ, dont le sang a acheté non pas le trésor seulement, mais le champ, le monde qui le contenait, oui, toutes choses (Matt. 13:44).

## Romains 8:22-25

« Car nous savons que toute la création ensemble soupire (\*) et est en travail dans la peine jusqu’à maintenant ; et non seulement [elle], mais nous-mêmes aussi qui avons les prémices [premiers fruits] de l’Esprit, nous aussi, nous soupirons en nous-mêmes, attendant l’adoption, la délivrance de notre corps. Car nous avons été sauvés en espérance : or une espérance qu’on voit n’est pas une espérance ; car ce que quelqu’un voit, pourquoi aussi l’espère-t-il ? Mais si ce que nous ne voyons pas, nous l’espérons, nous l’attendons avec patience » (8:22-25).

 (\*) note Bibliquest : le mot anglais « groan » signifie « gémir », mais aussi « languir après [quelque chose] ».

Voici la preuve la plus évidente, s’il en était besoin, de la distinction entre la création (\*) d’une part et le chrétien de l’autre. Et observez que le contraste est tout à fait aigu et exclusif, car « toute la création » est distinguée de « nous-mêmes ». Par ailleurs l’erreur d’interpréter « la création » indiquée ici, comme étant les âmes impénitentes, est manifeste ; car il est certain que, comme *leur volonté* est engagée dans le sens contraire à ce qui est dit de l’assujettissement de la création à la vanité, ainsi *leur attente* sincère attend tout sauf la révélation des enfants de Dieu, et ils seront jetés en enfer au lieu d’être délivrés de la servitude de la corruption pour entrer dans la liberté de la gloire.

 (\*) Théodoret (in loc. ed. Sirmondi, tome iii.) semble se tromper en voulant trop embrasser ; car il inclut non seulement l’univers matériel, les cieux, la terre, la mer, l’air, le soleil, la lune, tout ce qui est visible, mais encore l’invisible, les anges et archange(s ?), les puissances, autorités et principautés. Il est vrai qu’il n’est pas cohérent ; car, en commentant le verset 20, il est obligé de restreindre l’assujettissement à la vanité à toute la création visible (par le décret du Créateur) ; mais au verset 22, il l’étend même à l’invisible sous le prétexte tiré par les cheveux que, si les anges se réjouissent pour un pécheur repentant, ils doivent nécessairement être attristés par le spectacle de nos fautes. Je dois ajouter que le même auteur a tout à fait tort, comme d’autres depuis lors, de croire que par les prémices [premiers fruits] de l’Esprit, l’apôtre implique le don pour nous de fruits beaucoup plus nombreux de l’Esprit dans les temps futurs. Le lecteur remarquera combien d’erreurs courantes sont dues aux pères de l’église, ou peut-être indépendamment d’eux, à la même racine corrompue d’incrédulité qui méconnaît l’enseignement des Écritures.

Comme chrétiens donc nous ne sommes pas trompés par les apparences, et les pensées et la volonté de l’homme qui cacherait volontiers le témoignage rendu à sa culpabilité et à sa ruine dans la misère de la création entraînée à la chute par sa faute. Car nous savons que toute la création ensemble soupire et est en travail jusqu’à maintenant : ni la venue de Christ en grâce et en humiliation, ni l’évangile prêché dans la puissance de l’Esprit descendu du ciel n’ont mis cela de côté, mais ont appelé les croyants à la gloire au-dessus de cela, et à la vertu en dépit de cela (2 Pierre 1:3). Mais le soupir de la création est non seulement inintelligent, mais égoïste, bien qu’aucunement un sujet d’indifférence pour Dieu, quoi qu’en pense la philosophie rêveuse ou dure. Et nous-mêmes aussi, ayant les prémices [premiers fruits] de l’Esprit, nous aussi, nous soupirons en nous-mêmes, attendant l’adoption, la délivrance de notre corps. Car le corps du croyant n’a pas encore fait l’expérience de la puissance de Christ, et voilà notre lien avec la création qui soupire. L’Esprit nous donne d’autant plus de quoi soupirer que nous avons accès, par la foi, à cette faveur dans laquelle nous sommes, et que nous nous glorifions dans l’espérance de la gloire de Dieu (5:2). *Notre* soupir n’est donc pas inintelligent, ni simplement dû à notre souffrance personnelle ; mais en communion avec Christ, dans l’horreur du mal qui abonde, dans l’amour du bien méprisé, dans la compassion pour l’homme et dans le désir de la vérité et de la majesté de Dieu. L’Esprit, bien qu’Il soit un Esprit de puissance et d’amour et de retenue, nous fait d’autant plus languir après le jour où nous serons changés et manifestés comme fils de Dieu en tant que fils de la résurrection. Ce n’est pas le chagrin d’une incertitude incrédule et ignorante, mais le chagrin des pensées intérieures et du cœur à l’égard de ce qui est loin de Dieu et différent de Lui, parce que nous savons ce que Dieu est en Christ et nous savons en pleine confiance que nous serons comme Lui en ce jour-là. Car nous n’avons le salut qu’en espérance, il n’est pas encore vu ni possédé présentement ; nous espérons le salut complet selon Christ ressuscité, et nous attendons avec patience. Cela en vaut bien la peine.

Nous avons vu la fonction de l’Esprit de rendre témoignage avec notre esprit que nous sommes enfants de Dieu, comme nous avions vu précédemment la nouvelle condition qu’Il forme en contraste avec la chair, et dans laquelle nous nous trouvons maintenant par grâce — en Esprit si du moins l’Esprit de Dieu demeure en nous. Puis nous avions l’apôtre soulignant le contraste entre la création qui soupire maintenant, et la liberté de la gloire quand les fils de Dieu, les héritiers, seront manifestés en gloire à l’apparition de Christ ; et avec cela les soupirs des saints dont les corps ne sont pas encore délivrés, — des soupirs non plus à cause de sentiments égoïstes, mais dans les intérêts et sympathies de l’amour divin.

## Romains 8:26-27

Maintenant il nous est parlé de la relation entre l’habitation de l’Esprit et cet état d’infirmité et de souffrance.

« De même aussi l’Esprit nous est en aide dans notre infirmité ; car nous ne savons pas ce qu’il faut demander comme il convient ; mais l’Esprit lui-même intercède (\*) par des soupirs inexprimables ; et celui qui sonde les cœurs sait quelle est la pensée de l’Esprit, car il intercède pour les saints, selon Dieu » (8:26-27).

 (\*) Le Texte Reçu insère ici υπερ ημων [pour nous] contrairement aux meilleures autorités. Cela me semble implicite, et inutile à dire, si même cela ne rétrécit pas plutôt la pensée. Par contre dans le verset 27 υπερ αγιων [pour les saints] est tout à fait à sa place.

Ainsi le précieux Esprit de Dieu ne sera pas dissocié de notre infirmité, maintenant qu’Il daigne avoir Son habitation en nous à cause de la rédemption de Christ. Pareillement celui qui pouvait opérer des signes et des miracles ne différait pas de ses frères par une exemption d’infirmité. Au contraire, Paul, le plus grand des apôtres, y était sensible plus que tout autre. Ravi jusqu’au troisième ciel (que ce soit dans le corps ou hors du corps, il ne pouvait le dire), il se glorifiait d’un tel homme, mais non pas de lui-même sauf dans ses infirmités (2 Cor. 12). Et quand il priait le Seigneur de lui ôter l’écharde pour la chair qui lui avait été donnée, quelle fut la réponse ? Non pas qu’elle lui soit ôtée, mais ces mots « Ma grâce te suffit, car ma puissance s’accomplit dans l’infirmité ». Et il ajoute : « Je me glorifierai donc très volontiers plutôt dans mes infirmités, afin que la puissance du Christ demeure sur moi ».

Il n’en était pas autrement avec le parfait modèle de toute excellence dans l’homme ici-bas : « Jésus pleura ». Il était profondément peiné, soupirant avec douleur dans Son Esprit. Il savait ce qu’il y avait à dire et à faire, étant conscient que le Père L’entendait toujours. Mais nous, nous ne savons pas prier comme il faudrait ; mais l’Esprit lui-même intercède par des soupirs inexprimables. Ce n’est pas simplement Christ avec nous, mais l’Esprit en nous, condescendant à donner à nos soupirs un caractère entièrement au-dessus des simples sentiments de chagrin humain. Nous sentons le mal de la misère ; nous ne savons que demander ; mais au moins nous soupirons. Merveilleuse grâce, l’Esprit s’associe à nos soupirs, et celui qui sonde les cœurs sait quelle est la pensée de l’Esprit. Au lieu de ne faire aucun cas de l’ignorance qui ne sait pas demander un remède adéquat, Il nous interprète par Sa pensée qui habite en nous et qui intercède pour les saints (car il n’est question que d’eux) selon Dieu. Ce n’est pas simplement « selon Sa volonté » comme dans la version autorisée anglaise, mais selon Dieu. Ce que Macédonius déduit de ce passage est l’œuvre de l’esprit de l’homme totalement ignorant des pensées de Dieu qui lui échappent entièrement ; et même pire que cela : Il trahit le pouvoir de séduction du serpent, qui manifeste l’inimitié contre Dieu et l’homme et qui non seulement perd tout le bien-être de la vérité, mais tourne la parole au déshonneur du Saint Esprit. Car ce malheureux auteur conclut que l’Esprit doit être inférieur à Dieu, et être une créature, puisqu’Il prie Dieu pour nous. Macédonius ne connaît pas la grâce, il n’apprécie pas la gloire morale de Dieu qui s’abaisse pour servir, comme l’amour doit faire si cela sauve les pécheurs dans un monde mauvais. L’homme peut comprendre la puissance en Dieu ; mais l’amour, spécialement l’amour actif en dépit du mal, l’amour qui s’humilie et sympathise, il le méconnaît et le dément, jusqu’à démentir Dieu Lui-même chez ceux dont on affirme l’amour. Le croyant connaît cet amour comme sa plus profonde joie, et il n’adore jamais avec un sens aussi complet de ce que Dieu est, que quand il voit le Père donné à connaître dans le Fils, et qu’il sait que même ses soupirs montent devant Dieu revêtus d’un caractère divin à cause du Saint Esprit qui est en nous par la grâce de notre Dieu. Les esprits malins identifiaient avec leur caractère démoniaque l’homme misérable ainsi possédé, et un individu était appelé Légion parce que beaucoup de démons étaient entrés en lui, — eh bien, exactement de la même manière mais davantage, l’Esprit de Dieu nous identifie à Lui-même en bonté et en puissance divines, malgré notre faiblesse et notre ignorance, n’abaissant pas un seul instant Sa propre dignité, mais nous rencontrant en amour comme Dieu seul *peut* le faire, et comme seul Il *veut* le faire en vertu de la rédemption.

## Romains 8:28-30

Ces versets relient sous forme de transition l’œuvre de l’Esprit *en* nous et la série de défis hardis lancés dans la conclusion du chapitre (8:31-39), fondés sur l’assurance que Dieu est *pour* nous contre tous les adversaires et malgré toute notre faiblesse. Que ce soit juste de les voir ainsi est évident. Premièrement il y a une allusion nette dans les premiers mots, à la proposition précédente qui retraçait la valeur et la consolation de l’Esprit pour nous être en aide dans notre infirmité. Car, quand nous ne savons pas demander comme il convient, Lui-même intercède pour nous par des soupirs inexprimables, mais selon Dieu. Deuxièmement, d’un autre côté, ces versets supportent encore plus à fond une base pour ce qui suit ; car ils présentent d’une manière frappante et cohérente le propos de Dieu dans la mesure où il est logique que notre épître le traite.

Nous ne savons pas ce qu’il faut demander comme il convient, « mais nous savons que toutes choses travaillent ensemble pour le bien de ceux qui aiment Dieu, de ceux qui sont appelés selon [son] propos. Car ceux qu’il a préconnus, il les a aussi prédestinés à être conformes à l’image de son Fils, pour qu’il soit premier-né entre plusieurs frères. Et ceux qu’il a prédestinés, il les a aussi appelés ; et ceux qu’il a appelés, il les a aussi justifiés ; et ceux qu’il a justifiés, il les a aussi glorifiés » (8:28-30). La chaîne est ainsi complète de Son propos dans l’éternité jusqu’à leur glorification pour l’éternité. C’est l’étendue de l’activité et la portée de la grâce de Dieu pour ceux qui en sont les objets, en dehors de toutes circonstances et, comme nous le verrons plus tard, malgré elles, quelles qu’elles soient, parce qu’elles ne sont que des causes et des effets de la créature, tandis que Dieu est pour nous, et suprême au-dessus de tout, non pas une cause provenant de causes précédentes, mais la seule cause qui est à l’origine de toutes les autres causes (autrement dit : non pas *causa causata*, mais l’unique *causa causans*).

Même Paul, en 2 Corinthiens 12, ne savait pas demander ce qu’il fallait comme il convient ; mais le Seigneur était fidèle et fit connaître la suffisance de Sa grâce — une réponse bien meilleure que la prière. Et cependant non seulement Paul, mais nous aussi, nous savons que toutes choses travaillent ensemble pour le bien — non pas simplement travailleront, mais travaillent déjà maintenant — et ceci pour les autres comme pour nous-mêmes, pour le bien de ceux qui aiment Dieu. Autrement les douleurs irritent. Ici elles sont deux fois bénies, bénies pour ceux qui sont exercés par elles (Héb. 12:11), bénies pour les autres enfants de Dieu ; en bref, pour ceux qui L’aiment et ceux qui sont appelés selon son propos, car ceci est soigneusement affirmé ici, de peur que l’amour de Dieu de notre part amoindrisse la pensée de la grâce de Son côté. C’est pourquoi le propos et l’appel selon ce propos sont ici soulignés.

Il est important d’observer que l’apôtre ne parle pas d’une préconnaissance passive ou nue (8:29) comme si Dieu voyait seulement, à l’avance, ce que certains seront, feront et croiront. Sa préconnaissance concerne les personnes, non pas leur état ou leur conduite ; ce n’est pas « ce qu’Il a préconnu » mais « qui Il a préconnu ».

De plus, *ceux* qu’Il a préconnus, eux tous et pas d’autres, Il les a aussi préordonnés [JND : prédestinés] à être conformes à l’image de Son Fils. Il est clair et bien de noter que la fin se relie au commencement ; car la conformité dont il est parlé ici n’est pas cette sorte de conformité qui est maintenant produite dans l’âme par l’Esprit par la parole. Cette dernière conformité est tout à fait vraie, et il est souvent insisté dessus ailleurs, comme en Jean 13 et 15, Romains 12 et 13, 1 Corinthiens 5 et 6, 2 Corinthiens 3:18 et 7:1, Galates 5:16, 25, Éphésiens 2:10 et 4 et 5, etc. 1 Jean 3:2-3 combine les deux : « nous savons que quand il sera manifesté, nous lui serons semblables, car nous le verrons comme il est ». C’est la conformité à l’image de Son Fils dont l’apôtre parle ici ; tandis que le travail moral dans le cœur du croyant est le sujet du verset suivant : « Et quiconque a cette espérance en lui (c’est-à-dire fondée sur Christ) se purifie, comme lui (Christ) est pur » (1 Jean 3:3). Il n’y a pas, et ne peut y avoir de norme inférieure pour le chrétien, quelle qu’ait pu être la règle [loi] par laquelle les Juifs aient été éprouvés. La purification se poursuit maintenant en nous, mais répond plutôt à l’enseignement central de notre chapitre ; la ressemblance à Christ dans la gloire, qui sera vue en nous quand Christ sera manifesté, est la conformité à Son image qui nous est ici assurée.

Il semble rude, cependant, de voir Augustin et d’autres ramener les péchés parmi les « toutes choses » du v. 28 ; car bien que, sans doute, la grâce puisse tirer parti de tout, l’Écriture fait d’autant plus attention à mettre en garde contre la moins apparence réelle de traiter légèrement ce qui est moralement offensant pour Dieu.

Ainsi Dieu a préordonné [JND : prédestiné] les objets de Sa préconnaissance à être conformes à l’image de Son Fils dans la gloire de la résurrection. Alors ils seront comme Lui, selon les conseils divins, dans la condition prédestinée de l’homme, le premier-né parmi plusieurs frères. Le grain de blé qui est mort, mais qui s’est de nouveau mis à croître, aura porté beaucoup de fruit, semblable à Celui qui est le modèle et la puissance ; car rien moins que cela ne répond au propos selon lequel nous avons été appelés. Les saints seront manifestement alors les fils de Dieu, étant fils de la résurrection, quand Il transformera le corps de notre abaissement en la conformité du corps de Sa gloire (Phil. 3:21). Car si Dieu se réjouit en Son Fils comme homme ressuscité, telle est la destinée, et rien moins que cela, à laquelle Il nous a ordonnés à l’avance. Néanmoins, quelle que soit la communion, notre Seigneur aura justement la place qui Lui revient dans cette brillante famille — le Chef ou « premier-né entre plusieurs frères ».

Le verset 30 continue le sujet, reliant les voies de Dieu dans le temps avec ce qui est avant le temps et hors du temps. « Et ceux qu’il a prédestinés, il les a aussi appelés ». Ce n’est pas seulement l’appel de grâce d’une manière générale, mais Il a rendu cet appel efficace vis-à-vis de ceux qu’Il a préconnus et préordonnés [JND : prédestinés]. « Et ceux qu’il a appelés, il les a aussi justifiés ». La justification et l’appel sont dans le temps, et même postérieurs à l’appel par l’évangile. Les Calvinistes se trompent beaucoup. Ils enseignent que Christ ressuscita parce que nous étions justifiés, une notion aussi subversive de la saine doctrine que de la sainteté, et tout à fait opposée aux Écritures qui rattachent la justification à la foi (\*). Mais ce n’est pas le seul danger ici.

 (\*) C’est de la simple ignorance et de la superficialité d’argumenter que δια doit signifier la même chose dans les deux propositions de Romains 4:25, comme les « pour » par lequel les traducteurs le rendent. Dans le premier cas il signifie « à cause de », dans le second « pour, dans l’intérêt de » ; on peut dire aussi « en considération de » dans les deux cas, mais avec une force tout à fait différente, comme Romains 5:1 devrait le prouver à tout esprit honnête. Nous ne pouvons pas être justifiés en dehors de la foi, mais sur ce principe, et seulement par celui-là.

Car d’un autre côté, les Arminiens sont dans l’erreur, eux qui appliquent συμμορφους της εικονος του υιου αυτου (conformes à l’image de Son Fils) à la sainteté, comme le verset 30 le confirme abondamment. Car tandis que « préconnus, prédestinés, appelés et justifiés » sont disposés en un ordre régulier, les séries se terminent soudainement par les mots « mais ceux qu’il a justifiés, il les a aussi glorifiés » sans un mot sur cette conformité spirituelle que nous confessons tous être une condition nécessaire au salut d’une âme.

Cette omission était-elle un oubli de l’homme, ou une intention divine ? Je suis persuadé que c’est l’intention divine seulement, et avec une sagesse qui n’est pas difficile à discerner. Nous sommes ici en présence du déploiement par l’apôtre du propos de Dieu dans son application pour nous et pour notre sécurité face à toutes les difficultés et tous les dangers. Or il est clair que le travail intérieur devrait susciter des questions sur notre état. Cependant, aussi important que ce soit, c’était hors de place ici, outre le fait qu’il avait été déjà insisté là-dessus soigneusement et complètement après les premiers versets du chapitre. À la place appropriée, le Saint Esprit a insisté là-dessus fortement et avec un avertissement solennel pour absolument toute âme portant le nom du Seigneur. Mais ici Dieu voudrait donner au croyant la consolation sans mélange de ce qu’*Il* est *pour nous*, et ceci exclut ce qu’Il fait en nous, même si c’est salutaire et indispensable.

On observera aussi que εδοξασεν « glorifiés » est un aoriste [passé], tout comme les autres verbes du verset 30. Cela est dû à une raison similaire. Tout est considéré du côté de Dieu et selon Son propos, non pas comme si l’appel, la justification et la glorification étaient déjà des faits accomplis, mais parce que l’Esprit affirme le tout solennellement du début à la fin, comme étant assuré à Ses yeux et par Sa parole qui fait ces choses connues depuis l’éternité dans Son maintenant qui dure toujours.

## Romains 8:31-39

Nous entrons maintenant dans la portion distincte qui termine cette section de l’épître ; l’apôtre interroge et, si je puis dire, met au défi tous les adversaires en présence des ressources riches et variées de la rédemption.

 « Que dirons-nous donc à ces choses ? Si Dieu est pour nous qui sera contre nous ? Celui même qui n’a pas épargné son propre Fils, mais qui l’a livré pour nous tous, comment ne nous fera-t-il pas don aussi, librement, de toutes choses avec lui ? » (8:31-32).

Il ne s’agit plus du fait que nous sommes en Christ, et du fait que Christ est en nous, ni du témoignage et de l’œuvre de l’Esprit en nous, en joie ou en douleur ; mais voilà ce qui est déduit à partir de tout ce que Dieu est pour nous, non seulement supérieur à tout ce qui voudrait nous faire du mal, mais menant à la question assurée : « Qui osera être contre nous ? » Tout est mesuré par le don que Dieu a fait de Son Fils, qu’Il n’a pas épargné, mais qu’Il a livré pour nous tous ; une réponse claire et irréfutable à tout doute qui serait émis sur la réalité et l’étendue de Son amour ; et ceci pour toute la famille de Dieu. Il y avait un objet qui, par-dessus tout, était cher et précieux pour Dieu : Son propre Fils ; or c’est propre Son fils qu’Il n’a épargné en aucune manière ; mais pour nous tous, Il L’a livré à tout ce qui est horrible à nos yeux, et infiniment pire pour Son cœur — Lui qui connaissait l’amour de Son Père et qui ressentait le mal comme nul autre ne le pouvait. Nous ne pouvons que sentir qu’il est facile à comprendre, après un tel don, que Dieu, dans Sa grâce, garantisse toutes choses pour nous, et combien cela convient à Son amour, et même combien c’était réellement dû à la gloire de Christ. Rien ne peut manquer en route : à la fin nous partagerons toutes choses avec Lui qui est l’Héritier de toutes choses. Il a tout créé, Il a tout réconcilié et prendra tout sous Sa glorieuse domination ; mais nous règnerons avec Lui. Il est chef [tête] sur toutes choses à l’assemblée qui est Son corps, dit notre apôtre ailleurs (Éph 1:22). Ici il ne continue pas à suivre les conseils de Dieu, mais affirme le principe de grâce en justice appliqué à notre relation individuelle. Ce n’était pas une pensée soudaine, mais un dessein déterminé qui allait directement jusqu’à la gloire avec Christ, après l’épreuve complète, et la démonstration de la faillite générale et complète du premier homme. Il est maintenant question du second homme et de ceux qui sont à Lui ; et ainsi il est clair et certain que Dieu est pour eux ; et s’il en est ainsi, qui sera contre eux ? Nos péchés ont été pardonnés, le péché dans la chair condamné, nous-mêmes croyant en Jésus et en Son sang, oui, nous sommes morts avec Lui et vivant en Lui pour Dieu : Qui alors est contre nous ? Dieu s’est démontré être pour nous là où il y avait toute raison de craindre, et de craindre de Sa part par-dessus tout ; car nous avions péché contre Lui. Mais nulle part Il n’a montré Sa grâce si profondément et si visiblement que dans notre état désespérément mauvais ; nulle part il n’a autant fait voir la valeur et l’efficacité de la rédemption par Son Fils. Nous avons dès lors droit de demander par la foi : « Si Dieu est pour nous qui sera contre nous ? » Nous avons le droit de compter que Celui qui n’a pas épargné Son Fils va nous faire richement don, avec Lui, de tout ce qui est bon pour nous maintenant, et de tout ce qui est glorieux bientôt.

Si Son Fils est la mesure infinie de Son amour pour nous, « qui intentera accusation contre des élus de Dieu ? » Dans cette épître, l’Esprit se glorifie en rattachant à Dieu les objets dont Il s’occupe. Non seulement la justice, la grâce, la gloire, sont de Dieu, mais il en est ainsi aussi de l’évangile au tout début, et ici pareillement les élus sont les élus de Dieu. L’ennemi ferait bien d’éviter de se frotter aux élus *de Dieu*. Qu’est-ce que Satan réussit à faire quand il ne s’agissait que de Joshua type de Celui qui est plus grand, quand il ne s’agissait que de Jérusalem à laquelle il osait résister ? L’Éternel ne prit-Il pas l’affaire en mains pour l’encouragement du coupable qu’Il entendait sauver dans Sa miséricorde souveraine ? N’a-t-Il pas déclaré qu’Il avait, Lui, choisi Jérusalem, un tison sauvé du feu ? Depuis la mort et la résurrection de Son propre Fils, Sa relation avec nous n’est pas plus distante, mais plus proche, la révélation de Sa grâce pour nous n’est pas plus obscure, mais plus claire. Tout comme Dieu s’interposa en Zacharie 3 en faveur du grand sacrificateur, ainsi ici l’apôtre dit : « C’est Dieu qui justifie ; qui est celui qui condamne ? » Je pense que c’est ainsi la manière correcte de disposer les phrases et la ponctuation. La version autorisée anglaise abîme le lien entre la fin du verset 33 et le début du verset 34, comme aussi entre le reste du verset 34 et le verset 35, tandis que d’autres me semblent nuire à la force du passage en mettant un point d’interrogation à la fin des versets 33 et 34.

Remarquez ici que Dieu est présenté ici comme Celui qui Justifie. Ce n’est pas seulement que nous avons été justifiés par la foi, justifiés devant Dieu, mais Lui justifie. Comment justifie-t-Il ? N’est-ce pas avec cette perfection absolue avec laquelle Il accomplit Son œuvre et Ses voies ? Est-ce moins parfait quand Il justifie ceux qu’Il destine à être conformes à l’image de Son Fils en vertu de Son œuvre infinie sur la croix ?

Mais s’il y avait une analogie avec un prophète, il y a une allusion claire avec un autre prophète. Ésaïe 50 introduit le Serviteur élu de Dieu, substitué à Israël qui L’a rejeté, et montre que c’est avec tout autant de certitude qu’Il était le Serviteur obéissant et souffrant, mais aussi l’Éternel Dieu d’Israël qui avait fait les cieux et la terre. C’est pourquoi, quelles que fussent les indignités qu’Il a subies, l’issue est certaine, et tout du long Il compte sur la plus complète défense envers Lui. Au milieu de Sa honte, bien qu’Il ne regardât pas comme un objet à ravir d’être égal à Dieu (Phil. 2), Il peut dire : « Mais le Seigneur l’Éternel m’aidera : c’est pourquoi je ne serai pas confondu ; c’est pourquoi j’ai dressé ma face comme un caillou, et je sais que je ne serai pas confus. Celui qui me justifie est proche : qui contestera avec moi ? — tenons-nous là ensemble : qui plaidera contre moi en jugement ? — qu’il s’approche de moi ! Voici, le Seigneur l’Éternel m’aidera : qui me condamnera ? Voici, ils vieilliront tous comme un vêtement, la teigne les dévorera » (Ésaïe 50:7-9).

L’apôtre n’hésite pas à appliquer au chrétien ce qui, dans la prophétie, est prononcé par Christ. Combien cette identification est bénie ! C’est aussi d’autant plus frappant que les paroles qui suivent immédiatement après, ne décrivent ni Christ ni le chrétien qui jouit maintenant avec Lui de Sa juste défense, mais elles décrivent d’une part le résidu pieux qui doit marcher dans les ténèbres, tout en se confiant dans le nom de l’Éternel et en obéissant à la voix de Son serviteur (És. 50:10), et d’autre part la masse impie dont l’incrédulité va croissante et qui se réfugie dans les mensonges pour finir dans la douleur, la honte et le jugement (És. 50:11). Ceci fait ressortir très nettement la bénédiction particulière des chrétiens au moyen d’une rédemption connue, et l’habitation en eux de l’Esprit qui glorifie Christ à leur égard comme cela ne pouvait pas avoir lieu même avec le résidu juste.

Il était nécessaire de souligner notre position spéciale avant la citation d’un psaume (8:36) où nous sommes vus dans une circonstance analogue à la leur. Car les deux choses sont vraies : d’un côté nous avons beaucoup en commun avec tous les saints jusqu’à la venue de Christ ; mais d’autre part eux et nous avons respectivement ce qui nous est caractéristique et particulier. Comparez Psaume 44:22.

 « C’est Dieu qui justifie ; qui est celui qui condamne ? — C’est Christ qui est mort, mais plutôt qui est aussi ressuscité, qui est aussi à la droite de Dieu, qui aussi intercède pour nous : qui est-ce qui nous séparera de l’amour du Christ ? Tribulation, ou détresse, ou persécution, ou famine, ou nudité, ou péril, ou épée ? Selon qu’il est écrit : «Pour l’amour de toi, nous sommes mis à mort tout le jour ; nous avons été estimés comme des brebis de tuerie». Au contraire, dans toutes ces choses, nous sommes plus que vainqueurs par celui qui nous a aimés » (8:33-37).

Ici, non seulement nous avons comme raison de lancer le défi Christ présenté dans toute l’étendue de Son œuvre depuis Sa mort sur la croix, en passant par la résurrection, et jusqu’à Sa présence et Son activité d’intercession pour nous à la droite de Dieu : « Qui est-ce qui nous séparera de l’amour de Christ », — mais en outre, les difficultés et les périls et les souffrances pour nous tout au long de la route sont regroupés et déployés dans toutes leurs forces pour prouver la fidélité et la profondeur insondable de Son amour. Certainement si nous goûtons quelque peu maintenant, comme le résidu pieux d’autrefois et bientôt celui des derniers jours, l’amertume du chemin et les obstacles que l’ennemi place devant nous, Christ a bu cette coupe et, davantage même, jusqu’à la lie. Non seulement Il a bu ce qui était, et ne pouvait être, qu’à Lui seul, mais auxquelles de nos afflictions a-t-Il été étranger ? Ses afflictions étaient de loin plus profondes, et Il les a ressenties selon la compétence que Sa personne avait pour estimer et souffrir, mais elles devinrent seulement la démonstration de Son amour parfait envers nous, Lui-même restant pendant tout ce temps le parfait témoin. Christ qui est maintenant ressuscité et dans le ciel, a été dans toutes ces afflictions, et Il s’est abaissé infiniment plus bas que le plus abaissé d’entre nous. Rien ne pourra nous séparer de l’amour de Christ.

Ainsi Dieu a démontré être pour nous, premièrement, dans le don de Son propre fils et de toutes choses avec Lui ; deuxièmement, en nous justifiant Lui-même selon Son estimation de Christ et de Son œuvre ; troisièmement, dans l’amour de Christ qui a rendu témoignage à la force de cet amour ici-bas dans toutes les épreuves possibles qui pouvaient nous séparer de n’importe qui d’autre, et c’est ce même amour qu’Il exerce pour nous devant Dieu en vertu de la rédemption. « Au contraire, dans toutes ces choses, nous sommes plus que vainqueurs par celui qui nous a aimés » (8:37).

 « Car je suis assuré que ni mort, ni vie, ni anges, ni principautés, ni choses présentes, ni choses à venir, ni puissances (\*), ni hauteur, ni profondeur, ni aucune autre créature, ne pourra nous séparer de l’amour de Dieu, qui est dans le christ Jésus, notre Seigneur » (8:38-39).

 (\*) C’est la vraie place de δυναμεις dans la phrase, selon une ample autorité d’ordre du plus haut niveau. Les manuscrits grecs les plus anciens attribuant la place donnée aux « puissances » juste après les « principautés », comme dans la version autorisée anglaise, sont deux onciaux du neuvième siècle, et sont supportés par plusieurs versions très anciennes qui étaient (probablement par inadvertance) influencées par Éphésiens 1:21 ; 3:10 ; 6:12 ; et Colossiens 2:15.

Ici nous avons des difficultés encore plus profondes, non pas visibles, mais invisibles, des difficultés spirituelles ; mais après tout (faites-en le récapitulé comme l’apôtre le fait dans son concentré) elles ne concernent que la créature, et elles sont déployées à leur plus fort niveau afin d’être effacées comme n’étant rien en présence de l’amour de Dieu partout vainqueur, qui est dans le Christ Jésus notre Seigneur.

Car ici, comme aboutissement bien approprié, remarquons qu’il s’agit de l’amour de Dieu, plutôt que de Christ comme au verset 35. Chacun est exactement à sa place : au v. 35, l’amour *de Christ* comme évident quand Il souffrait à l’extrême pour nous ici-bas, et un amour identique L’animant dans Son intercession dans les cieux pour nous qui souffrons encore là où Il a souffert ; au v. 39, l’amour *de Dieu* non moins réel, même s’il est moins visible, Son amour immense et immuable dont la grâce a tout planifié, a tout donné, a tout pardonné, a tout justifié, soutient tout et amènera tout à cette plénitude d’amour et de joie et de gloire qui peut satisfaire un tel Dieu et la rédemption d’un tel Sauveur. Si d’un côté « l’amour *de Christ* » est ce en quoi nous nous glorifions à cause de sa tendre fidélité qui sonde toutes les profondeurs et plaide notre cause au-dessus de tous les cieux, d’un autre côté la force immuable de « l’amour *de Dieu* qui est dans le Christ Jésus », avant et par et pour toute éternité, procure le repos le plus complet et la confiance pour nos cœurs.

# Sommaire des chapitres 9 à 11

Avec les chapitres 9 à 11, l’apôtre aborde une nouvelle section de l’épître aux Romains, dont l’objet principal est de réconcilier l’appel adressé sans distinction aux Gentils et aux Juifs, avec les promesses spéciales faites à Israël. Pour ce faire, il renverse les prétentions charnelles de ceux qui s’appuyaient entièrement sur le fait de descendre naturellement et directement d’Abraham ; il démontre que les promesses spéciales ont été dès le début le principe de Dieu ; il souligne la miséricorde souveraine comme le seul espoir pour un peuple tel qu’Israël, qui a montré ce qu’il était ; il anéantit les raisonnements misérables, égoïstes et orgueilleux qui s’en prennent aux droits de Dieu et à Sa justice, alors qu’en fait l’homme est entièrement injuste devant Lui ; il démontre que, selon les prophètes juifs, Israël devait être rejeté et les Gentils appelés, et que seul un résidu de l’ancien peuple sera sauvé ; il montre que leur rejet provient de leur incapacité à satisfaire la loi de justice qu’ils avaient délibérément choisie en lieu et place de la justice que la grâce donne par la foi, tandis que les Gentils recevaient cette justice-ci avec bonheur, Christ étant le grand test pour tous les deux ; il insiste sur le fait que cela ne l’empêchait pas d’aimer Israël et de prier pour eux afin qu’ils soient sauvés, mais qu’il ne pouvait y avoir de salut qu’en acceptant Christ comme la fin de la loi pour justice au croyant selon le secret de la grâce donné à connaître en Deutéronome 30, et appuyé et appliqué par Ésaïe 28:16 et Joël 2:32, ces passages ouvrant finalement la porte de la foi au-delà d’Israël, à ceux-là même qui, s’ils n’avaient pas de loi, pouvaient entendre la bonne nouvelle des nouvelles de bonheur (Ésaïe 52) que Dieu communiquait. L’apôtre souligne que c’est justement l’incrédulité de la part des Juifs sur ce point qui accomplit Ésaïe 53 ; que les Psaumes (Ps. 19) attestent le message général et universel de Dieu, et que, tandis que la loi les avertissaient que Dieu les pousserait à la jalousie par ce qui n’était pas un peuple, le prophète (Ésaïe 65) s’enhardit et annonce explicitement que Dieu sera trouvé par ceux qui ne Le cherchaient pas (les Gentils), tandis qu’Israël sera condamné comme un peuple désobéissant et contredisant. Mais l’apôtre ne voulait pas clore le sujet sans affirmer très nettement et prouver par les prophètes eux-mêmes, que Dieu n’avait pas rejeté définitivement Son peuple Israël : d’abord il y a toujours un résidu selon l’élection de la grâce, ce dont l’apôtre lui-même était un témoin ; ensuite leur chute avait expressément pour *but* de pousser Israël à la jalousie, et non pas donc de les rejeter, même temporairement ; et enfin à la suite de la ruine des Gentils (comme pour Israël auparavant, cette ruine proviendrait de l’incrédulité et de la mésestime de la bonté de Dieu), tout Israël sera sauvé selon la parole écrite de Dieu (Ésaïe 59), et toutes Ses voies de miséricorde et de sagesse poussent l’apôtre à éclater en actions de grâces et en adoration. Voilà les grandes lignes du raisonnement qui maintient la responsabilité d’un côté et les promesses de Dieu de l’autre, et qui réconcilie les voies de Dieu dans l’évangile maintenant (s’exerçant sans distinction) avec l’accomplissement d’une gloire spéciale pour Israël, en même temps que la bénédiction générale des Gentils ou des nations dans l’ère à venir sur la terre. Il n’est pas question ici de la grâce céleste. C’est pourquoi il est parlé de l’olivier et non pas du nouvel homme.

# Chapitre 9

## Romains 9:1-3

L’apôtre commence cet exposé extrêmement instructif où il explique les voies de Dieu, en donnant l’assurance solennelle de son affection fervente pour Israël, et par suite, de sa détresse pour ce peuple à cause de leur bas état actuel et du jugement auquel ils sont exposés.

« Je dis la vérité en Christ ; je ne mens point, ma conscience me rendant témoignage par l’Esprit Saint, que j’ai une grande tristesse et une douleur continuelle dans mon cœur ; car moi-même j’ai souhaité d’être par anathème séparé du Christ, pour mes frères, mes parents selon la chair » (v. 1-3). Il est clair qu’il fait allusion ici à l’amour dont Moïse avait si bien fait preuve, comme Dieu le relate dans le pentateuque ; et il leur fait savoir qu’il les aimait tout autant. C’était un souhait qui avait traversé son âme. Il ne se réfère pas au temps où il était pharisien, car même si son zèle était grand alors, son amour comme chrétien et comme apôtre était bien plus profond et totalement dépourvu d’égoïsme. Dans son ancien état d’ignorance, il n’était pas question d’avoir un tel sentiment pour eux, car il ne se rendait pas compte du danger qu’ils couraient, pas plus que de celui qu’il courait lui-même. D’un autre côté, il ne formule pas ce souhait comme étant son souhait délibéré actuel, mais comme le désir passionné, fait d’abnégation, qui avait été dans son cœur ; c’était sans aucun doute un désir impossible à réaliser, mais cela manifestait la force de son amour brûlant pour Israël, ainsi que son sentiment du péril extrême où ils se trouvaient, et de leur ruine profonde (\*). C’est pourquoi il s’appesantit sur ses liens de relation avec eux.

 (\*) Jésus seul pouvait avoir ceci comme Sa souffrance spécifique, et comme gloire de Son amour. Il s’agissait de tout supporter et d’être fait malédiction et péché, et ceci non seulement pour Ses frères selon la chair, mais pour Ses pires ennemis. C’est en cela, au prix de tout, qu’Il nous fait connaître ce que Dieu est, en amour, mais aussi dans Sa justice.

## Romains 9:4-5

Ceci le conduit à parler de leurs privilèges. Sur un plan général, ceux qui haïssent les autres ne perdent aucune occasion de les dénigrer, et en tout cas de leur refuser les faveurs qui semblent particulièrement leur appartenir de la part de Dieu ; inversement l’amour tire le meilleur profit possible de ce qui est possédé par son objet. Si on juge l’apôtre par un tel test, on ne peut douter de son amour, car il manifestait les traits de la bonté de Dieu envers Israël comme nul autre ne l’avait jamais fait auparavant, pas même Gamaliel (Actes 5:34), le moindre de ses ennemis sadducéens. Qui est-ce qui, dans la tradition, voire même dans les oracles vivants, pourrait produire un tableau aussi brillant que celui déployé par Paul devant ceux qui, dans leur ignorance, l’accusaient de mésestimer les bénédictions accordées par Dieu à ses frères selon la chair ? « qui sont Israélites, auxquels sont l’adoption, et la gloire, et les alliances, et le don de la loi, et le service divin, et les promesses ; auxquels sont les pères, et desquels, selon la chair, est issu le Christ, qui est sur toutes choses Dieu béni éternellement. Amen » (9:4-5).

Il leur donne donc le nom d’Israël (conféré divinement), le nom de victoire sur Dieu et sur l’homme, qu’ils tiraient de leur père Jacob ; puis, [par le terme d’adoption’], il fait allusion au nom par lequel l’Éternel daigna les appeler dans Ses sommations au Pharaon : « mon fils, mon premier-né » (Exode 4:22). Puis il dirige l’attention vers la Shekinah, ou nuée de gloire, qui conduisit le peuple hors d’Égypte à travers le désert jusqu’en Canaan. Après cela il parle de ces alliances solennelles que Dieu fit d’abord avec les pères, mais qui assurément incluent celle qu’Il fera aux derniers jours avec les fils. Puis il nomme le don de la loi, devant lequel tout ce qui fait la fierté des temps anciens ou modernes ne sont qu’une simple fumée comparée au flamboiement du Sinaï ou à la condescendance merveilleuse qui daigna traiter, depuis le tabernacle, les sujets les plus mineurs comme les plus importants. Le service religieux ou ordonnances du culte suivent, car avec la sacrificature, le peuple d’Israël pouvait à juste titre revendiquer qu’il s’agissait du seul rituel jamais institué par Dieu pour un peuple sur la terre. Cependant ceci aurait été plutôt maigre s’il n’y avait pas eu les « promesses », et celles-ci sont naturellement suivies par « les pères », et le tout est couronné par le Messie. Ici sans doute, l’apôtre ne cache pas Sa gloire. Que les Juifs disent tout ce qu’ils peuvent de Celui qu’ils attendent, cela ne pourra jamais dépasser ce que Paul se plait à dire du Messie. Hélas ! Ils L’abaissent volontiers à la mesure de leurs propres désirs : et, pire encore, l’incrédulité moderne dans la chrétienté répond aux vieilles ténèbres du judaïsme. Cependant l’apôtre établit avec autant de certitude le fait qu’Il descend des pères quant à la chair, et Sa Déité dans Son (autre) nature divine : « Christ (dit-il), qui est sur toutes choses Dieu béni éternellement. Amen » (9:5). Il ne peut y avoir de témoignage plus illustre. Mais Satan a aveuglé pour un temps les yeux d’Israël, de sorte qu’ils ont oublié les grâces dont ils étaient les objets, et ont nié la vérité que, si seulement ils l’avaient vue, ils auraient reconnu qu’il s’agissait à la fois du joyau le plus éclatant, et de la base solide de tout ce qu’ils pouvaient espérer en matière de bénédictions.

On a soulevé tout à fait inutilement des difficultés à propos de l’expression ο ων επι παντων Θεος [« lui étant Dieu sur toutes choses »]. Les hérétiques noétiens d’autrefois tiraient de ce passage, et d’autres encore, que Dieu le Père souffrait. D’autres qui voulaient s’opposer à une erreur aussi flagrante étaient trop soucieux de restreindre ο επι παντων [lui sur toutes choses] au Père, spécialement du fait qu’Il est indiscutablement ainsi qualifié en Éphésiens 4:6. Mais il n’y a pas de difficulté réelle, et il n’y a que l’ignorance ou l’hétérodoxie pour en trouver ; car l’Écriture attribue clairement à Christ non seulement θειοτητα [la divinité], mais θεοτητα [la Déité]. Il est Dieu comme le Père l’est, et comme aussi le Saint Esprit. Chacun et tous sont parés du titre de Jéhovah [l’Éternel], le nom incommunicable à la créature, — qu’Il soit ainsi exalté à jamais. Le Fils n’a pas regardé comme un objet à ravir d’être égal à Dieu. Il s’est anéanti en prenant la forme d’esclave ; tandis que l’archange lui-même n’est au mieux qu’un serviteur, et ne peut jamais être autre chose : c’est la bénédiction et la part de Michel de servir Dieu. Il n’en est pas ainsi du Fils : Il s’est abaissé Lui-même pour prendre la place d’esclave, étant infiniment au-dessus de cela dans Sa propre nature et dans Sa propre dignité. Il a appris l’obéissance par les choses qu’Il a souffertes ; Il n’avait jamais connu autre chose que commander ; mais, en prenant cette position en communion avec l’amour et les conseils du Père, Il est en cela le modèle parfait de toute obéissance humble. Combien il est vil de profiter de Sa grâce pour mépriser Sa gloire ! — d’être tellement occupé de l’humiliation à laquelle Il s’est abaissé pour glorifier Dieu le Père, et pour nous montrer Dieu et l’homme dans Sa propre personne et ses propres voies, et par-dessus tout pour accomplir la rédemption — d’être tellement rempli, si je puis dire, des circonstances de honte dans lesquelles Il est descendu en amour — au point d’en arriver à oublier qui Il est en Lui-même Celui qui est descendu si bas pour nous ! Non, Lui qui était l’homme parfait était véritablement Dieu, tout comme le Père et le Saint Esprit. Toutes choses furent faites non seulement *par* Lui, mais *pour* Lui.

Ceci n’est-il pourtant pas vrai du Père ? Assurément, mais ceci ne porte nullement atteinte au droit qu’a le Fils. L’Écriture est claire vis-à-vis des deux. Dieu comme tel, dans le sens vrai et complet du terme, est et doit être suprême. Ceci se rattache aux personnes de la Déité. Il peut y avoir des différences, et il y en a, mais pas sur ce point. Nier la suprématie du Fils ou de l’Esprit, c’est tomber dans l’hérésie arienne ou macédonienne. Sans aucun doute, comme en Éphésiens 4:5, Christ est distingué du Père comme étant « seul Seigneur », et pareillement en 1 Corinthiens 8:6. Cependant, loin de déroger à Sa gloire divine intrinsèque, ceci nous montre seulement une autre gloire qu’Il reçoit comme l’homme exalté qui est fait Seigneur et Christ. Lui, et Lui spécifiquement, a la place officielle de Seigneur, bien qu’évidemment, en termes de dignité, ce titre appartient également au Père, au Fils et à l’Esprit ; quiconque prend la peine de comparer les passages de l’Écriture peut s’en rendre compte.

Entre les manuscrits faisant autorité, il n’y a pas ici de divergence affectant le sens comme en 1 Timothée 3:16. Les manuscrits et les versions anciennes proclament la vérité d’une même voix sans vaciller : Christ est sur [au-dessus] de tout [ou : toutes choses], Dieu béni éternellement. La notion que Θεος [Dieu] manque dans la citation des premiers écrivains ecclésiastiques est une erreur. Ils lisent tous comme nous, même si Chrysostome omet ο [lui] devant ων [étant], et que les manuscrits Augiens et Bœrneriens omettent το [article] devant κατα σαρκα [quant à la chair, ou : selon la chair], ce qui n’était probablement qu’inadvertance. Ce que le pseudo-Ignace (ep. Tars.) ou les Constit. Apostol. (\*) peuvent dire, n’a pas d’importance. Quant à Athanase, non seulement il n’est pas vrai qu’il ait jamais écrit περι δε του ειναι επι παντων Θεον του σταυρωθεντα φοβουμαι (= « je crains de dire que le Crucifié soit Dieu sur tout »), mais l’auteur correspondant à cette citation n’est même pas le pseudo-Athanase : c’est le pseudo Arius. Wetstein a donc tort ici, et trahit son esprit arien (voir Athanasii Opp. i. 125 B, ed. Col. 1686). Érasme a également tort de penser que Cyprien et Hilaire ont omis « Dieu », car ce mot se trouve dans toutes les bonnes copies et n’a été omis que par des éditeurs négligents. Quant à Origène, son extravagance affaiblit le poids de ses déclarations… je n’admets pas qu’Origène (contra Cels. 7. 14) eût raison de citer la dernière phrase de Jean 14:28 (« mon Père est plus grand que moi », et encore, il estropie la phrase) en rapport avec la question de la Déité du Fils, alors que le texte parle de Sa position d’assujettissement sur la terre ; cependant même lui, Origène, ne va pas jusqu’à dénier la Déité suprême au Fils ; par contre il nie bien, comme tous ceux qui sont enseignés de Dieu doivent le faire, la folie monstrueuse que le Fils a pouvoir sur Dieu le Père. L’opinion douteuse d’Eusèbe peut en effet être citée : il restreignait, semble-t-il, τον επι παντων Θεον [« Dieu sur toutes choses »] au Père (\*\*), mais il est bien connu qu’il était faible vis-à-vis de la grande vérité de la Déité de Christ, si même il n’était pas arien. Or ces diverses citations semblent réellement constituer tout ce dont on a conclu exagérément que « beaucoup de pères nient que Christ puisse être appelé τον επι παντων Θεον [= « Dieu sur toutes choses »] » (Griesbach in loco), sauf si par une fausseté manifeste on admet qu’appeler ainsi le Père, c’est dénier cette qualité au Fils — ce qui est seulement l’erreur transmise au critique de Iena au travers de Wetstein. Le fait est que les pères dans leur ensemble ont appliqué notre texte au Seigneur Jésus sans aucun soupçon d’incompatibilité avec Éphésiens 4:6. Les deux passages sont également vrais, puisque le Père et le Fils sont également Dieu. J’admets que quelquefois les pères ont fait des spéculations dangereuses ; et les controverses et les hérésies ont profité de leurs affirmations brutes : l’hérésie s’en est servie pour couvrir son aberration par rapport à la vérité révélée, et la controverse s’en est servie pour faire des conciles ou du Pape les seuls garants de la vérité, à l’encontre des premiers pères et (ce qui est pire) à l’encontre de l’Écriture Sainte. Mais d’Irénée à Théophylacte parmi les pères grecs, et de Tertullien au Moyen Âge parmi les pères latins, on peut montrer facilement que le passage a été accepté comme nous l’avons maintenant dans la version anglaise autorisée [et dans le texte fourni ci-dessus], et dans le sens orthodoxe ordinaire. Cyril d’Alexandrie s’est servi de ce texte de manière très explicite pour contredire l’empereur Julien qui était assez téméraire pour dire que Paul ne parlait pas de Jésus comme Dieu. Il n’y a pas non plus un seul nom de bonne réputation qui s’oppose à cela.

 (\*) Même ces documents contrefaits semblent là seulement pour s’opposer à la notion Patripassienne ou Sabellienne (selon laquelle le Dieu et Père a souffert), et affirmer que Celui qui a souffert, c’était Jésus, non pas Son Dieu et Père qui est au-dessus de tout.

(\*\*) Je suis peiné, mais tenu de protester une fois de plus contre le fait qu’on laisse subsister de telles paroles dans chacune des rééditions de l’œuvre du Doyen Alford (in loco). « Que notre Seigneur », dit-il, « ne soit pas au sens strictement exclusif ο επι παντων Θεος = ‘Dieu sur toutes choses’, tout chrétien l’admettra, ce titre étant réservé au Père ». Chaque proposition est une grave bévue. Notre Seigneur *est* dans le sens le plus strict ce qu’Il est dit ne pas être, car ο ων επι παντων Θεος [étant Dieu sur toutes choses] est encore plus fort que ο επι παντων Θεος [Dieu sur toutes choses]. Il n’est pas vrai non plus que le Père est « Dieu sur toutes choses » dans le sens « exclusif », comme il dit, — ni que cela Lui est réservé dans un sens plus strict que pour le Fils. Il admet que Christ est επι παντων Θεος [« Dieu sur toutes choses »]. Mais ceci, bien que ce soit vrai, n’est pas ce que l’apôtre enseigne, mais une proposition au sujet de Christ encore plus rigoureuse que ce que son commentateur essaie de nier. J’ai confiance et j’aime à croire que le Doyen de Cantorbéry ne souhaitait ni abaisser notre Seigneur ni adhérer à une affirmation des plus répréhensibles ; et c’est pourquoi on sollicite la correction sur cette grave affaire d’expressions qui ne peut être justifiée ni par la foi ni par la logique. Raisonner sur la nature divine et les relations divines en partant d’un ordre humain, c’est s’aventurer sur un terrain aussi hasardeux que faux. Il est certain que pour la créature essentiellement limitée, la plus haute place pour l’un exclut l’autre. Mais c’est la route directe vers le pire abîme d’erreur de penser ainsi en rapport avec la Déité, pour laquelle nous n’avons qu’à croire ce qui est révélé d’en haut. Cela peut paraître dur pour l’esprit naturel ; mais c’est sans ambiguïté, et trop clair pour la foi pour qu’on le nie ou qu’on l’élimine au moyen d’une explication.

Cependant, quand la critique ne peut invoquer ni des leçons différentes pour le texte biblique, ni des versions anciennes, son ingéniosité ne se contente pas de dénaturer le témoignage des premiers auteurs chrétiens, mais elle fait des efforts démesurés pour faire diversion à l’aide des points, — or ceux-ci manquent dans les copies les plus anciennes, comme cela est bien connu. Les éditeurs Complutensiens ont offert une ponctuation à peu près correcte. Érasme, dans ses éditions tardives, non pas dans les premières, suggérait de mettre un point après σαρκα (\*), comme l’avaient fait les copistes de deux manuscrits des onzième et douzième siècles, qu’on numérote habituellement 5 et 47 dans la liste conventionnelle des copies de Paul. Lachmann et Tischendorf agirent sur cette base ; et Vater fit la coupure aussi efficacement mettant entre parenthèses le bout de phrase isolé et en terminant par un point d’exclamation. Or une pareille coupure, quelle que soit la manière dont on l’arrange, s’oppose à la masse des manuscrits comprenant des points, et à toutes les anciennes versions et citations, et ce qui est pire, elle est contraire à la tournure idiomatique constamment employée pour exprimer une telle expression de bénédiction (ou de malédiction). La formule régulière consiste à débuter la proposition par ευλογητος [béni] ou quelque mot du même genre (\*\*). Ici donc, pour endosser normalement cette ponctuation opérant ne coupure, il aurait fallu écrire : — Ευλογητος ο επι π. Θ. [Béni sur toutes choses Dieu], le ων [étant] étant dans ce cas plus nuisible qu’inutile. La seule exception apparente qu’on produit est tirée de la version des Septante au Psaume 68 (67):19, κυριος ο Θεος ευλογητος [litt.: Seigneur le Dieu béni]. Mais si l’on en juge par le latin ancien cité en note par Holmes et Parsons, « Dominus Deus benedictus est » [le Seigneur Dieu est béni], il ne s’agit pas d’une exception, parce que c’est une affirmation au sujet de Dieu, non pas le jaillissement d’une expression de bénédiction [autrement dit : Béni soit le Seigneur]. Celle-ci suit immédiatement après, — puis l’ordre habituel apparaît. La première proposition peut être en effet une interpolation, car on ne retrouve aucune base pour elle dans l’hébreu.

 (\*) note Bibliquest : ce qui donne : « desquels, selon la chair, est issu le Christ. Il est sur toutes choses Dieu béni éternellement ».

(\*\*) Même Socinus était assez clairvoyant pour voir cela, et assez honnête pour le reconnaître.

Une autre preuve (qui est décisive pour trancher) est l’incongruité d’une telle doxologie à cet endroit, où l’apôtre vient d’exprimer sa douleur et la relation des Juifs avec le Messie. Finalement, cette ponctuation du texte déparerait complètement la belle antithèse, si caractéristique de l’apôtre, y compris au début de cette même épître, où il met en contraste la lignée humaine du Messie et Sa dignité divine.

Un autre mode de ponctuation a été suggéré aussi par Érasme (qui ne savait peut-être pas qu’elle figure dans le manuscrit 71 de Vienne, datant du douzième siècle) et adopté par Locke : il consiste à placer le point (ou coupure) après παντων [toutes choses], avec une proposition plus courte faisant fonction de bénédiction [Béni soit Dieu éternellement] ; mais cette formulation est encore plus critiquable, car il s’y rajoute la difficulté d’avoir dans ce cas l’article devant Θεος [Dieu]. Il faudrait alors écrire : Ευλογητος ο Θεος εις τους αιωνας. Αμην. Mais après tout, cela n’aurait pas d’effet sur ce qui est désiré, car cela rattacherait ο ων επι παντων [étant sur toutes choses] à « le Christ », et on ne peut pas mieux déclarer strictement Sa suprématie. Ce n’est pas simplement, comme Hippolyte et d’autres l’ont pensé, que le Père a remis toutes choses au Fils, — ce qui est une vérité importante, mais distincte. Ici nous avons ce qu’Il *est*, et Il est sur [au-dessus] de tout, étant essentiellement divin.

Corriger le texte en s’appuyant seulement sur des conjectures est un autre expédient des incrédules pour frustrer le Seigneur de Sa gloire ; mais on peut renvoyer cela à son obscurité d’origine. Même l’expédient de Grotius consistant à laisser tomber Θεος [Dieu] est contraire à toute autorité des manuscrits, et serait inutile si on l’admettait ; car ο ων επι παντων [étant sur toutes choses] est en soi l’affirmation la plus forte de la suprématie divine. Tout aussi futile est l’effort d’amoindrir le sens de Θεος en se référant à 2 Thessaloniciens 2:4, et consistant à traduire la phrase ici, « qui est comme Dieu », etc. En effet et tout d’abord l’analogie supposée est à rejeter de ce verset selon les meilleures autorités ; et deuxièmement, si l’analogie était authentique, elle dirait le contraire ; car certainement l’homme de péché n’affirmera pas être Dieu dans un sens inférieur. L’absence de l’article est un signe que le passage met l’accent sur le caractère, et il ne s’agit aucunement d’une question d’infériorité. Comparez Romains 1:21.

En résumé donc, le lecteur peut être tranquille et assuré tant du texte que du sens de ce témoignage très impressionnant rendu à Christ, — dont l’importance ressort dans une mesure du désir évident de tant de personnes qui se sont efforcées d’en neutraliser la force, depuis la Réforme, chez les catholiques comme chez les Protestants, chez les Ariens comme chez les Unitariens. Grâces à Dieu qui nous accorde que la vérité soit en nous et demeure en nous à jamais (2 Jean 2).

Dans les versets précédents de ce chapitre, l’apôtre a donc affirmé deux choses, avec la force la plus extrême, — son amour ardent pour ses frères selon la chair, et par conséquent sa douleur devant leur bas état et le danger où ils se trouvent, — et son sens de leurs privilèges, bien plus complet et fort que le leur, manifesté par-dessus tout dans son estimation de la gloire de leur Messie qu’ils ont méprisé et même rejeté pour leur ruine. Ce dernier point n’est cependant pas exprimé ouvertement, mais il y est implicite, incontestablement ; car l’apôtre traite leurs difficultés avec la plus grande délicatesse, prenant soin de leurs âmes avec un amour vraiment divin. Y avait-il compatibilité entre les promesses spéciales faites à Abraham et à sa semence, et d’autre part ce qu’exprime l’apôtre quant à sa douleur à ce moment-là et à cette gloire de Christ qu’ils refusaient par incrédulité ? — Y avait-il compatibilité entre les promesses spéciales faites à Abraham et à sa semence, et d’autre part la proclamation de la grâce à toute âme, juive ou grecque ? — Voilà des questions qui se trouvaient posées sous une forme très directe par le fait de la prédication de la grâce sans distinction aux Gentils et aux Juifs. Les Israélites étaient instinctivement indignés par l’évangile qui annulait leur position de faveur à part, et le profond souci de l’apôtre pour leur salut par la foi en Jésus était vu comme une récusation des garanties de Dieu à leur nation, telles qu’accordées à leurs pères. Comment cette vérité promise pouvait-elle être sûre, si le Messie était déjà venu et rejeté par eux, et si la porte était désormais ouverte aux nations autant qu’aux Juifs ? Où était la valeur des promesses pour les uns comme pour les autres ? L’enseignement de l’apôtre n’entrait-il pas en conflit avec la fiabilité de la parole divine adressée à Israël ? C’est ce qui va être pleinement traité maintenant.

## Romains 9:6-13

« Ce n’est pas cependant comme si (\*) la parole de Dieu avait été sans effet, car tous ceux qui sont [issus] d’Israël ne sont pas Israël ; aussi, pour être [la] semence d’Abraham, ils ne sont pas tous enfants ; mais «en Isaac te sera appelée [une] semence» (2\*) ; c’est-à-dire, ce ne sont pas les enfants de la chair qui sont enfants de Dieu ; mais les enfants de la promesse sont comptés pour semence. Car cette parole est [une parole] de promesse : «En cette saison-ci (3\*), je viendrai, et Sara aura un fils». Et non seulement [cela], mais aussi quant à Rebecca, lorsqu’elle conçut d’un (4\*), d’Isaac, notre père, (car avant que les enfants fussent nés et qu’ils eussent rien fait de bon ou de mauvais, afin que le propos de Dieu selon l’élection demeurât, non point sur le principe des œuvres, mais de celui qui appelle,) il lui fut dit : «Le plus grand sera asservi au plus petit» ; ainsi qu’il est écrit : «J’ai aimé Jacob, et j’ai haï Ésaü» » (9:6-13).

 (\*) La version de Bèze, E. Schmid, etc. (que Bucer a adoptée avant eux, et Macknight depuis) écrit : « il n’est pas possible ». Cette version se trompe, non pas tant par le fait qu’il faudrait la présence de « τε » comme Calvin en a fait la remarque (car on pourrait se dispenser de cette particule), mais surtout à cause de l’absence d’infinitif après cette expression. En outre même si cela était grammaticalement admissible, l’autre sens est meilleur.

(2\*) Ou « ta semence ».

(3\*) Ou « temps ».

(4\*) Il n’y a pas de difficulté insurmontable, je pense, dans εξ ενος [d’un]. Il y avait dans ce cas une seule mère, et aussi un seul père. L’objet de cette expression est de mettre en valeur les deux, par contraste avec le cas précédent.

Le raisonnement est aussi concluant que concis et clair, car il est fondé sur des preuves tirées de faits et de paroles de l’Ancien Testament, que les Juifs ne pouvaient certainement pas contredire. Voulaient-ils raisonner à partir des promesses faites à Abraham, Isaac et Jacob ? C’est justement à partir de leur histoire que l’apôtre réfute l’abus incrédule qu’ils en faisaient. La parole de Dieu garde donc toute sa force, et c’est l’homme seulement, le Juif spécialement, qui est démontré fautif. Leur objection considérait que Dieu était tenu de bénir la race entière descendant naturellement d’Abraham. Or ceci ouvrirait les promesses aux Ismaélites. Alors les Juifs s’écrient là-contre en clamant que la promesse ne concerne que la lignée d’Isaac. Alors l’apôtre pouvait les rejoindre : la lignée naturelle est un mauvais principe, puisqu’il inclut les Arabes issus d’Abraham selon la chair tout autant que les Juifs. Ceux-ci donc, pour exclure les Ismaélites, devaient recourir à la promesse liée à la lignée d’Isaac. C’est donc la promesse qui décide, non pas la chair. Il n’est pas nécessaire de souligner combien la réponse de l’apôtre donne un exemple de la vérité qu’il y a des Juifs et une circoncision que Dieu loue, conformément à la fin de Romains 2. C’est pourquoi il est aussi bien parlé de la semence d’Israël que de celle d’Abraham. C’est vrai universellement. La descendance selon la chair à elle seule n’assure aucune bénédiction intérieure. L’Israélite en effet en qui il n’y a pas de fraude est plus qu’un simple élément de la postérité de Jacob, car tous ceux qui sont issus d’Israël ne sont pas Israël, et tous ceux qui sont issus d’Abraham ne sont pas tous enfants d’Abraham. Comparez Jean 8:37, 39. Dieu doit maintenir Sa liberté ; Il lui a plu d’appeler Isaac, mais Il n’a pas appelé Ismaël de la même manière. L’appel découle de la grâce et est inséparable de l’élection, dans le sens restrictif personnel voulu ici. Loin de contester cela, les Juifs ne pouvaient écouter cet exposé de leur cas sans être saisis par sa force irrésistible ; car ils ne désiraient pas inclure les fils d’Ismaël ; dès lors, s’ils voulaient réclamer valablement quelque chose, ils devaient accepter la nécessité de l’appel de Dieu, non pas la simple lignée naturelle. Cela est d’autant plus parlant du fait de la circonstance frappante qu’Isaac était né d’une manière exclusivement naturelle comme Ismaël, mais selon une promesse spéciale de la part de Dieu.

L’apôtre poursuit le raisonnement par une circonstance encore plus particulière ; car Ismaël était né d’une esclave, une concubine, tandis qu’Isaac était né d’une épouse. Mais qu’en était-il de Rebecca ? Elle n’était pas du tout esclave, et elle donna à Isaac des jumeaux. Ces circonstances ne peuvent pas être davantage au cœur du sujet. Sans que les enfants soient nés ou aient fait quoi que ce soit de bien ou de mal qui pût décider pour l’un ou pour l’autre, Dieu révélait Son propos touchant le plus jeune ou le plus petit des deux, de sorte que l’élection se dressait de manière incontestable là où Son autorité était reconnue.

C’est pourquoi l’apôtre met en contraste l’appel de Dieu et les œuvres, plutôt que notre foi, ce qui met de côté le misérable semi-pélagianisme de certains comme Chrysostome autrefois ou Tholuck plus récemment, qui voudraient que l’élection soit gouvernée par la supériorité prévue de l’un sur l’autre. Le langage de l’apôtre ne peut pas contredire plus nettement cette pensée naturelle (non pas seulement une pensée d’hommes naturels, mais) la pensée de saints raisonneurs ou imaginatifs. Ésaü n’avait rien fait de mal pour se disqualifier, et Jacob n’avait rien fait de bien pour se qualifier ; mais avant la naissance des deux jumeaux, Dieu dans l’exercice de Sa volonté souveraine voulut choisir que le plus grand servirait le plus petit. Tel était Son propos. Leurs œuvres n’avaient rien à voir avec le sujet, et ne sont pas prises en considération, afin que tout repose sur Celui qui appelle, Dieu Lui-même.

D’un autre côté, il n’y a pas de raison en faveur de la réprobation absolue que Calvin déduit de ce passage (\*). Pas un seul mot ne suggère une haine contre Ésaü avant sa naissance en Genèse 25. L’homme conclut hâtivement qu’il y a réprobation de l’un puisqu’il y a choix de l’autre. Ce n’est pas fondé. Choisir l’un parmi deux qui n’ont aucun droit, et le choisir en vue d’une place supérieure, c’est l’exercice de la volonté ; et montrer de la faveur pour l’un, ce n’est pas condamner l’autre. Quant à eux-mêmes, les deux étaient nés dans le péché, et avaient sans doute grandi dans leurs péchés, et voilà ce qui expose à la condamnation : les péchés de l’homme, et non pas le propos de Dieu. C’est Malachie qui parle de haïr Ésaü, et non pas la parole de l’Éternel à Rebecca. On le trouve tout à la fin de l’Ancien Testament, après qu’Ésaü eut manifesté son inimitié implacable pour Israël. L’amour pour Jacob était ainsi gratuit, tandis que la haine envers Ésaü se basait sur un terrain moral.

 (\*) « Cependant, afin que nous apprenions à nous reposer sur le bon plaisir pur et simple de Dieu, Paul nous détourne pendant ce temps de cette considération, jusqu'à ce qu'il ait consolidé cette doctrine, que Dieu, dans sa souveraineté, a une raison assez juste d'élire et de réprouver » Joh. Calvini in omnes Pauli Ap. Epp. i. 121, Halis Sax. 1831.

L’affirmation de la souveraineté divine répugne à la pensée naturelle, bien que ce soit une vérité nécessaire qui découle de la nature même de Dieu. Aucune autre pensée n’est compatible avec ce qui est correct, si on pèse le sujet comme il faut ; tout plan que l’homme y substitue est indigne de Dieu et malséant pour l’homme. La doctrine qui dénie à Dieu Sa majesté démontre par-là même sa fausseté ; il en est de même de toute théorie qui Le représenterait comme indifférent au péché ou à la misère. Il est lumière, et la lumière est incompatible avec la tolérance vis-à-vis des ténèbres qui règnent dans le cœur et dans les voies de l’homme. Il est amour, et l’amour est constamment gratuit et saint. Sans aucun doute Il est tout-puissant, et Il jugera le péché qui Le méprise ou qui se rebelle contre Lui, ainsi que les fautes à l’égard desquelles le monde cherche à prendre des mesures. Quel est l’état universel de l’humanité, que cette épître a soigneusement démontré être le propre non seulement des Gentils, mais encore plus des Juifs qui se vantaient des oracles vivants, alors que ceux-ci condamnaient leur iniquité et leur transgression ? Voilà ce qui avait fermé toute bouche, et qui avait abouti à ce que tout le monde soit coupable devant Dieu (3:19).

Quand un pécheur est réveillé par le Saint Esprit pour prendre conscience de sa culpabilité et de son état devant Dieu, il le reconnaît franchement, et justifie Dieu en se condamnant lui-même, bien qu’il implore la miséricorde que, dans son émerveillement plein d’adoration, il trouve déjà proclamée, pour lui, dans l’évangile.

## Romains 9:14-16

Mais l’homme comme tel, ignorant de lui-même et du vrai Dieu, conteste qu’il soit entièrement mauvais et que ce soit inexcusable ; il ne regarde pas à Dieu, mais plutôt se crispe sous l’effet de Sa parole et ergote au sujet de Ses voies. Ce sentiment de l’homme naturel en général s’exprime particulièrement dans l’objection probable que pourrait faire un Juif. L’apôtre y fait face. « Que dirons-nous donc ? Y a-t-il de l’injustice en Dieu ? Qu’ainsi n’advienne ! Car il dit à Moïse : Je ferai miséricorde à celui à qui je fais miséricorde, et j’aurai compassion de qui j’ai compassion » (9:14-15). C’est-à-dire, il n’y a simplement que miséricorde et compassion de la part de Dieu partout où elles se manifestent, non seulement quand il n’y a aucun mérite, mais même en face des démérites les plus fâcheux et les plus destructeurs. Celui qui sent réellement avoir mal agi contre Dieu, ne soulève jamais de questions de justice avec Lui. Confondu par la vue de son insoumission et de sa désobéissance coupables, autrement dit de son impiété, il reste muet devant les preuves unanimes et continuelles de la bonté et de la patience étonnantes de Dieu, ne serait-ce que dans ses rapports avec Israël. Aussi l’apôtre cite aux Juifs (et bien sûr pour notre profit et celui du monde entier) les paroles solennelles et pleines de grâce de l’Éternel à Son serviteur en Exode 33. Il n’y a pas dans la Bible de témoignage aussi approprié parmi les passages presque innombrables pouvant s’appliquer en principe.

Considérez les circonstances, et vous verrez combien sa réponse est probante, bien qu’à première vue il puisse sembler singulier de traiter une telle question par une telle citation. N’est-ce pas tout à fait typique de la révélation divine ? La hâte déclare hors sujet et déraisonnable ce qui, quand on cherche honnêtement et à fond, se révèle être seul juste et vrai, et seul adapté à traiter l’homme tel qu’il est, seul compatible avec le caractère et la gloire de Dieu..

L’histoire nationale était à peine commencée, que tout était déjà moralement terminé par l’apostasie idolâtre, abandonnant l’Éternel au pied du Sinaï quand le peuple dansa nu [Exode 32:25 ; traduit par « dans le désordre » par JND] devant le veau d’or, avec Aaron à sa tête. De l’injustice du côté de Dieu ! Il y avait assurément la plus grossière injustice en Israël, et que pouvait faire la justice du côté de Dieu si ce n’est réclamer bien fort leur condamnation irrévocable ? Voilà la raison pour laquelle les Juifs avec leurs objections, et les Gentils avec leur incrédulité ne font que se condamner à un jugement certain et impitoyable ; car la culpabilité de l’homme ne fait aucun doute, et quant à la justice du côté de Dieu, il ne lui reste plus qu’à prononcer et exécuter la sentence de perdition.

Dieu est-Il tenu à cela et à rien d’autre ? Il le devrait si l’on suit le principe aveugle et suicidaire du propre juste (qui est pourtant injuste), lequel dans sa hâte à blâmer Dieu, oublie que c’est pour sa propre ruine irrémédiable. Mais Dieu, bien que Il puisse justement répondre au fou selon sa folie (Prov. 26:5), Il ne le peut dans Sa grâce. Il a des ressources en Lui-même auxquelles Il peut recourir.

Ainsi dans le passage placé devant nous, le peuple niait que l’Éternel l’avait délivré de la maison de servitude lorsqu’ils criaient : « Car ce Moïse, cet homme qui nous a fait monter du pays d’Égypte, nous ne savons ce qui lui est arrivé » (Exode 32:1). Là-dessus l’Éternel non seulement frappa le peuple de plaie à cause de son idolâtrie, mais Il dit à Moïse de monter de là « toi et le peuple que tu as fait monter du pays d’Égypte, dans le pays que j’ai promis par serment… ». Moïse dressa tout de suite la tente d’assignation hors du camp, afin que tous ceux qui cherchaient l’Éternel puissent sortir et s’y rendre. Mais il fit davantage ; il intercéda là pour le peuple, insistant sur le fait qu’il était le peuple de Dieu, et il voulut faire changer Sa promesse d’aller avec lui, Moïse, en une promesse d’aller avec lui *et* eux. « Car à quoi connaîtra-t-on que j’ai trouvé grâce à tes yeux, moi et ton peuple ? Ne sera-ce pas en ce que tu marcheras avec nous ? Ainsi, moi et ton peuple, nous serons séparés de tout peuple qui est sur la face de la terre » (Exode 33:16). Alors quand Moïse Le supplia de lui manifester Sa gloire, Il dit : « Je ferai passer toute ma bonté devant ta face, et je crierai le nom de l’Éternel devant toi ; et je ferai grâce à qui je ferai grâce, et je ferai miséricorde à qui je ferai miséricorde » (Exode 32 et 33).

La portée de la déclaration est donc aussi évidente qu’appropriée et irrécusable. Qu’un peuple dans un tel état nourrisse la pensée d’injustice en Dieu, c’est un oubli monstrueux, non seulement de son état réel vis-à-vis de Lui, mais de son seul espoir qui se trouve dans Sa miséricorde souveraine. Il leur était déjà arrivé une fois de se mettre sur le terrain de la justice lorsqu’ils acceptèrent la loi ; mais avant que les tables de pierre ne soient descendues de la montagne, ils avaient tout perdu en violant le précepte le plus fondamental de la loi. C’est pourquoi il n’y avait plus d’espoir, sinon en Sa compassion. Ils avaient manifesté ce qu’ils étaient, et d’autant plus vite qu’ils étaient pleins de confiance en eux-mêmes. Maintenant il leur restait à apprendre ce que Dieu est ; et voici Sa parole en présence même de la folie du déshonneur qu’ils Lui avaient infligé : «Je ferai miséricorde à celui à qui je fais miséricorde, et j’aurai compassion de qui j’ai compassion».

Les choses n’étaient pas meilleures aux jours de l’apôtre. Car entre temps le peuple était allé si loin dans la rébellion idolâtre que Dieu avait fini par les chasser, d’abord Israël au moyen de l’Assyrien, puis Juda au moyen des Babyloniens. Et maintenant le résidu de retour était sous la servitude romaine, et s’était rendu coupable du rejet de son Messie, et de reprocher à Dieu Sa grâce envers les Gentils. Il est clair dès lors que l’homme est le plus disposé à être propre juste quand il a le moins raison de l’être. « Non pas celui-ci, mais Barabbas » ont-ils tous crié. « Nous n’avons pas d’autre roi que César », répondirent les principaux sacrificateurs. Leur dégradation morale était complète ; leur foi était radicalement nulle et vide. Il aurait été malséant à un tel peuple de demander : « y a-t-il de l’injustice en Dieu ? » Cependant c’est justement là-dessus que l’esprit humain est le plus disposé à contester avec Dieu.

Or la Parole est excessivement vaste et profonde : où place-t-elle l’homme ? où place-t-elle le pécheur ? Nous chrétiens, nous devrions sûrement savoir que seule la grâce nous a sauvés, ou a pu nous sauver, puisqu’elle nous a appelés d’un saint appel, non selon nos œuvres mais selon Son propre dessein et Sa propre grâce qui nous ont été donnés dans le Christ Jésus dès avant que le monde commence (2 Tim. 1:9). Quand une âme est vraiment brisée, et se juge avec intégrité et avec une conscience éclairée spirituellement, combien il est doux de sentir qu’il n’y a nulle part une justice pleine, vraie et intrinsèque sinon en Dieu, et de confesser de toute manière sa propre injustice foncière, et d’accueillir l’expression de miséricorde souveraine de la part de Dieu Lui-même ! Ce qui résiste et conteste n’est que de la propre justice pure et dure. La foi s’incline devant le Dieu de miséricorde et Le bénit. Si seulement je suis assez petit et mauvais à mes propres, yeux, je ne serai alors jamais trop reconnaissant de la miséricorde qui a été assez souveraine pour descendre *me* trouver ; si je peux me reposer sur la parole de vérité, l’évangile du salut (Éph. 1:13), pour un pécheur tel que moi, vais-je réduire ou restreindre pour autrui les richesses de Sa grâce offertes sans distinction ? « Ainsi donc ce n’est pas de celui qui veut, ni de celui qui court, mais de Dieu qui fait miséricorde » (9:16). Il peut y avoir une allusion au désir frustré d’Isaac, tristement célèbre (Genèse 27), et aux efforts d’Ésaü de l’acquérir par la chasse, et à Jacob assez fautif pour tout perdre par sa tricherie, s’il n’y avait pas eu la miséricorde souveraine pour lui assurer la promesse. C’est certainement la conclusion de la grâce à l’encontre de la vaine confiance que l’homme met en sa propre volonté et ses propres efforts.

## Romains 9:17-18

Or plus la grâce est grande, plus grand est le péché de résister à Dieu agissant en grâce. C’est pourquoi il faut présenter l’autre côté. Car le Dieu qui manifeste la miséricorde est le juge de tous, et Il manifestera ce que c’est de ne tenir aucun compte de ce qu’Il est. C’est ce que fit le Pharaon autrefois, et quelle en fut la conséquence ? « Car l’écriture dit au Pharaon : «C’est pour cela même que je t’ai suscité, pour montrer en toi ma puissance, et pour que mon nom soit publié dans toute la terre» » (9:17).

Le roi d’Égypte était un homme totalement égoïste, cruel et profane quand Dieu commença par lui envoyer un message par le moyen de Moïse et Aaron. L’effet de la sommation sur un tel esprit fit jaillir le blasphème contre l’Éternel, et aggrava son oppression barbare d’Israël. Et quand les signes et les miracles parlèrent à sa conscience, mais que les mauvais désirs et les mauvais conseils prévalurent, le Pharaon devint incomparablement plus mauvais, au point que l’endurcissement du roi choqua ses serviteurs ; et même après que la concession lui ait été arrachée, de faux espoirs de vengeance sur Israël le séduisirent, lui et eux, pour trouver leur tombeau dans les eaux ouvertes de la mer Rouge. Dieu se servit donc du Pharaon pour faire un exemple très frappant, non pas simplement pour exposer sa méchanceté à lui, le Pharaon, mais pour exposer Sa propre puissance dans cet environnement, afin que Son nom soit publié dans toute la terre. Dieu ne rend jamais un homme mauvais ; mais le mauvais homme qu’était Pharaon, rendu encore pire par sa résistance aux appels divins les plus frappants, Dieu le rendit manifeste, si élevé qu’il fut parmi les hommes à une hauteur telle que sa chute put parler aux consciences au près et au loin dans le monde entier. Il était dur d’abord, mais Dieu le scella à la fin dans un endurcissement judiciaire. Il avertit les Juifs par Ésaïe que tel serait leur cas à cause de leurs cœurs impénitents, et Il l’exécuta quand ils rejetèrent Christ (Jean 12) et l’appel du Saint Esprit dans l’évangile (Actes 28:25-28). « Ainsi donc il fait miséricorde à qui il veut, et il endurcit qui il veut » (9:18). Dans les deux cas, l’injustice est uniquement le fait de l’homme qui, de son côté, est irrémédiablement mauvais et ruiné, avant même que Dieu n’agisse en grâce ou en jugement pour manifester Son grand nom pour la bénédiction vaste, riche et infinie de tous ceux qui tiennent compte de Sa parole. Il est toujours saint, mais toujours libre. D’un autre côté l’homme déchu est toujours mauvais, et mérite la condamnation. Dieu agit librement en grâce ici, librement en jugement là, afin que toutes les âmes prennent garde de ne pas provoquer Son indignation et d’être obligées d’apprendre ce qu’Il est au travers de leur propre destruction, — et que le plus coupable des pécheurs sache que personne n’est allé trop loin pour être hors de portée de Sa miséricorde. Je parle de l’homme comme tel, non pas de ceux qui ont cru par la grâce.

## Romains 9:19-20

Ces versets présentent une nouvelle objection, et la réponse de l’apôtre est digne de toute notre attention, non seulement en elle-même, mais comme un échantillon inspiré de la meilleure méthode de faire face à un ergoteur, d’abord par une remontrance morale, puis plus directement.

« Tu me diras donc : Pourquoi se plaint-il encore ? Car qui est-ce qui a résisté à sa volonté ? Mais plutôt, toi, ô homme, qui es-tu, qui contestes contre Dieu ? » (9:19-20).

L’objection semble fondée sur l’absolu avec lequel la miséricorde de Dieu et l’endurcissement opéré par Dieu viennent juste d’être affirmés par l’apôtre. La volonté non brisée de l’homme profite de cela pour ramener toute question de bien et de mal à une question de dessein divin. Mais c’est une simple déduction humaine qui perd de vue la gloire morale de Dieu, ainsi que la responsabilité de la créature. C’est une offense donc contre les principes élémentaires, et cela est destructeur de toute vérité, de toute sainteté et de tout jugement juste.

Il est incontestable que le dessein de Dieu demeure, et que toute créature finalement contribue à l’exécution de Sa volonté ; même Satan, qui pourtant ne le désire guère, ne fait qu’y coller de près dans le moment même où, par ses mensonges et sa puissance destructrice, il paraît le mieux réussir à contrecarrer et persécuter ceux qui sont précieux aux yeux du Seigneur. La croix en est l’exemple le plus net et le plus irréfutable. Mais cela doit-il affaiblir notre jugement moral sur la méchanceté de la créature ? Cela nie-t-il le fait que Satan et l’homme sont responsables de tout ce qu’ils font contre Lui, et qu’ils doivent tous les deux être punis pour cela ? C’est pourquoi Pierre attribue aux hommes d’Israël la culpabilité d’avoir crucifié le Messie : « ayant été livré par le conseil défini et par la préconnaissance de Dieu, — lui, vous l’avez cloué à [une croix] et vous l’avez fait périr par la main d’hommes iniques ». Combien la sainte et parfaite parole de Dieu est différente ! Tout est à sa place, non pas d’un côté seulement, mais des deux. Dieu a Son conseil défini et Sa préconnaissance. Les Juifs ont joué leur mauvaise part, les Gentils la leur. Ensemble, mais en désaccord de pensées et de sentiments, ils ont manifesté leur caractère et leur culpabilité ; mais en cela même précisément ils ont accompli les paroles des prophètes, et ont donné lieu à la manifestation du très saint jugement de Dieu et à l’accomplissement de l’œuvre de Sa grâce.

C’est pourquoi le fond du raisonnement est totalement erroné. L’épreuve de l’homme a mis à découvert son mauvais état, le fruit de son éloignement initial de Dieu qui a été déshonoré par lui quand tout était très bon ; toutes les nouvelles épreuves de l’homme n’ont servi qu’à manifester avec de plus en plus d’évidence la profondeur et l’étendue du péché et le caractère irrémédiable de la chair. La sagesse de Dieu est telle qu’Il peut tirer parti (et Il le fait) de tout ce que l’homme poursuit dans sa folie sans cœur au profit de l’exécution de Ses desseins ; mais c’est totalement indépendant de la volonté de l’homme qui est toujours mauvaise de manière inexcusable. Non seulement Dieu est donc libre de blâmer l’homme, mais Il le jugera à l’égard de tout, par le Seigneur Jésus, au dernier jour.

S’il était vrai, comme Calvin le dit, que ceux qui périssent étaient destinés à la destruction par la volonté de Dieu, le cas serait dur en effet. Mais en réalité l’Écriture ne tient jamais un pareil langage, et la terminologie utilisée par les textes habituellement cités pour soutenir un tel décret, quand on les examine honnêtement et de près, évite toujours une telle pensée, même si elle peut sembler s’en approcher.

En vérité ce n’est que l’expression de cœurs avides d’utiliser la volonté irrésistible de Dieu pour se trouver des excuses vis-à-vis du mal qu’ils font volontairement, et des arguments à l’encontre du jugement. Pourtant on sait très bien ce qu’il y a tout le temps au fond du cœur de l’homme. Il n’est jamais dit dans l’Écriture que le péché était le propos de Dieu ; mais l’homme tombé sous la coupe du péché est la scène où Il manifeste Ses voies, Ses conseils, et même Lui-même. Dieu n’a jamais créé un homme pour être mauvais ; mais d’entre eux tous (déjà mauvais), Il en choisit effectivement quelques-uns, et non pas tous, selon Sa volonté souveraine, et Il leur montre Sa miséricorde, bien que tous ne soient pas plus coupables que ces quelques-uns ont pu l’être. Il aurait été tout à fait juste de tous les détruire. Mais s’il Lui a plu d’épargner qui Il voulait, qui Lui dira non ? Ce serait prétendre être supérieur à Dieu, et ce serait réellement une tentative de Le juger. Or chaque fois qu’un pécheur est converti, il sent et reconnaît le juste jugement de Dieu, bien qu’une telle reconnaissance donne sa sanction à l’exécution de la sentence divine contre le moi ; mais en même temps le pécheur n’est jamais abandonné au désespoir, mais il lève ses yeux et fait appel à la miséricorde, peut-être faiblement au premier abord, mais avec de plus en plus de ferveur.

Les arguties de la sorte présupposent toujours que la conscience n’est pas encore sondée, ni la volonté courbée et brisée devant Dieu. Insinuer qu’il y a de l’injustice en Dieu, ou argumenter que dans le plan de Dieu il est nécessaire que l’homme pèche, tout cela ne peut ni satisfaire une âme repentante, ni émaner d’elle. Aussi l’apôtre commence tout d’abord par une réprimande : « Mais plutôt, toi, ô homme, qui es-tu, qui contestes contre Dieu ? La chose formée dira-t-elle à celui qui l’a formée : Pourquoi m’as-tu ainsi faite ? » L’homme peut-il parler ainsi ? C’est à la fois un manque de révérence et de l’impiété. C’est d’abord un défi contre Dieu (Lui dont le dessein est si ferme et inflexible et dont l’accomplissement est certain), et un défi qui refuse à Dieu le droit de trouver des fautes, effaçant tout gouvernement moral et rejetant toute différence entre le bien et le mal ; c’est aussi de l’effronterie contestant contre Dieu et bravant pratiquement Son droit à condamner le mal ; et de là on va jusqu’à admettre qu’Il est tenu de sauver tout le monde pareillement, ou du moins de ne punir personne, c’est-à-dire qu’Il est tenu d’être pire que le plus vil de ceux qui Le méprisent et se rebellent contre Lui, et qu’Il est tenu à l’indifférence morale, laquelle les hommes ne tolèreraient pas chez leurs femmes ni leurs enfants, dans leurs relations familiales, chez leurs serviteurs ou leurs relations d’affaires ! Voilà ce que vaut la raison humaine quand elle ne se soumet pas à la parole de Dieu. La chute est ignorée, ainsi que les ruines qui en sont la conséquence. Dieu n’a pas formé l’homme comme il est, mais Il l’a fait bon et droit, et Il l’a averti du danger et de l’aboutissement inévitable de la désobéissance. Ainsi donc sur tous les plans, la raison de l’incrédulité est fausse, car elle oublie la majesté de Dieu et l’attitude qui convient à la créature à Son égard.

## Romains 9:21

L’apôtre saisit l’occasion pour affirmer de manière tout à fait absolue le droit souverain de Dieu. « Le potier n’a-t-il pas pouvoir sur l’argile pour faire de la même masse un vase à honneur et un autre à déshonneur? » (9:21). Quelle que soit la sainte hardiesse de ce langage, et bien qu’il soit singulièrement aisé de le faire dévier à droite ou à gauche, il serait facile de prouver par des témoins innombrables combien les meilleurs et les plus sages des hommes non-inspirés ont été portés à se tromper, même avec ce tableau divin sous les yeux pour les guider. Il est facile de glisser soit d’un côté soit de l’autre : le plus dur est de s’en tenir seulement à la vérité de l’Écriture, et de ne pas parler quand elle est silencieuse. L’apôtre ne dit pas que Dieu a exercé le droit qu’Il possède indiscutablement ; mais il maintient intégralement le droit divin. Nous verrons dans les deux prochains versets comment ce droit est utilisé ; mais c’était un devoir vis-à-vis de Dieu, et c’était salutaire pour l’homme que Son droit absolu soit reconnu. Combien il est rare que ceux qui parlent de droits pensent que Dieu en a ! Ils sont absorbés par eux-mêmes, par l’homme : Dieu n’est dans aucune de leurs pensées. Pourtant s’il y a des droits à respecter, c’est sûrement les Siens en premier, Lui dont la volonté souveraine nous a donné l’existence et tout le reste. Si nous estimons avoir le droit de faire ce que nous voulons avec ce qui est à nous, que pouvons-nous dire de Celui à qui appartiennent à la fois nous-mêmes et tout ce que nous avons ?

Ainsi donc Son droit sur l’homme comme sur toute autre créature est incontestable : or l’incrédulité conteste ce droit, mais elle le conteste seulement parce qu’elle n’a jamais sérieusement pensé au sujet, ou parce qu’elle cède à un esprit de présomption et de rébellion manifestement outrageux. Il n’y a pas de droits si le Créateur n’en a pas : s’il existe le moindre droit, ceux du Créateur sur nous les créatures doivent être absolus. Il peut former comme il Lui plaît, et Il peut nous attribuer une position haute ou basse dans l’échelle de la création selon ce qui Lui semble convenir à Ses yeux. Dans les versets qui suivent, il y a la considération supplémentaire que nous ne sommes pas seulement des créatures, mais des pécheurs, ce qui doit nécessairement porter son fruit amer et subir le jugement de Dieu. Mais il était important d’affirmer Son droit souverain en lui-même, avant d’introduire l’état effectif de l’homme, et le sort qui l’attend.

## Romains 9:22-24

L’autorité absolue de Dieu sur la créature a été si bien établie que nul ne peut honnêtement la contester. Mais c’est loin d’être tout : Sa puissance est illimitée, Son droit est incontestable. « Et si Dieu, voulant montrer sa colère et faire connaître sa puissance, a supporté avec une grande patience des vases de colère tout préparés pour la destruction ; — et afin de faire connaître les richesses de sa gloire dans des vases de miséricorde qu’il a préparés d’avance pour la gloire, nous qu’il a appelés non seulement d’entre les Juifs, mais aussi d’entre les nations » (9:22-24).

La pensée de Dieu était de manifester Sa colère dans ce monde mauvais et de faire connaître Sa puissance là où les hommes L’oublient facilement et volontairement. Mais la manière adoptée a été admirable et digne de Sa nature. Il n’y eut pas d’arbitraire, mais « une grande patience ». Il a longtemps supporté la corruption et la violence de l’homme coupable. L’homme pouvait-il alors accuser Dieu de manque de compassion envers lui, ou de précipitation pour repérer ses iniquités ? Il est impossible qu’un Dieu saint ait communion avec le mal ou qu’Il y soit indifférent ! Mais au lieu de balayer rapidement la vie de ces créatures rebelles qui font du monde un champ de batailles continuelles contre ce qu’elles connaissent de Dieu, ou qui au moins vivent en négligeant Sa volonté bien qu’Il l’ait révélée pleinement, l’histoire du monde dès le début des nations est la preuve la plus complète de la patience de la part de Dieu. Il ne les a jamais créées telles qu’elles sont ; mais Il a supporté le péché de l’homme déchu malgré des provocations innombrables et permanentes. Ils ont péché, ils ont transgressé, ils ont méprisé Sa miséricorde, ils ont bravé Sa colère ; mais Lui a supporté avec une longue patience.

Les hommes pécheurs qui vivent ainsi dans l’inimitié contre Dieu sont appelés ici « des vases de colère » tandis que ceux qui croient sont qualifiés de « vases de miséricorde ». Ils sont respectivement les objets de la colère et de la miséricorde, et figurativement ils sont supposés contenir chacun la qualité qui aboutira soit à la destruction soit à la gloire.

Mais il y a une nuance qui les différencie, une nuance aussi nette que subtile et profondément vraie, qu’aucun lecteur ne doit méconnaître. Il est dit des vases de colère qu’ils sont « préparés pour la destruction ». Mais il n’est pas dit ici ou ailleurs, ni ouvertement ni implicitement, que Dieu les a préparés pour cela. Ils ont été préparés par leurs péchés, et surtout par leur incrédulité et leur rébellion contre Dieu. Mais quant aux fidèles, la phrase est tout à fait différente : « des vases de miséricorde qu’Il a préparés d’avance pour la gloire ». Le mal est le mal de l’homme, et en aucun cas celui de Dieu ; le bien est de Dieu et non pas de nous. Ce ne sont pas les saints qui ont préparé les vases de miséricorde pour la gloire, mais Dieu. Plus exactement Il les a préparés à l’avance en vue de la gloire. C’est-à-dire, ce n’était pas leur préparation tandis qu’ils étaient sur la terre, ni la Sienne seulement quand la gloire arrivera. L’apôtre affirme ici que Dieu les a préparés à l’avance pour la gloire. C’est Lui qui a préparé. Aucun doute que par grâce ils sont devenus obéissants, saints, et ainsi moralement conformes à Sa nature ; mais il a semblé bon au Saint Esprit de demeurer ici seulement pour la préparation par Dieu des vases de miséricorde à l’avance pour la gloire. Ainsi les richesses de Sa gloire données à connaître dans des vases de miséricorde, car c’est ainsi qu’ils sont appelés, non pas des vases remplis de telles ou telles qualités spirituelles, aussi vrai que cela puisse être, mais des vases de miséricorde.

Dans ce passage comme ailleurs, il n’y a pas de raison suffisante de s’écarter du sens ordinaire de la « gloire » ou de donner à ce mot le sens de miséricorde de Dieu. Cela n’est pas non plus conforme à Éphésiens 1:12 où la gloire maintient strictement sa place à part, comme cela apparaît si l’on pèse attentivement les versets 6, 7, 12. Le mot grâce est omis dans le v. 12, à juste titre sans aucun doute, car l’intention est de ne pas parler de la grâce davantage qu’au verset 14 où elle ne pourrait pas être mentionnée. L’Esprit contemple d’avance le jour où le propos de Dieu sera accompli.

Tel est l’héritage quand sera manifestée l’excellence de ce que Dieu nous a donné et a fait de nous. Mais les relations avec Lui-même dans lesquelles Son amour infini nous a introduits, et dans lesquelles Il s’est révélé, sont bien plus profondes. C’est pourquoi en Éphésiens 1:6 on peut lire : « à la louange de la gloire de Sa grâce », la plénitude de la révélation de Lui-même, tandis qu’au verset 7 on a les abondantes ressources de Sa bonté, en raison de notre misère et de notre culpabilité lorsque nous étions encore pécheurs. Dans tout ceci donc je vois des distinctions très précises, non pas de la confusion de pensées ou d’expressions. Nul doute alors que la colère de Dieu, longtemps imminente et longtemps retenue tandis qu’Il diffuse le message de miséricorde qui fait Son délice, — cette colère va finalement éclater sur ceux qui ont méprisé Ses avertissements, mais qui alors prouveront ce que c’est d’être des « vases de colère ». Et les vases de miséricorde seront alors manifestés dans ces scènes d’excellence divine qu’aucun mal ni manquement ne souilleront jamais.

Ainsi l’homme perdu sera à la fin obligé de justifier Dieu, et de prendre sur ses épaules la totalité du blâme, pour avoir préféré se fier à Satan plutôt qu’à Dieu comme ami et comme conseiller, tandis que celui qui est sauvé, tout en vivant dans la félicité, connaîtra et fera tout connaître des richesses de Sa gloire, étant lui-même redevable à Sa simple miséricorde, infaillible et insondable.

L’immense miséricorde est ainsi pleinement dans les pensées de l’apôtre, et il se tourne, par l’Esprit, vers la preuve et la manifestation magnifiques que Dieu en donne en appelant « non seulement d’entre les Juifs, mais aussi d’entre les nations ». La loi distinguait et mettait le peuple qui était sous elle à part de toutes les autres nations, lesquelles n’étaient pas assujetties à cette loi. La grâce, du fait qu’elle suppose la totale indignité non seulement des Gentils (nations) mais aussi des Juifs, s’en va appeler non seulement d’entre les Juifs, mais aussi d’entre les Gentils. Tant qu’il y a encore de l’espoir mis dans l’homme, et que sa mise à l’épreuve se poursuit, il est possible de faire des distinctions, mais il n’en est plus ainsi quand la mise à l’épreuve des plus favorisés s’est terminée par une culpabilité irrémédiable, et une ruine totale sans espoir. Alors la porte s’ouvre pour la miséricorde ; et si Dieu se plaît à l’exercer, les Juifs peuvent-ils prétendre que les Gentils ne sont pas une occasion au moins aussi bonne qu’eux-mêmes pour l’exercice de la miséricorde ? Plus le besoin, la misère et les ténèbres sont grands, plus vaste est l’espace dont Dieu dispose pour démontrer la profondeur et l’étendue de Sa grâce. Sur la base donc de Sa miséricorde, Dieu a appelé (car c’est une question d’appel, non pas de gouvernement d’un peuple déjà existant devant Lui et sous la loi) et Il nous a appelés « non seulement d’entre les Juifs, mais aussi d’entre les Gentils (nations) » (9:24). Il appelle tous gratuitement en grâce, Il ne ferme la porte à personne, — personne d’entre les Juifs certainement, mais personne non plus d’entre les Gentils.

## Romains 9:25-26 et les citations d’Osée 1:10 et 2:23

Les passages d’Osée (\*) cités ici sont dignes de toute notre attention, tant en eux-mêmes en Osée, que par comparaison avec les citations qui en sont faites ici et en 1 Pierre 2:10. Certains ressentent une difficulté là où d’autres semblent ne rien voir de particulier, montrant par-là combien peu ils entrent dans la sagesse profonde de Dieu manifestée ici.

 (\*) « J’appellerai mon peuple celui qui n’était pas mon peuple, et bien-aimée celle qui n’était pas bien-aimée » ; « et il arrivera que dans le lieu où il leur a été dit : Vous n’êtes pas mon peuple, là ils seront appelés fils du Dieu vivant » (9:25-26).

L’appel d’entre les nations n’est pas repris par Pierre (1 Pierre 2:10) qui ne cite donc pas Osée 1:10. Il se contente d’utiliser Osée 2:23, qu’il n’hésite pas à appliquer, même alors, à ceux des Juifs qui étaient venus à la pierre de fondement, et étaient ainsi devenus eux-mêmes des pierres vivantes. Écrivant à ceux de la dispersion établis dans toute une partie de l’Asie Mineure, Pierre n’avait en vue que les Juifs croyants. C’est pourquoi il y a une force remarquable quand il leur dit qu’ils étaient une génération (JND traduit : race) élue et une sacrificature royale (1 Pierre 2:9). C’est ce que leurs pères avaient essayé de s’approprier au Sinaï sous condition d’obéissance, et comme on sait, ils échouèrent immédiatement, et constamment dans la suite, jusqu’à ce que la sentence finale soit prononcée, et que Dieu par le moyen d’Osée déclare les Juifs Lo-Ammi (pas mon peuple). L’apôtre s’adresse maintenant à ceux qui avaient reçu le Messie rejeté, et à eux qui étaient sous l’évangile, il affirme à leur sujet et sans condition ce qui avait été autrefois offert à leurs pères sous une condition qu’ils manquèrent totalement de remplir ; et non seulement cela, mais il montre qu’ils n’ont pas besoin d’attendre la manifestation du règne glorieux du Messie pour être assurés du renversement en grâce de l’ancienne sentence : « vous qui autrefois (dit-il) n’étiez pas un peuple, mais qui maintenant êtes le peuple de Dieu ; vous qui n’aviez pas obtenu miséricorde, mais qui maintenant avez obtenu miséricorde ». L’éclat de la grâce venant de Christ ressuscité brillant sur ceux qui sont à Lui, n’assure certes pas encore l’élimination de la puissance du mal dans le monde, mais cet éclat assure déjà maintenant l’introduction des Israélites croyants auxquels il s’adresse dans une relation spéciale, présente et connue avec Dieu. Si la masse persévère encore dans l’incrédulité avec ses amères conséquences, cela n’empêche pas Dieu d’encourager le résidu pieux par l’usage que fait l’apôtre des paroles du prophète.

Notre apôtre cite le même passage de l’Écriture que Pierre, mais plus complètement : il cite aussi Osée 1:10 presque à l’identique avec ce qu’on trouve dans la copie Alexandrine de la version des Septante. Est-il alors certain qu’il cite ces deux passages d’Osée comme applicables aux Gentils appelés à être le peuple de Dieu ? C’est ce qu’on admet généralement (\*) comme évident en se rapportant directement à ce qui est dit et à la transition des nations à Israël du verset 27 ; pourtant beaucoup de ceux qui le disent, reconnaissent que dans la prophétie il leur est parlé d’Israël qui, après avoir été rejeté et chassé, est de nouveau reçu dans la faveur de Dieu.

 (\*) « Le sens (dit Calvin in loc.) est évident : mais il y a quelque difficulté dans l’application de ce témoignage ; car personne ne peut nier que, dans ce passage, le prophète parle des Israélites. Car l’Éternel, ayant été offensé par leur méchanceté, déclara que désormais ils ne seraient plus Son peuple : il y adjoignit ensuite une consolation, et dit que de ceux qui n’étaient pas bien-aimés, Il ferait que certains (?) soient des bien-aimés, et de (?) ceux qui n’étaient pas un peuple, Il ferait un peuple. Mais Paul applique aux Gentils ce qui était expressément dit aux Israélites ». — Par ailleurs, quelqu’un ayant un esprit orienté très différemment écrit ainsi au sujet de Osée 1:10 (Les petits Prophètes, par le Dr Pusey [catholicisant]) : « Tant Saint Pierre (?) que Saint Paul nous disent qu’en Christ, cette prophétie est déjà accomplie en ceux d’Israël qui sont le vrai Israël, et en ceux des Gentils auxquels fut faite la promesse : ‘*En ta semence toutes les nations seront bénies’*, et qui croient en Lui, qu’ils soient Juifs ou Gentils. Les Gentils furent adoptés dans l’Église qui, au jour de la Pentecôte fut formée de Juifs, et en elle Juifs et Gentils devinrent un en Christ… Et ainsi Saint Pierre (?) dit que cette écriture [commentant expressément la dernière partie que Paul n’applique qu’aux Gentils maintenant appelés] était accomplie en eux, alors qu’ils étaient encore dans la dispersion dans le Pont, la Galatie, la Cappadoce, l’Asie et la Bithynie ». Sur Osée 2:23, le Dr. Pusey est encore plus hardi, puisqu’il dit : « Ce qui était vrai d’Israël dans sa dispersion était bien plus vrai des Gentils. Eux aussi descendaient du juste Noé et avaient été rejetés par Dieu pour un temps afin qu’ils ne soient plus Son peuple [ce n’est pas exact ; les Gentils n’avaient jamais été comme tels en relation avec Dieu en tant que nations appelées, ni non plus Israël lui-même ou tout autre peuple, malgré l’élection] quand Il choisit Israël du milieu d’elles… En renversant Sa sentence, il embrasse dans les bras de Sa miséricorde tous ceux qui n’étaient pas Son peuple, et dit d’eux tous qu’ils seraient dorénavant ‘Mon peuple’ et ‘bien-aimés’… Israël n’était pas multiplié par lui-même, mais par l’introduction des Gentils ». Le lecteur attentif aura remarqué à l’aide des points d’interrogation (ou sans eux) que ces deux auteurs (Calvin et Pusey) sont obligés de s’éloigner de ce que dit le texte biblique à cause de leur système de pensée.

Or il est toujours bon pour le croyant de sonder minutieusement ce genre d’admission, surtout quand, de cette manière, on insinue une apparente divergence entre l’Ancien et le Nouveau Testament. Il est sage de tester et vérifier notre propre hypothèse à plusieurs reprises, car nous pouvons être tranquilles que l’Auteur divin ne peut méconnaître aucune parole qu’Il a écrite. « L’écriture ne peut être anéantie » (Jean 10:35). L’hypothèse ou admission de Calvin et Pusey et bien d’autres est-elle bien fondée ? Ne nous attardons pas sur les réponses qu’on cherche à faire à une difficulté qui me parait avoir été créée par ceux qui cherchent à y donner réponse — réponses qui ne satisfont même pas ceux qui les font, ce qui n’est pas étonnant. La question porte sur le but précis de l’Esprit. En ce qui me concerne, je ne doute pas qu’Il ait en vue les Juifs et les Gentils dans les deux citations d’Osée ; car s’il ne visait que les Gentils dans les deux, pourquoi les citer dans un ordre si particulier ? Pourquoi placer la citation d’Osée 1:10 après celle d’Osée 2:23 ? D'autre part, s’Il veut illustrer l’appel de la grâce par l’évangile d’abord aux Juifs en dépit de la perte qu’ils ont faite de leur nom distinctif de relation, rien ne peut être plus naturel et plus approprié que d’utiliser Osée 2:23 avant de citer Osée 1:10. Et ainsi on voit les apôtres Paul et Pierre être non seulement en parfaite harmonie l’un avec l’autre, mais aussi dans l’application exacte qu’ils font de la portée évidente du prophète. L’erreur commune est de les opposer les trois les uns aux autres. L’ordre même s’accorde également et précisément avec le verset précédent (Romains 9:24) qui est suivi des deux citations.

Mais s’il en est ainsi de l’emploi d’Osée 2:23 par les deux apôtres, si tous les deux appliquent expressément aux Juifs convertis ce que le prophète écrivait expressément d’eux et d’eux seuls, qu’en est-il d’Osée 1:10 ? Je veux bien que cela ne soit pas aussi évident, mais à mon avis et après mûre considération, cela n’est pas moins sûr. Pourquoi faudrait-il que la deuxième partie du verset se réfère aux fils d’Israël du seul fait que c’est le cas pour la première partie ? Observons qu’il y a une rupture frappante ou au moins une diversion au milieu du verset, qui pourrait très naturellement ouvrir la voie pour une autre révélation des desseins de grâce de Dieu. Je reconnais que c’est un peu voilé ; mais c’est correct et voulu. Se détourner pour appeler les Gentils et les faire entrer était volontairement caché jusqu’au moment venu ; mais une fois le moment venu, il fut trouvé assez de passages exprimés des siècles auparavant par les prophètes pour prouver que tout avait été ordonné, disposé et justifié dans des passages ici et là, qui ne pouvaient guère avoir préparé qui que ce soit à l’avance pour un changement aussi important, mais qui cadraient formellement avec lui une fois le fait accompli.

Il y a, à mon avis, une transition aussi rapide en Ésaïe 65:1-2 et l’apôtre s’en sert un peu plus loin (Rom. 10:20-21) exactement selon le même raisonnement, et il nous donne la certitude divine que, comme le verset 1 s’applique à l’appel des Gentils, ainsi le verset 2 va plus loin que la première moitié d’Osée 1:10, car il laisse entendre le rejet d’Israël. L’apôtre, guidé par l’Esprit, avait de la tendresse pour ses frères selon la chair et ne voulait pas encore mettre devant eux une vérité aussi dure à digérer. Tout ce qu’il prouve ici à partir d’Osée, c’est que, comme la ruine d’Israël n’empêchait pas, mais plutôt donnait occasion à l’appel de la grâce fait aux Juifs par l’évangile en dépit de leur terrible état, ainsi le même prophète ouvre la porte aux Gentils de manière très remarquable pour entrer sur une base qui bénira encore Israël au-delà de toute mesure et de tout nombre. «Et il arrivera que dans le lieu où il leur a été dit : Vous n’êtes pas mon peuple, là il leur sera dit : fils du Dieu vivant» (9:26 ; Osée 1:10). Que les Gentils soient visés non pas par complaisance, mais directement et à titre premier dans ce passage frappant, je ne vois pas plus de raison d’en douter que pour Ésaïe 65:1. Le même apôtre qui garantit l’application des deux versets d’Ésaïe en Romains 10, garantit aussi l’application des deux versets d’Osée en Romains 9. Romains 9 atteste de l’appel des Juifs et des Gentils, tandis que Romains 10 prouve l’entrée des Gentils et la rébellion d’Israël.

Il n’y a donc aucune raison pour soutenir l’idée que l’apôtre Paul inspiré fait violence au prophète en appliquant aux Gentils ce qui était écrit au sujet des Juifs, ou que le principe sur lequel il cite est simplement de l’analogie et non pas de l’autorité divine directe. Une idée encore plus fausse est celle que Dieu ferait peu cas du terrain sur lequel Il place Israël, cette idée donnant du champ à la théorie selon laquelle les nations auraient été dans une position similaire à Israël avant l’appel d’Israël, ou qu’Israël l’a perdue irrévocablement pour laisser entrer les Gentils et ainsi tout amalgamer sur un même niveau dans le futur. Il n’en est pas ainsi : les Gentils ne sont pas demeurés debout par la foi, mais ils sont devenus orgueilleux, et à cause de leur incrédulité, ils seront sûrement arrachés de l’olivier sur lequel ils sont maintenant greffés ; et de manière aussi certaine, les Juifs ne continueront pas dans l’incrédulité, mais vraiment repentants et bénissant Celui qui vient au nom de l’Éternel, ils seront de nouveau greffés en grâce souveraine sur leur propre olivier. Cela ne se fera pas sous l’évangile. Car en ce qui concerne l’évangile, ils sont ennemis à cause de nous (11:28), étant jaloux qu’entre temps nous recevions la vérité, et haïssant la grâce qui sauve le plus vil par le moyen de Celui qu’ils ont rejeté. « En ce qui concerne l’élection, ils sont bien-aimés à cause des pères » (11:28), et cela sera manifesté en ce jour-là, quand il n’y aura plus l’appel de la bonté sans discrimination comme aujourd’hui (cet appel ignore toutes les distinctions terrestres et unit à Christ dans les cieux), mais l’accomplissement des desseins magnifiques de Dieu pour le monde, selon lesquels l’Israël de ce jour-là, converti et restauré dans son pays, sera l’instrument le plus intime et le plus honoré et le plus important ici-bas pour la bénédiction universelle de la race humaine et de la terre. Comme il y avait l’élection d’Israël avant la diffusion de l’évangile, ainsi elle retrouvera sa place une fois que l’évangile aura fini son travail céleste. Alors le dessein de Dieu pour Israël, réduit à rien sous la première alliance, sera rendu effectif et durera à toujours sous le Messie et la nouvelle alliance.

En attendant si certains d’Israël sont bénis, c’est sur le principe d’un appel reçu de Dieu (malgré le qualificatif de Lo-Ammi appliqué au peuple), et de la miséricorde obtenue par un don de Dieu maintenant par anticipation, tandis que le résidu l’obtiendra en un autre temps, à la fin de notre ère. Or la miséricorde maintenant (nous sommes les mieux placés de tous les hommes pour le savoir) n’est pas confinée à Israël, mais elle appelle aussi d’entre les Gentils. Ainsi les deux citations d’Osée étaient toutes les deux également nécessaires ; et seule la deuxième [Osée 1:10] est utilisée par Paul comme apôtre des Gentils, et en fait, il écrivait alors aux saints à Rome parmi lesquels il y avait numériquement davantage de Gentils que de Juifs. D’où la raison et la belle bienséance de trouver la dernière partie d’Osée 1:10 non pas dans l’épître de Pierre, mais dans celle de Paul.

Mais il y a un autre trait qui n’est guère accessible à l’œil superficiel, mais qui est très réel et qui confirme au plus haut degré que la fin d’Osée 1:10 fait référence aux Gentils de manière voulue par Dieu dès l’origine. Ainsi le Saint Esprit ne dit pas simplement (selon le doyen Alford par exemple, et d’autres, anciens (\*) ou modernes) « comme une affirmation générale que partout où ils étaient appelés « pas Son peuple », là ils seront appelés « Son peuple » ». Si les Gentils n’étaient pas Son peuple, comme dans le cas des Juifs maintenant pour un temps, ceux qui reçoivent l’évangile ne sont pas simplement appelés « Son peuple » comme les Juifs le seront, mais ils sont appelés « fils du Dieu vivant ». C’est le titre spécial et bien connu que la grâce confère maintenant à tous ceux qui écoutent parler depuis les cieux Celui qui a été rejeté par les Juifs (Héb. 12:25) ; et si l’Écriture gouverne nos pensées, la force du passage ressort d’autant plus que cela est dit expressément des Gentils qui n’ont jamais joui du titre de peuple de Dieu. Il y a donc une justesse dans le nouveau titre ou qualificatif qui convient mieux à l’état de choses actuel qu’au jour millénaire et à la relation d’Israël restauré ; et ceci est aussi par excellence en accord avec l’appel des Gentils qui, si par le Saint Esprit ils acceptent de prendre la place de chiens (Matt. 15:27), ils trouvent que les miettes sont une nourriture plus riche que celle qui a jamais été goûtée pas ceux qui autrefois avaient libre accès à la table du Maître.

 (\*) Il est instructif de savoir que les erreurs de théologie furent introduites, ou du moins sanctionnées, par les plus capables des pères des premiers temps. On le trouve par exemple dans un commentaire de Théodoret (Opera, ed. Schulze, tom. iii. p. 108). Chrysostome manifeste la même chose.

## Romains 9:27-29

L’apôtre fait maintenant un pas de plus. En se servant d’Osée, il avait montré d’une part la grâce qui devait annuler la sentence solennelle par laquelle Dieu prononçait Son déplaisir sur les Juifs en prélude à la captivité de Babylone, et d’autre part la riche miséricorde envers les Gentils sur laquelle l’évangile jette une lumière si brillante. Il cite Ésaïe 10 au sujet des voies de Dieu à l’égard de Son peuple en rapport avec l’Assyrien. « Mais Ésaïe s’écrie au sujet d’Israël : «Quand le nombre des fils d’Israël serait comme le sable de la mer, le résidu [seul] sera sauvé. Car il consomme et abrège l’affaire en justice, parce que le Seigneur fera une affaire abrégée sur la terre» » (9:27-28). Le prophète regarde l’aboutissement de l’histoire douloureuse du peuple élu, quand l’Assyrien, d’abord employé par Dieu comme verge de Sa colère (És. 10:5), ne sera plus, à juste titre, un objet de frayeur, et que ceux qui avaient l’habitude de s’appuyer sur un bâton qui les transperçait, ou sur ce roseau froissé, l’Égypte (És. 36:6), — ceux-là s’appuieront en vérité sur l’Éternel, le Saint d’Israël (És. 10:20). C’est la grande crise annoncée par la prophétie, la fin du Seigneur avec Son peuple (Jacques 5:11), qui Le révèle comme très compatissant et miséricordieux, quels que soient les chemins rudes et les ciels orageux dans l’intervalle. Israël peut avoir déjà été aussi nombreux ; mais c’est le résidu seul qui sera sauvé, et non pas la masse du peuple. Car le Seigneur achève et abrège l’affaire en justice. Il ne sera plus alors question de patiente miséricorde, mais d’une affaire que le Seigneur abrègera sur la terre ou dans le pays. Et ce n’est pas le seul témoignage de la sorte : dès le début nous lisons dans le même sens. « Et comme Ésaïe a dit auparavant : «Si le Seigneur Sabaoth ne nous avait laissé [quelque] semence, nous serions devenus comme Sodome et nous aurions été semblables à Gomorrhe» » (9:29). Parce qu’Il traitait en justice avec Israël, ils devaient être réduits à l’extrême ; mais parce qu’Il était fidèle à la miséricorde promise, Sa puissance en grâce empêcherait l’extermination totale qui convenait aux villes coupables de la plaine. Le résidu serait sauvé, une semence pour semer de nouveau la terre, quand ils ne seraient plus chassés de leur pays que l’Éternel leur Dieu leur a donné. Grande sera alors la journée de Jizreël quand l’Éternel exaucera les cieux, et que les cieux exauceront la terre, et que la terre exaucera le froment et le moût et l’huile ; et eux exauceront Jizreël (Osée 2:21-22). Avant que cela n’arrive, le jugement doit suivre son cours ; mais à la fin, la miséricorde se glorifiera vis-à-vis du jugement (Jacques 2:13), et le résidu, sauvé par grâce, sera fait, par grâce, une nation forte.

Cependant il est clair que les prophètes, qui ne manquaient pas de donner l’assurance de la miséricorde vis-à-vis des Gentils, abondaient en avertissements annonçant le jugement et adressés à Israël. Ceci n’était donc pas le nouveau témoignage de grâce dont les Juifs étaient profondément indignés comme interférant avec leurs anciens privilèges. Ils avaient à prendre garde de lutter contre Dieu qui avait enseigné ces deux vérités dans les oracles vivants qui leur avaient été spécialement confiés, et dont ils se vantaient, bien qu’ils ne les comprissent guère. S’ils trouvaient donc à redire à une telle phrase, ce n’était évidemment pas tant à Paul qu’il y avait lieu d’en vouloir, mais plutôt à Ésaïe et au Saint Esprit qui l’avait inspirée.

D’un autre côté, alors que l’évangile est en lui-même sans précédent et totalement distinct à la fois de ce qui s’était vu sous la loi, et de ce qui sera quand le royaume apparaîtra en puissance et en gloire, — quel témoignage de la vérité divine et de la grâce qui ne fait pas de discrimination, que cet évangile puisse trouver sa justification dans des paroles de miséricorde et de jugement prononcées des siècles auparavant par les divers serviteurs envoyés par Dieu pour communiquer Son message à Son peuple ! Mais comme en ce temps-là, ce peuple les méprisa aveuglément et rejeta Sa parole au profit des idoles, ainsi aussi maintenant ils les accomplissaient encore davantage en rejetant Christ et haïssant la grâce, tandis que celle-ci, refusée par eux, cherchait les Gentils et était reçue par eux, et démontrait d’autant plus le caractère divin de la parole, à la confusion de l’incrédulité, qui est aussi aveugle qu’orgueilleuse et égoïste.

La situation [de la grâce par rapport aux promesses] a donc été établie à la fois du côté des Gentils que du côté d’Israël, avec les témoignages les plus clairs de la part des prophètes. Il ne reste qu’à tirer les conclusions.

## Romains 9:30-31

« Que dirons-nous donc ? Que les nations qui ne poursuivaient pas la justice, ont trouvé la justice, la justice qui est sur le principe de la foi. Mais Israël, poursuivant une loi de justice, n’est point parvenu à une loi de justice » (9:30-31). Telle avait été précisément la portée des oracles divins que les Juifs désignaient justement comme étant leur trésor particulier de la part de Dieu ; mais ces oracles déclaraient sans équivoque ce que corroboraient les faits réels. Les Juifs étaient complètement ruinés en tant que nation. Ils avaient joui des faveurs les plus exceptionnelles : qu’en était-il maintenant ? Pourquoi cette dislocation ? Pourquoi la déportation à Babylone ? Pourquoi leur assujettissement à la domination de fer de Rome, sans même l’ombre d’un roi à eux ? Et je ne parle pas du pire qui était imminent, et il était également inutile de leur en parler. S’ils négligeaient les paroles d’Ésaïe, s’ils ne sondaient pas les visions de Daniel, on ne pouvait s’attendre à ce qu’ils tiennent compte des avertissements du Seigneur Jésus. Mais leurs propres prophètes suffisaient amplement pour interpréter l’état présent qui les entourait, et pour démontrer que la rébellion juive contre Dieu était aussi certainement révélée à l’avance que l’acceptation de Sa miséricorde par les Gentils ; or voilà justement les grandes caractéristiques invariables du temps actuel, que le christianisme implique et que le judaïsme renie. La grâce est manifestée chez les Gentils, et elle y triomphe, mais elle est refusée et calomniée par les Juifs dans le temps présent. Pourtant tout ceci ne fait qu’accomplir les prophéties reconnues par tous les Juifs comme divines. Le fait donc que les Gentils, en dépit de leur profonde ignorance et de leur complète indifférence à l’égard de Dieu, soient amenés dans le bon chemin, non pas en effet celui de la loi (les Juifs n’ont pas besoin d’être jaloux sur ce point), mais celui de la justice sur le principe de la foi, celui de la justice en dehors d’eux-mêmes, par la grâce de Dieu par la rédemption qui est dans le Christ Jésus (3:24), afin que ce soit par la foi — et le fait qu’Israël, en quête ardente d’une loi de justice, ne l’ait pas atteinte, — tout cela était tout à fait manifeste, autant selon l’évangile dans toute sa vérité, que selon les paroles des anciens prophètes enfin accomplies.

La raison morale est aussi claire que la parole de Dieu. Car la prétention de l’homme à se tenir devant Dieu en se fondant sur sa propre obéissance à la loi est réfutée ; et inversement la grâce s’adresse ouvertement aux plus vils et aux plus démunis, donnant et formant ce qui est bon, et ôtant le mal, à la louange de la miséricorde divine, et elle fait cela d’une manière juste ; pourtant ce n’est pas la justice de la loi, mais celle de la foi, de façon à être accessible à la fois à ceux qui ne connaissaient rien de la loi, et à ceux d’Israël dont le moi était brisé et qui étaient enseignés de Dieu à ne recevoir que ce qui vient de Sa grâce en Christ. Ainsi Dieu s’est glorifié aussi véritablement qu’Il a convaincu le premier homme de son néant complet et de son échec permanent.

## Romains 9:32-33

Israël n’est donc point parvenu à une loi de justice. « Pourquoi ? » Ce n’était pas faute de privilèges de la part de Dieu, ni faute d’efforts de leur part à les poursuivre. Mais ils les poursuivaient d’une mauvaise manière. Ils négligeaient à la fois Dieu et eux-mêmes, comme l’incrédulité le fait toujours ; ils négligeaient ce qui est dû à Sa majesté, ce qui découle nécessairement de Sa nature ; et ils négligeaient autant ce que le péché avait généré comme ruine morale, et comme incapacité et culpabilité de l’homme : en bref : « Parce que ce n’a point été sur le principe de la foi, mais comme sur le principe des œuvres (\*). Ils ont heurté contre la pierre d’achoppement, selon qu’il est écrit : «Voici, je mets en Sion une pierre d’achoppement, et un rocher de chute», et «celui qui (\*\*) croit en lui ne sera pas confus» » (9:32-33).

 (\*) Il y a des preuves excellentes montrant que « de loi » (et plus loin « quiconque ») a été inséré par les copistes pour ajouter de la force, de la clarté ou de la symétrie aux citations d’Ésaïe par l’apôtre. Mais il n’y a rien de mieux que de s’en tenir à la parole divine telle qu’Il l’a donnée.

(\*\*) Les copistes ont ajouté « quiconque » probablement pour se conformer à Romains 10:11.

L’homme pécheur comprend le devoir d’obéir lié à une récompense proportionnelle et annexée à la réussite ; mais il est toujours lent à concevoir son propre échec et son incapacité à répondre aux justes exigences de Dieu. Ce qu’il redoute le plus, c’est d’assumer tout le blâme de son mal, à moins que ce soit pour créditer Dieu, contre qui il a mal agi, d’une bonté réelle et parfaite envers lui-même en dépit du mal qu’il a commis contre Lui. Or les Juifs étaient les moins disposés à cela de tous les hommes, et les plus obstinés dans leurs propres pensées. Car, raisonnaient-ils, pourquoi auraient-ils la loi de Dieu, sinon pour réussir à être agréables à Dieu par leur observance fidèle de Ses préceptes ? À quoi d’autre pourrait servir cette loi, et quelle autre valeur pourrait-elle avoir ? C’est l’erreur fatale de l’ancien peuple, et combien plus de la chrétienté où l’évangile affirme le naufrage d’Israël sur ce rocher de chute — Puissent les hommes qui entendent, et qui portent le nom du Seigneur ne pas refaire la même chose, de peur d’aller sûrement à la destruction !

L’incrédulité vis-à-vis de la grâce et la propre justice sont bien plus inexcusables maintenant qu’autrefois. Car Christ le Fils de Dieu est venu, et a accompli la rédemption ; et Dieu a fait connaître la bonne nouvelle basée expréssément sur la ruine universelle dans l’homme, de sorte qu’il peut recevoir Un autre avec actions de grâce, Jésus Lui-même, et il peut se reposer sur Son œuvre devant Dieu en toute paix et joie en croyant (15:13). Mais les hommes, les baptisés, achoppent encore, comme Israël, sur la pierre d’achoppement, le Seigneur Jésus. S’ils sentaient leur état réel, comment ne béniraient-ils pas Dieu pour un tel Sauveur ! Mais ils sont fiers et en même temps aveugles. Ils sont satisfaits de leur obéissance, et en tout cas de leurs efforts. Ils trébuchent sur la pierre d’achoppement ; mais le même Christ délivre le croyant de tout dommage, de la honte et de la confusion. Christ a été mis, comme Siméon le dit à Marie (Luc 2:34), pour la chute et le relèvement de plusieurs en Israël, et pour un signe que l’on contredira, afin que les pensées de beaucoup de cœurs soient révélées : Ésaïe ne dit pas autre chose (Ésaïe 28:16).

# Chapitre 10

La relation entre les premiers versets de Romains 10 et Romains 9 est pleine d’instruction pour l’âme. Pour beaucoup elle peut sembler illogique, mais cela ne vient que de l’étroitesse et de l’infirmité de l’homme qui est enclin à raisonner à partir de lui-même, et non pas à partir de la vérité. La révélation de Dieu fournit la seule base sûre, car Lui seul voit tous les côtés d’un objet, et Lui seul confère les affections appropriées et la capacité pour se former un jugement sain.

## Romains 10:1

L’apôtre avait donc réfuté l’idée juive de privilèges inaliénables attribués automatiquement à tout membre de la famille d’Abraham, et il avait au contraire démontré leur ruine et qu’ils devaient tout à la miséricorde souveraine de Dieu. De plus il avait ouvert les écritures de l’Ancien Testament avec une force et une clarté irrésistibles, montrant qu’elles déclarent que Dieu, dans Sa grâce, appellerait les Gentils, et même que la masse d’Israël périrait pour cause d’incrédulité rebelle, un résidu seul étant sauvé, — ce résidu étant quiconque croirait en Christ la pierre d’achoppement, qui est donc en principe accessible aussi bien aux Gentils qu’aux Juifs. Mais cette esquisse, étonnamment complète et cohérente des voies de Dieu révélées et des conseils certains de Dieu quant à l’homme sur la terre, n’entrait pas du tout en conflit avec l’amour ardent de l’apôtre pour Israël. Les hommes dévoient souvent une partie minuscule d’une telle connaissance pour fermer leurs entrailles à la compassion envers ceux qui sont à blâmer et sous un châtiment particulier de Dieu. Il n’en était pas ainsi de l’apôtre : « Frères, le souhait (\*) de mon cœur, et la supplication que j’adresse à Dieu pour eux, c’est qu’ils soient sauvés » (10:1). Le terme « eux » mis à la place de « Israël » du Texte reçu et de la version anglaise autorisée, est requis par les autorités les plus anciennes et les meilleures, et cette substitution donne lieu à une expression qui me paraît vraiment plus forte, en ce qu’elle exprime mieux l’affection. Il était inutile de préciser davantage qui était visé par la bénédiction si sincèrement souhaitée, d’autant plus qu’ils couraient un grand danger. Les menaces figurant dans les prophéties et qui se réalisaient avec l’incrédulité croissante d’Israël, faisaient jaillir son cri ardent vers Dieu en leur faveur, en vue de leur salut. Quelle sorte de salut pouvait satisfaire un cœur qui les aimait ? Dire que « les preuves internes comme les preuves externes vont à l’encontre » de αυτων = « eux » et en faveur de του Ισραελ = Israël ne prouve rien sinon l’incompétence de celui qui parle ainsi pour juger de questions qui ne demandent pas seulement de l’érudition, mais de la perspicacité critique et du discernement spirituel.

 (\*) Le mot ευδοκια signifie un souhait bienveillant, ou une bonne volonté, et va au-delà de la complaisance et du bon plaisir. Comparez l’emploi du verbe εθδοκεω. C’est plus que επιθυμια ou επιποθησις.

## Romains 10:2

« Car je leur rends témoignage qu’ils ont du zèle pour Dieu, mais non selon la connaissance » (10:2). « Zèle de Dieu » est une traduction critiquable, comme « la foi du Fils de Dieu » en Galates 2:20. Le génitif grec a un sens bien plus large que le cas possessif anglais, et il admet une force objective aussi facilement que subjective. « L’amour de Dieu » en grec signifie aussi bien l’amour de Dieu pour nous que notre amour pour Lui : le contexte seul décide. Ici la question du sens voulu pour l’expression ne se pose pas. Les Juifs étaient zélés pour Dieu, mais non pas selon la connaissance juste ou vraie (κατ’ επιγνωσιν). Ceci remplissait d’autant plus le cœur de l’apôtre de soin affectueux, car leur zèle les emmenait encore plus loin dans la mauvaise direction, comme cela est inévitable dans les choses divines quand la foi ne règle pas selon la pensée révélée de Dieu.

## Romains 10:3

« Car, ignorant la justice de Dieu et cherchant à établir leur propre justice, ils ne se sont pas soumis à la justice de Dieu » (10:3). Sans aucun doute ces Juifs « propres justes » n’étaient pas justifiés devant Dieu. Mais l’apôtre va plus loin, car en effet le principe va plus profond. Ils ignoraient la justice de Dieu, non pas simplement la doctrine de la justification (qu’ils ignoraient également, bien sûr). Mais ils ignoraient la justice de Dieu révélée dans l’évangile. Les mérites de l’homme formaient la base de leurs espérances, suppléant à leur insuffisance par les promesses divines, par la sacrificature, par les rites et par ce qu’il fallait observer. Le Messie Lui-même était considéré comme le couronnement et le complément de leurs privilèges, non pas comme un substitut souffrant ni comme un Sauveur dans la puissance de Sa résurrection après avoir porté leur jugement sur le bois. C’est pourquoi ils ne voyaient [l’élection] que [comme] un choix arbitraire, soutenu par leur confiance dans la supériorité de leurs prétentions et de leurs mérites, mais ils ne voyaient aucun fondement de justice de la part de Dieu comme les chrétiens le connaissent en vertu de la rédemption qui est dans le Christ Jésus ; ils ne voyaient non plus aucune pensée de Dieu comme la propitiation qui Lui permet d’être juste et justifiant celui qui croit en Jésus. La grâce du Sauveur par Son œuvre permet à Dieu d’agir justement en nous tenant pour justes, nous qui croyons, tandis qu’elle nous humilie, nous qui reconnaissons la vérité que nous étions entièrement pécheurs ; en même temps cette grâce du Sauveur ne nous laisse pas à l’autosatisfaction de ceux qui établissent une propre justice qui les empêche de se soumettre à la justice de Dieu en Christ comme seule base de justification devant Lui.

## Romains 10:4

Le verset 4 a suscité des opinions très diverses. L’une d’elles, qui a prévalu depuis les temps anciens et peut-être encore plus parmi les modernes, est que Christ est l’accomplissement de la loi. Mais il semble qu’il n’y a pas la moindre raison de confondre les mots τελος [fin] et πληρωμα [accomplissement]. Par ailleurs d’autres prennent le mot « fin » dans le sens d’un « objet » ou du « but ». Mais le sens le plus simple est celui qui se déduit du contexte et qui paraît être la « fin » au sens de terminaison, bien que nous sachions très bien que ce mot est aussi utilisé au sens de « issue » ou « résultat ». Et comme partisans de cette signification, on voit s’accorder les représentants des systèmes les plus divers : Augustin et Luther d’un côté ; Meyer, De Wette, etc. de l’autre. « Car Christ est la fin de la loi pour justice à tout croyant » (10:4). Le Christ de Dieu nous est fait justice. « Par la loi est la connaissance du péché » (3:20) : On ne peut avoir la justice par elle ; seul le croyant est justifié. Cependant ce résultat est si sûr qu’il appartient à tout croyant.

## Romains 10:5-9

L’apôtre met alors en contraste les deux systèmes, et il le fait par le moyen de citations tirées de la loi elle-même. « Car Moïse décrit la justice qui est de la loi, que l’homme qui aura pratiqué ces choses vivra par elles». Mais la justice qui est par la foi parle ainsi : Ne dis pas en ton cœur : «Qui montera au ciel ?» - c’est à dire pour en faire descendre Christ ; ou : «Qui descendra dans l’abîme ?» - c’est à dire pour faire monter Christ d’entre les morts. Mais que dit-elle ? «La parole est près de toi, dans ta bouche et dans ton cœur», c’est-à-dire la parole de la foi, laquelle nous prêchons, que, si tu confesses de ta bouche Jésus comme Seigneur et que tu croies dans ton cœur que Dieu l’a ressuscité d’entre les morts, tu seras sauvé » (10:5-9). La foi s’applique quand tout est perdu sous la loi et que la justice de la loi est impossible.

Lévitique 18:5 est cité en premier : c’est en effet un principe de la loi général et reconnu, et on en retrouve l’esprit dans de nombreux passages. La base pour l’autre côté [celui de la justice sur le principe de la foi] se trouve en Deutéronome 30. Je ne suis pas d’accord avec ceux qui pensent que l’apôtre a un peu déformé cette citation. Tandis que dans la première citation (Lév. 18:5) il parle de vie ou de vivre, non pas de vie éternelle (qui est le don gratuit de Dieu, et seulement en Christ), la manière dont il utilise le Deutéronome dans la deuxième citation est très profonde. Moïse place devant Israël, non seulement les conséquences de leur infidélité, mais la miséricorde divine qui les trouvera dans leur ruine quand leur cœur se tournera vers Lui malgré la loi violée. Or Christ se trouve réellement derrière la loi, pourtant voilée. « Le Seigneur est l’esprit » (2 Cor. 3:17) là où ceux qui lisent seulement la lettre ne voient rien de Lui, et demeurent dans la mort. Mais Lui est toujours devant le Saint Esprit. C’est pourquoi la justice de la foi ne rejette pas le Juif repentant sur ses propres efforts, quelques grands qu’ils soient.

 « Ne dis pas en ton cœur : «Qui montera au ciel ?» - c’est à dire pour en faire descendre Christ ; ou : «Qui descendra dans l’abîme ?» - c’est à dire pour faire monter Christ d’entre les morts ». L’homme ne peut faire ni l’un ni l’autre ; et même si cela avait été possible, ni l’un ni l’autre n’auraient convenu à la gloire de Dieu. C’est en grâce qu’Il rencontre l’homme. C’est le Père qui a envoyé Son Fils dans le monde. C’est par la gloire du Père qu’Il a été ressuscité d’entre les morts (6:4). « Dieu a tant aimé le monde, qu’il a donné son Fils unique » ; et Dieu L’a ressuscité d’entre les morts. L’Écriture est très explicite sur les deux vérités. Mais que dit Moïse dans le passage justement cité ici ? « La parole est près de toi, dans ta bouche et dans ton cœur ». La bénédiction est à la porte. Christ est donné et prêché. C’est à l’homme de Le confesser de sa bouche et de croire avec son cœur. Il n’est pas question de hauteurs à escalader ou de profondeurs à sonder : elles honoreraient la sincérité et la capacité humaines. La proclamation de Christ s’adresse au plus simple pour qu’il Le confesse et qu’Il croie en Son nom. «C’est-à-dire la parole de la foi, laquelle nous prêchons, savoir que, si tu confesses de ta bouche Jésus comme Seigneur et que tu croies dans ton cœur que Dieu l’a ressuscité d’entre les morts, tu seras sauvé » (10:8-9). L’expression extérieure [confession de la bouche] est placée en premier, non pas bien sûr parce qu’elle est la plus importante, mais c’est ce qui se remarque en premier pour la louange de Jésus : néanmoins elle n’a aucune valeur pour l’âme sauf comme concrétisation de la foi. « En ton cœur » ne semble pas signifier une mesure d’affection, même si véritablement il doit y avoir de l’amour pour Lui qui nous a aimés le premier. Cela suppose cependant que le cœur est intéressé par la vérité, et qu’il est amené à désirer que soit vrai ce qu’il entend, au lieu de continuer à se battre contre elle — amené à se réjouir dans la conviction que c’est la vérité de Dieu.

C’est pourquoi, quand tu crois dans ton cœur et que tu confesses de ta bouche, la bénédiction est à toi. Si tu confesses de ta bouche Jésus comme Seigneur et que tu croies dans ton cœur que Dieu l’a ressuscité d’entre les morts, tu seras sauvé. On observera qu’il n’est pas fait mention ici de mort, mais de résurrection. La mort en elle-même n’implique pas la résurrection, mais la résurrection implique nécessairement la mort. Jésus est donc confessé être le Seigneur : pourquoi craindre, être inquiet, si Celui qui a entrepris de sauver est au-dessus de tout ? Tu crois dans ton cœur que Dieu L’a ressuscité d’entre les morts. Ce n’est donc pas seulement que l’amour est descendu pour te trouver et souffrir pour toi, mais la puissance est entrée, là où Jésus a été crucifié en faiblesse. Dieu est entré dans le tombeau de Jésus en puissance et L’a réveillé — L’a ressuscité et Lui a donné la gloire, afin que notre foi et notre espérance soient, non seulement en Christ, mais en Dieu. Il est pour toi. Il l’a prouvé en ressuscitant Jésus d’entre les morts. « Tu seras sauvé », — non seulement pardonné — mais « sauvé ». « Car si, étant ennemis, nous avons été réconciliés avec Dieu par la mort de son Fils, beaucoup plutôt, ayant été réconciliés, serons-nous sauvés par sa vie » (5:10).

Nous voyons donc ceci dans le Deutéronome : quand le législateur a terminé tous les préceptes et rites de la loi, et qu’il a montré Israël rebelle et ruiné sous cet ordre de choses, voilà qu’il ne manque pas d’indiquer les ressources de la grâce. Il suppose les Juifs chassés de leur terre à cause de leur infidélité à l’alliance de la loi, et bien sûr à Dieu Lui-même. Néanmoins bien qu’ils ne puissent pas s’approcher de cette manière, la parole était près d’eux, dans leur bouche et dans leur cœur. C’est, dit l’apôtre, la parole que nous prêchons. C’est Christ, fin de la loi pour quiconque croit (10:4). Il en sera ainsi à la fin de notre ère pour l’Israélite pieux qui, depuis son pays d’exil, se tournera vers Dieu dans le sentiment de la ruine du peuple et en la reconnaissant. Si les incrédules étaient sans espérance parce qu’ils ne pouvaient pas monter à Jérusalem, ni traverser la mer, à l’occasion des dîmes ou des fêtes ou des sacrifices, — la foi acceptait la parole qui répondait en grâce à leur besoin là où ils étaient. Christ était la fin de la loi, et pourtant Il était la justice pour le croyant, et même pour tout croyant. Il est trop tard de parler de vivre quand la loi est violée et qu’en conséquence vous êtes bannis et sous sentence de mort. Christ est alors la seule source de confiance ; mais si c’est pour la justice, Il met aussi fin à la loi pour tout croyant. La parole de la foi parle un langage entièrement différent de celui de la loi. Confesser Jésus comme Seigneur (comme le Seigneur Jésus) et croire que Dieu L’a ressuscité d’entre les morts, voilà la parole de la foi ; et elle n’est pas seulement reçue, mais prêchée. Dieu est plein d’énergie dans Sa grâce et Il diffuse le message largement et au loin.

L’emploi donc que l’apôtre fait du Pentateuque est à l’opposé du laxisme ou d’une ingéniosité simplement imaginative. L’évangile anticipe en effet [ce qui aura lieu à la fin de notre ère], et il est sur le même principe de grâce envers tous, que Deutéronome 30:11-14 offre au Juif dans la dispersion. Car, selon la lettre extérieurement et selon l’homme, leur cas sera estimé sans espoir. Mais avec Dieu toutes choses sont possibles ; et la foi se repose sur Dieu qui révèle en temps voulu ce qui a été jusque-là parmi les choses secrètes qui Lui appartiennent, en contraste avec Ses voies révélées dans la loi. En Christ maintenant révélé, tout est clair, et le croyant n’attend pas un jour futur. Pour lui c’est toujours le temps de la fin ; et il attend Jésus jour après jour, sachant qu’Il est prêt à juger les vivants et les morts, et que Dieu ne tarde pas pour ce qui concerne la promesse, comme quelques-uns estiment qu’il y a du retardement ; mais il est patient envers nous, ne voulant pas qu’aucun périsse, mais que tous viennent à la repentance (2 Pierre 3:9). Les Juifs repentants au dernier jour seront bientôt réveillés pour reconnaître la réalité de Sa grâce envers eux ; et ils trouveront la parole tout près d’eux, dans leur bouche et dans leur cœur, honteux à la fois de leurs péchés et de leur propre justice, brisés en esprit et s’attendant à Dieu et aux ressources de Sa miséricorde. Il en est ainsi pour l’âme qui reçoit maintenant la prédication de l’apôtre.

## Romains 10:10

Il a utilisé la bouche et le cœur selon cet ordre comme dans les paroles originelles de Moïse. Et en fait c’est bien de cette manière que l’évangile se diffuse et exhorte les hommes. Nous entendons la confession de la bouche, à la suite de quoi nous nous fions à ce que croit le cœur. Mais il est clair que la réception intérieure de la parole doit précéder et accompagner son expression extérieure pour que le travail dans un homme soit vrai et complet. L’apôtre savait cela bien mieux que nous, et nous le fait savoir juste après : « Car du cœur on croit à justice, et de la bouche on fait confession à salut » (10:10). Ainsi tout est affirmé avec précision, toutes les objections sont anticipées, et les réponses sont données. Si on ne croit pas, il n’y a pas de justice. Nous sommes justifiés par la foi, et pas autrement. S’il n’y a pas de confession de Christ comme Seigneur par la bouche, on ne peut pas parler de salut ; c’est comme notre Seigneur dit ailleurs : « Celui qui aura cru et qui aura été baptisé sera sauvé ; et celui qui n’aura pas cru [, même s’il est baptisé] sera condamné » (Marc 16:16).

## Romains 10:11-13

« Car l’écriture dit : «Quiconque croit en lui ne sera pas confus [ou : honteux]» » (10:11). Assurément celui que Dieu justifie n’a aucune raison d’être confus, mais plutôt d’être toujours confiant, se réjouissant toujours dans le Seigneur. Et voilà l’apôtre qui triomphe au sujet de la faveur sans discrimination de l’évangile. Comme auparavant en Romains 3:23 il avait insisté sur le fait qu’il n’y a pas de différence, car tous ont péché et n’atteignent pas à la gloire de Dieu, ainsi donc maintenant il n’y en a aucune, « car il n’y a pas de différence de Juif et de Grec, car le même Seigneur de tous est riche envers tous ceux qui l’invoquent » (10:12). Et il renforce cela en citant Joël 2:32 : « car quiconque invoquera le nom du Seigneur sera sauvé » (10:13). Là il s’arrête. Dans le grand jour futur tout Israël sera sauvé ; et selon la suite du verset de Joël, « sur la montagne de Sion et à Jérusalem, il y aura délivrance, comme l’Éternel l’a dit, et pour les réchappés que l’Éternel appellera ». En attendant, l’Esprit se sert de ces vastes promesses du début du verset de Joël 2:32 (avant la fin de ce verset qui spécifie la localisation de cette bénédiction) : ce début de verset donne toute la largeur possible au « quiconque » si cher au cœur large de l’apôtre des nations ; Dieu avait en effet tout prévu et pourvu à tout. Et il est aussi beau d’entendre l’apôtre utiliser cette partie du verset 32 qui entre dans le cadre de son raisonnement, que de savoir toute la consolation que cette promesse spéciale du verset entier apportera aux habitants de Jérusalem en ce jour à venir.

## Romains 10:14-15

Mais l’annonce de cette ouverture si grande de la porte à tous ceux qui invoquent le nom du Seigneur, suscite un nouveau développement du raisonnement. Comme les Gentils n’invoquaient pas le nom de l’Éternel, un nouveau moyen commence à apparaître en vue de les réveiller de la poussière de la mort, et de fournir un témoignage capable d’attirer leurs cœurs vers Lui. Ce moyen sera nécessaire aux Israélites dispersés partout sur la terre parmi les Gentils, quand l’heure de leur restauration nationale approchera ; mais en attendant, l’Esprit, comme c’était sans doute réellement Son intention, l’applique ici avec une prévoyance admirable aux Gentils. Ils doivent être appelés par l’évangile afin d’invoquer le nom du Seigneur pour être sauvés. La prédication est donc éminemment caractéristique des voies de Dieu, non pas sous la loi, mais depuis la rédemption. Car « comment donc invoqueront-ils celui en qui ils n’ont point cru ? Et comment croiront-ils en celui dont ils n’ont point entendu parler ? Et comment entendront-ils sans quelqu’un qui prêche ? Et comment prêcheront-ils, à moins qu’ils ne soient envoyés ? selon qu’il est écrit : «Combien sont beaux les pieds de ceux qui annoncent la paix, de ceux qui annoncent de bonnes choses» » (10:14-15).

La loi n’appelait personne. Elle réglait les voies du peuple auquel elle avait été donnée ; et c’est pourquoi il lui était rattaché une sacrificature servant d’intermédiaire pour leurs affaires spirituelles avec Dieu, et s’approchant de Dieu dans le sanctuaire et y représentant le peuple, avec des dons et des sacrifices pour les péchés. Mais l’évangile suppose un état de choses entièrement différent, dans lequel la grâce de Dieu agit avec énergie, donnant et produisant ce qui est selon Lui, par-dessus une ruine démontrée, non pas simplement des Gentils, mais des Juifs dans leur rejet de leur Messie. C’est pourquoi l’évangile s’adresse librement à tous, non pas simplement aux Juifs, mais aux Gentils ; et si ceux-ci en avaient le plus besoin, c’est d’autant plus à eux qu’il s’adresse. La culpabilité et la ruine étaient-elles sans distinction la part des uns et des autres ? - alors il en allait de même de Sa miséricorde ; et l’évangile est le témoin qui appelle les âmes, non pas à faire leur devoir comme contenu essentiel de la vie, mais à croire au Seigneur Jésus que Dieu a ressuscité d’entre les morts, — à croire à justice et confesser à salut. Ainsi il ne s’agissait pas d’une question de loi, car sous ce titre les Juifs étaient eux-mêmes condamnés, et les Gentils ne la connaissaient pas du tout, et s’ils l’avaient connue, ils ne pouvaient trouver en elle aucune espérance meilleure que n’avaient trouvé les Juifs. Car le salut est ce dont a besoin un pécheur perdu ; et comme la parole de Dieu démontre que telle était la condition de Son peuple, et que le salut était donc leur vrai besoin, ainsi même les Juifs ne pouvaient pas nier que les Gentils étaient des pécheurs perdus dans le sens le plus complet du terme. Refuseraient-ils au Seigneur d’être le Seigneur de quelques-uns ou de tous ? Affirmeraient-ils qu’Il était pauvre, qu’Il n’était pas assez riche pour répondre au besoin le plus déplorable de tous ceux qui L’invoqueraient ? Ils pouvaient s’épargner la peine de résoudre une question peut-être trop épineuse pour les rabbins : Dieu en avait décidé, il y a longtemps, quand Israël glissait de plus en plus vite et profond dans la révolte complète loin de l’Éternel. Il avait associé la délivrance à l’invocation de Son nom, non pas à l’observation de la loi, qui en fait avait été violée par ceux qui l’avaient ; et Il avait proclamé cette délivrance en des termes aussi larges afin de pouvoir encourager et garantir tous ceux qui invoqueraient Son nom. Par conséquent les opérations de la grâce impliquaient un témoignage à entendre et à croire par tous ceux qui invoquaient Son nom ; et ceci à son tour impliquait quelqu’un pour prêcher ou proclamer, — quelqu’un qui soit dûment envoyé par Dieu.

L’annonce encourageante d’Ésaïe 52:7 est l’autorité citée ici ; mais ici encore nous pouvons observer la sagesse de la citation. L’apôtre ne cite pas la dernière partie du verset : « qui annonce le salut, qui dit à Sion : Ton Dieu règne ! » Car en vérité, selon le juste sens de la prophétie, c’est exactement l’inverse qui est apparu depuis ce jour-là jusqu’ici. C’étaient des jours de vengeance qui étaient proches pour cette génération qui avait rejeté Christ, non pas des jours de salut pour la ville sainte. Et Jérusalem est encore foulée aux pieds par les nations jusqu’à ce que les temps des nations soient accomplis. Mais assurément les bonnes nouvelles doivent venir, car la bouche de l’Éternel a parlé ; et alors combien seront beaux, sur les montagnes (expression que l’apôtre ne cite pas), les pieds de celui qui apporte de bonnes nouvelles de paix, qui annonce des nouvelles de bonheur, qui publie le salut, qui dit à Sion : Ton Dieu règne ! Aucune poussière ne déparera leurs pieds, à cause des bonnes nouvelles qu’ils apportent. Ce n’est pas comme en Nahum la chute de Ninive, ni non plus celle de Babylone, car on n’entend plus parler de Babylone après Ésaïe 48, ni comme objet ni comme moyen de châtiment. D’Ésaïe 49 à 57 nous abordons une accusation encore plus solennelle portée par le prophète au nom de l’Éternel contre Son peuple, non pas en raison de l’adoration des idoles, mais à cause du rejet du Messie. Pourtant ici nous avons les bonnes nouvelles de Sa miséricorde qui pardonne et qui délivre après qu’ils aient atteint les profondeurs extrêmes de la rébellion. L’apôtre montre qu’à cet égard comme à bien d’autres égards, l’évangile anticipe ce qu’Israël repentant et restauré recevra de Dieu aux derniers jours et (ne pouvons-nous pas l’ajouter ?) dans une forme de vérité plus profonde, si cela est possible. Car la grâce, comme nous la connaissons en Christ (au-delà même de la gloire terrestre — qu’elle soit toujours aussi pure qu’en ce jour-là !), donne les motifs les plus profonds pour propager la bonne nouvelle avec ferveur : or qui était aussi capable d’appliquer la prophétie de cette manière que cet infatigable ministre de l’évangile, par lequel l’évangile fut alors principalement répandu dans tout le monde, portant du fruit et croissant, comme nous l’apprenons en Colossiens 1 ?

Non, les sentinelles de Jérusalem ne peuvent ni éclater de joie, ni exulter ensemble (És. 52:9) ; car Jérusalem est encore aux mains du cruel ennemi, et les cœurs de Juifs sont encore sous l’emprise d’un tyran encore plus mortel ; car face à face ils verront quand l’Éternel restaurera Sion, et les lieux déserts de Jérusalem éclateront de joie et exulteront ensemble après des siècles de désolation ; car l’Éternel consolera à la fin Son peuple et rachètera Jérusalem quand Il mettra à nu le bras de Sa sainteté devant toutes les nations, et que tous les bouts de la terre verront le salut de leur Dieu (És 52:10). Mais la grâce de Dieu n’est ni oisive ni inefficace. Sion reste entre les mains de l’étranger parce que les fils de Sion n’ont pas reçu leur Roi divin, mais ils L’ont fait mourir sur le bois par les mains de païens iniques qu’ils purent manipuler et qui se joignirent à eux dans leur action fatale, à partir de quoi Dieu a fait briller la plus riche miséricorde pour les uns comme pour les autres, si seulement ils tenaient compte de Son message. C’est pourquoi Il diffuse Son évangile (comme cette épître le qualifie), comme Paul aussi avait reçu la grâce et l’apostolat pour l’obéissance de la foi parmi toutes les nations pour le nom de Christ (1:5).

Nous voyons clairement en cela combien le ministère de prédicateur est lié à l’évangile lui-même. Combien il est avilissant et injustifiable d’y fourrer l’homme comme s’il devait être celui qui envoie, alors que toute la portée du ministère est que l’homme ne soit rien, et que Dieu soit glorifié en toutes choses par Jésus Christ notre Seigneur ! Nulle part dans l’Écriture il est dit à l’homme d’envoyer un prédicateur : Dieu garde en main cette prérogative. C’est pourquoi notre Seigneur quand Il était ici-bas, disait à Ses disciples « La moisson est grande, mais il y a peu d’ouvriers : suppliez donc le Seigneur de la moisson, en sorte qu’il pousse des ouvriers dans sa moisson » (Matthieu 9:37-38). « Et ayant appelé ses douze disciples, il leur donna autorité sur les esprits immondes… Jésus envoya ces douze » (Matt. 10:1-5). Il était homme et pouvait prier et commander à Ses disciples de prier ; mais Il était Dieu, Emmanuel, l’Éternel, le Messie ; et ainsi comme Seigneur de la moisson, Il pouvait répondre à la prière en faisant des douze Ses apôtres et en les envoyant en mission. Et une fois mort, Il est aussi ressuscité et vivant à nouveau pour toujours, et d’en haut Il a encore donné des dons aux hommes (Éph. 4). Ne croyez pas au mensonge de l’ennemi qui prétend que, parce qu’Il est invisible, Il a abdiqué Sa primauté ou a abandonné pour un moment Ses soins d’amour par lesquels Il fournit tout ce qui est nécessaire au perfectionnement des saints, pour l’œuvre du service, pour l’édification du corps de Christ. Les autres qui s’ingèrent dans Son rôle d’envoyer des ministres [serviteurs] de l’évangile ne sont que des usurpateurs ; et ceux qui acceptent d’être ainsi envoyés, sont consentants — consentant à quoi ? sinon au déshonneur de leur Seigneur. Sa volonté, Sa parole sont suffisamment claires : tout ce qui nous manque, c’est d’avoir un œil simple pour Christ. Nous verrons alors clairement combien tout cela concerne profondément Son nom, même si cela nous coûte tout en ce monde. Sans doute l’évangile est communiqué par le moyen d’hommes, mais ceux-ci sont véritablement envoyés d’En-haut : seulement ce n’est pas à l’homme, ou à un groupe d’hommes, de s’arroger les droits du Seigneur, qui confie Ses biens à Ses serviteurs, à l’un cinq talents, « à un autre, deux ; à un autre, un ; à chacun selon sa propre capacité » ; et qui à Son retour règle Ses comptes avec Ses serviteurs. Telle est la doctrine de la parole divine telle qu’elle est disposée dogmatiquement dans les épîtres, et maintenue même dans les paraboles du Seigneur. Combien est fausse la pratique de la chrétienté, et combien sont creuses les dérobades ou excuses des théologiens (on ne peut pas honnêtement appeler cela des interprétations) ! Pourquoi se vendre pour faire ce mal ? Sont-ils aveugles devant les résultats clairs aux yeux de tous les autres ? Ne tiennent-ils donc pas compte des avertissements de l’infaillible parole de Dieu qui parle de maux encore pires et tout proches ?

## Romains 10:16-17

Ainsi la prophétie parle, non pas d’une loi à accomplir ni d’ordonnances à garder, mais d’un témoignage dans lequel Dieu prend plaisir comme étant un témoignage de Sa propre grâce, et donc une question de foi. Même les Juifs qui avaient la loi ne pouvaient être bénis que par la bonne nouvelle [évangile]. La loi avait entraîné la ruine, la condamnation et la mort, non pas par faute de sa part, mais par la faute d’Israël qui l’avait violée et était tombé sous sa malédiction. Le bien ne peut venir que par la grâce par le moyen d’un témoignage qui leur soit envoyé de Dieu. Mais le prophète ajoute davantage dans le chapitre suivant, le témoignage solennel de l’incrédulité même parmi les Juifs. « Mais tous n’ont pas obéi à l’évangile ; car Ésaïe dit : «Seigneur, qui est-ce qui a cru à ce qu’il a entendu de nous ?». Ainsi la foi est de ce qu’on entend, et ce qu’on entend par la parole de Dieu » (\*) (10:16-17). Comme cela est montré ici, Israël devait être en partie incrédule, si on doit ajouter foi aux paroles du prophète ; car l’apôtre abonde en témoignages tirés de l’Ancien Testament pour étayer son accusation solennelle contre le peuple de Dieu rebelle, et pour justifier ainsi la propagation de la bonne nouvelle aux Gentils. Ce n’était pas simplement Paul, mais leur plus illustre prophète qui longtemps auparavant avait donné ce tableau effrayant de l’incrédulité juive. Mais s’agissant de témoignage envoyé au dehors pour être entendu et cru, la voie était ouverte pour atteindre les Gentils qui n’avaient pas la loi.

 (\*) Les manuscrits aleph, B, C, D, E avec quelques cursives, des versions et des pères de l’église, lisent Χριστοu « de Christ » au lieu « de Dieu ».

## Romains 10:18

« Mais je dis : N’ont-ils pas entendu ? Oui, certes, «leur voix est allée par toute la terre, et leurs paroles jusqu’aux extrémités de la terre habitée» » (10:18 — οiκουμeνης, la terre habitable). L’apôtre fait une citation du Psaume 19, une illustration frappante et très appropriée de l’universalité du témoignage de Dieu. Car on voit facilement que le psaume se divise en deux parties, les œuvres de Dieu et la loi de l’Éternel témoignant pareillement, les premières vers l’extérieur et universellement, l’autre ne traitant qu’avec ceux qui la possédaient. Les cieux n’appartiennent à aucun pays en particulier, et le soleil et les étoiles ne brillent pas que pour Israël. Ils sont pour l’homme sur la terre en général selon la bienfaisance de Celui qui fait tomber la pluie sur les justes et sur les injustes, et dont le soleil se lève sur les méchants comme sur les bons (Matt. 5:45). Ainsi donc, quel que soit le domaine restreint de la loi, l’évangile est diffusé sans restriction par la grâce de Dieu. Dieu n’est pas indifférent aux Gentils, si les Juifs le sont ; Il a pitié d’eux et leur a donné un témoignage dans leur sombre ignorance. Comparez Actes 14:17 et Rom. 1:20. Ceci cependant est général, bien que suffisant pour affirmer et illustrer le principe.

L’évangile est donc venu par un témoignage envoyé par Dieu par le moyen de ceux qui prêchaient, et non pas par la loi qui ne pouvait que montrer aux Juifs leur devoir et les convaincre de péché à cause de leur manquement à la suivre. Le seul espoir de bien pour un pécheur vient donc de l’évangile ; mais, s’il en est ainsi, il s’adresse non pas à quelques-uns seulement, mais à toute l’humanité. Et si d’un côté, Ésaïe prouve que le message serait méprisé par les Juifs (ceux qui prêchaient ont eu à se plaindre au Seigneur : « Qui est-ce qui a cru à ce qu’il a entendu de nous ? »), d’un autre côté le psaume rend hommage au témoignage universel de Dieu dans la création qui illustre le principe que Dieu pense aux Gentils, s’en préoccupe et désire être connu d’eux. Certes la loi concernait Israël, mais Dieu n’a-t-Il que la loi à Sa disposition ? Qu’est-ce que la loi avait fait pour eux ? Ou plutôt, qu’ont-ils fait sous elle ? « Par la loi est la connaissance du péché » (3:20). Ceci est sans doute salutaire et devrait être humiliant ; mais ce dont un pécheur a évidemment besoin, c’est beaucoup plus que cela ; il y a le salut, et la loi ne peut prétendre y donner accès, bien au contraire. Elle peut tuer, et non pas vivifier ; elle peut condamner, et non pas justifier. La grâce seule peut pardonner, réconcilier, bénir, et tout cela d’une manière juste par la rédemption qui est dans le Christ Jésus. Or voici la voix de l’évangile, non pas de la loi, et du fait qu’elle est une voix de grâce, elle s’adresse aux pécheurs sans distinction, qu’ils soient Gentils ou Juifs, peu importe. Ils sont dans le besoin, coupables et perdus ; et Dieu en sauve de tels par la foi en Jésus proclamée dans l’évangile, qui s’adresse par conséquent à tout le monde, sans être aucunement limité au pays de Palestine ou à un quelconque autre pays.

## Romains 10:19-21

C’est en vain qu’à nouveau les Juifs allégueraient que c’était une manière d’agir de Dieu dépourvue d’aucun avertissement préalable. Il ne l’avait pas gardé secret au point qu’ils n’aient pas pu l’apprendre de Sa parole qu’ils avaient dans les mains. « Mais je dis : Israël n’a-t-il pas connu ? Moïse, le premier, dit : «Je vous exciterai à la jalousie par ce qui n’est pas une nation ; je vous provoquerai à la colère par une nation sans intelligence». Mais Ésaïe s’enhardit tout à fait, et dit : «J’ai été trouvé de ceux qui ne me cherchaient point, et j’ai été manifesté à ceux qui ne s’enquéraient point de moi». Mais quant à Israël, il dit : «Tout le long du jour j’ai étendu mes mains vers un peuple désobéissant et contredisant» » (10:19-21). Ainsi non seulement le principe général est illustré à partir des psaumes, mais le législateur lui-même est sommé de donner son ancien témoignage à l’intention de Dieu pour le futur, quand Il provoquerait les Juifs à la jalousie à l’occasion de Ses voies envers ceux qui n’étaient pas une nation, ou qui étaient une nation insensée — une allusion évidente à Sa miséricorde envers les Gentils, qui s’exercerait sans abandonner Son peuple, mais en les poussant à la jalousie, ce qui, en fait, susciterait leur irritation. Le plus grand des prophètes est encore plus explicite, en ce qu’il dit catégoriquement que Dieu serait trouvé par ceux qui ne Le chercheraient pas, et qu’Il se manifesterait à ceux qui ne s’enquéraient point de Lui — une description anticipée évidente de Son appel aux Gentils, d’autant plus nécessaire que dans le même contexte Il dit à Israël qu’Il a étendu tout le long du jour Ses mains vers un peuple désobéissant et contredisant.

Un Juif ne voudrait pas nier la loi, les psaumes ni les prophètes ; aucun esprit honnête ne pouvait en contester l’interprétation. L’application est incontestable. Dès le début, au temps de leur plus grande prospérité, leur ruine complète était déjà prédite formellement, et telle était la déclaration constante du Saint Esprit. Ils n’auraient pas dû être ignorants. Dieu avait pris soin d’affirmer l’endurcissement incrédule d’Israël et l’entrée des Gentils. Ceux-ci trouvent Dieu par l’évangile, contre lequel les Juifs ragent et se rebellent plus que jamais.

# Chapitre 11

Après Moïse, c’est donc le prophète Ésaïe, et non pas Paul, qui avait spécifiquement déclaré qu’Israël était un peuple rebelle, malgré les plaidoyers journaliers de Dieu avec eux, et malgré l’appel des Gentils qui ne l’avaient pas cherché. Il était vain de s’en prendre à l’évangile à cet égard. La question est alors posée de savoir si Israël allait perdre totalement sa position dans la faveur de Dieu selon la promesse. Dans ce chapitre l’apôtre prouve le contraire.

## Romains 11:1-10

« Je dis donc : Dieu a-t-il rejeté son peuple ? Qu’ainsi n’advienne ! Car moi aussi je suis Israélite, de la semence d’Abraham, de la tribu de Benjamin. Dieu n’a point rejeté son peuple, lequel il a préconnu. Ne savez-vous pas ce que l’écriture dit dans [l’histoire d’]Élie, comment il fait requête à Dieu contre Israël ? «Seigneur, ils ont tué tes prophètes ; ils ont renversé tes autels ; et moi, je suis demeuré seul, et ils cherchent ma vie». Mais que lui dit la réponse divine ? «Je me suis réservé sept mille hommes qui n’ont pas fléchi le genou devant Baal» (\*). Ainsi donc, au temps actuel aussi, il y a un résidu selon l’élection de la grâce. Or, si c’est par la grâce, ce n’est plus sur le principe des œuvres, puisque autrement la grâce n’est plus la grâce [ ; mais si c’est sur le principe des œuvres, ce n’est plus la grâce, autrement les œuvres ne sont plus les œuvres (2\*)]. Quoi donc ? Ce qu’Israël recherche, il ne l’a pas obtenu, mais l’élection l’a obtenu, et le reste (3\*) a été endurci, selon qu’il est écrit : «Dieu leur a donné un esprit d’étourdissement, des yeux pour ne point voir et des oreilles pour ne point entendre, jusqu’au jour d’aujourd’hui». Et David dit : «Que leur table devienne pour eux un filet, et un piège, et une occasion de chute, et une rétribution ; que leurs yeux soient obscurcis pour ne point voir ; et courbe continuellement leur dos» » (11:1-10).

 (\*) La citation est le sens, non pas la transcription précise ni du texte hébreu ni de la version des Septante.

(2\*) Le manuscrit du Vatican, qui est le meilleur support de cette proposition douteuse, lit ici χaρις, grâce. Note Bibliquest : la version J.N.Darby ne reprend pas cette phrase entre crochets.

(3\*) Note Bibliquest : « Le reste » est traduit par J.N.Darby par « les autres ».

C’est la première réponse à la question du rejet total et final d’Israël. Dieu a préconnu (\*) Son peuple quand Il l’a choisi et l’a appelé ; et sachant à l’avance toute leur méchanceté, Il ne veut certainement pas les rejeter. Il ne l’a pas fait, comme le cas personnel de Paul le prouve ; car il était un exemple significatif — lui qui avait partagé les préjugés les plus coupables de la nation, et son incrédulité la plus acharnée et son rejet de Jésus ; pourtant Dieu l’avait appelé. Son amour ne se détachait pas de Son pauvre peuple qui demeurait encore indigne maintenant, tandis que Paul était un exemple pour ceux qui viendraient à croire en Jésus Christ pour la vie éternelle. En lui le premier, le Seigneur montrait toute l’étendue de Sa patience (1 Tim. 1:16) : pourtant il était aussi Israélite, de la semence d’Abraham, de la tribu de Benjamin (11:1), ce qui rappelait d’un côté les anciennes promesses, et d’un autre côté le péché ultérieur, lui-même Paul rappelant en outre la miséricorde présente qui choisit, — un gage de la grâce future qui sauverait le peuple entièrement. Si l’exclusion avait été absolue, Paul n’aurait certainement pas été introduit dans Sa faveur.

 (\*) C’est une erreur d’appeler cela une « élection avant la fondation du monde » : cela ne peut être dit que des chrétiens, de l’assemblée. Israël fut choisi dans le temps.

Mais il y a encore une autre preuve. « Ne savez-vous pas ce que l’écriture dit dans l’histoire d’Élie ? » Le prophète découragé se croyait seul fidèle dans cette sombre page de l’histoire d’Israël — étant lui-même l’objet de la haine à mort de la part du roi et du peuple. Mais l’avertissement divin lui fit connaître un résidu complet, « sept mille hommes qui n’ont pas fléchi le genou devant Baal ». Ainsi donc au temps actuel aussi il y a un résidu « selon l’élection de la grâce ». C’était la grâce qui choisit, alors comme maintenant. L’état général était en ce temps-là incontestablement apostat : qu’en était-il aux jours de Paul ?

Ceci donne à l’apôtre l’occasion, que l’Esprit ne laisse jamais passer, d’affirmer la grâce qui exclut les œuvres — ou qui s’excluent mutuellement, si nous acceptons la leçon du Texte Reçu selon l’expression entre crochets [voir texte ci-dessus et note (2\*)]. Je ne vois pas que cette expression entre crochets améliore la précision de la vérité (tandis qu’on comprend que c’était un mouvement assez naturel de l’inclure, spécialement du fait que la forme où elle se trouve dans la copie Vaticane semble être une erreur évidente — χαπις [grâce] au lieu de εργον [œuvres] à la fin de l’expression en cause).

Quelle est donc la situation ? « Ce qu’Israël recherche, il ne l’a pas obtenu, mais l’élection l’a obtenu, et les autres ont été endurcis ». On remarquera que ceux que nous appelons ordinairement le résidu ou la partie d’Israël caractérisée par la justice sont désignés par le terme « l’élection », tandis que la masse des autres est appelée le « reste » ou le « résidu ». « Endurcis » aussi est le sens juste, plutôt qu’aveuglés (bien que cela soit dit par ailleurs, et que la version anglaise autorisée écrit « aveuglés »). Il se peut que επωρωθησαν ait été confondu en pensée et en sens avec επηρωθησαν, comme quelqu’un a souligné que c’était le cas dans le texte du manuscrit du Vatican en Job 17:7 dans la version des Septante.

Ceci conduit l’apôtre à alléguer le témoignage de l’Écriture en des paroles (apparemment mélangées) d’Ésaïe 29:10 et de Deutéronome 29:4, suivies par l’imprécation encore plus effrayante de David au Psaume 69:22-23, tous ces passages parlant de l’impiété en Israël. Ici encore la loi, les psaumes et les prophètes donnaient des preuves communes accablantes et en termes si véhéments que l’apôtre a préféré introduire la ferme consolation [Héb. 6:18] de l’infaillible fidélité de Dieu pour au moins un résidu comme nous l’avons vu, avant « d’établir toute parole par ces deux ou trois témoins » (2 Cor. 13:1) en ce qui concerne la condition générale d’Israël. Qu’y avait-il de mieux pour trancher la question ? Y avait-il quelque chose de plus sage à faire pour l’apôtre ?

Mais permettez-moi de me référer au commentaire de Calvin sur ces citations ; car lui qui était si capable, si pieux et si sérieux en général, il avait un système étroit (\*) qui le poussait à avancer ici des remarques sur l’apôtre aussi indignes que présomptueuses.

« Les citations que Paul produit, sont tirées de diverses parties de l’Écriture et non pas d’un seul passage ; elles semblent toutes étrangères à son propos quand on les examine de près en rapport avec leur contexte ; car vous trouverez que dans tous les passages, l’aveuglement et l’endurcissement sont mentionnés comme des fléaux par lesquels Dieu punissait les crimes déjà commis par les impies ; mais Paul travaille ici à prouver que ceux qui étaient aveuglés n’étaient pas ceux qui l’ont mérité par leur méchanceté, mais ceux qui ont été rejetés par Dieu avant la fondation du monde [?!?!].

Vous pouvez donc rapidement dénouer ce nœud — que l’origine de l’impiété qui provoque le déplaisir de Dieu, c’est la perversité de la nature quand elle est abandonnée par Dieu. Paul donc, alors qu’il parle de réprobation éternelle [?!?!], s’est, non sans raison, référé à ces choses qui en proviennent comme le fruit provient de l’arbre ou comme le ruisseau provient de la source. Les impies sont en effet visités par le jugement de Dieu pour leurs péchés et leur aveuglement ; mais si nous cherchons la source de leur ruine, nous devons en venir à ceci — qu’étant maudits par Dieu, ils ne peuvent, par leurs actions, leurs paroles, et leurs propos, obtenir rien d’autre que la malédiction. Pourtant la cause de la réprobation éternelle nous est tellement cachée qu’il ne nous reste qu’à nous émerveiller devant le propos incompréhensible de Dieu, comme nous le verrons finalement dans la conclusion. Mais quand il est dit un mot des causes immédiates, certains s’efforcent de les mettre en avant pour couvrir la réprobation éternelle qui est cachée à notre vue : ceux-là raisonnent de manière absurde ; comme si Dieu n’avait pas, avant la chute d’Adam, librement déterminé de faire ce qui Lui semblait bon à l’égard de toute la race humaine à ce sujet, — parce qu’Il condamne sa semence corrompue et dépravée, et aussi parce qu’Il rend aux individus la récompense méritée par leurs péchés » (Calv. in loc. i. 149, ed. Tholuck, Halae, 1831 — Séries de traductions de Calvin, Comm. on Rom., p. 417. Edinb. 1849 — Traduit en français de Bibliquest à partir de la traduction anglaise du latin].

 (\*) Note Bibliquest : Ce « système » appelé ci-après « schéma », c’est ce qu’on appelle aujourd’hui le calvinisme, qui continue à être inacceptable en rapport avec la prédestination et l’élection. — Nous ne voulons pas méconnaître par ailleurs l’apport très grand de Calvin pour remettre en lumière la Bible et l’évangile au temps de la Réformation.

On pourrait comprendre qu’un croyant dise peut-être que les citations de l’apôtre semblent étrangères à son propos quand on ne les examine pas dans leur contexte ; mais ne faut-il pas dénoncer comme irrespectueux autant qu’inintelligent l’homme qui s’aventure à parler ainsi, sans avoir de meilleure raison qu’un amour aveugle de son propre schéma ? Il est excellent et juste que l’écriture déclare que l’endurcissement est infligé par Dieu après que les hommes ont déjà prouvé leur impiété. Il est faux et mauvais de dire que Paul essaie de prouver ici que l’aveuglement provenait de la réprobation éternelle, et non pas de ce qu’il était mérité. En fait l’Écriture n’enseigne pas une telle doctrine. On ne trouve nulle part que quiconque soit rejeté avant la fondation du monde. Et il n’y a pas que cela : ils sont punis à la fin du monde pour leur méchanceté, et non pas à cause d’un décret divin. D’ailleurs s’il en était ainsi, un jugement n’aurait pas de sens. Mais ils sont jugés chacun selon leurs œuvres, et l’étang de feu est leur sentence ; bien que l’Écriture prenne soin d’adjoindre le côté divin après cela, ajoutant que, si quelqu’un n’était pas trouvé écrit dans le livre de vie, il était jeté dans l’étang de feu. Ainsi au chapitre 9 (v. 22-23), Paul a clairement montré comment Dieu, voulant montrer Sa colère et faire connaître Sa puissance, a supporté avec beaucoup de patience des vases de colère tout préparés pour la destruction, — et afin de faire connaître les richesses de Sa gloire sur les vases de miséricorde qu’Il a préparés d’avance pour la gloire. Pour moi je confesse que cela ressemble à l’influence aveuglante du mensonge quand les hommes ne font pas la différence entre les vases de colère tout préparés pour la destruction et les vases de miséricorde que Lui a préparés d’avance pour la gloire. C’est un homme coupable celui qui agit dans le péché et la misère ; c’est Dieu seul qui est la source de tout bien, bien que Sa patience soit surtout visible en relation avec le mal qui viendra finalement en jugement.

En bref donc, ni Paul ni aucun autre écrivain inspiré n’a jamais parlé de « réprobation éternelle » ; c’est simplement la rêverie d’une certaine école. La malédiction de Dieu suit les voies impies des hommes, elle n’en est pas la cause. L’arminianisme s’égare totalement sans aucun doute en réduisant l’élection de Dieu à une simple préconnaissance du bien chez certaines créatures ; mais le Calvinisme n’en est pas moins dans l’erreur en ce qu’il impute le mauvais sort de la race du premier Adam à un décret de Dieu. Tous deux proviennent de racines d’incrédulité analogues : le Calvinisme, contrairement à l’Écriture, raisonne à partir de la vérité de l’élection jusqu’à l’erreur de la réprobation éternelle ; l’Arminianisme rejette justement cette réprobation, mais raisonne faussement contre l’élection. Comme d’autres systèmes, ils sont en partie vrais et en partie faux — vrais en ce qu’ils croient de l’Écriture, faux en ce qu’ils cèdent aux pensées humaines en dehors de l’Écriture : heureux ceux qui se contentent, comme chrétiens, de la vérité de Dieu et refusent d’être partisans de quelque côté des hommes ! Notre sagesse est d’avoir nos pensées ouvertes à toute l’Écriture, refusant d’aller un cheveu plus loin.

## Romains 11:11-15

La position suivante de l’apôtre est, en grande partie, décidée par la question : « Je dis donc : Ont-ils bronché afin qu’ils tombassent ? Qu’ainsi n’advienne ! Mais par leur chute, le salut [est parvenu] aux Gentils pour les exciter à la jalousie. Or, si leur chute est la richesse du monde, et leur diminution, la richesse des Gentils, combien plus leur plénitude ! Car (\*) je parle à vous, les Gentils, dans la mesure où moi je suis en effet apôtre des Gentils, je glorifie mon ministère, si en quelque façon je puis exciter à la jalousie ma chair et sauver quelques-uns d’entre eux. Car si leur réjection est la réconciliation du monde, quelle sera leur réception, sinon la vie d’entre les morts » (11:11-15).

 (\*) δε « mais », « maintenant », est la leçon de aleph, A, B et d’autres bonnes autorités, au lieu de γαρ, « car », qui est plus commun et plus facile. La différence de sens semble minime.

Ainsi le glissement même d’Israël lâchant sa place de témoin et de dépositaire de la promesse, qui s’est retourné par la miséricorde divine en une faveur actuelle envers le monde Gentil, devient, dans les mains de la grâce, un argument pour assurer la future restauration d’Israël. L’apôtre fait allusion aux paroles de Deutéronome 32, qui ont à la fois une portée évidente sur la question et une autorité indiscutable pour les Juifs. Ce n’est pas Paul, mais Moïse qui a déclaré que les Juifs provoquaient l’Éternel à jalousie, qu’ils avaient oublié le Rocher qui les avait engendrés, la gloire de Dieu qui les avait formés. C’est Moïse qui avait témoigné que l’Éternel avait dit : «Je leur cacherai ma face, je verrai quelle sera leur fin, car ils sont une génération perverse, des fils en qui il n’y a point de fidélité, ils m’ont ému à jalousie par ce qui n’est point Dieu, ils m’ont provoqué à colère par leurs vanités ; et moi, je les exciterai à la jalousie par ce qui n’est pas un peuple, je les provoquerai à la colère par une nation insensée » (Deut. 32:20-21). Il y a là incontestablement la menace sûre et solennelle du déplaisir de Dieu, qui allait se tourner d’Israël vers les Gentils, mais aussi certainement l’habitude d’Israël de se détourner de l’Éternel pour aller vers les faux dieux. Cette menace était en train de s’accomplir après la plus extrême patience, et ne fut vraiment accomplie qu’après avoir ajouté à leur ancienne idolâtrie le péché encore plus grave de rejeter le Messie et de dédaigner l’évangile qui leur offrait le pardon par Son sang de tous ces péchés et de tous les autres — or cette menace elle-même contient l’annonce non moins sûre d’une miséricorde qui restaurerait à la fin. Car certainement Celui qui agit de manière à les provoquer à jalousie au moyen de la bénédiction des Gentils, n’entend pas les jeter dehors à la fin ; c’est plutôt le contraire. Un tel raisonnement est si admirable et un tel emploi de l’Écriture de l’Ancien Testament est si profondément précis, qu’on voit par-là combien il est vrai que c’est le même Esprit qui écrivait autrefois par le moyen de Moïse, et qui opérait maintenant par Paul.

En dehors de toute allusion particulière, l’état de choses présent ou prochain s’accorde parfaitement à la fois avec les faits du christianisme et avec les perspectives générales des prophètes pour le monde. Car c’est au moment où les Juifs ont perdu toute leur position et leur nation et leur rang distinctif comme peuple témoin et adorateur dans leur pays, que nous voyons les Gentils renoncer graduellement à leurs idoles, et le vrai Dieu et Sa parole devenir incomparablement mieux connus que même autrefois en Israël. La vérité révélée centrée sur Christ et manifestée en Christ explique seule l’éclipse d’un côté, et la possession d’une lumière plus brillante de l’autre côté. Les Juifs n’ont-ils pas rejeté la vraie lumière qui brille maintenant sur les nations si longtemps plongées dans les ténèbres de l’idolâtrie ? Par ailleurs, même si l’on reconnaît la miséricorde de Dieu, qui a ainsi merveilleusement changé de direction pour visiter les Gentils par l’évangile pendant l’incrédulité persistante des Juifs, et leur néant sombre et misérable qui s’en est suivi, — qui peut méconnaître le fleuve riche et abondant des écritures de l’Ancien Testament qui dépeignent la joie et la bénédiction de toute la terre, mais seulement quand Dieu fera briller Sa face sur Israël ? « Dieu *nous* bénira », dit le psalmiste juif inspiré, « et tous les bouts de la terre le craindront » (Psaume 67:7). C’est bon de prêcher, c’est un privilège de chercher des âmes pour qu’elles soient bénies ; mais c’est en vain, parce qu’antiscripturaire, de s’attendre à l’universalité de la bénédiction et de la puissance libératrice sur le monde dans son ensemble avant que la lumière de Sion ne soit venue et que la gloire de l’Éternel ne se soit levée sur elle (És 60:1). C’est alors, et pas avant, que les nations marcheront à sa lumière et les rois à la splendeur de son lever (És. 60:3) ; alors la nation et le royaume qui ne serviront pas Sion périront (És 60:12) — un état de choses en contraste évident avec la grâce qui s’adresse maintenant aux Juifs et aux Gentils sans discrimination, et qui rassemble les âmes croyantes par l’Esprit pour une gloire céleste et éternelle, au lieu d’être une manifestation du juste gouvernement de l’Éternel-Messie en Israël et sur toute la terre.

C’est pourquoi il est évident que l’apôtre pouvait affirmer dans la plus stricte vérité que le salut pour les Gentils, à l’occasion de la faute ou de la chute des Juifs, ne servait qu’à provoquer leur jalousie, au lieu d’être un signe de leur abandon par Dieu pour toujours en tant que peuple. Bien plus il pouvait continuer à raisonner en harmonie avec les prophètes, que si leur chute est la richesse du monde, et leur perte et leur diminution la richesse des Gentils, combien plus le sera leur plénitude ! L’apôtre rend compte ici, ou si l’on veut il s’excuse, du fait d’introduire les Gentils alors qu’il est en train de discuter la destinée d’Israël. Il s’adressait aux saints à Rome en disant « à vous les Gentils », et il ajoute (11:13) « en tant que moi je suis en effet apôtre des nations, je glorifie mon ministère » : comment ou pourquoi devrait-il oublier la miséricorde divine envers ceux qui dépendaient des voies de Dieu avec Israël dont il était en train de s’occuper ? Cette question se posait d’autant plus qu’il était aussi spécialement en train de chercher à actionner cette provocation à la jalousie, ayant à cet égard autorité de la part de Celui qui seul est bon, et dont il était assuré de la compassion envers Israël, autant que de Son juste déplaisir à l’égard de leurs péchés. « Si en quelque façon je puis exciter à la jalousie [ceux qui sont] ma chair et sauver quelques-uns d’entre eux » (11:14). « Car si leur réjection est la réconciliation du monde, quelle sera leur réception, sinon la vie d’entre les morts » (11:15). Voilà l’impression constante laissée par les psaumes et les prophètes, comme nous l’avons vu, et comme tout Juif impartial et intelligent devait le sentir. Alors seulement aura lieu la « régénération » quand le Fils de l’homme s’assiéra sur le trône de Sa gloire avec Ses assesseurs glorifiés (Matt. 19:28), et que toutes les nations et les douze tribus d’Israël connaîtront ce que c’est que d’avoir un roi régnant en justice et des princes dominant avec droiture (És 32:1). C’est l’erreur d’Origène, de Chrysostome et Théodoret, de Meyer, de Fritzsche, de Tholuck, etc., d’introduire la résurrection comme étant ici en vue, bien que je ne doute pas que la première résurrection sera déjà intervenue à ce moment-là comme le prouvent les témoignages les plus positifs de l’Écriture. Il n’y a pas de raison valable non plus pour la singulière indécision du Doyen Alford qui objecte à la fois à la vue juste et à la vue fausse. Quelle que soit la divine miséricorde dans « la réconciliation du monde » que nous connaissons maintenant tandis que l’évangile se répand vers tous les hommes, une bénédiction tout à fait différente attend toute la terre comme « la vie d’entre les morts », quand Israël de retour et sauvé, loin de leur ancienne jalousie et de leur mépris grossier, demandera à tous les pays de chanter joyeusement à l’Éternel et de venir en Sa présence avec des chants de triomphe (És 35:10). Si Sa maison sera appelée une maison de prières pour toutes les nations (És. 56:7), en ce jour aussi Son nom sera grand parmi les nations, et en tout lieu, l’encens sera brûlé et une offrande pure sera offerte à Son nom (Mal. 1:11). Combien cela est loin du présent, et quelle différence, bien que le présent soit des arrhes et un gage ! Ne sera-ce pas pour tous sur la terre « la vie d’entre les morts » ?

Il me semble que Calvin est loin d’avoir une idée simple, claire et forte du raisonnement de l’apôtre, bien que je ne mette nullement en doute ses sentiments généralement graves et pieux. Mais il dit qu’on serait grandement gênés pour comprendre cette discussion, si on ne prend pas en compte que l’apôtre parle tantôt de toute la nation des Juifs, tantôt des individus particuliers. La vérité est que la question traitée porte exclusivement sur la nation comme témoin de Dieu sur la terre et héritant la série de promesses depuis Abraham. Il n’y avait pas de doute quant aux individus. Mais Paul, nous l’avons vu, utilise magnifiquement sa foi et celle d’autres comme preuve que, même pendant l’endurcissement judiciaire, il y a un résidu selon l’élection de la grâce, et que l’appel des Gentils intervenu entre temps n’est qu’une provocation à jalousie, au lieu d’impliquer que Dieu a chassé Son peuple et qu’ils sont tombés pour ne plus être jamais reçus en tant qu’Israël. Et ici je ne peux que déplorer la présomption et l’ignorance avec lesquelles parle un homme aussi pieux que le chef genevois, spécialement sur le verset 12 (\*). L’apôtre devait être écouté humblement, et non pas corrigé. Ai-je besoin d’ajouter que la rudesse de langage est exclusivement du côté du critique [Calvin], tandis que le langage inspiré est tout à fait exact, contrairement au commentateur trop sûr de lui ? Calvin ose dire qu’une antithèse humaine aurait été plus appropriée, alors qu’en force, en beauté et en vérité, elle ne pourrait qu’être bien en deçà de ce que l’Esprit a donné. Un relèvement ou une résurrection d’Israël n’implique pas autant une bénédiction que leur « réception » après leur chute, leur perte et leur rejet. Même si nous ne l’avons pas remarqué ou si nous n’arrivons pas à prouver ce dernier point, tout croyant est tenu d’être indigné d’un tel manque de respect pour l’Écriture.

 (\*) « Il [Paul] aurait parlé de manière plus appropriée s’il avait mis en contraste la résurrection avec la chute. À cause de cela j’avertis que personne ne recherche ici la beauté de l’expression, et que personne ne soit choqué par la rudesse de cette expression. En effet ces textes ont été écrits pour former le cœur, non pas le langage ». In loco p.151

## Romains 11:16-21

L’apôtre ajoute ici quelques observations qui non seulement confirment, mais expliquent beaucoup : le lecteur devrait les peser d’autant plus soigneusement qu’elles sont généralement comprises de travers. « Or, si les prémices (\*) sont saintes, la masse l’est aussi ; et si la racine est sainte, les branches le sont aussi. Or, si quelques-unes des branches ont été arrachées, et si toi qui étais un olivier sauvage, as été greffé au milieu d’elles, et es devenu coparticipant de la racine et (2\*) de la graisse de l’olivier, ne te glorifie pas contre les branches ; mais si tu te glorifies, ce n’est pas toi qui portes la racine, mais c’est la racine qui te porte. Tu diras donc : Des branches (3\*) ont été arrachées, afin que moi je fusse greffé. Bien ! elles ont été arrachées pour cause d’incrédulité, et toi tu es debout par la foi. Ne t’enorgueillis pas, mais crains (si en effet Dieu n’a pas épargné les branches [qui sont telles] selon la nature), qu’il ne t’épargne pas non plus » (11:16-21).

 (\*) Il n’y a pas la moindre base pour l’étrange notion de Chalmers, à la suite de Mede, selon laquelle les prémices [= premiers-fruits] signifieraient les premiers convertis juifs au christianisme, bien que personne ne nie que Jacques 1:18 applique le terme aux croyants chrétiens issus d’Israël, comme Jérémie 2:3 l’avait déjà fait pour Israël comme tel à l’origine. On peut montrer d’après le contexte que par l’image des prémices avec la masse (comparez Nombres 15:19-21), et de la racine avec les branches, l’apôtre fait ressortir la relation et la responsabilité de ceux qui suivaient celui à qui les promesses ont été données, comme tronc du témoignage divin sur la terre après que les hommes en général soient tombés dans l’idolâtrie. Théodoret comme Origène se laissent aller à l’opinion bizarre que Christ est « les prémices », tandis qu’ils considèrent justement Abraham comme « la racine ». — Les deux images figurent réellement la même chose.

La traduction ici est aussi certaine que le sens en résultant est clair et bon. Avec des pluriels ou des noms collectifs, εν signifie régulièrement « parmi », comme dans la version anglaise autorisée, ou « inter illos » comme Grotius traduit correctement. La Vulgate (« in illis ») est obscure ; Calvin et Bèze, avec quelques prédécesseurs parmi les pères et les suivants en Allemagne moderne, y compris Olshausen et Meyer, écrivent « pro illis » qui, incontestablement n’est pas justifié. Érasme est bien plus juste dans son commentaire que Bèze, qui ergote là-dessus, et adopte le sens que le premier a raison de censurer. Il n’est pas besoin de faire ressortir l’influence de la préposition hébreue, même si son emploi est largement vrai ailleurs dans le Nouveau Testament. Ce que nous trouvons ici est aussi banal en grec classique qu’en grec hellénistique : mais εν = in loco (ou locum) est un usage que je ne connais nulle part, et à mon avis impossible à réconcilier avec le génie de la langue.

(2\*) Le και « et » est douteux ; aleph, B, C avec les versions Copte et syriaque de Damas, le rejettent, probablement d’autres aussi ; il est facile de voir pourquoi certains peuvent l’avoir introduit pour atténuer une phrase d’apparence rugueuse sans cela.

(3\*) aleph, A, B, C, D, F, G, L, P et beaucoup de cursives et de pères omettent οι (les), qui peut s’être aisément glissé à partir du contexte.

Le raisonnement est tiré de principes familiers aux Juifs dans l’Ancien Testament, et les voies de Dieu en gouvernement sont justifiées avec une force singulière. Les Juifs, issus d’Abraham, le premier à être choisi et appelé pour avoir des promesses dans sa lignée (bien que pour tous les autres dans leurs effets), avaient été le tronc naturel ou les branches de l’olivier. Les Gentils poussaient au dehors à l’état sauvage. Mais Dieu doit avoir des branches en harmonie avec la racine, et parce que les Juifs ne l’étaient pas, le jugement s’en est pris à eux. Dès lors il était d’abord évident que s’enorgueillir ne convenait pas du tout aux Gentils qui n’avaient aucune connexion nécessaire ou naturelle avec la racine (le père des fidèles), contrairement aux Juifs ; ensuite les Gentils avaient toutes raisons de craindre, car, si Dieu s’était occupé de la faillite de la semence d’Abraham, il était inconcevable qu’Il tolérât l’iniquité des Gentils. Il appartenait au plan de Dieu de greffer les Gentils dans la lignée de la promesse sur la terre, à la place des branches juives coupées par leur incrédulité. Les Gentils sont debout par la foi : qu’ils ne s’enorgueillissent pas, mais qu’ils craignent. Autrement Dieu ne les épargnera pas.

## Romains 11:22-24

« Considère donc la bonté et la sévérité de Dieu : la sévérité envers ceux qui sont tombés ; la bonté de Dieu (\*) envers toi, si tu persévères dans cette bonté ; puisque autrement, toi aussi, tu seras coupé. Et eux aussi, s’ils ne persévèrent pas dans l’incrédulité, ils seront greffés, car Dieu est puissant pour les greffer de nouveau. Car si toi, tu as été coupé de l’olivier qui selon la nature était sauvage, et as été greffé contre nature sur le bon olivier, combien plus ceux qui en sont selon la nature seront-ils greffés sur leur propre olivier ? » (11:22-24).

 (\*) Θεου est attesté par aleph, A, B, C, D outre plusieurs versions anciennes.

Il est de la plus grande importance d’éviter de confondre la lignée continue de l’héritage de la promesse sur la terre, l’olivier, avec le mystère de Christ et l’assemblée où tout est nouveau et au-dessus de la nature. Il n’y a pas de membres arrachés du corps, et les Juifs ne sont pas plus que les Gentils un membre naturel du corps. Tout est grâce céleste et entièrement distinct du système des promesses administrées qui a commencé avec Abraham, les prémices. Nul doute que ceux qui composent l’assemblée, le corps de Christ, viennent comme des branches se tenant debout par la foi, à la place des branches juives arrachées ; mais d’autres aussi prennent cette place, alors qu’ils sont de simples professants de Christ, et qu’ils n’apprécient pas la bonté de Dieu, mais l’abandonnent pour des formes ou pour du scepticisme ou du mal manifeste, et ils tomberont ainsi sous Sa juste sévérité quand le moment arrivera de couper les greffes Gentils infidèles, comme auparavant les rameaux naturels incrédules d’Israël avaient été coupés. Il n’est pas question ici de grâce salvatrice, mais de responsabilité terrestre selon le témoignage respectif, d’abord d’Israël, ensuite du christianisme. Un homme à la conscience exercée, ou même ayant une connaissance ordinaire du Nouveau Testament, ne peut pas considérer la profession de Christ par les Gentils sur toute la surface de la terre, et affirmer sérieusement qu’ils ont persévéré dans la bonté de Dieu ; or si ce n’est pas le cas, la sentence est le retranchement pour les Gentils, comme autrefois pour les Juifs. L’arbre lui-même va-t-il alors être abattu ? Pas plus dans le futur que dans le passé. Au contraire, le jugement des branches Gentiles ouvre la voie pour le greffage des Juifs, car ils ne demeureront plus alors dans l’incrédulité, et Dieu peut les greffer à nouveau. C’est en effet « leur propre olivier », ce que Dieu n’oublie jamais, et que les Gentils ne devraient pas oublier.

Ainsi nous voyons tous, et nous devrions tous voir, clairement le caractère nettement différent de la responsabilité de la créature, soit en Israël soit dans la chrétienté, d’avec la sécurité des élus qui sont sauvés par grâce. Le salut vient de Celui qui est riche en miséricorde, et il n’est possible qu’au croyant en vertu de la rédemption, bien qu’il soit donné pleinement et gratuitement. Mais cela n’empêche pas l’épreuve de la chrétienté maintenant, comme d’Israël dans le passé. Le résultat révélé est l’apostasie ; mais la grâce transportera les saints ressuscités ou changés à la rencontre du Seigneur à Sa venue, tandis que Son jour tombera sur Ses ennemis avec des jugements impitoyables, avec une sévérité spéciale sur ceux qui abusent de la pire manière des privilèges les meilleurs et les plus brillants. Le retranchement de la profession Gentile apostate fera place à la réception d’Israël.

L’apôtre a donc raisonné contre la notion que Dieu a rejeté Son peuple, premièrement en partant du résidu selon l’élection de la grâce, dont il était lui-même un exemple, et secondement en partant du but révélé de Dieu dans l’appel des Gentils qui était de provoquer Israël à jalousie, — ce qui a introduit le beau tableau instructif de leur propre olivier, pointant toujours dans la même direction ; mais maintenant nous en arrivons à une raison plus précise et plus concluante. La parole de Dieu a donné un témoignage formel à Son dessein d’appeler Israël à nouveau en miséricorde souveraine après tous leurs péchés et malgré ceux-ci, leur donnant aux derniers jours une repentance complète et tournant leurs cœurs vers le Messie si longtemps rejeté.

## Romains 11:25-27

« Car je ne veux pas, frères, que vous ignoriez ce mystère-ci, afin que vous ne soyez pas sages à vos propres yeux : c’est qu’un endurcissement partiel est arrivé à Israël jusqu’à ce que la plénitude des nations soit entrée ; et ainsi tout Israël sera sauvé, selon qu’il est écrit : «Le libérateur viendra de Sion ; il détournera de Jacob l’impiété. Et c’est là l’alliance de ma part pour eux, lorsque j’ôterai leurs péchés» » (11:25-27).

Bien que l’apôtre se soit servi de deux passages de la version de la Septante dans Ésaïe (59:20 et 27:9 ; comparez aussi Jérémie 31), la phrase des Septante en Ésaïe 59:20 ne comporte ni « à Sion » comme dans l’Ancien Testament hébreu, ni « [en provenant] de » Sion comme ici en Rom. 11:26, mais « pour l’amour de Sion, à cause de Sion » (ενεκεν) sauf dans deux copies auxquelles se réfèrent Holmes et Parsons dans leur grande édition de la version des Septante, dont l’une est certainement une correction, et l’autre aussi probablement. Le fait que les citations de l’Ancien Testament faites par Origène, Chrysostome, et Théodoret sont conformes au Nouveau Testament et sont à l’encontre du texte commun des Septante, cela n’est pas déterminant quant au texte des Septante. Cela est confirmé par le simple fait que la citation du prophète par Origène dans son interprétation du Psaume 14 est bien conforme au texte de la citation par l’apôtre, mais dans son Hexapla il donne le texte des Septante juste tel qu’il est maintenant, tandis que nous voyons Aquila et Symmachus s’en tenir précisément au texte hébreu. Il est évident pour moi que les derniers versets des Psaumes 16 et 52 justifient pleinement et littéralement l’apôtre qui était dirigé par le Saint Esprit pour utiliser l’Ancien Testament d’une manière apparemment laxiste à un regard hâtif, superficiel ou incrédule, trop disposé à ranger un homme inspiré à son niveau ; mais en réalité l’apôtre a utilisé l’Ancien Testament avec la sagesse la plus complète et l’exactitude la plus belle, pour communiquer la pensée de Dieu telle que contenue dans Sa parole, non pas dans un seul texte seulement, mais dans plusieurs textes entremêlés combinés en un seul. Le Libérateur viendra à Sion, d’où Il enverra ensuite la verge de Sa puissance pour la pleine délivrance de Son peuple, au jour où Il chassera l’impiété de Jacob et le placera pour toujours sous la nouvelle alliance.

Ainsi si l’endurcissement d’Israël (bien que partiel seulement, nous pouvons en bénir Dieu) était vrai alors, et continue encore, et a été annoncé longtemps auparavant, le même prophète et, nous pouvons ajouter, le reste des prophètes anticipent le jour brillant pour la terre où Israël comme tel sera sauvé. La plénitude πληρομα, ou tout le complément des Gentils (= nations), qui croient maintenant, sera entrée ; et le peuple de l’Éternel, si longtemps coupable et si longtemps châtié, se tournera vers le Seigneur et Le reconnaîtra dans le Nazaréen crucifié, leur Seigneur et leur Dieu — tout comme Thomas, qui en cela les représente : il a vu et cru.

Dans le Nouveau Testament, il n’y a pas de commentaire plus important pour déterminer la juste signification de la prophétie de l’Ancien Testament. L’école allégorique des anciens depuis Origène jusqu’aux modernes de nos jours est en cela loin de la vérité de Dieu. En effet, comme système, ce n’est que des futilités ; sa racine est l’incrédulité, et son effet dogmatique est d’ébranler la confiance dans la Parole écrite et claire ; son résultat pratique n’est pas seulement de priver l’ancien peuple de Dieu de leur espérance, mais d’abaisser et d’obscurcir la nôtre en substituant la position terrestre d’Israël (embrouillée et polluée par un prétendu spiritualisme) à la séparation vers Christ et l’union avec Christ dans le ciel, qui sont la vraie place du chrétien et de l’assemblée. Cela étonnera certains de mes lecteurs d’apprendre qu’Origène, sans doute l’un des plus capables et des plus instruits parmi les premiers pères grecs, parle de Sion comme représentant le Père justement dans notre contexte ! D’autres pouvaient être plus sobres, mais sans mieux comprendre la vérité que lui, même s’ils ne se sont pas engagés eux-mêmes dans de pareilles envolées de l’imagination. Si certains se seraient attendus à mieux de la part de Théodoret ou de Chrysostome, je suis forcé de prouver combien est incertain l’enseignement qui, après avoir justement dit que les Juifs croiront, nous dit en conclusion de l’œuvre dont il a été parlé parmi les Gentils, que « tout Israël » signifie ceux qui croient, soit Juifs soit Gentils. Même cette maigre espérance de bénédiction à la fin pour Israël est carrément niée par Jérôme (Comm. Esai. xi.), qui veut que tout soit compris dans la première venue !

Les réformateurs ne se sont pas libérés de l’ignorance et des préjugés des pères, en partie par crainte de la violence et du fanatisme des Anabaptistes dans leurs rêves d’une cinquième monarchie [note Bibliquest : fausse interprétation de Daniel 2], — rêves qui, après tout, sont bien plus apparentés aux théories de Rome et des pères qu’aux espérances saintes et célestes données dans la Parole écrite. Car on observera que de tels visionnaires attendent une Sion à eux sur la terre, tout comme leurs adversaires qui interprètent les prophètes de l’église dans un sens voisin, mais modifié. Tous se trompaient, bien que dans des directions différentes ; c’est inévitable chez tous ceux qui ne voient pas que la part de l’église est une part céleste avec Christ à Sa venue, et que Christ restaurera Son peuple dans la jouissance de toutes bénédiction et gloire promises sur la terre, les nations étant alors seulement bénies dans leur ensemble, bien que de manière subordonnée. Les saints ressuscités règneront avec Christ sur la terre. Nous sommes bénis dans les lieux célestes en Lui.

C’est pourquoi nous pouvons comprendre l’hésitation de Luther. Mais Calvin continuait à avoir tort [Bibliquest : sur la portion spécifique de l’Église et d’Israël] ; pour le montrer, il suffira d’un exemple de son interprétation de ce passage de Romains où il dit que « tout Israël » signifie l’ensemble de ceux qui sont sauvés, les Juifs ayant seulement la place supérieure en tant que premiers-nés (\*).

 (\*) « En rapport avec le peuple Juif, beaucoup interprètent comme si Paul disait qu’il faut encore maintenant recommencer dans cette religion comme avant ; mais moi j’étends le nom d’Israël à tout le peuple de Dieu en ce sens que les Gentils seront intégrés en même temps que les Juifs se ressaisiront de leur défection, pour l’obéissance de la foi ; et ainsi le salut de tout l’Israël de Dieu sera achevé, car il faut que cet Israël de Dieu soit rassemblé à partir à partir des deux, Juifs et Gentils, d’une manière telle que les Juifs aient la première place comme les premiers-nés dans la famille de Dieu » (Comm. in loc). Et sa raison n’est pas plus juste que sa conclusion ; car il considère que le sens mystique convient mieux parce que Paul désirait viser ici la consommation du royaume de Christ, « qui est très peu achevée chez les Juifs, mais qui englobe toute la terre ». Le raisonnement de Paul va vraiment jusqu’à confirmer ce qui est nié par Calvin ; car l’assemblée est essentiellement une élection à partir de Juifs et de Gentils, et ne peut jamais inclure le monde entier ; tandis que le salut d’Israël à la venue de Christ pour régner inaugure et caractérise Son royaume sur toute la terre. Comparez Zacharie 12 et 14.

L’explication du verset par Bèze, du côté protestant, et Estius, du côté catholique, est bien plus correcte. Ils ont montré l’opposition entre πας Ισραελ [tout Israël, 11:26] et l’endurcissement futur qui est απο μερους [= partiel, 11:25], qui signifie strictement « en partie » et qui n’est pas une simple atténuation d’une déclaration sévère ; et aussi « jusqu’à ce que » spécifie le moment où prend place le grand changement. Dire avec Calvin que « jusqu’à ce que » (11:25, αρχις ου) ne marque pas ce grand changement, mais est seulement l’équivalent de « afin que » montre le préjugé fort d’un homme de bonne qualité, dont la connaissance de la langue était imparfaite et qui a largement passé à côté du sujet de ce chapitre, par cette sagesse à ses propres yeux qui était la sienne, et contre laquelle l’apôtre mettait en garde les Gentils (11:25). Que « la plénitude des nations » *ne puisse pas* signifier la conversion générale du monde à Christ, est parfaitement certain, ne serait-ce qu’à cause du raisonnement précédent de l’apôtre dans la partie centrale de ce chapitre, où il dit que, si la chute des Juifs est la richesse du monde, combien plus le sera leur plénitude, et où il montre comment il les provoquait à jalousie pour en sauver quelques-uns ; car si leur rejet est la réconciliation du monde, quelle sera leur réception si ce n’est la vie d’entre les morts ? (11:12-15). Et comme l’apôtre l’a déjà montré, cela s’harmonise avec le témoignage constant de la loi, des psaumes et des prophètes, qui font invariablement de la bénédiction d’Israël comme création, la condition de la bénédiction de toute la terre, et dans les mains de Dieu le moyen de cette bénédiction de toute la terre — c’est-à-dire un nouvel état de choses, qui n’est ni l’évangile ni l’église comme on les connaît maintenant (car ni l’un ni l’autre ne concordent avec cette bénédiction de toute la terre), mais qui est le royaume dans sa manifestation de gloire, quand, au sens le plus large, toute chair verra le salut de Dieu. Les commentateurs sont ici tristement défaillants, je dois le dire. L’effort de quelques anciens et modernes comme Grotius et Hammond, de trouver l’accomplissement dans les temps apostoliques, est le plus grossièrement absurde de tous les schémas, et le plus directement opposé au texte commenté.

Quant au Doyen Alford, bien qu’il prenne le terme Israël au sens propre, il gâte la force de la vérité comme tous les autres en affirmant dans sa conclusion que le sujet traité ici est la réception d’Israël dans l’église de Dieu. Il n’en est pas ainsi. La question de l’olivier est tout à fait distincte de l’église, bien que, depuis la Pentecôte, il y a sans doute maintenant des branches de l’olivier qui sont aussi des membres du corps de Christ, l’assemblée de Dieu. Mais l’olivier est tout à fait une autre idée, et inclut ce que Dieu opère et a opéré sur la base de la promesse depuis Abraham, à travers l’Israël d’autrefois, et à travers la profession Gentile maintenant, et à travers Israël de nouveau dans l’ère millénaire, — c’est-à-dire non seulement les croyants, mais la responsabilité selon les privilèges donnés, avec l’exécution du jugement sur les branches juives infidèles de l’arbre pour laisser entrer les Gentils, et pareillement sur les Gentils désobéissants quand Dieu donnera la repentance à Israël et la rémission des péchés à l’apparition de Christ et de Son royaume.

## Romains 11:28-29

C’est pourquoi l’apôtre continue en affirmant ce qui diffère totalement de l’évangile et de l’état de l’église. « En ce qui concerne l’évangile, ils sont ennemis à cause de vous ; mais en ce qui concerne l’élection, ils sont bien-aimés à cause des pères (\*). Car les dons de grâce et l’appel de Dieu sont sans repentir » (11:28-29). La signification est la suivante : après que les Juifs ont montré leur hostilité à l’évangile au lieu d’être sauvés par lui, et que Dieu l’a transformé entre temps, comme nous l’avons vu, en appel de grâce adressé aux Gentils, l’amour de l’élection sera encore démontré fidèle pour les fils aux derniers jours, à cause des pères. Ce n’est pas le principe sur lequel les âmes sont bénies maintenant, qu’il s’agisse de Gentils ou de Juifs. Il n’y a pas de différence. Tous sont pareillement coupables et perdus par leurs péchés ; tous sont pareillement pardonnés et sauvés par la foi. Mais après le temps d’incrédulité des Juifs, la bonté souveraine s’interposera à la fin des temps. Car les dons de grâce et l’appel de Dieu sont sans regrets de Sa part. Il peut s’être repenti de la création (Genèse 6), mais jamais de ce que la grâce a donné en promesse à Abraham et à sa semence, jamais de Son appel qui a été premièrement illustré publiquement dans le père des croyants. En accord avec cette « élection », Il brisera leur cœur de pierre et mettra en eux un esprit nouveau.

 (\*) « Avoir été rendus incrédules par la miséricorde montrée aux Gentils, est une peu plus rude ; cependant il n’y a rien là de choquant, parce que Paul n’impute pas la cause de l’aveuglement, mais il fait juste comprendre que Dieu a reporté sur les Gentils ce qui a été enlevé aux Juifs ». Comm. in loc. ed. Tholuck, p. 158.

## Romains 11:30-32

« Car comme vous aussi vous avez été autrefois désobéissants à Dieu et que maintenant vous êtes devenus des objets de miséricorde par la désobéissance de ceux-ci, de même ceux-ci aussi ont été maintenant désobéissants à la miséricorde qui vous a été montrée, afin qu’eux aussi deviennent des objets de miséricorde. Car Dieu a renfermé tous, [Juifs et nations], dans la désobéissance, afin de faire miséricorde à tous » (11:30-32).

Wyclif, Tyndale, et Cranmer, avec la Vulgate et les versions Peshito, Philoxenienne Syriaque et Arabique, sont ici plus corrects que la version de Genève, Bèze et la version anglaise autorisée. Calvin semble plus près de la vérité, mais il n’a pas encore atteint la cible. « Qu’ils soient devenus incrédules à cause de la miséricorde montrée aux Gentils » est en effet un peu dur ; il n’y a pas non plus besoin de son explication pour résoudre une difficulté qu’il a lui-même créée. Les Juifs se rebellaient contre la miséricorde manifestée aux Gentils, comme nous l’apprenons du livre des Actes, de 1 Thess. 2, etc., et de l’expérience pratique encore aujourd’hui.

À mon avis, il y a non seulement une absence de tout sens juste dans la conception moderne [la conversion d’Israël à la suite de l’adoption générale de l’évangile par les Gentils], mais c’est une erreur positive, qui est en conflit à la fois avec le chapitre, le contexte, et l’Écriture en général. Elle s’oppose au *chapitre* parce que l’argument précédant de l’apôtre Paul développe le fait que la restauration des Juifs sera la ‘vie d’entre les morts pour le monde’, et non pas l’inverse, comme si la plénitude des Gentils était le moyen de leur restauration. La conception moderne s’oppose aussi au *contexte*, parce que le point clé est d’anéantir toute prétention tant des Juifs que des Gentils, et spécialement des Gentils en ce qu’ils jouissent maintenant de la lumière tandis que les Juifs connaissent une sombre et froide éclipse. La conception moderne s’oppose encore à *l’Écriture* en général, parce qu’il n’est suggéré nulle que la miséricorde exercée envers les Gentils puisse être le (ou un) moyen de la restauration d’Israël. Aucune doctrine n’est plus étrangère à la Bible que celle qui prétend que les Gentils croyants pourraient être l’instrument permettant qu’Israël comme nation finisse par regarder à Christ et obtienne ainsi la miséricorde. Comme les Gentils ont été avertis qu’il faudrait qu’ils soient retranchés s’ils ne persévéraient pas dans la bonté de Dieu (et personne, sinon les moins spirituels pour ne pas dire les plus endurcis, ne peut affirmer que les Gentils ont persévéré dans la bonté de Dieu), la sentence atteignant les Gentils est le retranchement, non pas l’honneur d’introduire Israël dans la foi. Nul doute que les croyants Gentils seront enlevés vers une bénédiction plus haute, comme les Juifs croyants le furent quand les Juifs infidèles furent retranchés. Ainsi l’objet principal est d’éteindre toute autosatisfaction et toute vanterie. Comme la miséricorde seule a expliqué l’introduction des Gentils à la suite de la rébellion d’Israël contre Dieu, ainsi quand les Juifs seront greffés sur leur propre olivier, ils sentiront que rien d’autre que la miséricorde ne pourra l’avoir fait ou ne pourra l’expliquer, — un sentiment assez semblable à l’esprit de l’apôtre de la circoncision quand il prononça ces paroles au concile à Jérusalem, des paroles à la fois mémorables et bien dignes de la circonstance : « Nous croyons être sauvés par la grâce du Seigneur Jésus, de la même manière qu’eux aussi » (les Gentils), non pas « eux, de la même manière que nous » (les Juifs).

Ainsi ils étaient tous pécheurs ; et les opérations de Dieu en sainteté, en amour et en vérité n’ont fait que susciter d’un côté l’insoumission obstinée à la fois des Juifs et des Gentils, et de l’autre côté l’incomparable miséricorde de Dieu : les exigences, la justice et les privilèges de l’homme, tout se termine dans l’incrédulité et la rébellion ; mais Dieu ne brille jamais davantage comme Dieu que dans Sa miséricorde qui demeure à toujours.

## Romains 11:33-36

Peut-on s’étonner que le cœur large et fervent de l’apôtre, animé et rempli de l’Esprit Saint inspiré, quoique préservé par ce même Esprit, éclate en un jaillissement de louange quand il regarde en arrière à la grâce et aux voies de Dieu en Christ ? « Ô profondeur des richesses et de la sagesse et de la connaissance de Dieu ! (\*) Que ses jugements sont insondables, et ses voies introuvables ! Car qui a connu la pensée du Seigneur, ou qui a été son conseiller ? ou qui lui a donné le premier, et il lui sera rendu ? Car de lui, et par lui, et pour lui, sont toutes choses ! À lui soit la gloire éternellement ! Amen » (11:33-36). Il est la source, le moyen et la fin de tout ce qu’Il a conseillé et accompli, et de ce qu’Il se propose encore d’effectuer pour Sa propre gloire.

 (\*) On peut aussi traduire comme dans la version autorisée anglaise : « Ô profondeur des richesses à la fois de la sagesse et de la connaissance de Dieu ».

Cette doxologie n’est pas seulement en elle-même d’un à propos remarquable par rapport à l’épître, mais également quant à la place où elle se trouve dans l’épître. En effet cette doxologie n’est pas la seule ; nous en avons une très courte au premier chapitre, et une autre très remarquable au dernier chapitre. Ici c’est l’admiration de son âme en face de cette rétrospective sur les triomphes de la miséricorde divine — la dernière chose à laquelle l’homme penserait quand il discute des dispensations de Dieu. Mais pour l’esprit spirituel soumis à la parole écrite, et confiant dans les caractères connus de Dieu tel qu’Il s’est révélé en Christ, voilà la conclusion brillante, bénie et pleine d’adoration. Les profondeurs de Ses richesses, de Sa sagesse, et de Sa connaissance se voient, se sentent et se prouvent, mais elles sont insondables ; Ses décisions sont inscrutables et Ses voies introuvables, mais pourtant elles sont toutes à découvert pour que nous apprenions de Lui avec une louange toujours croissante. Car qui a connu la pensée de l’Éternel ? ou qui a été Son conseiller ? Pourtant l’apôtre n’a pas abordé les autres propos de Dieu, ceux qui sont célestes et pour la gloire de Christ dans l’assemblée, dont il parlerait aux saints d’Éphèse au temps convenable ? Ici il lui avait seulement été donné de développer la justice de Dieu face à l’injustice de l’homme, connue dès le commencement et révélée tout du long ensuite, et les méthodes par lesquelles Dieu humilie l’orgueil de chacun, et donne toute son ampleur à Sa miséricorde, poussant le mal lui-même à faire ressortir le bien avec le plus grand éclat. Qui alors a donné à Dieu et fait de Lui le débiteur qui doit rendre ? Car de Lui, et par Lui, et pour Lui, sont toutes choses : À Lui soit la gloire éternellement ! L’évangile est l’évangile de Dieu, la justice est la justice de Dieu, la grâce est la grâce de Dieu, et pareillement la gloire. Alors nos cœurs se joignent à l’apôtre pour Lui attribuer le déploiement de la parfaite excellence infinie.

# Chapitre 12

L’apôtre a exposé la doctrine de la grâce en expiation et en salut ; il a montré, dans la résurrection de Christ, le lien vivant qui réunit la justification du croyant avec la vie, et de là avec la sainteté de la marche et du cœur — un lien trop souvent oublié dans l’enseignement, sinon dans la pratique, des enfants de Dieu. Il a réconcilié la grâce de Dieu sans discrimination dans l’évangile avec les voies de Dieu et les promesses spéciales en faveur d’Israël, et il a montré qu’au cours des dispensations passées, présentes et futures sur la terre, la part de l’homme a été l’infidélité par incrédulité, avec tout son train de conséquences misérables, tandis que la part de Dieu a été et sera le triomphe de Sa bonté pour les Gentils maintenant, et pour les Juifs bientôt, tous terminant dans l’incrédulité afin qu’Il puisse faire miséricorde à tous. Maintenant il commence à exhorter formellement les saints par les compassions de Dieu manifestées ainsi en rédemption, y compris dans Ses dispensations.

## Romains 12:1

« Je vous exhorte donc, frères, par les compassions de Dieu, à présenter vos corps en sacrifice vivant, saint, agréable à Dieu, [ce qui est] votre service raisonnable [intelligent, selon JND] » (12:1).

C’est l’application détaillée du principe posé en Romains 6, où nous avons entendu parler pour la première fois du chrétien qui se tient pour mort au péché, mais vivant à Dieu dans le Christ Jésus, — sous la grâce et non pas sous la loi. À cause de cela, il n’y a pas à revenir à la loi maintenant, et le caractère de l’exhortation le confirme. Mais les compassions de Dieu doivent former moralement le croyant au dedans et au dehors. De même qu’en Romains 10 l’apôtre avait enseigné la valeur de confesser de sa bouche et de croire dans son cœur, ainsi ici les frères sont priés de présenter leurs corps en sacrifice à Dieu. Beaucoup, alors comme maintenant, seraient disposés à professer un dévouement intérieur avec toute licence pour l’homme extérieur. La possibilité de cette illusion est exclue ici, de manière d’autant plus frappante que l’exhortation n’est pas faite aux Juifs avec leur système d’observances extérieures, mais elle est faite aux chrétiens qui savent que, sans la foi, il est impossible de plaire à Dieu. Ainsi il est pourvu au bien de l’homme tout entier, de manière semblable à ce que l’apôtre dit ailleurs quand il exprime ses désirs pour les saints de Thessalonique : « Or le Dieu de paix lui-même vous sanctifie entièrement ; et que votre esprit, et votre âme, et votre corps tout entiers, soient conservés sans reproche en la venue de notre seigneur Jésus Christ ». Le mot « présenter » ou « offrir » est utilisé de manière à communiquer l’idée d’un acte achevé qui est résumé dans sa conclusion. Il ne s’agit pas d’un simple effort comme sous la loi, mais d’une chose faite une fois pour toutes, bien que marquant bien sûr de son empreinte toute la marche chrétienne jusqu’au bout en restant conforme à ce début. L’Esprit de Dieu n’envisage rien moins pour toute âme appelée par Dieu hors de ce monde, et réconciliée par la mort de Son Fils, et sauvée par Sa vie. Comment pourrait-Il abaisser le niveau de Christ ?

Mais, dans la sagesse de Dieu, la notion de « corps » s’associe à la pensée de sacrifice, si familière alors à n’importe qui, y compris parmi les Gentils. Seulement dans le christianisme, c’est une question incomparablement plus intime et plus personnelle que dans le judaïsme. Les animaux voués à la mort et au sacrifice ne suffisent ni ne conviennent, et il faut nos propres « corps », et ceci bien sûr comme sacrifices vivants, en contraste avec ceux des bêtes mortes, qui laissaient le moi intact et non jugé. Dieu a Son plaisir dans le sacrifice de soi-même du chrétien. Lui seul est saint maintenant, tandis que ce qui était autrefois légalement saint a été démontré être en vérité profane, maintenant que la vraie lumière brille ; ce sacrifice Lui est acceptable en ce qu’il exprime le fait de donner à Dieu Sa vraie place, et pour l’homme, le croyant, le fait de prendre la sienne. Sans cela, montrer qu’on fait le bien et le faire savoir est vain — tandis qu’avec cela, de tels sacrifices sont effectivement agréables à Dieu. De plus, c’est notre « service intelligent ». Les éléments du monde sont condamnés, les ordonnances charnelles ont disparu, l’adoration formelle [cérémonielle] est finie. Maintenant Dieu veut seulement être servi intelligemment. Il n’est pas question que la raison juge pour elle-même sans la Parole, mais que l’Esprit guide l’esprit [des croyants] par la révélation divine comprise toujours mieux.

## Romains 12:2

« Et ne vous conformez pas à ce siècle ; mais soyez transformés par le renouvellement de [votre] entendement, pour que vous discerniez quelle est la volonté de Dieu, bonne et agréable et parfaite » (12:2).

Ici il ne s’agit pas de l’homme personnellement voué à Dieu, mais il y a d’une part un côté négatif avec une mise en garde contre l’influence extérieure, et d’autre part (côté positif) ce qui y est directement contraire, opéré par le renouvellement de l’entendement [ou : des pensées], aboutissant au discernement complet de la volonté de Dieu. Ainsi afin de faire le constat pratique que cette volonté est bonne, agréable et parfaite, il est besoin d’un côté de veiller continuellement contre le train de ce monde, contre les esprits et habitudes des hommes gouvernés par leur opinion, et il est besoin d’un autre côté d’être transformés. Mais cette transformation ne doit pas être d’ordre simplement extérieur : il s’agit d’un renouvellement de l’entendement [ou : des pensées]. C’est par l’exercice pratique qu’on grandit dans l’apprentissage de Sa volonté, et qu’on fait le constat qu’elle, et elle seule, est bonne, agréable et parfaite. Ici encore nous voyons le contraste d’un côté avec les Gentils qui ne connaissaient pas Dieu, et par conséquent ne connaissaient pas Sa volonté, et de l’autre avec les Juifs assujettis à des exigences connues et précises, indépendantes de la spiritualité. Tout le train des hommes de ce monde en dehors de la chrétienté, même s’ils professent reconnaître Dieu dans des actes extérieurs, ignorent toute relation avec Lui et, n’ayant pas de foi, considèrent qu’admettre une telle relation est de la présomption de la part des croyants. Or l’Esprit, en nous appelant à un chemin de séparation des voies des hommes, ne trace aucune ligne de démarcation extérieure, si ce n’est ce qui provient du renouvellement de l’entendement, qui implique un accroissement de l’obéissance. Ainsi Jésus a appris l’obéissance (car comme Fils éternel, Il n’avait jamais connu que le fait de commander), et Il l’a appris dans un chemin de souffrances inégalées. « Voici, je viens pour faire ta volonté» (Héb. 10:9), et la volonté de Dieu Il l’a faite en souffrant à tout prix, comme nous le savons maintenant pour notre joie éternelle.

Dans le siècle à venir, il n’y aura pas une telle discordance demandée ou désirable ou même possible ; car le monde sera sous le gouvernement direct et manifeste de Dieu en Christ, le Fils de David et Fils de l’homme, car la puissance du mal sera publiquement terrassée et éliminée. Mais il en va autrement dans le présent siècle mauvais, où la vie divine doit nager à contre-courant. Or quand le trône du Seigneur est inconnu sauf pour la foi, et méconnu par les hommes comme tels, la fidélité au nom du Seigneur est bénie de manière d’autant plus grande. C’est donc un chemin d’obéissance dur pour la nature humaine, mais agréable au nouvel homme dirigé par l’Esprit qui glorifie Christ, — c’est le chemin, le seul chemin vers le Père, à travers le désert de la terre. « Si donc ton œil est simple, ton corps tout entier sera [plein de] lumière » (Matthieu 6:22). La propre volonté est détectée et détestée ; la volonté de Dieu bonne, agréable et parfaite est discernée de plus en plus. Cela ne peut avoir lieu là où l’esprit de ce monde gouverne.

## Romains 12:3-8

« Car, par la grâce qui m’a été donnée, je dis à chacun de ceux qui sont parmi vous de ne pas avoir une haute pensée [de lui-même], au-dessus de celle qu’il convient d’avoir, mais de penser de manière à avoir de sobres [JND : saines] pensées, selon la mesure de foi que Dieu a départie à chacun. Car comme dans un seul corps nous avons plusieurs membres, et que tous les membres n’ont pas la même fonction, ainsi nous qui sommes plusieurs, sommes un seul corps en Christ, et chacun individuellement membres l’un de l’autre. Or ayant des dons de grâce différents, selon la grâce qui nous a été donnée, soit la prophétie, [prophétisons] selon la proportion de la foi ; soit le service, [soyons occupés] du service ; soit celui qui enseigne, à l’enseignement ; soit celui qui exhorte, à l’exhortation ; - celui qui distribue, en simplicité ; celui qui est à la tête, soigneusement ; celui qui exerce la miséricorde, joyeusement [JND : de bon gré] » (12:3-8).

Partant des principes plus généraux de dévouement et d’obéissance de Christ, nous passons au motif donné par l’apôtre qui est de niveau inférieur. L’orgueil est incompatible avec l’un comme avec l’autre ; c’est le contraire même à la fois de l’amour qui L’animait quand Il s’est donné pour nous en offrande et sacrifice de bonne odeur pour Dieu, et de l’obéissance qu’Il a réalisée jusqu’à la mort de la croix. L’orgueil nous empêche de faire notre devoir, et empêche les autres de faire le leur. C’est pourquoi Paul parle à chacun des saints à Rome. Ce n’était pas de la prétention de sa part, mais de l’humble accomplissement de la tâche que le Seigneur Jésus lui avait assignée, et il n’était pas moins catégorique par le fait qu’il s’agissait d’une humble obéissance. Et chacun faisant son propre travail selon la mesure de foi accordée par Dieu, chacun avait à agir avec humilité mais avec fermeté, sachant que c’était la volonté de Dieu et son propre service. L’incrédulité cherche de grandes choses, et néglige la seule chose importante : notre propre devoir assigné par Dieu, sans dépasser sa mesure ou sortir de sa nature. Souvenons-nous cependant qu’il y a une fausse modestie qui manque à agir, et un besoin de modestie qui va trop loin.

Car il en est de cela comme du modèle du corps avec ses nombreux membres, (selon la doctrine si largement développée en 1 Corinthiens, Éphésiens et Colossiens). Ici l’apôtre ne l’aborde que du point de vue pratique, pour illustrer l’importance des divers membres d’un seul corps, qui sont en aide les uns aux autres, quel que soit leur nombre, étant un seul corps en Christ et chacun membre l’un de l’autre.

En outre, n’oublions jamais que, quelles que soient les différences, tous sont des dons ; et la grâce qui les a donnés a fait que l’un diffère de l’autre, mais aussi que chacun est nécessaire aux autres, comme tous font partie du seul et même corps. Quoi que ce soit que nous ayons de la part du Seigneur, utilisons tout en Lui restant soumis, et pour l’objet qu’Il a en vue : soit la prophétie, prophétisons selon la proportion de la foi. Une telle exhortation a d’autant plus de poids que les dons d’édification les plus élevés tombent sous le coup d’un tel avertissement. Celui qui prophétisait devait se garder d’outrepasser ce que Dieu avait donné. La réalité du don ne remplaçait pas, ni ne remplace le besoin qu’il soit réglé par la Parole. Aucun don ne met l’âme de l’auditeur en contact plus direct avec Dieu que la prophétie ; cependant cela doit concorder avec la foi. Si le don d’un homme consiste à exercer un ministère vis-à-vis des saints, non pas en parole, mais en les servant autrement en amour, sa sagesse sera de s’occuper de cela, — comme aussi celui qui enseigne et celui qui exhorte ont à s’occuper de leur propre tâche, non pas d’un service pour lequel ils n’ont pas d’aptitude donnée de Dieu. Il est clair que chacun de ces dons est distinct, bien que naturellement Dieu puisse quelquefois donner plusieurs dons au même homme ; mais ce qui est le plus commun, c’est que chacun ait son propre don.

Il est bon de faire une autre remarque : que Dieu nous garde ici de faire une distinction trop tranchée qui favoriserait la distinction ruineuse entre clergé et laïcs, dans laquelle l’église des premiers temps a si vite glissé. Même les plus modérés de ceux qui voudraient s’en excuser, cherchent à tirer le passage des dons publics aux dons privés en se basant sur l’omission de ειτε (« ou bien »). Or c’est tout à fait fantaisiste, car le Saint Esprit a pris soin de rendre une telle déduction intenable en plaçant le don le plus public qui soit (celui qui est à la tête = ο προισταμενος) entre celui qui donne et celui qui exerce la miséricorde, ces trois dons se trouvant après l’omission supposée dont on dit qu’elle marquerait les dons privés. Le désir d’éviter la force de cette preuve a conduit les hommes à donner des significations arbitraires à ο προισταμενος comme s’il s’agissait simplement de personnes présidant sur leur propre maison (ce qui impliquerait que la sphère soit définie comme en 1 Timothée 3:4,5, 12), ou comme s’il s’agissait de patrons d’étrangers (comme en Romains 16:2, qui est pourtant un autre mot). Mais 1 Thessaloniciens 5:12 (sans parler de 1 Timothée 5:17) montre clairement la vraie signification de ce mot, là où on le trouve vraiment.

Nous pouvons remarquer encore que celui qui distribue doit faire attention à ne pas céder à des prétextes vaseux, mais à cultiver la libéralité (ce qui, en matière d’argent, est la « simplicité ») ; celui qui est à la tête est exhorté à la diligence, et celui qui exerce la miséricorde de le faire joyeusement, non pas comme s’il accordait une consolation à contrecœur. Certains prennent ο μεταδιδους comme le distributeur officiel des aumônes publiques de l’assemblée, plutôt que comme distribuant sur ses propres biens ; mais dans ce cas le mot choisi aurait alors été διαδιδους.

## Romains 12:9

L’apôtre passe maintenant à une sphère plus vaste, et il donne aux saints toutes sortes de devoirs chrétiens, non pas pour la conduite extérieure seulement, mais peut-être davantage quant à l’atmosphère, au caractère et à l’esprit dans lesquels le Seigneur voudrait que tout soit fait. Exercer la miséricorde ou la compassion sert naturellement de transition, et ouvre la voie à une exhortation plus générale à l’amour, à l’humilité et à la grâce patiente.

« Que l’amour soit sans hypocrisie » (12:9a).

L’amour est de Dieu. Il est donc de la plus grande importance qu’il soit toujours authentique et intègre : plus sa source, sa nature et son caractère sont élevés, plus il y a de danger à ce que le faux usurpe sa place et son nom, trompant les autres et s’illusionnant soi-même sous une prétention belle, mais fausse. Ce n’est pas la même chose que l’amour fraternel [« philadelphia »] du verset 10 ; et la réalité de la distinction réapparaît en 2 Pierre 1:7. D’un autre côté cet amour est loin de la bienveillance envers tous les hommes, dont nous connaissons la perfection dans le Dieu Sauveur, comme elle a été manifestée en Christ le Seigneur. L’amour est l’activité de la nature divine en bonté, et est donc inséparable de cette nature telle que reproduite dans les enfants de Dieu. Néanmoins cela ne les dispense pas du besoin de se juger soi-même afin que l’amour soit sincère et pur, cherchant sans égoïsme le bien des autres selon la volonté de Dieu. Y laisser entrer nos espoirs, nos craintes et nos objets, falsifie l’amour.

C’est pourquoi dans le même verset on trouve l’injonction connexe d’avoir le mal en horreur et de tenir ferme au bien (12:9b). C’est une parole d’autant plus nécessaire de nos jours que nous vivons dans des temps laodicéens de sentimentalité malsaine où la charité laxiste abonde ; l’essence de celle-ci est un esprit d’indifférence vis-à-vis du mal, en particulier du mal contre Christ. Et le danger ainsi que le péché sont d’autant plus graves que nous sommes à la dernière heure (il y a déjà longtemps qu’on y est), au sujet de laquelle Jean nous avertit solennellement : ce qui prévaut alors, ce n’est pas le christianisme, mais de nombreux antichrists, même si ce n’est pas encore l’Antichrist. Mais là où l’amour est réel, on déteste et on doit détester le mal, et s’attacher résolument et étroitement au bien. Si cet attachement attire, détester le mal choque, et est souvent mal reçu dans le monde tel qu’il est. Mais le chrétien doit chérir les instincts de la nouvelle nature, et être soumis à la parole de Dieu, qui l’a appelé à sortir pour être un témoin de Christ ici-bas, là où il rencontre le mal à chaque pas et à chaque tournant. L’amabilité qui esquiverait les difficultés et excuserait le péché, démontrerait un manque du sel de l’alliance de Dieu (Lév. 2:13), et la verrait vite devenir du miel, pour finir en levain, au lieu d’être de la farine et de l’huile que Dieu attend de telles offrandes.

## Romains 12:10-13

« Quant à l’amour fraternel, soyez pleins d’affection les uns pour les autres ; quant à l’honneur, étant les premiers à le rendre aux autres ; quant à l’activité, pas paresseux ; fervents en esprit ; servant le Seigneur (\*) ; vous réjouissant dans l’espérance ; patients dans la tribulation ; persévérants dans la prière ; subvenant aux nécessités des saints ; vous appliquant à l’hospitalité » (12:10-13).

 (\*) Je ne vois pas de raison valable pour prendre le datif comme un simple cas de relation, comme beaucoup d’autres dans leur contexte, et pour traduire avec M. Stuart « quant au Seigneur, obéissant et engagé à Son service ». La construction commune comme complément du participe, me semble plus exacte et plus simple.

Nous commençons ici par un appel à avoir un intérêt mutuel affectueux entre frères ; ce n’est pas exactement un appel à estimer son frère supérieur à nous-mêmes comme en Philippiens 2:3, bien qu’une telle humilité de pensée soit de toute importance, et fût la pensée qui était dans le Christ Jésus. Ce dont il s’agit ici n’est pas simplement de rendre leur dû à la courtoisie des autres, mais de prendre les devants en les traitant avec honneur, et ainsi à montrer le bon chemin par l’exemple. Au lieu de permettre la paresse, l’apôtre insiste pour être actif avec zèle. Puis, de peur que ce ne soit qu’un travail extérieur, il ajoute immédiatement : « fervents en esprit », et cela avec le motif béni pour les deux de servir le Seigneur. Il est bien connu que Griesbach a suivi quelques manuscrits, versions et pères de l’église, et s’est joint à Érasme pour lire καιρω au lieu de Κυριω [le Seigneur], contrairement à la masse des manuscrits faisant autorité, et presque tous les autres éditeurs. C’est, nous le disons franchement, de l’infirmité dans le jugement, spécialement dans ce cas où les preuves internes sont au moins aussi grandes que les preuves externes pour aller dans le sens contraire à ce choix. Servir le temps (ou plutôt « la saison » ou « l’opportunité ») semble pour le moins un peu indigne, inapproprié au contexte en lui-même, et susceptible de donner lieu facilement aux pires abus. Ce n’est pas un bon exemple d’une leçon préférable parce que plus difficile. Les deux mots ont pu être confondus par un scribe ignorant, prenant la forme abrégée de κω comme signifiant καιρω au lieu de Κυριω. Il est aussi possible que l’altération ait été volontaire, mais il ne faut pas se hâter de suspecter cela, quand d’autres raisons existent pour le changement.

En outre, la mention du Seigneur et de Son service me semble être, dans la pensée de l’Esprit, le lien avec le futur brillant (« vous réjouissant dans l’espérance »), comme ceci, à son tour, se connecte très simplement aux souffrances présentes (« patients dans la tribulation »), et au grand soutien de l’âme, quoi qu’il arrive entre temps : « persévérants dans la prière ». Cette portion s’achève par le souvenir des saints pauvres et la poursuite de l’hospitalité ; le souvenir des saints pauvres [subvenant aux nécessités des saints] est dans une relation semblable ici [vis-à-vis du service du Seigneur], comme la troisième phrase vis-à-vis des deux premières dans le verset précédent ; l’apôtre était toujours diligent vis-à-vis des saints pauvres, comme nous le savons de son propre récit, si touchant, de Galates 2. Quant à la poursuite de l’hospitalité, puissent les usages de la vie moderne ne pas l’affaiblir si nous voulons être sages dans le Seigneur.

## Romains 12:14-16c

Au verset 14, il est fortement insisté sur la grâce pratique envers les ennemis puissants (ou au moins ceux qui ont les moyens de harceler les saints). « Bénissez ceux qui vous persécutent ; bénissez et ne maudissez pas ». C’est ce que faisait Jésus.

Ensuite la sympathie dans la joie et la peine trouve sa place. « Réjouissez-vous avec ceux qui se réjouissent, et pleurez avec ceux qui pleurent ; ayant, les uns envers les autres, un même sentiment ; ne pensant pas aux choses élevées, mais vous associant (\*) aux humbles » (12:15-16c). Malgré l’antithèse tentante de prendre le dernier mot du même genre que dans la phrase précédente ce qui est grammaticalement facile, je pense que la forme différente est plus en harmonie avec le caractère complet du style de l’apôtre, et meilleure dans ce passage, bien que « les choses humbles » peuvent fournir un sens à ne pas négliger (2\*). Quel contraste avec l’esprit du monde, qui exalte le moi et est plein de dédain ! Combien il est béni de voir cet esprit (des v. 14-16) illustré dans le chemin d’homme de Celui qui est haut élevé et exalté, qui habite l’éternité, et dont le nom est saint (És. 57:15) ; et cet esprit est aussi commandé par Son serviteur dont les qualités d’esprit et de cœur n’ont guère trouvé d’égal parmi les hommes ! On ne peut malheureusement trouver nulle part, peut-être, des pensées et des sentiments plus opposés, que chez les rabbins lorsqu’ils les expriment. Leur mépris pour les pauvres illettrés est démesuré, ce qui n’est en effet que trop naturel chez l’homme en tant que tel. Ici nous avons des exhortations aux chrétiens. « Celui qui dit demeurer en Lui, doit lui-même aussi marcher comme Lui a marché » (1 Jean 2:6).

 (\*) Il peut sembler plus littéral de prendre ceci au sens de «entraînés », c’est-à-dire vers le tribunal des gouverneurs, *avec* les chrétiens méprisés quand ils étaient ainsi opprimés (Schleusner et d’autres adoptent ce sens), ou *par* eux dans le sens de se conformer à eux (sens adopté par Grotius et d’autres). Mais le sens donné dans le texte semble bien meilleur.

(2\*) Il me semble que, sur ce point, le texte de la Version Autorisée anglaise est préférable à ce qui est proposé en marge. Mais la phrase dans son ensemble est par ailleurs traduite assez malheureusement. En aucune façon elle ne signifie « condescendant, s’abaissant au rang de personnes de bas niveau », mais plutôt s’associer avec eux. La condescendance est tout à fait contraire à l’esprit que l’apôtre voudrait que nous cultivions, car elle suppose le maintien de la supériorité mondaine dans notre propre cœur ; elle signifie qu’on montre de la bienveillance envers les humbles, mais en les traitant de haut. Le Seigneur met les disciples en garde contre ce genre de sentiments et de manière d’agir en Luc 22:25-27.

## Romains 12:16d-21

À la suite de cela l’apôtre ajoute, « Ne soyez pas sages à vos propres yeux ; « ne rendant à personne mal pour mal ; vous proposant ce qui est honnête devant tous les hommes ; s’il est possible, autant que cela dépend de vous, vivant en paix avec tous les hommes ; ne vous vengeant pas vous-mêmes, bien-aimés ; mais laissez agir la colère, car il est écrit : «À moi la vengeance ; moi je rendrai, dit le \*Seigneur. Si donc ton ennemi a faim, donne-lui à manger ; s’il a soif, donne-lui à boire ; car en faisant cela tu entasseras des charbons de feu sur sa tête». Ne sois pas surmonté par le mal, mais surmonte le mal par le bien » (12:16d-21).

La confiance en soi est un autre danger apparenté qui, dans le monde tel qu’il est, tend au saint le piège de la vengeance. À l’opposé de cela, nous sommes appelés à être des témoins, non pas du premier homme ni de la loi, mais de Christ, et donc à être au-dessus de tout soupçon devant tous les hommes en faisant des choses bonnes ou honnêtes (car tel est le vrai sens ici, plutôt que bienveillantes), et cela dans un esprit de paix avec tous, pour autant que cela dépend de nous. C’est une pensée solennelle que la colère et la vengeance appartiennent à Dieu. Il nous convient, au lieu de nous venger nous-mêmes, de nous courber devant la tornade, regardant à Dieu ; et même de rendre service à un ennemi dans le besoin et en détresse. Cela l’amènera à faire le point avec Dieu ou avec vous : s’il fond, c’est tant mieux pour tous ; s’il s’endurcit, c’est tant pis pour lui. Pour le chrétien, c’est l’exercice de la nature divine, qui est un exercice de foi, de patience et d’amour. Car la règle chrétienne c’est Christ, non pas être surmonté par le mal, mais le surmonter par le bien. Dieu aussi dans notre cas, comme avec tous ceux qui L’aiment, a surmonté le mal par Son bien en Christ notre Seigneur ; et maintenant aussi Il nous donne d’être Ses imitateurs en grâce, laquelle gagne la victoire à Ses yeux et pour notre propre conscience, même quand nous semblons entièrement bafoués devant le monde. Car c’est ici la victoire qui a vaincu le monde, [savoir] notre foi (1 Jean 5:4) — bien sûr la foi opérante par l’amour (Gal. 5:6).

# Chapitre 13

L’apôtre s’occupe ensuite de la relation des saints avec les autorités du monde, après avoir traité au chapitre 12 de leur attitude envers tous les hommes comme témoins du bien qu’ils ont appris en Christ, — ce bien dans lequel Dieu a surmonté tout mal par Son bien, et nous accorde une place de privilégiés en ce que nous sommes participants du bien, à la fois pour être actifs dans le bien et pour souffrir pour le bien.

## Romains 13:1-7

« Que toute âme soit soumise [JND : se soumette] aux autorités qui ont le pouvoir [JND : qui sont au-dessus d’elle] ; car il n’existe pas d’autorité, si ce n’est de par Dieu ; et celles qui existent sont ordonnées de Dieu : de sorte que celui qui résiste à l’autorité résiste à l’ordonnance de Dieu ; et ceux qui résistent feront venir un jugement sur eux-mêmes. Car les magistrats ne sont pas une terreur pour une bonne œuvre, mais pour une mauvaise. Or veux-tu ne pas craindre l’autorité ? fais le bien, et tu recevras d’elle de la louange ; car [le magistrat] est serviteur de Dieu pour ton bien ; mais si tu fais le mal, crains ; car il ne porte pas l’épée en vain ; car il est serviteur de Dieu, vengeur pour [exécuter] la colère sur celui qui fait le mal. C’est pourquoi il est nécessaire d’être soumis, non seulement à cause de la colère, mais aussi à cause de la conscience. Car c’est pour cela que vous payez aussi les tributs ; car ils sont ministres de Dieu, s’employant constamment à cela même » (12:1-6).

La sainte sagesse de l’exhortation est digne de Dieu, et la convenance de tout ce qui est enseigné là est manifeste pour ceux qui, bien que n’étant pas du monde, y ont pourtant des devoirs relatifs, et attendent le Seigneur, étant appelés à faire la volonté de Dieu en attendant.

Il y a une transition graduelle en ce que nous commençons par ne pas nous venger nous-mêmes, et par surmonter le mal par le bien, comme il convient aux enfants de Dieu, — puis de là, nous passons à notre relation avec les autorités dans le monde dont la fonction est de venger le mal, de punir les malfaiteurs, et de louer ceux qui font le bien.

Cette exhortation était par excellence à sa place de la part de l’apôtre qui écrivait aux saints de la grande métropole du monde Gentil, la Rome impériale. L’apôtre de la circoncision (Pierre) n’avait pas donné une exhortation différente aux chrétiens Juifs dispersés en Orient. À cause de la fausseté, de la folie, de l’impureté et des abominations des Gentils, ceux qui mêlaient leurs idolâtries au pouvoir civil s’exposaient naturellement à voir leur pouvoir mis en danger, quand les âmes se rendaient compte de l’idolâtrie et la rejetaient à la lumière de Christ. De là l’extrême importance d’insister sur la place que les autorités du monde doivent avoir dans la conscience des saints comme étant de Dieu, — aussi bien chez les saints Juifs que Gentils, et malgré le paganisme des détenteurs de cette autorité.

« Que toute âme », l’expression va plus loin que « tous les saints », et je ne doute pas que le Saint Esprit l’ait voulu ainsi. Aucun niveau d’autorité n’est exempté. L’ensemble d’une maison doit aussi le sentir, tous ceux qui sont dans une relation de dépendance, y compris les enfants et les serviteurs et autres, non croyants autant que croyants. C’est volontairement formulé en des termes très larges (comparez Rom. 2:9). Si l’on considère que le verbe est à la forme réfléchie [« se soumette » au lieu de « soit soumise »], cela exprimerait d’autant plus fortement le caractère volontaire de la soumission, en contraste direct avec le verset 3 qui montre l’attitude inverse, celui qui s’oppose.

« Les autorités qui sont au-dessus d’elle » (εξουσιαις υπερεχουσαις) est une expression qui comprend toute forme de puissance gouvernante, monarchique, aristocratique, ou républicaine. Ergoter sur ce point est donc exclu. L’Esprit insiste non pas simplement sur le droit divin des rois, mais sur le fait qu’« il n’existe pas d’autorité, si ce n’est de par Dieu ». On ne peut pas non plus tirer argument sur ce plan pour changer d’attitude ; si une révolution renverse une forme d’autorité pour en établir une autre, le devoir du chrétien est simple : « celles qui existent sont ordonnées de Dieu ». Ses intérêts sont ailleurs : ils sont célestes, ils sont en Christ. La responsabilité [du chrétien] est de reconnaître les autorités qui sont en place comme un fait, se confiant en Dieu quant aux conséquences, et ne se conduisant en aucun cas en homme de parti. Il n’est jamais autorisé à se dresser lui-même contre l’autorité établie, car ce serait résister aux ordonnances de Dieu, et ceux qui résistent recevront un jugement pour eux-mêmes. Il ne s’agit pas là d’une « damnation », mais d’une « sentence », ou de l’accusation donnant lieu à la condamnation. L’Écriture est toujours sobre dans notre intérêt ; l’apôtre dit pareillement qu’il était de sens rassis « pour nous » (2 Cor. 5:13) : s’il était hors de sens [ou : en extase], c’était pour Dieu, comme cela pouvait bien être. D’autres passages montrent que, quand l’autorité exige ce qui est une faute contre Lui (comme par exemple l’interdiction faite à un apôtre de parler de Jésus, ou l’obligation faite à un chrétien de sacrifier à une idole ou à l’empereur), nous devons obéir à Dieu plutôt qu’à l’homme, — mais souffrir, non pas résister, si nous ne pouvons pas quitter en paix la scène de persécution. Car il est évident qu’il est impossible de plaider l’autorité de Dieu pour obéir à un commandement qui Le déshonore et Le renie. Toute relation a pour limite la conduite qui virtuellement l’annule ; or un commandement qui le renie, c’est une exigence qui sape son autorité en s’opposant à Celui qui a établi cette autorité. Calvin semble parler de manière injustifiée quand il va jusqu’à dire que les tyrannies ne sont pas des gouvernements ordonnés de Dieu (\*) ; ceux qui l’écoutèrent ou partagèrent ses pensées ont prouvé qu’ils n’estimaient pas indigne des chrétiens de prendre une part active à renverser ce qu’ils considéraient comme tyrannique.

 (\*) Quant à des dominations et des tyrannies marquées par l’ignominie parce qu’elles ont abandonné leur rang, elles ne relèvent pas des gouvernements ordonnés de Dieu : le droit même de l’autorité a été ordonné de Dieu pour le salut du genre humain. Du fait qu’il lui est donc permis à la fois d’empêcher les guerres et de chercher des remèdes aux autres dommages, l’Apôtre ordonne que le droit et l’autorité des magistrats soient honorés et admirés par nous spontanément et de bon gré, parce qu’ils sont utiles au genre humain. Ces peines infligées par Dieu à cause des péchés des hommes, nous les appelons des choses ordonnées de Dieu selon un vocable non approprié, mais Il les a établies à dessein pour préserver l’ordre établi par la loi. (Comment. in loco, i. 173.)

C’est une approche totalement erronée de considérer le magistrat seulement du côté de l’homme. Certes il peut être choisi sous des formes très variées par l’homme, mais il est le serviteur de Dieu, comme cela est répété ici. Il est serviteur de Dieu pour le bien, non pas pour le mal. Mais si vous pratiquez le mal, qu’arrivera-t-il ? Craignez, car ce n’est pas en vain qu’il tient l’épée ; car il est serviteur de Dieu, un vengeur pour exercer la colère contre celui qui fait le mal. Voir Dieu dans le magistrat, introduit la conscience. C’est pourquoi il faut être soumis non seulement à cause de la colère (ce serait simplement une question de conséquences pour l’homme), mais aussi à cause de la conscience.

 « Car c’est pour cela que vous payez aussi les tributs ». Cela a rapport avec l’exhortation précédente concernant les magistrats, et ouvre la voie à des relations plus générales dans le monde. « Car ils sont ministres [ou : officiers] de Dieu, s’employant constamment à cela même ». Ils sont donc désignés d’abord comme des διακονοι [serviteurs, v. 4] de Dieu et aussi comme Ses λειτουργοι [ministres, fonctionnaires, v. 6], les uns faisant le travail qui leur est prescrit en maintenant l’ordre dans le monde au moyen du respect des lois, les autres comme fonctionnaires publics ou désignés officiellement pour l’être. Le paiement de φορος [tribut, impôt] était pour l’administration du gouvernement, une taxe ou impôt sur les personnes ou les propriétés ou les deux, tandis que τελος concernait les marchandises et est donc bien traduit par « péage » ou « taxe douanière ».

C’est pourquoi l’apôtre exhorte au verset suivant, « Rendez à tous ce qui leur est dû : à qui le tribut, le tribut ; à qui le péage, le péage ; à qui la crainte, la crainte ; à qui l’honneur, l’honneur » (13:7). Le plus grand et le plus petit sont ainsi inclus, chacun à sa juste mesure, ce que le chrétien peut dire sincèrement, vu qu’il est appelé à reconnaître Dieu en tout sans chercher quoi que ce soit pour lui-même. Car nous sommes ici occupés avec ce qui est de Dieu dans la répression du mal, et qui est donc externe à la sphère propre de la vie chrétienne, sauf comme honorant Dieu à tous égards.

## Romains 13:8-10

Puis nous élargissons encore plus.

« Ne devez rien à personne, sinon de vous aimer les uns les autres, car celui qui aime les autres [c’est-à-dire son prochain] a accompli [la] loi. Car ce [qui est dit] : «Tu ne commettras point adultère, tu ne tueras point, tu ne déroberas point, tu ne convoiteras point », et tout autre commandement qu’il puisse y avoir, est résumé dans cette parole-ci : «Tu aimeras ton prochain comme toi-même». L’amour ne fait point de mal au prochain ; l’amour donc est l’accomplissement [JND : la somme] de la loi » (13:8-10).

Ainsi la dette d’amour est la seule légitime et à l’honneur, bonne parmi les hommes et agréable au Seigneur — une dette que nous devons toujours être en train de payer, mais qui ne peut jamais être éteinte. La grâce seule donne la puissance [de le faire], mais la loi est alors ainsi accomplie, et même seulement ainsi. La loi l’avait sans cesse réclamée, mais ne l’avait jamais trouvée. Ceux qui étaient sous la loi, étaient sous l’obligation de l’accomplir, mais en étaient totalement incapables. La grâce révélant Christ nous montre non seulement Ses perfections et Sa plénitude, mais forme le cœur en conséquence. Les commandements envers l’homme sont compris dans l’amour de son prochain ; et de même les commandements envers Dieu sont compris dans l’amour de Dieu. Ainsi ce qui était impossible à la loi, en ce qu’elle était faible par la chair, Dieu, ayant envoyé son propre Fils en ressemblance de chair de péché, et pour le péché, a condamné le péché dans la chair, afin que la juste exigence de la loi fût accomplie en nous, qui ne marchons pas selon la chair, mais selon l’Esprit » (8:3-4).

## Romains 13:11-14

Il y a un autre motif puissant pour le croyant, la proximité du jour où tout ce qui n’est pas de Christ sera détecté et disparaîtra.

« Et encore ceci : connaissant le temps, que c’est déjà l’heure de nous réveiller du sommeil, car maintenant le salut est plus près de nous que lorsque nous avons cru : la nuit est fort avancée, et le jour s’est approché (\*) ; rejetons donc les œuvres des ténèbres, et revêtons les armes de la lumière. Conduisons-nous honnêtement, comme de jour ; non point en orgies ni en ivrogneries ; non point en impudicités ni en débauches ; non point en querelles ni en envie. Mais revêtez le Seigneur Jésus Christ, et ne prenez pas soin de la chair pour satisfaire à ses convoitises » (13:11-14).

 (\*) Calvin (in loco) comprend le mot « nuit » comme signifiant l’ignorance de Dieu dans laquelle gît l’incrédule, insensible à Sa vérité et à Sa volonté. Par « jour » [il traduit « lumière »] il comprend la révélation de la vérité divine par laquelle Christ se lève comme le soleil sur nous : « En outre, puisque ceci est allégorique, il vaut la peine de noter ce que signifie chacune des parties. La *nuit* désigne l’ignorance de Dieu, par laquelle tous sont retenus loin, par exemple en ce qu’ils errent ou dorment dans la nuit. En effet dans ces deux maux malheureux, les infidèles se fatiguent, parce qu’ils sont aveugles et atteints de stupidité, une stupeur qu’en vérité il désigne peu après comme étant le sommeil, lui-même image de la mort, comme dit l’apôtre. Il nomme *jour* [lumière] la révélation de la vérité divine, par laquelle le soleil de justice s’est levé pour nous ». Mais le contexte prouve que le mot « nuit » désigne ici la condition de ténèbres du monde tandis que Christ est absent ; le « jour » est quand Il apparaîtra la seconde fois pour le salut. Pour le croyant ce n’est plus la nuit dans le sens de l’ignorance de Dieu ; pour lui la lumière du jour brille déjà : elle est donc vue dans le sens de réaliser l’espérance céleste (2 Pierre 1:19).

Pour la terre le Soleil de justice ne s’est pas encore levé ; le croyant, bien qu’il ait Christ la vraie lumière pour lui-même, sait que c’est encore la nuit pour la terre. Pourtant l’aube s’est levée, et l’étoile du matin s’est levée en son cœur. C’est pourquoi il ne dort pas comme les autres dorment ; ou, si cela lui arrive, il le juge comme un péché, car il est dans le secret du Seigneur, et il a la charge de la très lourde mission d’amour et de sainteté en rendant témoignage de Son nom au cours de son passage à travers le monde.

L’homme sommeille sans tenir compte du danger, malgré les avertissements solennels et réitérés. Sa mauvaise conscience lui interdit d’accorder foi à la grâce qui est en Dieu ; son auto-satisfaction l’aveugle à l’égard de la beauté morale de l’Homme dépendant et obéissant, ainsi que sur son propre besoin d’un Sauveur et d’un salut comme Dieu les lui recommande ; et ainsi il continue à dormir jusqu’à ce qu’il périsse, se réveillant trop tard à la vérité qu’il a rejetée, et à la grâce qu’il a négligée de manière alors irréparable.

Le croyant, dont l’âme est déjà sauvée, attend un salut digne de Christ et de Sa rédemption à Sa venue ; et bien que l’intervalle puisse sembler parfois long, il sait qu’il se rapproche toujours plus. Les œuvres des ténèbres sont donc totalement incongrues et doivent être rejetées. C’est dans de telles voies, hélas ! que les Gentils avaient l’habitude de marcher quand ils vivaient en elles, tandis que les Juifs sous la loi s’occupaient d’œuvres mortes. Mais maintenant, morts à leur égard, les chrétiens doivent revêtir les armes de la lumière, et bien que le jour ne soit pas encore là, eux comme des enfants de la lumière doivent marcher comme il convient à cette lumière. Qu’ont-ils à faire, eux, avec des orgies et l’ivrognerie, avec l’impudicité et la débauche, avec les querelles et l’envie ? Ne sont-ils pas les saints bénis de Dieu pleinement conscients de la venue prochaine et du jour du Seigneur ? Combien l’appel à revêtir le Seigneur Jésus Christ est approprié ! L’ayant déjà intérieurement comme notre vie, puissions-nous Le revêtir extérieurement, Le chérissant comme notre tout, et ne prenant pas soin de la chair pour satisfaire à ses convoitises. Ce serait faire revivre le vieil homme déjà crucifié, — et avoir cru et espéré en vain.

# Chapitre 14

## Romains 14:1-12

L’apôtre continue maintenant en traitant une question excessivement délicate et critique, spécialement à une époque et en des lieux où les assemblées étaient formées de toute sorte de mélanges considérables de convertis provenant de systèmes aussi opposés que ceux des Juifs et des Gentils. Ce qui pour le fort en foi est un sujet indifférent, cela peut troubler la conscience de ceux qui sont faibles, selon la distinction que l’apôtre fait ici. Les faibles étaient des chrétiens encore entravés dans leur conscience par les vieilles observances juives, à propos de jours, de viandes, etc., par des distinctions, non pas morales mais cérémonielles. Les forts étaient ceux qui voyaient dans leur mort avec Christ la fin de tout ce genre d’esclavage, et jouissaient de la liberté dans l’Esprit.

Il nous faut nous garder soigneusement de l’interprétation fausse et offensante, que les faibles sont ceux qui font des compromis avec le mal. Au contraire ils craignaient tellement le péché qu’ils se chargeaient inutilement de fardeaux, et qu’ils nourrissaient ainsi une conscience non seulement sensible, ce qui est de la plus grande importance pour tous, mais scrupuleuse. Ils n’étaient en aucune façon relâchés, ce qui est un mal très grave qui ne fait que s’aggraver, et non pas diminuer, par l’accroissement de connaissance. Les faibles étaient réellement ignorants de la liberté dans laquelle Christ nous a placés, et étaient donc enclins à se charger continuellement là où ils auraient pu trouver du repos pour leurs âmes. Ils ne savaient pas que Son joug est aisé et Son fardeau léger.

La pratique à laquelle les frères sont appelés dans de tels sujets, c’est la patience mutuelle (ch. 14 et 15:7), tous étant d’accord pour que ce qu’ils font, ils le fassent pour le Seigneur, malgré les différences dans le jugement sur ce qui doit être fait. Il est donc laissé de la place pour la croissance dans la connaissance quand la parole de Dieu s’ouvre à notre foi, tandis que la conscience est respectée pendant ce temps.

« Or quant à celui qui est faible en foi, recevez-le ; non pas pour décider sur des raisonnements [JND : questions douteuses]. L’un croit pouvoir manger de toutes choses (1\*), tandis que l’autre qui est faible, mange des herbes : que celui qui mange ne méprise pas celui qui ne mange pas ; et que celui qui ne mange pas, ne juge pas celui qui mange, car Dieu l’a reçu. Qui es-tu, toi qui juges le domestique d’autrui ? Il se tient debout ou il tombe pour son propre maître ; mais il sera tenu debout, car le Seigneur est puissant pour le tenir debout. L’un estime (2\*) un jour plus qu’un autre jour, et l’autre a de l’estime (2\*) pour tous les jours. Que chacun soit pleinement persuadé dans son propre esprit. Celui qui a égard au jour, y a égard à cause du Seigneur [et celui qui n’a pas égard au jour, n’y a pas égard à cause du Seigneur] (3\*). Et celui qui mange, mange à cause du Seigneur, car il rend grâces à Dieu ; et celui qui ne mange pas, ne mange pas à cause du Seigneur, et il rend grâces à Dieu. Car nul de nous ne vit ayant égard à lui-même, et nul ne meurt ayant égard à lui-même : mais soit que nous vivions, nous vivons ayant égard au Seigneur, soit que nous mourions, nous mourons ayant égard au Seigneur ; soit donc que nous vivions, soit que nous mourions, nous sommes du Seigneur. Car c’est pour cela que Christ est mort et qu’il a revécu (4\*), afin qu’il dominât et sur les morts et sur les vivants. Mais toi, pourquoi juges-tu ton frère ? Ou aussi toi, pourquoi méprises-tu ton frère ? Car nous comparaîtrons tous devant le tribunal de Dieu. Car il est écrit : «Je suis vivant, dit le \*Seigneur, que tout genou se ploiera devant moi, et que toute langue confessera hautement Dieu». Ainsi donc, chacun de nous rendra compte pour lui-même à Dieu » (14:1-12). [Selon version W.K.]

 (1\*) La critique de Calvin sur cette phrase démontre clairement sa propre incompétence sur ce genre de sujets. « Ce qu’a suivi Érasme dans une leçon [= le texte qu’il faut lire] divergente, je ne le vois pas. En effet il rend une phrase tronquée alors qu’elle est complète dans les paroles de Paul ; et à la place du pronom relatif, il pose improprement : « certes un autre croit ». Or cela ne doit pas être considéré comme sévère ou forcé, parce que j’accepte l’infinitif à la place de l’impératif, puisque cette façon de parler est très fréquente chez Paul ». Or il ne s’agit pas de différence du texte grec ici ; Érasme a entièrement raison et Calvin entièrement tort. «Celui qui croit se nourrit de n’importe quoi» est une version si infidèle que même Bèze a dû être d’accord sur le fond avec Érasme contre le conducteur qu’il suit d’habitude. La Vulgate («il croit qu’il mange ») est un exemple où ce qui semble le plus littéral peut être erroné et absurde.

(2\*) Littéralement « juge ». Le mot signifie à l’origine cueillir ou choisir, d’où décider, prononcer une sentence, préférer, ou même condamner.

(3\*) La phrase entre crochets n’apparaît pas dans beaucoup de manuscrits et de versions.

(4\*) La traduction commune (Texte Reçu et version autorisée anglaise) n’a aucun support sérieux parmi les manuscrits. Il y a beaucoup de divergences dans les copies ; mais le meilleur texte est ce que j’ai traduit ici.

Il est évident que les Gentils, n’ayant pas été mis sous la loi, étaient moins affectés par de tels scrupules. Mais l’apôtre place la différence sur un plan plus profond et plus saint que toute distinction accidentelle ou de circonstance selon la chair. Un croyant Juif ou Grec peut réaliser librement sa délivrance des questions de viandes ou de jours. Beaucoup de Gentils en ces jours-là connaissaient la loi, et ils sentaient forcément l’immense supériorité de ses institutions par comparaison avec les abominations des païens. Pareillement nous pouvons avoir de la difficulté à comprendre que ces règles données par le vrai Dieu au moyen de Moïse à Son peuple, puissent disparaître, et être nulles et non avenues pour le chrétien. C’est pourquoi il est parlé de celui qui est faible en foi, et le chapitre suivant commence par la conduite qui convient à nous qui sommes forts en ce que nous avons à porter les infirmités des faibles, — l’apôtre s’identifiant bien sûr avec ceux qui voient les restrictions terrestres comme ayant pris fin. Mais tandis que la grâce seule donne de la force à la foi, il y a bien plus derrière cette grâce ; et ce qu’elle produit a la saveur caractéristique de Christ. La connaissance de la foi est bonne ; l’amour qui est de Dieu, dont Christ était la parfaite expression, est encore meilleur ; et celui qui a cette connaissance est par-dessus tout appelé à marcher dans cet amour, comme le doivent en effet tous ceux qui sont nés de Dieu. La question de manger et de respecter certains jours peut concerner des choses mineures, mais elle ne peut être résolue correctement qu’en toute vérité et avec une très riche grâce. Les deux [la grâce et la vérité] viennent par Jésus Christ [comp. Jean 1:17], et sont vraiment la part du chrétien. Mais combien peu les chrétiens appréciaient le christianisme alors, et encore moins maintenant !

Sans doute, celui qui croyait pouvoir manger de tout avait bien plus raison en pensée que celui qui voyait son devoir à ne manger que des herbes. Pourtant la présence autant que l’absence de tels préjugés n’étaient pas des raisons pour mépriser les faibles, ou pour juger les forts, car il y avait un double danger de commettre des fautes : pour celui qui connaissait sa liberté, le danger était de mépriser ceux qui avaient des scrupules ; pour celui qui était scrupuleux, le danger était de juger sévèrement ceux qui avaient de la liberté. Or cette faiblesse n’était pas de la folie, pas plus que cette force n’était du relâchement ; c’est comme l’amour divin qui est toujours saint tout en étant toujours libre. Dieu a reçu le croyant ; cela est dit emphatiquement de celui que le faible jugeait licencieux ; inversement, les frères sont appelés à accepter celui qui est faible en foi, mais non pas pour trancher des questions sujettes à controverses. Que d’ignorance le Seigneur supporte chez les plus intelligents ! « Qui es-tu, toi qui juges le domestique d’autrui ? Il se tient debout ou il tombe pour son propre maître ». Il ajoute admirablement (en réponse, sans doute, à ceux qui anticiperaient avec beaucoup d’amertume ce qui serait la fin de leur liberté) : « et il sera tenu debout, car le Seigneur est puissant pour le tenir debout ». Car les forts n’ont pas de force à eux, mais c’est la grâce qui les fera tenir debout. Voudrions-nous qu’il en soit autrement, si c’était possible ? Ne nous réjouissons-nous pas que tout soit de Lui ?

L’apôtre élargit le sujet en parlant ensuite d’un jour considéré comme supérieur à un autre. Abandonnant les idoles, les Gentils ne voyaient rien de plus dans un jour que dans un autre. Les Juifs étaient naturellement disposés à s’accrocher aux vielles associations religieuses. Mais le jour du Seigneur n’est pas du tout inclus dans ces estimations de valeur relative, car il repose sur la très haute sanction du Seigneur ressuscité (Jean 20:19-20), confirmée par le Saint Esprit descendu du ciel (Actes 20:7 ; 1 Cor. 16:2 ; Apoc. 1:10), et il n’y a pas là matière à débattre pour déterminer ce dont chacun doit être pleinement assuré dans son esprit. Pour un chrétien, mésestimer le jour du Seigneur serait un déshonneur direct mis sur la rencontre spéciale que le Seigneur a eue avec Ses disciples en ce jour-là, un véritable affront à ce témoin de la grâce et de la nouvelle création (comme le sabbat l’était de la vieille création et de la loi). Seulement, nous devons garder à l’esprit que, tandis que certains rabaissent le terrain sur lequel le jour du Seigneur est observé en le réduisant à une simple pratique ou à l’autorité de l’église, d’autres sans le vouloir entremêlent dans le christianisme, ce qui appartient proprement à l’homme et à Israël. Or le chrétien n’est pas un simple fils d’Adam ou d’Israël. Il a été appelé d’entre eux deux pour une relation incomparablement plus élevée. Il est mort et ressuscité avec Christ, et le jour du Seigneur n’est pas le témoignage le moins frappant de ce changement. Ce jour-là le Seigneur proclama que Ses frères étaient placés dans la même position par rapport à Son Dieu et Père que Lui-même ressuscité d’entre les morts. Confondre le jour du Seigneur avec le sabbat, c’est confondre l’évangile et la loi, le chrétien et le Juif, Christ et Adam. L’absence même d’une ordonnance formelle dans le cas du jour du Seigneur, est admirablement cohérente avec sa nature, par contraste avec le sabbat qui, sanctifié dès le début, a pris une place si éminente dans les rapports de Dieu avec Israël qu’il en devint un signe entre Lui et eux.

Si le Seigneur était alors en vue, on verrait que celui qui mange, mange pour Lui, car il rend grâces à Dieu ; et celui qui s’abstient, s’abstient pour Lui et rend grâces à Dieu. La vérité est que nous Lui appartenons, et ne sommes pas à nous-mêmes, aussi bien dans la vie que dans la mort. Vivre ou mourir, c’est pour Lui : tant l’un que l’autre, nous sommes donc à Lui, et ceci est fondé sur Sa mort et Sa vie (c’est-à-dire en résurrection), la grande doctrine de cette épître et la base du christianisme. Ainsi Il est le Seigneur de tous, morts et vivants. C’est pourquoi nous devons faire attention à ne pas toucher à Ses droits. « Mais toi, pourquoi juges-tu ton frère ? Ou aussi toi, pourquoi méprises-tu ton frère ? » Nous oublions notre place et la Sienne en nous tournant ainsi soit à droite soit à gauche.

« Car nous comparaîtrons tous devant le tribunal de Dieu ». Ésaïe 45:23 est cité pour en donner la preuve : « tout genou se ploiera devant moi, et toute langue confessera hautement Dieu ». « Ainsi donc, chacun de nous rendra compte pour lui-même à Dieu ». Combien est-ce incongru pour l’un de juger, et pour l’autre de mépriser ! Nous aurons tous des comptes à rendre, sur nous-mêmes et sur personne d’autre. Présenter Christ véritablement, c’est la solution qu’il faut à toute question. Tous ceux qui croient se prosternent devant Lui, et tous les incrédules devront se courber au jour où Il jugera vivants et morts. Le croyant ne vient pas en jugement, mais il sera manifesté là et rendra compte. Quand ceux qui ne croient pas rendront compte, ce sera le jugement pour eux, et donc forcément la condamnation ; car comme ils ne confessent pas le Sauveur, ainsi ils ne pourront plus cacher leurs péchés. Ce que David cherchait à écarter par l’Esprit (Ps. 143:2), nous sommes assurés par notre Seigneur Jésus que cela ne sera pas notre lot (Jean 5:24). Le croyant n’a pas besoin non plus du jugement pour justifier Jésus ; l’incrédule en a besoin, parce qu’il refuse Sa grâce. Ainsi les voies de Dieu sont admirablement parfaites avec les uns comme avec les autres, Le glorifiant en tous et en tout par Jésus Christ notre Seigneur.

## Romains 14:13

Du fait que nous devrons tous rendre compte à Dieu, chacun pour soi, l’apôtre tire la conclusion : « Ne nous jugeons donc plus l’un l’autre ; mais jugez plutôt ceci, de ne pas mettre une pierre d’achoppement ou une occasion de chute devant votre frère » (14:13) : un principe aussi vrai pour le fort que pour le faible ; car si le faible est surtout enclin à juger, et le fort surtout enclin à mépriser, les deux sont appelés à déterminer s’ils veulent ou non être une occasion de chute ou de faute, en acte ou en pensée.

## Romains 14:14-17

L’apôtre avait certes un jugement sur ces questions. Il était au clair quant à la pensée du Seigneur, mais il n’avait pas voulu commencer en insistant sur ce point, faisant davantage attention à ce que les affections soient justes, plutôt qu’à formuler un jugement exact ; et en vérité, c’est ainsi seulement qu’on peut arriver à la justesse pour résoudre toutes les questions. De faux sentiments falsifient le jugement, et d’un autre côté, si l’œil est simple, le corps tout entier sera rempli de lumière (Matt. 6:22). Quand Christ est l’objectif, le chemin ne manquera pas d’être clair. C’est pourquoi nous avons besoin de Quelqu’un pour garder nos cœurs, et Un seul le peut, et Il nous a appelés à la liberté, mais nous avons besoin de veiller pour que cette liberté ne soit jamais tordue en licence pour nous-mêmes, ou en source d’affront contre les autres. L’amour est le lien de la perfection (Col. 3:14). L’apôtre dit ici : « Je sais, et je suis persuadé dans le Seigneur Jésus, que rien n’est souillé par soi-même, sauf qu’à celui qui croit qu’une chose est souillée, elle lui est souillée » (14:14). Il n’est pas question ici de viandes qui n’ont pas profité à ceux qui y ont marché (Héb. 13:9). Il est bon que le cœur soit affermi par la grâce. Le Seigneur Jésus est aussi la vérité, et a mis toutes choses dans la lumière de Dieu.

Mais il faut tenir compte de la conscience, et les forts doivent faire attention de ne pas affaiblir ou blesser la conscience d’un autre, quelle que soit leur propre conviction. « Car si, à cause d’une viande, ton frère est attristé, tu ne marches plus selon l’amour » (14:15a).

Mais l’amour est l’énergie de la nature divine dans laquelle l’Esprit guide (Il ne guide pas dans la propre volonté). « Ne détruis pas par ta viande celui pour lequel Christ est mort » (14:15b). Le Saint Esprit parle selon la tendance de notre conduite. Tout ce qui ferait chuter un autre tend à détruire. Quelle méprise d’insister sur la liberté quant aux viandes au point d’annuler la valeur de la mort de Christ (dans la mesure où cela nous est possible) ! La grâce peut délivrer, et sans doute elle le fait, mais faire un mauvais usage de la liberté ne demeure pas moins coupable aux yeux de Dieu.

« Que ce qui est bien en vous ne soit donc pas blâmé. Car le royaume de Dieu n’est pas manger et boire, mais justice, et paix, et joie dans l’Esprit Saint » (14:16-17). C’est une vérité pratique de poids ; et vis-à-vis de ceux qui sont mal instruits, nous avons besoin, surtout si nous avons de la connaissance, d’éviter d’insister sur quoi que ce soit qui irait au-delà de cette vérité. Ce n’est pas ainsi que Christ a marché ni que Dieu s’est occupé de nos âmes. Et maintenant que Christ a révélé Dieu, il est de la plus grande importance de n’insister que sur ce qui est grâce et ce qui agit pour l’édification.

## Romains 14:18-23

Le lecteur observera que l’expression « le royaume de Dieu » est utilisée ici, non pas tant au sens dispensationnel, mais plutôt au sens moral. C’est en Matthieu qu’on trouve le sens dispensationnel, car il est le seul évangile à utiliser l’expression bien connue de « royaume des cieux ». C’est seulement cette expression de « royaume des cieux » qui a invariablement un sens dispensationnel, et qui désigne l’état de choses où les cieux gouvernent maintenant que Jésus est chassé de la terre — d’abord tandis qu’il est caché en Dieu (Col. 3:3), ensuite quand Il reviendra sur les nuées des cieux en puissance et en gloire. Mais on peut dire que le royaume de Dieu est déjà là, déjà venu quand Christ chassait les démons par l’Esprit de Dieu (Matt. 12:28). Le royaume des cieux, au contraire, ne pouvait pas être considéré comme déjà venu avant qu’Il monte au ciel. Ainsi l’expression « royaume de Dieu » peut être utilisée là où on trouve le « royaume des cieux », mais aussi, comme ici, là où on ne pourrait pas utiliser cette dernière expression. L’apôtre insiste sur le fait que le royaume de Dieu ne peut être rabaissé au niveau de ce qui périt par l’usage ; il est justice et paix et joie dans le Saint Esprit, l’esprit intérieur et la puissance pratique du chrétien.

« Car celui qui en cela sert le Christ est agréable à Dieu et approuvé des hommes » (14:18). En bref, c’est marcher par l’Esprit, la vraie sauvegarde contre satisfaire aux convoitises de la chair (Gal. 5:16). La justice, la paix, la joie, « contre de telles choses, il n’y a pas de loi » (Gal. 5:23).

« Ainsi donc poursuivons les choses qui tendent à la paix et celles qui tendent à l’édification mutuelle » (14:19). Dieu Lui-même est le Dieu de paix, et le Seigneur Lui-même est le Seigneur de paix qui nous donne la paix continuellement de toute manière. La connaissance enfle, mais l’amour édifie (1 Cor. 8:1). Et comme Il bâtit Son Église infailliblement sur le roc (la confession de Son propre nom), nous aussi, par l’utilisation pieuse de Son nom, nous sommes appelés à nous édifier l’un l’autre.

Nous pouvons donc comprendre comment l’apôtre supplie encore de manière instante : « À cause d’une viande, ne détruis pas l’œuvre de Dieu ». « Toutes choses, il est vrai, sont pures », ceci est accordé franchement aux forts, « mais il y a du mal pour l’homme qui mange en bronchant » (14:20a, b, c). C’est le danger qui guette les faibles, et l’amour devrait conduire les forts à avoir de la considération pour les faibles, certainement pas à aider l’ennemi contre eux.

« Il est bon de ne pas manger de chair, de ne pas boire de vin, et de ne [faire aucune chose] en laquelle ton frère bronche, ou est scandalisé, ou est faible » (14:21). Il peut y avoir divers degrés de danger, mais la seule chose qui convient au saint en cela, c’est de chercher le bien de son frère.

« Toi, tu as de la foi ; aie-la par-devers toi-même devant Dieu ; bienheureux est celui qui ne se juge pas lui-même en ce qu’il approuve » (14:22). Être fort dans la foi alors est juste : seulement il faut que ce soit joint à l’énergie de l’amour pour ceux qui sont faibles, se gardant de toute vanterie dans ce qu’on a reçu par grâce de la part de Dieu.

« Mais celui qui hésite, s’il mange, est condamné, parce qu’[il n’agit] pas sur un principe de foi » (14:23a). C’est une maxime qu’on a souvent forcée dans les temps anciens et modernes pour statuer sur les incrédules et sur l’indignité de tous les actes de leur vie. Mais ce n’est clairement pas ce dont il s’agit ici ; il s’agit plutôt d’affaires entre chrétiens, certains regardant à leur liberté, les autres étant toujours en esclavage. C’est une grande faveur de jouir de la liberté de Christ dans les plus petites choses de la vie quotidienne, mais celui qui est entré dans cette jouissance est d’autant plus tenu d’avoir de la considération pour le croyant qui est toujours entravé par des doutes quant à ceci ou cela. Imiter la liberté sans croire à sa base mettrait en péril l’œuvre de Dieu. La grâce respecte la conscience de celui qui doute, et au lieu de trouver ses scrupules insignifiants, chercherait plutôt à le conduire à bien appliquer Christ par la foi au cas considéré : sans elle tout est vain, voire pire. « Or tout ce qui n’est pas sur le principe de la foi est péché » (14:23b).

# Chapitre 15

Note :

 Il est bien connu qu’entre les chapitres 14 et 15, certains anciens éditeurs ont inséré la doxologie de Romains 16:25-27 en suivant le témoignage de nombreuses copies, versions et pères ‘de l’église’. Il n’est pas surprenant que Matthaei, etc., qui suit de près les manuscrits de Constantinople, les ait aussi suivis sur ce point. Mais il n’y a pas de raison suffisante pour mettre de côté les témoignages de plus grand poids, confirmés par des évidences internes. Les manuscrits du Sinaï, du Vatican (1209), le palimpseste de Paris, celui de Clermont, et les onciales gréco-latines de St Germain, avec plusieurs bonnes cursives (16. 80. 137. 176.), la Vulgate, la version Peschito Syriaque, la Copte, etc., donnent cette doxologie à la fin de l’épître. L’Alexandrin et le Porphyrien avec quelques autres autorités l’ont aux deux endroits, un correcteur du manuscrit Clermont ne l’a dans aucun des deux endroits, tandis que l’onciale de Bœrner, maintenant à Dresde, laisse un espace vide à la fin de Romains 14. L’insertion de cette doxologie à la fin de Rom. 14 est malvenue du fait du lien entre les chapitres 14 et 15 ; par contre elle convient parfaitement à la fin de l’épître. Les sept premiers versets du chapitre 15 forment la conclusion du sujet qui vient d’être discuté, avec ensuite cinq versets de transition qui ouvrent la voie pour les remarques sur son ministère parmi les Gentils jusqu’à la fin du chapitre.

## Romains 15:1-3

L’apôtre s’identifie avec les forts, comme cela ressortait quelque peu déjà de la dernière partie de Romains 14 (v. 14-23). Il n’avait aucune difficulté lui-même quant à aucune créature de Dieu ; néanmoins il maintient inviolables les exigences de conscience chez le plus faible des saints, et comme nous l’avons vu, son souci est de mettre les âmes en paix, et non pas tant de régler des questions. Il les place tous comme directement responsables vis-à-vis de Christ comme Seigneur et en vue du tribunal. Néanmoins, il ne cache pas le jugement qu’il a reçu par grâce. Mais l’ayant affirmé, il revient à l’exercice de l’amour. Ce serait misérable et un simple triomphe pour l’ennemi que des choses indifférentes en elles-mêmes deviennent une occasion de chute et de péché. « Or nous devons, nous les forts, porter les infirmités des faibles, et non pas nous plaire à nous-mêmes » (15:1). Insister sur nos convictions, n’est pas la manière divine de convaincre, ni non plus la manière humaine : ce n’est pas la manière humaine parce que la volonté de l’un va seulement provoquer la volonté de l’autre, et différer la fin que nous désirons tant ; ce n’est pas non plus la manière divine parce que ce n’est pas le chemin de la foi, ni pour nous, ni pour ceux sur lesquels nous mettons la pression. Combien il est préférable de marcher par la foi et de laisser le champ libre à Dieu pour agir ! Il peut et veut donner efficace à Sa grâce et à Sa vérité.

« Que chacun de nous cherche à plaire à son prochain, en vue du bien, pour l’édification » (15:2). L’amour est préférable à la connaissance, ne cherchant pas son propre intérêt mais celui des autres.

« Car aussi le Christ n’a point cherché à plaire à lui-même, mais selon qu’il est écrit : «Les outrages de ceux qui t’outragent sont tombés sur moi» » (15:3). Telle était en Christ la perfection de l’amour dévoué. Il s’est identifié avec Dieu, tout comme Il était Dieu. Le zèle de la maison de son Père Le dévorait, et comme image du Dieu invisible, Il portait le poids de tout ce qui concernait Dieu. Combien il est merveilleux pour nous maintenant de nous tenir dans une position semblable ! Or c’est tout à fait cohérent avec la grâce qui a fait de Lui notre vie, et nous a donné les intérêts de famille sur tous les plans.

## Romains 15:4-7

Ainsi, si nous sommes appelés à être imitateurs de Dieu comme de chers enfants, et à marcher dans l’amour comme Christ nous a aimés (Éph. 5:1-2), de même aussi nous sommes appelés à supporter l’inimitié du monde contre Dieu, ayant des sentiments pour Lui et avec Lui, au milieu d’une génération contredisante. Par grâce, nous sommes un avec Christ. Dans la pratique aussi, nous avons à chérir ce qui était Sa portion ici-bas, et ainsi, ce que l’Ancien Testament dit de Christ, le Nouveau Testament le dit du chrétien. C’est pourquoi tous les passages de l’Écriture ne se confondent pas, mais s’entremêlent, et ils se mettent à avoir le plus profond intérêt et le plus grand profit par-dessus tout pour nous qui sommes introduits dans une telle identité de position avec Christ.

 « Car toutes les choses qui ont été écrites auparavant ont été écrites pour notre instruction, afin que, par la patience et par la consolation des écritures, nous ayons espérance » (15:4). Combien Dieu est plein de grâce, et combien Ses ressources sont riches ! Nous aurions pu être pris au dépourvu et découragés autrement. Il nous est montré ici que le chemin de l’amour est le chemin de Christ, et que la patience et la consolation sont considérées comme étant le chemin dans lequel nous avons notre espérance. Christ a été le parfait modèle de toute patience. Les apôtres, spécialement Paul, ont été proches de ce modèle, et pourtant combien éloignés, et pourtant comparativement les plus proches. Puissions-nous rechercher cette patience ! La patience est preuve de puissance, et selon la manière la plus excellente. Dans le monde tel qu’il est, il y en a toujours besoin, mais dans les cieux, elle ne sera plus nécessaire.

 « Or le Dieu de patience et de consolation vous donne d’avoir entre vous un même sentiment selon le christ Jésus, afin que, d’un commun accord, d’une même bouche, vous glorifiiez le Dieu et Père de notre seigneur Jésus Christ » (15:5-6). Si le Christ Jésus occupe les pensées et l’esprit de chacun, il y aura les mêmes pensées et le même esprit ; et Dieu qui fit de Lui Son canal, Lui qui était la seule expression complète de support et de consolation dans un monde plein de misère, — Dieu donc, peut nous donner de Le glorifier de cette manière. Autrement l’unité de pensée ou de sentiment est une illusion. Une telle unanimité glorifie la créature, le premier homme, non pas le Dieu et Père de notre Seigneur Jésus Christ. Nous ne voulons pas d’autre motif, pas d’autre objet que Christ. Cela seul glorifie Dieu.

 « C’est pourquoi recevez-vous les uns les autres, comme aussi le Christ vous a reçus, à la gloire de Dieu » (15:7). Certainement Christ n’a pas reçu les âmes pour régler des points de différence. Celui qui est mort et est ressuscité pour nous, est au-dessus des controverses et des scrupules et de l’importance que se donnent les hommes. Notre meilleure sagesse est de rendre culte et de servir Celui qui a glorifié Dieu ici-bas, et est maintenant glorifié par Lui en haut. Mais Sa gloire est une sauvegarde, tout autant qu’un motif : car, si elle efface par son éclat les questions qui sont de nature à faire de la peine aux chrétiens en proportion inverse de leur importance intrinsèque, cette gloire manifeste la véritable importance de ce qui est sous-jacent dans des choses d’apparence anodine. Qui, sans cette gloire, aurait imaginé que la vérité de l’évangile était compromise par Pierre lorsqu’il ne voulait plus manger avec les croyants Gentils, après que certains Juifs furent venus à Antioche d’auprès de Jacques ? Qui aurait écrit de manière si péremptoire à la dame élue et à ses enfants en rapport avec ceux qui cherchaient à leur rendre visite sans apporter la doctrine du Christ ? Recevoir de telles personnes aurait été au déshonneur de Dieu, et inversement il est tout aussi clair qu’il faut que les saints soient reçus à Sa gloire. Christ demeure le seul test infaillible, et non pas telle ou telle question. Recevoir quelqu’un en Son nom est à la gloire de Dieu, aussi sûrement que de rejeter ceux qui plaident qu’ils sont chrétiens de manière à nier le Christ de Dieu.

## Romains 15:8-13

« Car (\*) je dis que Jésus Christ a été serviteur de [la] circoncision, pour la vérité de Dieu, pour la confirmation des promesses [faites] aux pères, et pour que les nations glorifiassent Dieu pour [la] miséricorde, selon qu’il est écrit : «C’est pourquoi je te célébrerai parmi les nations, et je chanterai des louanges [JND : psalmodierai] à ton nom». Et encore, il dit : «Nations, réjouissez-vous avec son peuple». Et encore : «Louez le \*Seigneur, vous toutes les nations, et que tous les peuples le célèbrent». Et encore Ésaïe dit : «Il y aura la racine de Jessé, et il y en aura un qui s’élèvera pour gouverner les nations ; c’est en lui que les nations espéreront» » (15:8-12).

 (\*) De nombreuses autorités de poids donnent « car » (γαρ), et non pas « or » (δε) comme dans le Texte Reçu qui rompt ou altère la connexion.

Il est clair que nous approchons ici de la même double ligne de vérités que ce que nous avons vu dès le début de l’épître, où Jésus était vu comme Fils de David selon la chair, et comme Fils de Dieu en puissance selon l’Esprit de sainteté par la résurrection de morts. Il avait été fait serviteur de la circoncision pour la vérité de Dieu afin de confirmer les promesses faites aux pères ; mais aussi pour que les Gentils glorifient Dieu pour Sa miséricorde. Pour les uns il y avait les bases précises de l’alliance que Dieu avait faite avec Israël ; il n’en était pas ainsi avec les autres qui étaient traités sur une base de pure grâce. Certains peuvent considérer ce dernier mode de relation vague et dépourvu de sécurité par comparaison à l’autre mode de relation, mais cela vient seulement de ce que Dieu est mal connu. En fait Sa grâce a coulé sans limite dès lors que le peuple qui avait les promesses a rejeté Celui en qui seul elles pouvaient être accomplies ; et comme il n’y a pas de limite à la miséricorde de Dieu, il n’est donc plus question d’exigences, ni de capacité ni de mérite de notre part. Ainsi tandis qu’il ne convenait pas que les croyants Gentils fassent peu de cas de la relation dans la chair du Seigneur avec Israël, il était de la plus grande importance pour les croyants Juifs de noter que les anciens oracles rendaient témoignage à cette effusion ultérieure de la miséricorde, quand la vérité aurait été négligée et serait devenue insupportable à l’auto-satisfaction de l’incrédulité. Les Psaumes, la loi, et les prophètes rendaient un témoignage concordant à cette miséricorde envers les Gentils que les Juifs trouvaient si difficile à accepter, sauf à condition d’exalter le premier homme au lieu de louer le second. Aucune de ces anciennes écritures n’allait jusqu’à enseigner le seul corps de Christ dans lequel toutes distinctions doivent disparaître. C’était le mystère caché dès les siècles et dès les générations (Col. 1:26). Mais la prophétie déclarait positivement la miséricorde envers les Gentils, et la joie avec Israël, et le Messie objet de leur espérance et leur Gouverneur. La première citation est générale ; la seconde associe les Gentils dans le bonheur avec Israël ; la troisième affirme l’universalité de la louange des nations ; la quatrième parle nettement du Messie comme gouvernant les Gentils et de leur espérance fondée sur Lui. L’apôtre ne fait pas de commentaire : la suggestion était claire, la portée sur l’état actuel des choses à Rome pleine d’instruction pour ceux qui avaient des oreilles pour entendre, et cela achevait son exhortation précédente.

L’apôtre fut conduit à seulement ajouter une prière : « Or que le Dieu de paix [JND : d’espérance] vous remplisse de toute joie et paix en croyant, pour que vous abondiez en espérance par la puissance de l’Esprit Saint » (15:13). Ainsi Celui qui sauve les croyants déjà justifiés pour avoir la paix avec Lui par notre Seigneur Jésus-Christ (5:1-2) est imploré comme « le Dieu de paix » de les remplir de toute joie et paix en croyant. Régler des points de conscience aussi sagement qu’il est possible, ne pourrait arriver à un tel résultat ; tandis que, quand les cœurs sont ainsi remplis de bonheur donné divinement, non seulement les questions disparaissent sans controverse, mais la puissance du Saint-Esprit accorde une espérance abondante, au lieu de conflits charnels entre le prestige du passé des Juifs et les privilèges actuels des saints Gentils. Celui qui va de l’avant en ayant devant les yeux le futur révélé désirera que, quoi qu’il fasse maintenant, même dans des questions comme le manger et le boire, tout soit à la gloire de Dieu, ne s’occupant pas de ceux qui y ont part en en faisant des sujets de débats, mais communiquant la joie et la paix dont il est rempli en croyant.

L’application que l’apôtre a faite de l’Ancien Testament à l’appel effectif à la fois des Gentils et des Juifs, constitue une transition vers ce que l’apôtre donne ensuite, et qui est une apologie délicate, remplie de dignité, et en même temps affectueuse, pour autant qu’on puisse appeler cela une « apologie ». Il y explique pourquoi il avait ainsi écrit aux chrétiens à Rome, sans les avoir visités ; il indique ce qui était dans son cœur quant à son travail à leur égard, et il demande leurs prières, y ajoutant la sienne.

## Romains 15:14-17

« Or je suis persuadé, mes frères, moi-même aussi, à votre égard, que vous-mêmes aussi vous êtes pleins de bonté, remplis de toute connaissance et capables de vous exhorter l’un l’autre. Mais je vous ai écrit en quelque sorte plus hardiment, [frères], comme réveillant vos souvenirs, à cause de la grâce qui m’a été donnée par Dieu, pour que je sois ministre du Christ Jésus envers les nations, exerçant la sacrificature dans l’évangile de Dieu, afin que l’offrande des nations soit agréable, étant sanctifiée par l’Esprit Saint. J’ai donc de quoi me glorifier dans le Christ Jésus, dans les choses qui concernent Dieu » (15:14-17).

L’apôtre fait ainsi savoir à ces saints que, bien qu’ils ne le connussent pas en tant que rassemblement, il avait l’assurance personnelle, malgré de fortes remontrances et de sérieuses mises en garde tout au long de l’épître, que la grâce avait déjà opéré parmi eux en bonté et en connaissance ainsi qu’en capacité à s’exhorter l’un l’autre. Comme l’apôtre Jean le dit aux petits enfants dans sa première épître, il avait écrit, non parce qu’ils ne connaissaient pas la vérité, mais parce qu’ils la connaissaient. Pourtant il leur écrivait d’autant plus hardiment en partie comme rappelant des souvenirs, parce que la grâce lui avait donné d’être un serviteur officiel du Christ Jésus pour les Gentils. Eux donc faisaient partie de son champ d’action ; mais quelle tendre considération pour les autres, quelle confiance dans les précieux fruits de la grâce et de la vérité, et quel contraste avec cette prétention hautaine qui allait pardessus tout émaner de cette ville qui ultérieurement siègerait en reine prostituée et enivrerait les hommes du vin de sa fornication !

On observera l’emploi d’expressions figurées vigoureuses, par exemple quand l’apôtre se décrit comme « ministre du Christ Jésus », et encore plus, comme « exerçant la sacrificature dans l’évangile de Dieu », et encore « pour que l’offrande des nations ». Nous pouvons facilement comprendre que le ritualisme veuille s’emparer de telles phrases pour suppléer au caractère sacerdotal insuffisamment marqué des serviteurs du Seigneur Jésus. Mais cela est vain : l’Esprit affirme de manière beaucoup plus nette et moins ambiguë la position de sacrificateur de chaque chrétien en tant que tel : on le voit non seulement dans des paroles, mais dans la position et les fonctions auxquels tous les chrétiens sont expressément appelés, comme en Hébreux 10:19-22, 1 Pierre 2:5-9, Apocalypse 1:6. L’apôtre magnifie une fois de plus son service ; et si les saints romains réfléchissaient au poids de ses paroles, ils devaient penser à lui en tant que serviteur public de Jésus-Christ, occupé à présenter les Gentils de manière à ce qu’ils soient une offrande agréable à Dieu — comme Aaron offrait autrefois les Lévites devant l’Éternel, en sacrifice de la part des fils d’Israël, — les chrétiens étant sanctifiés par l’Esprit Saint, comme les Lévites l’étaient par leur naissance et par les rites cérémoniels. La vérité est que, dans ce même contexte de Rom. 15, l’apôtre emploie λειτουργησαι (\*) au sujet des croyants Gentils *servant* les saints juifs dans les choses charnelles, comme il a λειτουργια (\*\*) en parlant du *service* des saints à Corinthe et à Philippes (2 Cor. 9:12, Phil. 2:17, 25, 30). Il n’y a donc pas la moindre base pour confondre le ministère avec la sacrificature, ou pour étayer la notion que l’Écriture admettrait une caste sacerdotale intermédiaire entre le chrétien et Dieu. D’un autre côté aucun croyant intelligent n’affaiblira la continuation perpétuelle du ministère chrétien, ni la place extraordinaire des apôtres, surtout de celui qui fut l’apôtre non pas de par les hommes, ni par l’homme, mais par Jésus-Christ et Dieu le Père qui L’a ressuscité d’entre les morts (Gal. 1:1). Paul avait alors de quoi se glorifier en Jésus-Christ dans les choses qui concernent Dieu (Rom. 15:17).

 (\*) « les nations… sont aussi sous l’obligation de les *servir* dans les choses charnelles » (Rom. 15:27).

(\*\*) « l’administration de cette *charge*… comble les besoins des saints » (2 Cor. 9:12) — « je sers d’aspersion sur le sacrifice et le *service* de votre foi » (Phil. 2:17) — « Épaphrodite… votre envoyé et *ministre* pour mes besoins » (Phil. 2:25) — « ce qui manquait à votre *service* envers moi » (Phil. 2:30).

## Romains 15:18-21

« Car je n’oserai rien dire que Christ n’ait accompli par moi pour l’obéissance des nations, par parole et par œuvre, par la puissance de miracles et de prodiges, par la puissance du Saint Esprit ; de sorte que, depuis Jérusalem, et tout alentour, jusqu’en Illyrie, j’ai pleinement annoncé l’évangile du Christ ; mais ainsi m’attachant à évangéliser, non pas là où Christ avait été prêché, (afin que je n’édifiasse pas sur le fondement d’autrui) mais selon qu’il est écrit : «Ceux à qui il n’a pas été annoncé, verront, et ceux qui n’ont pas entendu, comprendront» » (15:18-21).

Il en vient ici à des questions de faits, et à quel point le sacrifice puissant des Gentils avait été tournoyé devant le Seigneur. En quelques mots concis et avec la modestie la plus authentique, il résume sa vie de travail dans l’évangile. C’était vraiment Christ qui l’opérait par Paul dans la puissance de l’Esprit. Son principe était de prêcher Christ là où Son nom était inconnu, selon la parole de l’Éternel en Ésaïe 52:15. Les saints à Rome pouvaient alors comprendre pourquoi il avait œuvré ailleurs plutôt que dans la grande ville où, depuis le début de l’évangile des grains du blé mûr du pays avaient pris racine et porté du fruit.

Œuvrant dans le vaste champ où aucun fruit n’avait été produit, il ajoute : « C’est pourquoi aussi j’ai été souvent empêché d’aller vers vous ; mais maintenant, n’ayant plus ma place dans ces pays-ci, et ayant depuis plusieurs années un grand désir d’aller vers vous, pour le cas où je me rendrais en Espagne... ; car j’espère que je vous verrai à mon passage, et que vous me ferez la conduite de ce côté-là, quand j’aurai d’abord un peu joui de vous [c’est-à-dire de votre compagnie] ; mais à présent je vais à Jérusalem, étant occupé au service des saints ; car la Macédoine et l’Achaïe ont trouvé bon de subvenir, par une contribution, aux besoins des pauvres d’entre les saints qui sont à Jérusalem ; car elles l’ont pris à cœur, et elles sont leurs débiteurs ; car si les nations ont participé à leurs [biens] spirituels, elles sont aussi sous l’obligation de les servir dans les choses charnelles. Après donc que j’aurai achevé cette [œuvre] et que je leur aurai scellé ce fruit, j’irai en Espagne en passant par [chez] vous. Et je sais qu’en allant auprès de vous, j’irai dans la plénitude de la bénédiction de Christ » (15:22-29).

Il y a un temps pour tout et un lieu pour chacun, et le Seigneur seul en est le juge absolu ; mais Il ne manque pas d’en donner le sens à Ses serviteurs : ils le saisissent selon la mesure de leur spiritualité. Le but que le Maître avait en vue par le moyen de l’apôtre étant maintenant achevé, il n’avait plus sa place en Orient ; et l’ancien désir de visiter les saints à Rome, souvent empêché, resurgit maintenant qu’il se propose d’aller jusqu’en Espagne. Car, observez-le, la destination à laquelle il pensait était l’Espagne, non pas Rome, sans doute selon la mesure de la règle que Dieu lui avait départie (2 Cor. 10:13). Son œil était fixé sur les régions au-delà de Rome, mais il espérait voir les saints de Rome en passant, et être conduits par eux plus loin quand il aurait d’abord un peu joui de leur compagnie, car il ne permettrait pas que quelque durée épuise son amour pour eux ou la jouissance de contacts avec eux : c’est pourquoi il dit : quand j’aurai d’abord « un peu joui de vous ». En attendant, il était engagé dans une commission de compassion pour les pauvres parmi les saints à Jérusalem. Les saints de Macédoine et d’Achaïe (les deux provinces qui provenaient de la division politique de la Grèce par les Romains, bien longtemps auparavant) avaient collecté des fonds pour aider leurs frères ; et l’apôtre traitait cela comme une dette d’amour plutôt que comme un simple don. Si les Gentils participaient aux privilèges spirituels des Juifs, ne devaient-ils pas se souvenir de leurs saints pauvres dans les choses charnelles ? Ils avaient plaisir à le faire, il le répète, mais ils étaient leurs débiteurs. La grâce plaide avec force, car elle voit avec un œil simple, et elle désire la réciprocité de l’amour qui exerce et unit le cœur de tous ceux qui sont de Dieu. Les plus petites choses aussi bien que les plus grandes fournissent les occasions de le faire ; l’apôtre qui ne pensait pas qu’un service de diacre soit inférieur à celui d’un apôtre, a été inspiré pour écrire sur tout pour notre édification, assuré d’une plénitude de bénédiction de Christ pour les saints à Rome quand il viendrait. Qu’il ait accomplit son désir d’aller en Espagne est une question dont on peut débattre ; beaucoup en ont douté, mais on ne peut l’affirmer. Ça dépend beaucoup de la question tant contestée de son second emprisonnement et de ce qui a occupé la période de travail libre de l’apôtre après le premier emprisonnement. Il est certain qu’il est venu à Rome (quand cela a eu lieu), dans des conditions différentes de ce qu’il attendait, comme un prisonnier de Jésus Christ ; mais était-ce avec moins de bénédiction ?

## Romains 15:30-32

« Mais je vous exhorte, frères, par notre Seigneur Jésus Christ et par l’amour de l’Esprit, à combattre avec moi dans vos prières à Dieu pour moi, afin que je sois délivré des incrédules qui sont en Judée, et que mon service que j’ai [à accomplir] à Jérusalem soit agréable aux saints, afin que j’aille vers vous avec joie par la volonté de Dieu, et que je me récrée [ou : rafraîchisse] avec vous » (15:30-32).

Il est doux de trouver le désir fervent du grand apôtre d’avoir les prières des saints, y compris de ceux qu’il n’avait jamais visités. La connaissance de Christ, tandis qu’elle remplit l’âme de bonheur, tisse des liens avec tous ceux qui sont à Lui, et augmente à nos yeux la valeur de leurs prières, toujours efficaces de la part des hommes pieux de tous les temps. De plus, comme l’Esprit est le témoin et la puissance de l’amour divin dans sa perfection, Il met en œuvre des affections sans égoïsme à la fois envers Dieu et envers les hommes. L’apôtre cherchait à ce qu’ils combattent ensemble avec lui dans les prières à Dieu pour lui : premièrement pour qu’il soit sauvé des incrédules de Judée, toujours implacables envers celui qui avait été autrefois un leader de leur incrédulité, et était maintenant un champion de la grâce qu’ils haïssaient ; secondement pour que son ministère en faveur de Jérusalem soit agréable aux saints, car hélas l’incrédulité des croyants, surtout Juifs, opérait avec force contre l’apôtre, malgré tout son amour pour eux et tout son travail pour soulager leurs besoins, ce qui était justement son ministère à ce moment-là (Gal. 2) ; et ces deux sujets de prières avaient pour but qu’il puisse aller avec joie vers les saints à Rome par la volonté de Dieu, et il ajoute, en le ressentant très réellement, « afin d’être rafraîchi [ou : récréé] avec eux » (non pas simplement eux par lui). Avec quelle force il termine par « Or, que le Dieu de paix soit avec vous tous ! Amen » (15:33). Demander la bénédiction dans la paix pour les autres est la voie heureuse où le Dieu de paix est avec nous. Puissions-nous et puissent tous les saints avoir ainsi le Dieu de paix avec nous, avec eux !

# Chapitre 16

Les salutations apostoliques suivent. L’apôtre n’avait pourtant pas été à Rome, ni n’y avait travaillé, mais cela illustre d’autant plus le principe. Il y a des liens dans l’œuvre, et un attachement spécial avec les saints auprès desquels on est béni de Dieu. Mais le lien divin de l’amour est à la fois plus profond et plus vaste que ce qui est ordinairement reconnu par les chrétiens. L’amour est de Dieu et s’épanche envers tous ceux qui sont de Dieu, et même au-delà d’eux, dans le débordement de la grâce divine qui cherche à sauver les perdus. En outre, l’apôtre réalise pleinement sa relation quant au fait d’épancher son cœur parmi les Gentils ; et ainsi, quand il écrit aux chrétiens de cette ville, la métropole du monde, la sagesse de Dieu a pris soin que, — malgré toute la vantardise de cette cité, et la vantardise encore bien plus grande qu’elle allait manifester quand l’église aurait sombré entièrement dans les voies et les désirs du monde et l’ignorance de Dieu, — ils ne pourraient pas se vanter en vérité d’avoir été fondés par un apôtre. Le message de la grâce en rédemption avait été apporté à Rome, mais il semble qu’il l’ait été plutôt par des moyens indirects que par la visite expresse d’un serviteur du Seigneur plus connu, encore moins d’un apôtre. Qu’elle ait été fondée ou dirigée par Pierre n’est qu’une fable, ne reposant sur aucune preuve sauf de pères [de l’église], alors que ce qu’ils affirment quant aux faits de ces temps primitifs n’est pas du tout fiable, et en contradiction directe avec le récit inspiré. Pierre fut apôtre de la circoncision, aussi bien en Palestine ou ailleurs, et là où nous entendons parler de son travail hors de Palestine, c’est en rapport avec des croyants d’entre les Juifs, conformément à l’arrangement convenu (sans doute par l’Esprit de Dieu) avec l’apôtre Paul qui avait l’apostolat de l’incirconcision ; et justement cette épître aux Romains donne des preuves indiscutables que Paul n’avait pas encore visité Rome, bien qu’il reconnaisse pleinement les saints qui y étaient déjà. Il est possible que les premiers qui y ont proclamé l’évangile aient été les Romains séjournant à Jérusalem le jour de la Pentecôte (Actes 2: 10). Il est certain que parmi ceux qui séjournaient alors à Jérusalem, il y avait des Juifs pieux de toutes les nations qui sont sous le ciel, et on ne peut douter que leurs visites, leur retour, ou même les communications avec leur propre pays aient contribués à répandre l’Évangile partout.

## Romains 16:1-2

Quoi qu’il en soit, l’apôtre entre dans des détails remarquables dans ses salutations à ceux de Rome. « Or je vous recommande Phoebé, notre sœur, qui est servante [ou : ministre – (\*)] de l’assemblée qui est à Cenchrée, afin que vous la receviez dans le Seigneur, comme il convient à des saints, et que vous l’assistiez dans toute affaire pour laquelle elle aurait besoin de vous ; car elle-même aussi a été en aide à plusieurs, et à moi-même » (16:1-2).

 (\*) Il peut être intéressant pour certains de savoir que Pline, dans sa lettre à l’empereur Trajan, parle de deux femmes qui étaient servantes de l’église, et il utilise pour cela le terme latin correspondant exactement au terme grec employé par l’apôtre.

Nous savons par ailleurs que des femmes âgées, en particulier les veuves, avaient une position officielle ou quasi-officielle et rendaient par-là service à l’assemblée où elles vivaient. Une diaconesse comme Phoebé n’était pas l’une de ces veuves, mais l’une illustre l’autre : la valeur de ceci était spécialement ressentie autrefois, avant que le christianisme ait valorisé la place des femmes, spécialement en Orient, et dans la Grèce dissolue. En effet, à tout moment et en tous lieux, il existe des fonctions à remplir de temps en temps, qui sont mieux remplie par une femme pieuse que par n’importe quel homme, malgré la qualité de ses pensées ou malgré son âge. Phoebé était l’une d’elles dans l’assemblée du port de Corinthe, c’est-à-dire Cenchrée. Comme elle avait ainsi été honorée du Seigneur et reconnue par Ses principaux serviteurs dans le cercle ordinaire de son devoir chrétien, l’apôtre la présente donc maintenant de cette manière aux saints à Rome afin qu’ils la reçoivent convenablement, et cela, non seulement dans les choses spirituelles, mais dans toute affaire où elle aurait besoin de leur aide, car elle aussi, comme il l’ajoute affectueusement, avait été une aide à beaucoup, et à lui-même.

## Romains 16:3-5

« Saluez Prisca (\*) et Aquilas, mes compagnons d’œuvre dans le Christ Jésus (qui [οιτινες (2\*)], pour ma vie, ont exposé leur propre cou ; auxquels [οις (2\*)] je ne rends pas grâces moi seul, mais aussi toutes les assemblées des nations), et l’assemblée qui [se réunit] dans leur maison » (16:3-5a).

 (\*) Cela semble la meilleure leçon ici, comme en 2 Tim. 4:19 et 1 Cor. 16:19. En Actes 18:2, 18, 26, c’est plutôt Priscilla, le diminutif, mais il s’agit du même nom. [Note Bibliquest : JND lit Priscilla en 1 Cor. 16:19]

(2\*) Le lecteur remarquera, comme cela a souvent été fait, la différence de caractère et de fait qu’on trouve au verset 4 et aussi au verset 7.

Ici, l’apôtre signale Prisca et Aquilas comme étant ses compagnons d’œuvre dans le Christ Jésus, et il le fait avec d’autant plus de soin qu’Aquilas et lui avaient fait le même métier de fabricants de tentes ; mais l’occupation naturelle disparaît, même si elle est signalée convenablement ailleurs à sa place. La grâce reconnaît ce Juif pieux converti et sa femme, non seulement en tant qu’ouvriers dans le Christ Jésus, mais comme compagnons d’œuvre de l’apôtre. Et non seulement cela : ils avaient risqué leur propre cou pour sa vie, et ainsi gagné la reconnaissance non pas seulement de lui, mais aussi de toutes les assemblées des nations. En outre, il salue l’assemblée qui se réunissait dans leur maison. Le commerce de fabricant de tentes, s’il s’est poursuivi à Rome, lui fournissait naturellement une grande pièce, où beaucoup de personnes pouvaient se réunir. Nous savons que pendant un temps considérable après cela, les chrétiens avaient l’habitude de se réunir de cette manière, comme on le voit dans la réponse de Justin Martyr au préfet Rusticus.

« Saluez Épaïnète, mon bien-aimé, qui est les prémices [premiers-fruits] de l’Asie pour Christ » (16:5b).

Achaïe au lieu d’Asie, dans le Texte Reçu, est faux. C’est la maison de Stéphanas qui était les prémices de l’Achaïe, comme 1 Corinthiens 16:15 le révèle. L’apôtre ne pouvait pas dire qu’Épaïnète s’était voué de manière aussi systématique au service des saints, comme la maison de Stéphanas, mais en tout cas, il est honoré dans le Seigneur, et reçoit une marque d’affection particulière de la part de l’apôtre.

## Romains 16:6-15

« Saluez Marie [ou Maria ; les leçons diffèrent], qui a beaucoup travaillé pour vous » (16:6). Il me semble que la question se pose de savoir si ce n’est pas « nous » qu’il faudrait écrire. L’apôtre qui était tellement en mesure d’apprécier cela, se réjouissait de son cœur plein d’amour à cause de son abondant travail pour eux.

« Saluez Andronique et Junias, mes parents et mes compagnons de captivité, qui [οιτινες] sont distingués parmi les apôtres, qui [οι] même ont été avant moi en Christ » (16:7). Nous voyons comment l’apôtre se réjouit de noter toute forme distinctive de service, de relation, ou de communion.

« Saluez Amplias (\*), mon bien-aimé dans le Seigneur. Saluez Urbain, notre compagnon d’œuvre en Christ, et Stachys, mon bien-aimé » (16:8-9). Le lecteur notera les nuances que l’amour souligne ; étant dépourvu d’égoïsme, il peut voir clairement, et favorise l’amour et l’honneur parmi les saints, étant au-dessus de la mesquinerie indigne qui dénigre ce que nous ne pouvons pas avoir ou que nous n’aimons pas que les autres aient.

 (\*) Les manuscrits du Sinaï, du Vatican et l’Alexandrin et d’autres lisent Ampliaton. Une remarque similaire à celle faite à propos de Prisca et Priscilla s’applique probablement ici.

 « Saluez Appellès (\*), approuvé en Christ. Saluez ceux de chez Aristobule. Saluez Hérodion, mon parent. Saluez ceux de chez Narcisse qui sont dans le Seigneur » (16:10-11). Nous trouvons encore l’amour, mais discriminatoire autant que sincère. Celui qui avait tenu bon dans l’épreuve pour Christ est mentionné avec honneur ; mais le parent de Paul n’est pas oublié. Il voulait se concilier ses frères selon la chair en nommant l’un d’eux qui était chrétien. Certains grands noms n’ont pas manqué de témoins pour Christ, même si Narcisse n’est pas le célèbre affranchi de Claude exécuté peu d’années avant que l’épître ait été écrite (Suet. Claud. 28 ; Tac. Ann. xiii. 1).

 (\*) Origène suggère, sans la moindre raison autre que la similarité de nom et la distinction qui y est attachée, qu’il pourrait s’agir d’Apollos ! je pense qu’il est bon de mentionner de tels faits afin que le lecteur sache les conjectures auxquelles ces écrivains ecclésiastiques se livraient déjà au troisième siècle.

 « Saluez Tryphène et Tryphose, lesquelles travaillent dans le Seigneur. Saluez Persis, la bien-aimée, qui [ητις] a beaucoup travaillé dans le Seigneur. Saluez Rufus, l’élu dans le Seigneur, et sa mère, qui est aussi la mienne » (16:12-13).

Ces sœurs chrétiennes sont gracieusement nommées ici, mais avec une récompense appropriée selon que les unes travaillaient, et que l’autre avaient beaucoup travaillé dans le Seigneur : les deux premières travaillaient encore présentement, la dernière avait eu un grand service dans le passé. Christ ouvre le cœur et la bouche dans la reconnaissance pleine et entière du travail pour Son nom ; et Il nettoie aussi nos yeux obscurcis. Il n’avait pas non plus oublié Simon le Cyrénéen qui passait en revenant des champs, et avait été contraint de porter la croix par la foule de soldats et d’autres qui conduisaient Jésus à la crucifixion. Le Seigneur a remboursé avec intérêt la charge endurée en ce jour. Comparez Marc 15:21. Rufus est là devant nous comme « l’élu dans le Seigneur », et sa mère, qui avait été comme telle pour l’apôtre. Le salut était venu à cette maison.

« Saluez Asyncrite, Phlégon, Hermas, Patrobas, Hermès, et les frères qui sont avec eux. Saluez Philologue, et Julie, Nérée et sa sœur, et Olympas, et tous les saints qui sont avec eux » (16:14-15).

Les noms de ces chrétiens suivent sans remarques particulières, et c’est à l’un d’entre eux, Hermas, que beaucoup ont attribué l’allégorie du Pasteur [Berger] lue dans les assemblées des troisième et quatrième siècles. Mais Origène et Eusèbe se trompent dans leur identification, car Hermas, l’auteur du « Pasteur » écrivit environ un siècle après que l’épître aux Romains ait été écrite, au temps où son frère Pie était évêque de Rome.

## Romains 16:16

« Saluez-vous les uns les autres par un saint baiser. Toutes les assemblées de Christ vous saluent » (16:16). Il était enjoint aux saints à Rome de manifester leur amour mutuel dans le Seigneur ; et l’apôtre envoie des salutations de la part de toutes (\*) les assemblées de Christ. Qui connaissait mieux leurs pensées et leurs cœurs ? Celui qui travaillait et écrivait par le moyen de Paul [c’est-à-dire l’Esprit Saint] ; Il voulait maintenir parmi les saints l’échange d’une affection vraie, chaleureuse et sainte, dans Sa grâce.

 (\*) Les copistes semblent avoir considéré les paroles de l’apôtre comme trop fortes, et ont essayé de les adoucir en omettant πασαι, « toutes ». Mais il pouvait parler d’une large sphère sans hésiter.

## Romains 16:17-20

Cependant dans ces messages de conclusion de l’apôtre, il n’y a pas que la joie de l’amour. Son cœur large s’était réjoui à souligner tout ce qui était vrai, noble, juste, pure, beau, et de bonne renommée ; et s’il y avait quelque vertu et quelque louange, il pensait à ces choses (Phil. 4:8-9) en écrivant aux saints à Rome, et inscrivait un mémorial de Christ sur chaque nom qui lui venait à l’esprit. Mais il y avait d’autres choses très différentes, des gens de caractère et d’état différents de ceux-là, et tout à fait opposés à Christ. Il fallait, cependant, la puissance de l’Esprit pour les détecter dès leurs débuts, et dévoiler à la fois le caractère et l’aboutissement de toutes ces voies. Car je ne peux pas accepter la notion d’Olshausen, que les personnes contre lesquelles l’apôtre met en garde les saints à Rome, n’y avaient pas encore fait leur apparition. Le fait que nous ne trouvions qu’à la fin de l’épître un court avertissement contre les divisions et qu’il soit rédigé en termes généraux, n’est pas du tout déterminant, et n’est pas non plus une preuve que les personnes en question n’existaient pas à Rome. Tel ne serait pas la manière de l’Esprit de Dieu : Il peut parler prophétiquement, mais Il part d’un travail de fond effectif d’hostilité envers le Seigneur, mettant les saints en danger. Naturellement, le mal allait se développer de pire en pire, mais dans les épîtres surtout, comme dans l’écriture en général, il y avait à ce moment-là un mal moral sous Ses yeux, qui réveillait Sa sollicitude pour les saints, et à l’égard duquel Il les avertit.

« Or je vous exhorte, frères, à avoir l’œil sur ceux qui causent les (\*) divisions et les (\*) occasions de chute contraires à (2\*) la doctrine que vous avez apprise ; et éloignez-vous d’eux. Car ces sortes de gens ne servent pas notre Seigneur Christ, mais leur propre ventre ; et par de douces paroles et un beau langage, ils séduisent les cœurs des simples. Car votre obéissance est venue à [la connaissance de] tous. Je me réjouis donc à votre sujet ; mais je désire que vous soyez sages quant au bien, et simples quant au mal. Or le Dieu de paix brisera bientôt Satan sous vos pieds. Que la grâce de notre Seigneur Jésus Christ soit avec vous ! » (16:17-20).

 (\*) La présence de l’article à cet endroit semble confirmer le caractère effectif (actuel) du mal à l’œuvre à Rome. Si cela avait été simplement une tendance caractéristique ou une éventualité non encore arrivée, je pense que la construction aurait été sans article.

(2\*) Note Bibliquest : au lieu de « contraires à » selon WK, JND traduit « par des choses qui ne sont pas selon ».

L’insoumission d’esprit est une chose dangereuse parmi ceux qui enseignent en public ou en privé, et autant si c’est seulement en privé, que si c’est en public. Elle sépare la vérité de Christ, et de la conscience de l’autorité divine et de la dépendance de la grâce dont nous avons tous besoin pour être gardés dans le bon chemin, surtout peut-être ceux qui enseignent. Peu d’hommes sont autant en danger d’activité intellectuelle dans les choses divines que ceux qui enseignent ; le danger pour eux n’est pas simplement de se donner de l’importance, mais c’est le désir de satisfaire l’appétit insatiable des saints eux-mêmes pour les nouveautés. L’attrait de la nouveauté est susceptible d’entraîner l’esprit naturel, surtout chez les faibles, et de causer du tort à tous, enseignants et enseignés. La révélation divine, non pas les pensées de l’homme à son sujet, est seule en mesure d’assurer la gloire de Christ et le bien-être des âmes. Comme l’Esprit Saint a écrit cette révélation dans ce but, c’est Lui seul qui peut l’opérer. L’activité intellectuelle rassemble autour de sa propre source et forme une école ; la vérité maniée par l’Esprit juge la chair dans ses formes les plus spécieuses, nourrit le nouvel homme, et édifie le corps de Christ à la gloire de Dieu.

L’apôtre supplie alors les frères de prendre garde à ceux qui font ces divisions et suscitent ces pierres d’achoppement. Ce qu’ils avaient déjà appris servirait de test pour ce genre de déclarations piquantes qui flattent la nature sous l’apparence de la condamner entièrement. Même l’ascétisme n’est pas le renoncement de soi, et c’est encore moins Christ. Le piège, apparemment opposé, de faire du bien dans ce monde à grande échelle par le moyen de la vérité, est encore plus manifestement dissocié de la croix et opposé à elle. Quelle que soit la forme d’opposition à la doctrine qui a été enseignée, le devoir des saints est de s’en détourner ; car ces sortes de gens sont esclaves, non pas de notre Seigneur Christ, mais de leur propre ventre (16:18) : c’est de cette manière méprisante que le Saint Esprit caractérise leur œuvre, aussi raffinée qu’elle soit en apparence, et malgré toute la vanterie bruyante d’avoir une spiritualité prétendue supérieure. Mais « ce n’est pas celui qui se recommande lui-même qui est approuvé, mais celui que le Seigneur recommande » (2 Cor. 10:18). Cependant les cœurs des simples sont en danger d’être séduits par la vraisemblance et le beau langage de ces faiseurs de partis, et ils sont avertis en conséquence. Car l’esprit d’obéissance dont ces docteurs manquaient, exposaient ces simples à leur enseignement, s’ils n’étaient pas vigilants ; je dis vigilants, et non pas méfiants, car la méfiance est franchement mauvaise, et est le fruit d’un cœur corrompu ; ce n’est pas la sainte opération de la foi, jalouse de la gloire du Seigneur et du bien des saints.

Si donc les saints à Rome étaient remarquables par leur obéissance, c’était une raison de plus pour l’apôtre de ne pas affaiblir ce qui était vraiment de Dieu, mais de le protéger par ce qui était également de Dieu. « Je me réjouis donc à votre sujet ; mais je désire que vous soyez sages quant au bien, et simples quant au mal ». Voilà le remède divin, le même que notre Seigneur Lui-même disait de manière figurée en Matthieu 10:16, alliant la prudence du serpent à l’innocence (ou : la simplicité ; c’est le même mot) de la colombe. La sagesse humaine cherche à se prémunir par une connaissance approfondie du monde et de toutes les voies du mal. Ce n’est pas la sagesse qui descend d’en haut, mais une sagesse terrestre, naturelle, diabolique (Jacq. 3:15). La sagesse d’en haut est premièrement pure, ensuite paisible, modérée, traitable, pleine de miséricorde et de bons fruits, sans partialité, sans hypocrisie (Jacques 3:17). Elle n’a pas besoin de cultiver sa connaissance du mal ; elle connaît le bien en Christ, elle est satisfaite et adore. Elle entend et aime la voix du berger ; elle ne connaît pas la voix d’un étranger, et ne veut pas le suivre (Jean 10:4-5). Et comme cela convient à l’âme la plus simple amenée à la connaissance de Dieu, aujourd’hui même peut-être, cela seul convient aussi aux plus sages, parce que cela seul glorifie le Seigneur, et c’est d’ailleurs la seule voie de sécurité pour nous, vu ce que nous sommes et vu ce qu’est le monde où nous sommes. Car jusqu’à présent le mal comme tel a encore la haute main sur le monde, bien que le croyant ait le secret de la victoire sur ce monde déjà vaincu à la croix de Christ. Cependant jusqu’ici rien n’apparaît de cette victoire dans son ensemble, quel que soit le témoignage de la foi, y compris à cette époque-là qui ne manquait pourtant pas de signes extérieurs pour l’incrédulité ; mais au milieu du conflit, le cœur est réconforté et encouragé, car le Dieu de paix brisera bientôt Satan sous nos pieds. La première révélation de la grâce (Gen. 3:15) peut sembler tarder, car nous sommes impatients, mais la foi peut se reposer sur le mot « bientôt ». Il est fidèle, Celui qui nous a appelés et qui a prononcé cette révélation de la grâce, et qui aussi l’accomplira (1 Thes. 5:24). Cela fait à nouveau jaillir la prière de l’apôtre : « Que la grâce de notre Seigneur Jésus Christ soit avec vous » : ils en avaient besoin, et nous aussi.

## Romains 16:21-24

L’apôtre alors envoie les salutations de ceux qui étaient avec lui.

« Timothée, mon compagnon d’œuvre, et Lucius, et Jason, et Sosipater, mes parents, vous saluent » (16:21). En tout temps, la foi opère pour l’âme le premier lien avec Dieu en dehors de ce monde déchu, et l’évangile amène cela à plus de simplicité et plus de force que jamais. Mais l’évangile produit une communion de cœur, qui n’était guère connue auparavant, voire pas du tout. Ceci explique la place et l’importance de ces salutations mutuelles.

« Moi, Tertius, qui ai écrit la lettre, je vous salue dans le Seigneur » (16:22). L’épître aux Romains n’a pas été écrite de la propre main de l’apôtre, comme celle aux Galates, mais elle a été dictée à un secrétaire, selon la pratique ordinaire de Paul (voir 2 Thes. 3:17). L’amour cependant donne à celui qui l’a écrite une place pour des salutations chrétiennes.

« Gaïus, mon hôte et celui de toute l’assemblée, vous salue. Éraste, l’administrateur de la ville, et le frère Quartus vous saluent. Que la grâce de notre seigneur Jésus Christ soit avec vous tous ! Amen » (16:23-24). En Gaius, nous voyons comment Christ devient la source d’une grande et sainte hospitalité. Éraste est le témoin que la conscience n’est pas forcée ou pressée ; non seulement il était administrateur de la ville, mais il est expressément ainsi qualifié dans l’Écriture. Une telle position à l’époque païenne exposait spécialement celui qui tenait ce poste à des difficultés et des dangers. Mais la conduite chrétienne doit toujours découler du sens intelligent de notre relation avec Dieu, et des exigences de Sa vérité et de Sa grâce. En vue de cela, il faut laisser la place à la croissance et à l’exercice de sentiments justes et pieux. Quartus a sa place dans l’Écriture comme «le frère», alors que la tradition fait de lui l’un des soixante-dix (Luc 10:1), comme la légende le fait de la plupart des noms inconnus ici ; Quartus aurait même été ultérieurement évêque de Beyrouth selon cette tradition. L’apôtre scelle ces salutations de la même bénédiction, avec même plus de ferveur, si cela était possible : « Que la grâce de notre Seigneur Jésus Christ soit avec vous tous ! Amen ».

Même avec ce souhait, l’apôtre ne peut conclure cette épître au sujet si vaste sans un élan d’adoration qui répond au propos important de *relier* le déploiement de l’évangile dans ses éléments les plus simples, ses résultats pratiques, sa relation avec les dispensations de Dieu, et les devoirs consécutifs à sa réception, *avec* la révélation du mystère donné à connaître dans quelques épîtres ultérieures, spécialement celles aux Éphésiens et aux Colossiens.

## Romains 16:25-27

« Or, à celui qui est puissant pour vous affermir selon mon évangile et la prédication de Jésus Christ, selon la révélation du mystère à l’égard duquel le silence a été gardé dès les temps éternels, mais qui a été manifesté maintenant, et qui, par des écrits prophétiques, a été donné à connaître à toutes les nations, selon le commandement du Dieu éternel, pour [l’]obéissance de [la] foi,... au Dieu qui seul est sage, par Jésus Christ, auquel soit la gloire éternellement ! Amen » (16:25-27).

L’apôtre ne développe pas le mystère aux saints de Rome. C’est à d’autres qu’il proclame l’évangile de la gloire de Christ (2 Cor. 4). Chaque aspect [de la révélation] s’applique de manière appropriée. Le côté céleste n’est pas le plus salutaire pour tous. Ici, ils avaient un besoin plus primaire et plus fondamental, et l’apôtre y a répondu en déployant devant leurs âmes la portée de la mort et de Sa résurrection de Christ en rapport avec leurs besoins, d’abord comme pécheurs, puis comme saints. Mais il n’y a qu’une allusion aux privilèges célestes de l’église ; ils ne sont pas exposés. Il y a un temps pour tout, et la plus haute vérité n’est pas toujours ce qu’il y a de plus important en rapport avec ce que requièrent les âmes. Aux Éphésiens il pouvait divulguer tous les privilèges célestes du corps de Christ. Aux Colossiens, justement parce qu’ils étaient en danger de se détourner vers la philosophie et vers des ordonnances terrestres à caractère religieux (car les deux pièges leur étaient tendus), il pouvait faire ressortir (et c’est ce qu’il a fait) la gloire de Christ comme tête [chef] de l’église, et en fait Sa plénitude divine, à tous égards, — mais la nourriture au temps convenable pour nourrir les saints romains (Luc 12:42), c’était plutôt Christ mort et ressuscité.

Cependant, ici à la fin, il fait allusion à un mystère à l’égard duquel le silence avait été gardé au cours des âges [ou : siècles], mais qui a été maintenant manifesté et donné à connaître par le moyen d’écrits prophétiques à tous les Gentils pour l’obéissance de la foi. Remarquez soigneusement que la vraie parole et la pensée, c’est bien les « écrits prophétiques », et non pas « les écrits des prophètes » ou Ancien Testament ; ce sont les « écrits prophétiques » du Nouveau Testament, car nous sommes édifiés sur le fondement des apôtres et des prophètes (Éph 2:20). Les écrits de Paul, par exemple, sont des écrits prophétiques, et dans certains d’entre eux, le mystère de Christ et de l’église est pleinement donné à connaître, non pas simplement effleuré comme en Romains 12: 5. Ceci est selon le commandement du Dieu éternel ; car le mystère, s’il est le dernier dans la révélation, il est le premier dans le propos de Dieu. Entre les deux se trouvent les temps des siècles (Tite 1:2 ; 2 Tim. 1:9) durant lesquels la responsabilité de la créature a été pleinement testée et démontrée défaillante ; puis, sur la base de la croix de Christ exalté au ciel, est révélé le mystère, et cela a lieu durant les jours, non pas de la loi donnée par Moïse, mais de la mission de l’évangile pour tous les Gentils pour l’obéissance de la foi (16:26), — dans lequel Dieu lui-même démontre être seul sage, autant que bon, par Jésus Christ, à qui soit la gloire éternellement. Amen.

Les voies temporelles de Dieu concernaient Israël et la terre. Le mystère se rattache aux cieux et à l’éternité, bien que son message soit envoyé à toutes les nations.